



## **COMPTE RENDU IN EXTENSO**

### **6<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**26 ET 27 JUILLET 2018  
(JOURNÉE DU 26 JUILLET 2018)**



**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**6<sup>ème</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018  
REUNION DES 26 ET 27 JUILLET 2018**

**6<sup>ta</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2018  
RIUNIONE DI I 26 E 27 DI LUGLIU**

**S O M M A I R E / S U M M À R I U  
JOURNEE DU 26 JUILLET 2018  
GHJORNU DI U 26 DI LUGLIU**

**QUESTIONS ORALES / QUISTIONE ORALE**

- Question orale n° 2018/E6/050 déposée par Mme Isabelle FELICIAGGI, 17  
au nom du groupe « La Corse dans la République » : Prise en charge  
des frais de transport des malades et de leur famille sur le continent.**
- Réponse de Mme Vanina BORROMAI, présidente de l'Office des transports 18  
de la Corse
- Question orale n° 2018/E6/045 déposée par M. François BENEDETTI, 22  
au nom du groupe « Corsica libera » : Lutte contre les incendies -  
Saison 2018**
- Réponse de M. Gilles SIMEONI, président du Conseil exécutif de Corse 23
- Question orale n° 2018/E6/048 déposée par Mme Nadine NIVAGGIONI, 27  
au nom du groupe « Femu a Corsica » : Xylella : la défaillance de l'Etat**
- Réponse de M. François SARGENTINI, président de l'Office de 28  
l'environnement de la Corse

<b><u>Question orale n° 2018/E6/042</u> déposée par M. Xavier LACOMBE, au nom du groupe « Per l'avvene » : Infrastructures de transport : révision de la PPI</b>	31
Réponse de Mme Vanina BORROMEI, présidente de l'Office des transports de la Corse	32
<b><u>Question orale n° 2018/E6/049</u> déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI, au nom du groupe « Andà per dumane » : Centre aquatique de l'Extrême-Sud</b>	35
Réponse de Mme Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive en charge du sport et de la jeunesse	37
<b><u>Question orale n° 2018/E6/044</u> déposée par Mme Rosa PROSPERI, au nom du groupe « Corsica libera » : Acquisition et destination future du couvent Santa Catalina de Siscu</b>	41
Réponse de M. Gilles SIMEONI, président du Conseil exécutif de Corse	42
<b><u>Question orale n° 2018/E6/047</u> déposée par M. Julien PAOLINI, au nom du groupe «Femu a Corsica» : Gestion des risques liés à la pollution marine et côtière</b>	45
Réponse de M. François SARGENTINI, président de l'Office de l'environnement de la Corse	47
<b><u>Question orale n° 2018/E6/043</u> déposée par M. Jean-Louis DELPOUX, au nom du groupe «Per l'avvene» : Grand Port – Bastia-Corse</b>	50
Réponse de M. Gilles SIMEONI, président du Conseil exécutif de Corse	51
<b><u>Question orale n° 2018/E6/046</u> déposée par Mme Anne-Laure SANTUCCI, au nom du groupe «Femu a Corsica» : Gestion des banquettes de posidonie</b>	56
Réponse de M. François SARGENTINI, président de l'Office de l'environnement de la Corse	57

Mme Christelle COMBETTE, secrétaire de séance (appel des conseillers)	60
Allocution d'ouverture du président Jean-Guy TALAMONI	60

<b>MOTIONS / MUZIONE</b>
--------------------------

<b><u>Motion n° 2018/E6/061 déposée par le groupe « Femu a Corsica » :</u></b> <b>Mise en œuvre du plan des déchets – Avenir du site de Vighjaneddu</b> <i>(Délibération n° 2018/238 AC du 26 juillet 2018)</i>	64
Présentation de la motion par M. Guy ARMANET	64
<b>Prise(s) de parole :</b>	
Le président Jean-Guy TALAMONI	66
M. Xavier LACOMBE, amendements	66
M. Romain COLONNA	68
Le président Jean-Guy TALAMONI	68
M. Xavier LACOMBE	69
M. Guy ARMANET	69
M. François SARGENTINI, avis du CE sur amendements et motion	69
Le président Jean-Guy TALAMONI	72
M. Joseph PUCCI (maire de Vighjaneddu) quitte l'hémicycle	72
<b>Vote sur les 3 sections prévues dans l'amendement</b>	72
Vote 1 <sup>ère</sup> section	72
Vote 2 <sup>ème</sup> section	72
Vote 3 <sup>ème</sup> section	73
<b>Vote motion ainsi amendée</b>	73

<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ASSESTU DI U TERRITORIU</b>
--

<b><u>Rapport n° 2018/E6/247 : Convention Collectivité de Corse/ Conservatoire du littoral relative à la gestion du domaine terrestre et maritime du conservatoire en Corse</u></b> <b>(Délibération n° 2018/239 AC du 26 juillet 2018)</b>	74
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. François SARGENTINI, président de l'Office de l'environnement de la Corse	74
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	77
<b>Prise(s) de parole :</b>	
Le président Jean-Guy TALAMONI	77
Mme Nadine NIVAGGIONI	77
M. Jean-Charles ORSUCCI	77
Mme Anne-Laure SANTUCCI	79
Le président Jean-Guy TALAMONI	79
M. François ORLANDI	80
M. Pierre GHIONGA	81
Mme Anne-Laure SANTUCCI	81
M. Pietr'Antone TOMASI	82
M. François SARGENTINI, en réponse aux intervenants	83
<b>Vote du rapport</b>	84
<b>Suspension de séance</b>	84
<b>Reprise de séance</b>	85
<b><u>Rapport n° 2018/E6/218 : Procédure de modification du PADDUC pour le rétablissement de la carte des espaces stratégiques agricoles et l'intégration de la planification territoriale de l'intermodalité</u></b> <b>(Délibération n° 2018/262 AC du 26 juillet 2018)</b>	85
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Jean BIANCUCCI, président de l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse	85
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	88

<b>Prise(s) de parole :</b>	
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	88
M. François-Xavier CECCOLI	92
M. Petr' Antone TOMASI	95
Mme Fabienne GIOVANNINI	100
Mme Valérie BOZZI	104
M. Jean-Charles ORSUCCI	106
M. Xavier LACOMBE	110
M. Jean BIANCUCCI, en réponse aux intervenants	114
Le président Gilles SIMEONI	118
<b>Suspension de séance</b>	126
<b>Reprise de séance</b>	127

<b>RAPPORTS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE          RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA</b>
---

<b><u>Rapport n° 2018/E6/208 : Répartition des membres de l'Assemblée de Corse au sein des collèges chargés de l'élection des sénateurs</u></b>	127
<b>(Renvoyé)</b>	

<b>Prise(s) de parole :</b>	
Le président Jean-Guy TALAMONI	127
M. Jean-Martin MONDOLONI	127
M. Petr' Antone TOMASI	128
Le président Gilles SIMEONI	128

<b>Rapport renvoyé</b>	128
------------------------	-----

<b><u>Rapport n° 2018/E6/251: Colloque sur les conséquences de la guerre de 14-18 en Corse (Accademia corsa di i vagabondi, novembre 2018)</u></b>	129
<b>(Délibération n° 2018/240 AC du 26 juillet 2018)</b>	

Présentation du rapport par le président Jean-Guy TALAMONI	129
--	-----

<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Petr' Antone TOMASI	130
M. Pierre GHIONGA	130
Le président Jean-Guy TALAMONI	130

Le président Jean-Guy TALAMONI (président de l'Accademia corsi di i vagabondi) quitte la présidence le temps du vote du rapport	131
---	-----

M. Hyacinthe VANNI (remplace le président Jean-Guy TALAMONI)	131
<b>Vote du rapport</b>	131

<b>COMMUNICATION SUR LA REUNION DU CONSEIL PERMANENT CORSO-SARDE EN DATE DU 10 JUILLET 2018</b>
---

Le président Jean-Guy TALAMONI	132
--------------------------------	-----

<b><u>Rapport n° 2018/E6/263: Ratification de la cosignature corse et sarde décidée lors du Conseil permanent corso-sarde du 10 juillet 2018 de la charte européenne pour l'égalité femmes-hommes</u></b> (Délibération n° 2018/241 AC du 26 juillet 2018)	135
---	-----

Présentation du rapport par le président Jean-Guy TALAMONI	135
--	-----

<b>Vote du rapport</b>	135
------------------------	-----

<b><u>Rapport n° 2018/E6/264: Ratification de la délibération adoptée lors du Conseil permanent corso-sarde en date du 10 juillet et relative à la protection des Bucchi di Bunifaziu</u></b> (Délibération n° 2018/242 AC du 26 juillet 2018)	136
---	-----

Présentation du rapport par le président Jean-Guy TALAMONI	136
--	-----

<b>Vote du rapport</b>	136
------------------------	-----

<b>AFFAIRES EUROPEENES AFFARI AUROPEANI</b>
---

<b><u>Rapport n° 2018/E6/259: Prise en charge des frais d'organisation de la 38<sup>ème</sup> assemblée générale de la Commission des îles de la conférence des régions périphériques maritimes à Bastia les 12 et 13 juillet 2018</u></b> (Délibération n° 2018/243 AC du 26 juillet 2018)	137
--	-----

Présentation du rapport par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, conseillère exécutive en charge des affaires européennes et internationales	137
---	-----

Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	139
---	-----

<b>Vote du rapport</b>	139
------------------------	-----

**QUESTIONS DIVERSES**  
**QUISTIONE DIVERSE**

<b><u>Rapport n° 2018/E6/209: Attribution d'un véhicule de fonction par nécessité absolue de service au directeur de cabinet du président du Conseil exécutif de Corse</u></b>	141
<b>(Délibération n° 2018/244 AC du 26 juillet 2018)</b>	
Présentation du rapport par le président Gilles SIMEONI	141
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité, par Mme Anne TOMASI, rapporteure	141
<b>Vote du rapport</b>	142
<b><u>Rapport n° 2018/E6/237: Mise à disposition, à titre gracieux, de personnel de la Collectivité de Corse auprès du Syndicat d'énergie de la Corse du Sud</u></b>	143
<b>(Délibération n° 2018/245 AC du 26 juillet 2018)</b>	
Présentation du rapport par le président Gilles SIMEONI	143
M. Joseph PUCCI (président du Syndicat de l'énergie de la Corse du Sud quitte l'hémicycle	143
<b>Vote du rapport</b>	144
<b><u>Rapport n° 2018/E6/238: Rectificatif concernant le nombre de représentants titulaires du personnel siégeant au CHSCT</u></b>	145
<b>(Délibération n° 2018/246 AC du 26 juillet 2018)</b>	
Présentation du rapport par le président Gilles SIMEONI	145
<b>Vote du rapport</b>	145
Mme Chantal PEDINIELLI demande que les rapports 248, 249, 250 et 258 soient examinés plus tard	146
<b><u>Rapport n° 2018/E6/260: Modification de la délibération n° 2018/027 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 relative au fonctionnement des groupes politiques de l'Assemblée de Corse</u></b>	147
<b>(Délibération n° 2018/248 AC du 26 juillet 2018)</b>	
Présentation du rapport par le président Gilles SIMEONI	147



<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Hyacinthe VANNI	148
Le président Jean-Guy TALAMONI	148
<b>Vote du rapport</b>	148
<b><u>Rapport n° 2018/E6/261: Modification de la délibération n° 2018/026 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 relative aux taux applicables pour le calcul des indemnités de fonction du président de l'Assemblée de Corse, du président du Conseil exécutif de Corse, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers exécutifs</u></b>	149
<b>(Délibération n° 2018/247 AC du 26 juillet 2018)</b>	
Présentation du rapport par le président Gilles SIMEONI	149
<b>Vote du rapport</b>	149
<b><u>Rapport n° 2018/E6/262: Individualisation de crédits en faveur de l'acquisition de progiciels et outils web auprès de l'entreprise ESRI France</u></b>	150
<b>(Délibération n° 2018/249 AC du 26 juillet 2018)</b>	
Présentation du rapport par le président Gilles SIMEONI	150
<b>Vote du rapport</b>	150
<b>EAU – ASSAINISSEMENT – ACQUA – RISANAMENTU</b>	
<b><u>Rapport n° 2018/E6/212: OEHC – Programme d'investissement hydraulique N1311 sous maîtrise d'ouvrage Collectivité de Corse 2018</u></b>	151
<b>(Délibération n° 2018/250 AC du 26 juillet 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Xavier LUCIANI, conseiller exécutif, président de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse	151
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité, par Mme Anne TOMASI, rapporteure	151
<b>Vote du rapport</b>	152

<b><u>Rapport n° 2018/E6/213: Acquisition de parcelles cadastrées section A 410 et A 524 lieu-dit « Stirpiccia » et « San Piuvanacciu » sur la Commune de Tagliu è Isulacciu</u></b>	153
<b>(Délibération n° 2018/251 AC du 26 juillet 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Xavier LUCIANI, conseiller exécutif, président de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse	153
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	153
<b>Vote du rapport</b>	153
<b><u>Rapport n° 2018/E6/224: Modification de la composition et des règles de fonctionnement de la Commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Etang de Bigulia-Chjurlinu</u></b>	154
<b>(Délibération n° 2018/252 AC du 26 juillet 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Xavier LUCIANI, conseiller exécutif, président de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse	154
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	154
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. François ORLANDI	155
<b>Vote du rapport</b>	155
<b><u>Rapport n° 2018/E6/239: Amélioration des transferts d'eau entre la Plaine Orientale Nord et la Plaine Orientale Centre – Tranche 1 – Surpresseur de Tagliu è Isulacciu</u></b>	156
<b>(Délibération n° 2018/253 AC du 26 juillet 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Xavier LUCIANI, conseiller exécutif, président de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse	156
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité, par Mme Anne TOMASI, rapporteure	156
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. François-Xavier CECCOLI	157
M. Xavier LUCIANI, en réponse	158

Mme Marie-Anne PIERI (non participation au vote de Mme Marie-Thérèse MARIOTTI, maire de Taglio-Isolaccio)	158
Le président Jean-Guy TALAMONI	159
<b>Vote du rapport</b>	159

## LANGUE ET CULTURE CORSE – LINGUA E CULTURA CORSA

<b><u>Rapport n° 2018/E6/253: Invidualisation de crédits dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Collectivité de Corse et le réseau CANOPE, Académie de Corse</u></b> <b>(Délibération n° 2018/254 AC du 26 juillet 2018)</b>	160
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Xavier LUCIANI, conseiller exécutif, en charge de la langue corse	160
Le président Jean-Guy TALAMONI	161
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé, par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	162
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Xavier LUCIANI, en réponse au rapport du CECCSS	164
Mme Anne TOMASI, ne prend pas part au vote et quitte l'hémicycle	165
M. Jean-Martin MONDOLONI	165
M. Xavier LUCIANI, en réponse aux intervenants	167
Mme Vannina ANGELINI-BURESI	169
<b>Vote des amendements</b>	169
<b>Vote du rapport ainsi amendé</b>	170

## FORMATION PROFESSIONNELLE FURMAZIONE PRUFESSIUNALE

<b><u>Rapport n° 2018/E2/252: Plan d'investissement des compétences (PIC)</u></b> <b>(Délibération n° 2018/255 AC du 26 juillet 2018)</b>	171
<b>Prise(s) de parole :</b>	
Mme Chantal PEDINIELLI	171
Le président Jean-Guy TALAMONI	171

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive, en charge de la formation professionnelle	171
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	174
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	174
<b>Prise(s) de parole :</b>	
Mme Christelle COMBETTE	175
Mme Josepha GIACOMETTI, en réponse	175
<b>Vote du rapport</b>	177
<b><u>Rapport n° 2018/E6/255: Accompagnement renforcé vers l'entreprise</u></b> <b>(Délibération n° 2018/256 AC du 26 juillet 2018)</b>	178
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive, en charge de la formation professionnelle	178
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	180
<b>Prise(s) de parole :</b>	
Mme Christelle COMBETTE	180
Le président Jean-Guy TALAMONI	181
Mme Josepha GIACOMETTI, en réponse	181
M. Jean-Christophe ANGELINI	182
Le président Jean-Guy TALAMONI	184
M. Jean-Martin MONDOLONI	185
Le président Jean-Guy TALAMONI	185
<b>Vote du rapport</b>	185
<b><u>Rapport n° 2018/E6/257: Individualisation de crédits en faveur des instituts de formation paramédicaux</u></b> <b>(Délibération n° 2018/257 AC du 26 juillet 2018)</b>	186
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive, en charge de la formation professionnelle	186
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	186
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	186
<b>Vote du rapport</b>	187

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – RECHERCHE  
INSIGNAMENTU SUPERIORE - RICERCA**

<b><u>Rapport n° 2018/E6/230: Création d’une cellule de veille prospective et d’ingénierie de formation</u></b>	188
<b>(Délibération n° 2018/258 AC du 26 juillet 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive, en charge de l’éducation, de l’enseignement supérieur et de la recherche	188
Lecture du rapport de la Commission de l’éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé, par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	190
<b>Vote du rapport</b>	191

**CULTURE ET PATRIMOINE  
CULTURA E PATRIMONIU**

<b><u>Rapport n° 2018/E6/219: Tarification des prestations et produits proposés à la vente à « A casa di Roccapina »</u></b>	192
<b>(Délibération n° 2018/259 AC du 26 juillet 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive, en charge de la culture et du patrimoine	192
Avis de la Commission de l’éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	192
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	193
<b>Vote du rapport</b>	193
<b><u>Rapport n° 2018/E6/236: Site archéologique de Cuccuruzzu à LIVIA - Fonctionnement de la régie de recettes : nouveaux tarifs d’ouvrages mis en vente à la boutique du site archéologique de Cucuruzzu</u></b>	194
<b>(Délibération n° 2018/260 AC du 26 juillet 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive, en charge de la culture et du patrimoine	194

Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé 194

**Prise(s) de parole :**

M. Petr' Antone TOMASI 195  
 Le président Jean-Guy TALAMONI 195  
 Le président Gilles SIMEONI 195  
 Le président Jean-Guy TALAMONI 196  
 M. Pierre GHIONGA 196  
 Mme Josepha GIACOMETTI 197  
 Mme Anne-Laure SANTUCCI, amendement 197

**Vote du rapport** 198

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
 ASSESTU DI U TERRITORIU**

**Rapport n° 2018/E6/246: Avenant de prolongation du contrat de concession de l'exploitation de la source territoriale d'Orezza** 199  
**(Délibération n° 2018/261 AC du 26 juillet 2018)**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI 199

Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure 200

Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité, par Mme Anne TOMASI, rapporteure 201

**Prise(s) de parole :**

M. François ORLANDI 201  
 M. Jean-Martin MONDOLONI, amendement 202  
 Le président Gilles SIMEONI, en réponse 202

**Vote amendement Commission des finances** 203

**Vote du rapport ainsi amendé** 203

**Suspension de séance** 203

**Reprise de séance** 204

<b><u>Rapport n° 2018/E6/218 : Procédure de modification du PADDUC pour le rétablissement de la carte des espaces stratégiques agricoles et l'intégration de la planification territoriale de l'intermodalité</u></b> <b>(Délibération n° 2018/262 AC du 26 juillet 2018)</b>	204
<b>Examen des amendements et sous-amendements au rapport initial</b>	204
<b>Vote du rapport ainsi amendé</b>	219

<b>JEUNESSE – SPORTS</b> <b>GHJUVENTU – ATTIVITA SPURTIVE</b>
--

<b><u>Rapport n° 2018/E6/235: Attribution d'une subvention hors guide des aides sport au bénéfice de l'Association sportive GFCA Volley-ball pour la saison 2018-2019</u></b> <b>(Délibération n° 2018/263 AC du 26 juillet 2018)</b>	220
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive en charge du sport et de la jeunesse	220
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé, par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	222
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité, par Mme Anne TOMASI, rapporteure	225
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Romain COLONNA	227
M. Jean-Martin MONDOLONI	228
Le président Jean-Guy TALAMONI	229
Mme Isabelle FELICIAGGI	230
M. Pierre GHIONGA	230
Mme Valérie BOZZI	231
Mme Muriel FAGNI	231
M. Pierre-Jean LUCIANI	232
M. Petr' Antone TOMASI	234
M. Jean-Charles ORSUCCI	236
M. Jean-François CASALTA	239
Le président Jean-Guy TALAMONI	240
Mme Lauda GUIDICELLI, en réponse aux intervenants	240
M. Hyacinthe VANNI	242
<b>Suspension de séance</b>	242

<b>Reprise de séance</b>	242
<b>Prise(s) de parole :</b>	
Le président Jean-Guy TALAMONI	242
Mme Anne-Laure SANTUCCI, <b>amendement</b>	242
Les groupes « Corsica libera », « Per l'avvene », « Andà per dumane » s'associent à l'amendement déposé par Mme Anne-Laure SANTUCCI	242
M. Petr' Antone TOMASI	243
Le président Jean-Guy TALAMONI	243
Mme Anne-Laure SANTUCCI, avis	243
<b>Examen et vote des amendements</b>	243
<b>Vote rapport ainsi amendé</b>	253



## **Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 35.**

### **Le Président TALAMONI**

Nous allons commencer la série des questions orales par une question orale déposée par Mme Isabelle FELICCIAGGI.

### **QUESTIONS ORALES / QUESTION ORALE**

**Question orale n° 2018/E6/050 déposée par Mme Isabelle FELICCIAGGI, au nom du groupe « La Corse dans la République » : Prise en charge des frais de transport des malades et de leur famille sur le continent.**

### **Mme Isabelle FELICCIAGGI**

Messieurs les Présidents,  
Madame la Présidente de l'Office des transports de la Corse,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,  
Chers collègues,

Suite au courrier de l'Association *Inseme*, la semaine dernière, comportant un certain nombre de propositions visant à améliorer la prise en charge des malades devant se déplacer sur le continent pour raison médicale, ainsi que leurs familles, ma question s'adresse plus particulièrement à Madame la présidente de l'Office des transports, destinataire également de ces demandes.

En effet, en raison de notre insularité...

### **Le Président TALAMONI**

S'il-vous-plaît, ce ne sont pas des conditions normales de travail. Je demande aux élus de ne pas gêner l'oratrice, et à ceux qui ne sont pas élus de quitter l'hémicycle.

Vous avez la parole.

**Mme Isabelle FELICIAGGI**

Merci.

En effet, en raison de notre insularité, la prise en charge et le transport des malades, et particulièrement des enfants et de leur famille, depuis la Corse, pour une prise en charge médicale adaptée sur le continent, car elle n'existe pas sur place, revêtent un caractère particulièrement important dont nous devons nous préoccuper.

Évidemment, il est du devoir de la Collectivité de Corse de tout mettre en œuvre pour aider ces familles afin de simplifier, au maximum, les procédures et lourdeurs administratives, les laissant se concentrer sur ce qui est le plus important : leur santé et leur guérison.

Ainsi, en corollaire à la « convention triennale de dispositif d'aide aux familles des enfants originaires de Corse hospitalisés sur le continent » que nous allons renouveler lors de cette session, permettant une aide à l'hébergement, je souhaiterais savoir qu'elles sont les mesures fortes que l'Office des transports de la Corse mettra en place, durant notre mandature, afin de faciliter le transport aérien de ces malades et de leur famille ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Réponse du Conseil exécutif, donc Vanina.

**Mme Vanina BORROMEI**

Madame la Conseillère,

Avant de répondre à votre question, en ma qualité de présidente de l'Office des transports de la Corse, je pense qu'il est nécessaire de rappeler les mesures déjà prises par notre Collectivité pour la prise en charge des frais de transport des malades et de leur famille sur le continent :

L'Assemblée de Corse a adopté, dès 2013, les premières mesures d'un dispositif de prise en charge à destination des familles avec enfants malades, issu d'un constat : celui de la nécessité d'accompagner et de soulager les familles obligées d'engager des démarches et des frais importants

pour la prise en charge médicale de leurs enfants, que l'offre de soins et la nature de leur pathologie privent d'un suivi en Corse.

La volonté de la Collectivité est de pouvoir répondre, tout à la fois, aux difficultés matérielles engendrées par l'hospitalisation d'un enfant sur le continent et d'améliorer la prise en charge ainsi que l'information des familles.

Le dispositif, dans son économie actuelle, comporte ainsi 4 volets :

1/ Un volet « transport », géré par les services de la Collectivité, permettant le remboursement, sur présentation des factures et des justificatifs du déplacement, des frais de transport du deuxième accompagnant d'enfants malades, et la gestion d'un numéro vert permettant l'obtention de places d'urgence auprès des compagnies de transport ;

2/ Un volet « hébergement » permettant la prise en charge directe des frais d'hébergement des familles accompagnantes d'enfants malades, dans le cadre d'un conventionnement auprès de deux structures d'hébergements, à Nice et à Marseille,

3/ Un volet « information grand public » permettant le financement d'associations ancrées sur l'ensemble du territoire assurant ce rôle.

4/ Un volet « mise en réseau des acteurs ».

En 2015, puis en 2017, l'Assemblée de Corse est venue amender ce dispositif en proposant des modifications destinées à l'amélioration de l'opérationnalité des mesures proposées :

En 2017, la Direction du développement social de l'ex-Collectivité territoriale de Corse a engagé une consultation auprès des principaux partenaires associatifs intervenant dans ce domaine, afin de mieux identifier les besoins et conforter les pistes d'amélioration. Ont émergé de ces consultations trois priorités : la nécessité d'une meilleure visibilité du dispositif, un renforcement de l'offre vers les plus jeunes, l'intégration de l'évolution des pratiques médicales et notamment celle de la généralisation des soins en ambulatoire.

Sur le volet « transport », nous avons acté :

- Des modifications des critères de prise en charge, notamment extension des dérogations au critère de durée d'hospitalisation, de 1 jour au lieu de 3 jours, pour l'accompagnement d'enfants atteints de handicap lourd, et des enfants âgés de moins de 4 ans.
- Externalisation de la mise en place d'un dispositif d'avance de frais pour les familles et de la gestion du numéro vert, avec le lancement d'une consultation sous forme de MAPA pour la gestion du dispositif hors volet hébergement.

L'ensemble de ce dispositif, chiffré à 162 000 € en 2013, a été porté à 180 000 €, en octobre 2017.

Une réflexion est actuellement engagée sur un élargissement à de nouvelles structures d'hébergement sur le continent ; un état des lieux est en cours.

La relance du marché infructueux pour la gestion du dispositif externalisé d'avances de frais est également prévue rapidement.

Parmi les acteurs-clés de ce dispositif, l'association *Inseme*, que je salue, ainsi que les associations qui œuvrent dans ce domaine, a, par ailleurs, bénéficié du soutien de la Collectivité sur les volets « information » et « mise en réseau des acteurs » par le biais de subventions. Ainsi, l'aide attribuée en 2017 par les trois anciennes collectivités s'est élevée à : plus de 67 485 €.

L'Office des transports de la Corse viendra compléter cet important dispositif par une exigence particulière portée à la simplification, par le délégataire, des procédures pour les malades devant se déplacer sur le continent, avec notamment la mise en place d'un embarquement prioritaire et de salles d'attente dans les aéroports d'Aiacciu et de Bastia.

Un dispositif de quota de places à libérer en urgence serait redondant avec le dispositif existant de numéro vert. Par ailleurs, Air Corsica applique déjà le tarif résident au retour en Corse des malades transportés, à l'aller, par avion sanitaire.

Enfin, nous allons solliciter l'extension de l'espace dédié aux malades existant à l'aéroport de Marseille et la création d'un nouvel espace dédié à l'aéroport de Nice.

En conclusion, je dois toutefois rappeler une des orientations majeures de la Collectivité, en matière de santé, qui est d'améliorer en priorité l'offre de soins sur le territoire et je suppose que ma collègue, Bianca Fazi, dans sa feuille de route, se fera l'écho de tout ceci.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. La question suivante va être posée par François BENEDETTI pour « Corsica libera ».

**Question orale n° 2018/E6/045 déposée par M. François BENEDETTI, au nom du groupe « Corsica libera » : Lutte contre les incendies (saison 2018).**

**M. François BENEDETTI**

M. le Président, merci.

M. le Président de l'Exécutif,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers collègues,

En 2017, la Corse a dû faire face à un déficit pluviométrique très important dès le printemps et, donc, à une forte sensibilité de la végétation devenant extrême début juillet.

Comme le redoutaient les professionnels, la campagne « feux de forêt » 2017 fût longue et intense depuis l'incendie de Bastelica, en mars, jusqu'aux derniers feux de fin octobre/début novembre, à Ghisoni et à San Martinu di Lota, pour se terminer seulement au début de la nouvelle année à Cervioni et à Chiatra.

Pour le seul secteur de la Haute Corse, le bilan de cette saison est de plus de 6 000 ha dévastés contre 1 000 ha les années précédentes.

Depuis le 1er janvier 2018, la mise en place de la Collectivité de Corse nous a permis de démontrer un engagement fort auprès des sapeurs-pompiers, avec notamment un effort budgétaire conséquent en faveur des services d'incendie et secours.

Alors que nous rentrons dans la campagne des feux de forêt 2018, il convient de faire le point sur un certain nombre de dossiers primordiaux pour nous donner les moyens de prévenir et de traiter une éventuelle nouvelle saison catastrophique. Nous espérons que les investissements engagés par notre collectivité permettront la mise à niveau du matériel et des véhicules dont l'état d'usure est inquiétant.

Les avions et hélicoptères bombardiers d'eau sont des outils incontournables pour la lutte contre l'incendie. Cette année, les deux SIS ont mis en œuvre un marché commun afin de disposer de trois hélicoptères bombardiers d'eau.

De son côté, l'État mettra en œuvre des moyens terrestres et aériens similaires aux années précédentes sans tenir compte des effets du changement climatique.

Il est ainsi déplacé d'entendre des représentants de l'État proclamer que la gestion opérationnelle des secours relève exclusivement du préfet de Corse et, dans le même temps, ne pas mettre des moyens de lutte opérationnels supplémentaires pour faire face aux risques naturels. La Collectivité de Corse n'a pas vocation à financer le matériel des services de l'État.

Notons, par ailleurs, que les conclusions de la CDSCGC (Commission départementale de sécurité civile et de gestion de crise) relative à l'incendie survenu sur la commune de Bunifaziu, en mai 2017, ne sont toujours pas connues malgré les demandes de notre Assemblée.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, alors que nous entrons de plain-pied dans cette nouvelle saison de feux de forêts, pourriez-vous faire état, à notre Assemblée, des initiatives portées par notre collectivité, notamment en matière de lutte opérationnelle et de moyens, de sensibilisation ou de soutien aux sinistrés ?

À ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI**

À ringrazià vi. A riposta di u Consigliu esecutivu ?

### **Le Président SIMEONI**

Monsieur le Conseiller

Des interrogations et une inquiétude sont légitimes à la veille de l'été.

La Corse a été, historiquement, durement frappée par les incendies, et encore plus l'année dernière où nous avons tous en mémoire les feux, aussi bien, de l'été que de l'hiver.

J'en profite pour exprimer notre solidarité à la Suède et à la Grèce qui ont été, ces derniers jours, durement frappées, à leur tour, par ce fléau. Et je rappelle que nous avons proposé, avec l'accord des présidents POLI et

ARMANET, de mettre à disposition deux équipes du SIS 2A et du SIS 2B, si nécessaire, notamment auprès de la Grèce, dans le cadre de la solidarité méditerranéenne qui est une constante de notre engagement.

Rapidement, et nous en parlerons plus longuement, mais les deux volets principaux qui nous occupent sont la prévention, d'un côté, la surveillance et la lutte, de l'autre.

Premier volet : les travaux de prévention réalisés, pour l'essentiel durant la période hivernale, en régie, par les deux cent quatre vingt dix forestiers-sapeurs que compte notre nouvelle Collectivité.

Et bien sûr, je tiens à rendre hommage à ces personnels pour leur connaissance du terrain et leur rôle irremplaçable qu'ils ont au quotidien.

Sachez, en termes de chiffres, que pour la période 2018, les programmes des travaux des forestiers-sapeurs portent sur :

- 2 200 hectares de débroussaillage ;
- 400 km d'entretien de pistes DFCI ;
- 200 km de débroussaillage de bord de piste DFCI.

Et je rappelle, également, qu'une réflexion est en cours pour harmoniser les pratiques et les méthodes d'intervention, améliorer notre efficacité, y compris d'ailleurs en concertation avec l'ODARC et dans le cadre d'une vision planifiée et équitable des interventions (par exemple, au bénéfice des agriculteurs dans le cadre de la lutte et de la prévention contre les incendies).

Par ailleurs, les mêmes forestiers-sapeurs participent aux dispositifs de surveillance et de lutte organisés par les deux SIS. Ce sont 120 agents, chaque jour, avec :

- Trente neuf engins d'interventions ;
- Cinq engins de travaux et trois véhicules de transport d'engins

Avec aussi, quand même, une participation à des actions de type commando pionniers et la mise en œuvre de feux tactiques et la nécessité d'harmoniser les pratiques entre le nord et le sud. Et, également, les problèmes relatifs à l'entretien des véhicules, mais c'est une autre discussion.



En ce qui concerne la lutte contre les feux de forêt, comme je l'ai fait pour les forestiers-sapeurs, je tiens à rendre hommage aux personnels qui luttent au quotidien : les pompiers femmes et hommes, dans tous les territoires de l'île.

Rendre hommage, également, à l'action qui est menée de façon concertée, et j'y insiste, par Pierre POLI et Guy ARMANET en leur qualité respective de présidents, et par les deux directeurs, les colonels MAESTRACCI et PERALDI.

Nous sommes véritablement dans une logique, d'ores et déjà, de stratégie concertée, de mutualisation qui devra nous conduire rapidement à créer le fameux EPIDIS avec, à terme, la construction (en associant bien sûr l'ensemble des personnels, notamment au plan social) d'une structure unique.

En ce qui concerne les moyens opérationnels, nous avons une discussion avec l'État qui est souvent tendue, vous le savez.

Nous souhaitons que les canadiens soient mobilisés sur site, le plus tôt possible, surtout avec l'évolution climatique.

Les deux SIS ont passé un marché mutualisé permettant de disposer, durant toute la saison, de deux hélicoptères bombardiers d'eau avec, si nécessaire, un troisième. Et enfin, pour les feux dits « inaccessibles », un quatrième hélicoptère pourra être mobilisé sous 48 heures (une mobilisation qui pourra être actionnée à tout moment de l'année).

Un dernier mot, mais on en discutera de façon approfondie, il y a effectivement un effort budgétaire qui a été fait malgré le contexte contraint que vous connaissez, notamment parce qu'il y a un certain nombre de moyens qui étaient vieillissants.

Je termine, pour respecter le temps imparti, en disant que c'est le combat de toutes et de tous, de notre Assemblée bien sûr, des citoyens, des maires, des intercommunalités et, à cet égard, je salue le travail d'ores et déjà engagé par la Commission ad hoc de la Chambre des territoires et Louis POZZO di BORGO, chargé de la présider et de l'animer. Une Chambre des territoires qui a d'ores et déjà planché sur les réserves communales de sécurité civile et sur d'autres dispositifs.

Nous sommes donc mobilisés.

Un dernier mot, enfin, sur la dimension européenne. Nous comptons explorer toutes les possibilités qui sont offertes par la « *buffer capacity* », mécanisme européen ayant pour objet la mise à disposition de moyens de protection civile territoriaux, par exemple la Corse au profit d'un Etat-membre, dans une logique de solidarité inter-méditerranéenne. C'est, à moyen terme, ce que nous voulons construire.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a là un brouhaha insupportable ! Je demande de respecter les orateurs et l'Exécutif qui répond. Nous sommes là pour travailler et je pense que, aujourd'hui, l'ambiance est un peu bizarre et pas du tout au travail.

La question suivante est posée par Nadine NIVAGGIONI du groupe « Femu a Corsica ».

**Question orale n° 2018/E6/048 déposée par Mme Nadine NIVAGGIONI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Xylella, la défaillance de l'État.**

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président de l'Office de l'environnement,  
Monsieur le Président de l'ODARC,

Nous avons vu, récemment, apparaître dans la presse locale une page de publicité financée par l'État recommandant vivement aux particuliers de ne pas transporter de végétaux en raison des risques liés à la Xylella. Sur les radios, une campagne de publicité incite également à signaler les plantes portant des symptômes de Xylella ou de cynips.

Une mission d'enquête, diligentée conjointement par les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, est venue en avril : elle devait rendre rapidement un rapport précis sur les problèmes des tests, des risques, et proposer de nouvelles mesures.

Cet affichage pourrait faire penser que les services de l'Etat ont modifié leur regard sur cette bactérie extrêmement dangereuse pour nos productions agricoles et notre couvert végétal.

Malheureusement, il n'en n'est rien : les dernières statistiques d'entrées de végétaux sensibles à Xylella font apparaitre une véritable explosion des importations, y compris pour des plantes ornementales considérées par l'Union européenne comme les plus à risque comme le laurier-rose, y compris pour des oliviers d'Espagne où la Xylella est bien présente, y compris pour des plantes produites localement comme les citrus ou l'immortelle.

Je vous remercie, Messieurs les Présidents, de nous donner des précisions sur la situation actuelle, et les mesures que vous envisagez.

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. La parole au Conseil exécutif, donc François SARGENTINI, que nous saluons, va répondre à cette question.

**M. François SARGENTINI**

Monsieur le Président,  
Madame la Conseillère,

L'identification de la *Xylella* sur un laurier-rose à Prupia la semaine dernière, montrant l'ampleur de la présence de la bactérie, a encore renforcé notre inquiétude.

Comme d'habitude, les services de l'État, en l'occurrence la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, minimisent les risques liés à la bactérie et, surtout, continuent à laisser entrer massivement en Corse les espèces les plus sensibles, y compris celles qui peuvent porter plusieurs souches de la bactérie (*multiplex* mais aussi *pauca* ou *fastidiosa*) encore officiellement absentes de Corse.

Quel est le principal danger identifié aujourd'hui par les scientifiques avec qui nous travaillons ?

Le premier, c'est l'entrée en Corse de la sous-espèce *pauca*, présente dans les Pouilles, aux Baléares et sur le continent espagnol, ou de la sous-espèce *fastidiosa* détectée en Espagne, dont les conséquences sont hélas bien connues.

Le deuxième, c'est la recombinaison possible entre ces sous-espèces de *Xylella* qui pourrait « fabriquer » une « super bactérie » entraînant une propagation et des dégâts extrêmement graves, tant pour les filières agricoles que pour le milieu naturel.

Or, l'État laisse entrer « par dérogation » des milliers de plants qu'il considère comme « indemnes », alors que nous savons que le test de détection utilisé, le seul homologué, n'est pas assez précis pour détecter à coup sûr la présence de la bactérie.

Il n'y a donc AUCUNE GARANTIE SCIENTIFIQUE que les plants entrants soient indemnes. L'État le reconnaît mais, pour autant, il n'a rien changé à son analyse de risques, renvoyant à une éventuelle évolution, aux résultats de la Mission conjointe des ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique venus, en avril, étudier la situation.

En attendant, et par précaution, nous avons demandé la suspension immédiate de l'importation :

- de plants agricoles, quand il existe un risque fort et qu'une filière locale peut fournir les plants (oliviers, agrumes, immortelle notamment) ;
- de plants ornementaux des espèces les plus sensibles, hôtes potentielles de plusieurs sous-espèces de la bactérie (laurier-rose, westringia, romarin, par exemple).

Bien évidemment, nous n'avons pas été entendus, les importations ont continué, et ont même dépassé sur les six mois (du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin), les chiffres de 2017 :

- Oliviers : 6 882 plants, contre 5 564 pour 2017 ;
- Agrumes : 2 942 (2 707 en 2017) ;
- Lauriers-roses : 19 133 (c'est un chiffre phénoménal !)

Vous trouverez les statistiques complètes jointes à cette réponse.

À ce jour, aucune nouvelle de la Mission conjointe qui aura ainsi permis à l'État de gagner du temps et de reporter la tenue d'un CROPSAV qui mettrait en évidence l'entrée massive de plants sensibles.

Vous avez bien compris que ? sur ce dossier comme beaucoup d'autres, le dialogue est impossible. En avril dernier, nous tenions une conférence de presse commune, avec mon collègue de l'ODARC, intitulée « chronique d'un désastre annoncé » ; depuis, rien n'a changé.

L'État prend sciemment le risque de la destruction de filières agricoles et d'une atteinte grave à notre biodiversité : en l'absence de transfert de compétence, il est clair que l'impasse est totale, le profit économique immédiat et la « tranquillité » de l'État ayant pris le pas sur notre intérêt collectif.

Sachez, cependant, que notre Collectivité est pleinement investie dans le programme de recherches OEC, INRA, Università sur les insectes vecteurs dont nous présenterons cet automne les premiers résultats, et que

nous continuons à chercher activement tous les moyens, y compris juridiques et règlementaires, pour nous protéger.

Je vous remercie, Mme la Conseillère.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Nous avons une question de Xavier LACOMBE du groupe « Per l'avvene ».

**Question orale n° 2018/E6/042 déposée par M. Xavier LACOMBE, au nom du groupe « Per l'avvene » : Infrastructures de transports / Révision PPI.**

**M. Xavier LACOMBE**

Merci, M. le Président.

M. le Président de l'Exécutif,  
Mme la Conseillère exécutive en charge des transports,  
Chers collègues,

Lors de l'adoption, en avril 2017, du PPI des infrastructures de transport, il avait été prévu que le document puisse être actualisé chaque année via une clause de revoyure. L'année s'est largement écoulée...

Les amendements que j'avais portés visaient à avancer, de 2023 à 2018 (et je m'en étais fait écho), les aménagements des carrefours de Baleone, Effrico et Socordis dénommés aujourd'hui « giratoire de la Gravona » ainsi que leur passage en 2x2 voies, et à avancer également, de 2021 à 2018, la suppression du passage à niveau de Mezzana. Je parle bien de l'embranchement de Cuttoli avec la gare, le groupe scolaire, le cabinet médical, et le projet que porte la CAPA, au niveau de la Mezzana.

Programmer au plus près ces opérations répond à la nécessité de désengorger l'entrée du pays ajaccien. Je crois qu'aujourd'hui, en termes de circulation, c'est le sujet n°1, prioritaire, à traiter, qui draine un quart du trafic routier insulaire. Je crois que nombre de collègues en ont fait les frais quand ils veulent se rendre sur Ajaccio et perdent au moins une heure de trajet pour faire 10 km.

Vous aviez rejeté nos amendements à la liste opérationnelle du PPI mais consenti, néanmoins (je tiens à le rappeler), face à l'évidence de la situation, à préciser en bas de la page 17, je cite « *qu'au moment de la première actualisation du PPI en 2018, une attention particulière sera portée sur la nécessité d'avancer la réalisation de ces trois opérations en 2018-2019 dans la mesure où les financements et la déprogrammation ou la révision d'autres projets intégrés à ce PPI, le permettent.* ». C'est ce qui avait été convenu.

Un autre de nos amendements, qui concernait l'avancée de début de travaux de la déviation de Ste Lucie de Porto Vecchio, de 2021 à 2019, n'a pas fait l'objet du même accord. Pourtant, encore une fois, l'évidence est la même en termes d'engorgement et d'urgence tant le passage au feu rouge de Ste Lucie constitue le point noir de la RT 10. Je vais m'en remettre à certains usagers qui connaissent mieux le problème que moi...

Plus globalement, nous apprenons que plusieurs projets inscrits au PPI, notamment le contournement de Penta di Casinca, seraient déjà considérés comme caducs. Les collectivités locales attendent d'ailleurs des réponses. Nombreux élus s'interrogent.

Monsieur le Président, quinze mois après l'adoption du document, il y a donc urgence à le réactualiser, tant sur les projets que sur le calendrier de réalisation. Concrètement, **pouvez-vous nous indiquer quand, et dans quelles conditions, s'appliquera la clause de revoyure du PPI infrastructures routières ?**

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher Collègue. Donc, réponse par Mme Vanina BORROMEI, au nom de l'Exécutif.

Vous avez la parole.

### **Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

M. le Conseiller,  
Chers collègues,

Dois-je vous rappeler que, en 2015, aucun des projets cités ne faisaient l'objet d'études sérieuses d'un niveau suffisant pour programmer des travaux ?

Il a fallu attendre le PPI d'avril 2017 pour exhumer des opérations comme la mise à 2x2 voies de la section Socordis-Afa, pourtant programmée dans le schéma directeur routier de 1995 !



Depuis début 2016, les services ont été mobilisés pour effectuer le rattrapage nécessaire et il a été décidé de consacrer à l'aire ajaccienne 2/3 de la 4<sup>ème</sup> convention du PEI et 1/3 du PPI.

Pour mémoire, sur la période 2002-2015 le montant du PEI affecté à l'aire ajaccienne était de ZERO.

Les amendements que vous rappelez ont été exprimés maintes et maintes fois au cours des mandatures précédentes également avec opiniâtreté par mes collègues Jean BIANCUCCI et Marie-Hélène CASANOVA.

Mes deux collègues ont également insisté sur la nécessité de doter le secteur des investissements prévus d'ailleurs dès la mise en place du PEI en 2003. Dois-je rappeler que la déprogrammation a été mise en place sous la présidence d'Ange SANTINI ? Et que le président Paul GIACOBBI est resté sourd aux demandes réitérées de « Femu a Corsica » ?

Afin de démontrer l'effort soutenu engagé par la Collectivité de Corse, un rapport spécifique aux opérations en cours, ou projetées sur Aiacciu, sera présenté en novembre 2018.

S'agissant plus particulièrement des opérations de Socordis, du doublement de la voie Socordis-Afa et de la suppression du passage à niveau de Mezzana, les études avancent bien :

- Concertation publique, programmée pour septembre et octobre 2018, pour les deux premières
- Lancement de la consultation des travaux en janvier 2019, pour la première.
- Concertation publique enfin, pour la troisième, avant la fin d'année 2018.

S'agissant de l'avancement de ces trois opérations, il avait été annoncé qu'il était suspendu au redéploiement du PEI.

Or, il convient d'attendre la loi ELAN qui va décrire, précisément, les modalités du décalage de 2 ans de la fin du PEI annoncé par le chef de l'État.

Enfin, il existe effectivement plusieurs opérations non situées dans l'aire ajaccienne pour lesquelles des questions d'opportunité, au regard de la nécessité de prioriser les opérations les plus efficaces et des contraintes environnementales, se posent.

C'est pourquoi il est proposé, aujourd'hui, de fixer la revoyure du PPI à avril 2019.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Questions suivante posée par Jean-Charles ORSUCCI pour le groupe « Andà per dumane ».

Vous avez la parole.

**Question orale n° 2018/E6/049 déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI, au nom du groupe « Andà per dumane » : Centre aquatique de l'Extrême-Sud.**

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif,  
Mme la Conseillère exécutive en charge de la jeunesse et du sport,

Je me permets de vous interpeller aujourd'hui en tant que président de groupe de cette Assemblée, mais aussi de par ma casquette d' élu communautaire, au sujet du développement de nos infrastructures sportives sur le territoire insulaire.

Vous savez sans doute que la communauté de communes du Sud-Corse a voté, il y a plus d'un an, un projet de construction d'un centre aquatique communautaire, sur la commune de Porto-Vecchio.

Cet outil structurant pour notre microrégion permettra à des centaines de jeunes (j'ai envie de vous dire « et des moins jeunes aussi ») de pouvoir profiter de bassins de plusieurs dimensions qui leur permettront d'allier loisirs, pour les uns, et entraînement pour les plus ambitieux. En tant que maire de Bonifacio, j'ai eu l'honneur d'avoir voté ce projet qui donnera un nouvel élan à la pratique du sport aquatique dans l'Extrême-sud.

Ce complexe était attendu depuis longtemps par la population de l'Extrême-Sud et il va enfin voir le jour (en tout cas, je l'espère...). Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Cependant, certaines interrogations demeurent, notamment sur les coûts réels de cette infrastructure dont le montant total, pour sa réalisation, est estimé à 12 M€.

La répartition des dépenses s'établirait ainsi :

- Communauté de communes du Sud-Corse : 50 %,
- Collectivité de Corse : 30 %,
- Centre national pour le développement du sport (CNDS), soit l'État : 20 %.

Par ailleurs, le règlement des aides au sport, nouvellement adopté lors de la session du mois de mai dernier, considère comme prioritaires les demandes émanant d'EPCI et permettrait à ces dernières de bénéficier d'une subvention à hauteur de 40 % du montant total du coût de réalisation d'un équipement sportif.

Ce règlement d'aides est très précieux pour notre intercommunalité regroupant plus de 20.000 personnes en son sein, et notamment la troisième ville de Corse.

M. le Président du Conseil exécutif, si je me permets de vous interpeller aujourd'hui, c'est parce que vous avez reçu, il y a plusieurs mois, un courrier de demande de subvention émanant de M. le président de la communauté de communes du Sud-Corse. Pour l'heure, les informations qui nous sont transmises sont que la communauté de communes n'a toujours reçu aucune réponse de la part de la Collectivité de Corse.

Le président de la communauté de communes a déjà annoncé que si la Collectivité de Corse n'apportait pas son aide, il solliciterait le conseil communautaire pour recourir à l'emprunt afin de réaliser rapidement cet équipement.

Cette déclaration fait naître, chez certains d'entre nous, des interrogations supplémentaires car si nous sommes plus que motivés à participer à la réalisation de cet outil structurant, nous ne souhaitons pas hypothéquer l'avenir en concentrant la majorité des investissements de la communauté de communes seulement dans le projet du centre aquatique.

M. le Président du Conseil exécutif, aujourd'hui nous avons besoin de réponses.

Alors qu'elle met au cœur de ses ambitions politiques la pratique intensive du sport, vecteur de lien social et d'émancipation de notre jeunesse, comme de nos anciens, je ne vois pas la majorité manquer ce rendez-vous dans l'Extrême-Sud. Vous devez nous aider.

Ainsi, je vous demande solennellement de vous positionner sur ce dossier afin que les élus de la communauté de communes du Sud-Corse puissent savoir quelle aide est prête à attribuer la Collectivité de Corse.

J'ose espérer que nos concitoyens de l'Extrême-Sud ne seront pas, à travers leurs impôts, les victimes collatérales de ce manque de dialogue et de concertation entre les deux acteurs principaux de ce projet, à savoir la communauté de communes et la Collectivité de Corse.

Je resterai vigilant afin que l'intercommunalité ne soit pas privée de ses ressources propres, au détriment d'autres investissements, pour des projets structurants, tout en la dotant d'un centre aquatique digne de ce territoire qu'est l'Extrême-Sud.

Nous l'avons constaté lors de cette coupe du monde de football avec la magnifique victoire de l'équipe de France. Il n'existe pas meilleur catalyseur que le sport pour lier des populations entières, quelles que soient leurs différences. Et en élus responsables de l'Assemblée de Corse, nous avons le devoir de les accompagner et d'accompagner ce type d'initiatives.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher Collègue. Réponse du Conseil exécutif. Lauda GUIDICELLI, vous avez la parole.

### **Mme Lauda GUIDICELLI**

Monsieur le Conseiller,  
Chers collègues,

Votre question porte sur les projets de rénovation ou de création d'infrastructures sportives sur le territoire de l'Extrême-Sud et, plus précisément, sur la création d'un centre aquatique.

Ces projets sont actuellement portés par deux collectivités :

- La communauté de communes du Sud-Corse,
- La commune de Porti-Vechju qui a conservé la restructuration du gymnase des 4 chemins jusqu'à son terme.

Concernant la communauté de communes du Sud-Corse, à ce jour trois projets ont été déposés dans nos services :

- 1/ La réfection de la piste d'athlétisme du stade Claude Papi,
- 2/ La réalisation d'un terrain de grands jeux synthétiques sur Lecci,
- 3/ La création d'un centre aquatique, éducatif et sportif.

Ce troisième projet a bien été déposé dans les locaux de l'ex-Collectivité territoriale de Corse, à la date du 22 mars 2017.

Il est donc, comme tous les autres projets d'équipements sportifs issus des divers territoires (98 réceptionnés à ce jour), de rénovation ou de réalisation d'équipements sportifs, concernés par la mise en place :

- du nouveau règlement des aides « sport » adopté par l'AC en date du 31 mai 2018,

- du nouveau règlement des aides « soutien au territoire » adopté le 28 juin dernier, compte tenu de la correspondance des taux d'intervention de la Collectivité de Corse,

- de notre volonté d'établir un soutien aux projets répondant aux besoins du territoire et, ce, dans un souci d'un aménagement durable et équitable. À ce jour 98 dossiers.

Si la pertinence d'implanter un « centre nautique » dans l'extrême Sud fait consensus, des interrogations portent sur les dépenses éligibles compte tenu de sa finalité multiple : ludique, éducative, sportive et probablement bien-être.

« Soutenir la réalisation d'un espace d'apprentissage ou de perfectionnement de la natation est, bien évidemment, différent d'un éventuel soutien à un projet d'espace de remise en forme comprenant salle de fitness, salle de cardio training, de village finlandais... ».

L'appréciation des dépenses éligibles, tout comme la mesure du dimensionnement de l'infrastructure par rapport aux besoins réels du territoire et de la population, est donc une nécessité pour guider et accompagner la faisabilité de ce projet qui doit, à ce jour, être actualisé et, ce, d'autant qu'il doit intégrer les exigences du nouveau RDA « SPORT ». Nous serons très vigilants sur ces aspects.

Une nouvelle délibération devra donc, prochainement, être prise par l'EPCI compétent.

D'autre part, suite au récent rapport de la Cour des comptes relatif aux piscines et centres aquatiques publics et à leur gestion (publié le 7 février 2018) je vous précise que la Collectivité de Corse sera très attentive au modèle économique proposé pour soutenir la viabilité d'un tel équipement dont il est précisé qu'il est compliqué. Cette mesure est, à ma connaissance, également prise en compte par le CNDS.

Pour information, je me permets de préciser que ce projet fait l'objet d'échanges entre nos services et ceux de la communauté de communes Sud Corse.

Concernant la partie financière liée au seul investissement, son coût prévisionnel présenté était de 11 050 000 € (8,8 M€ HT dans le document présenté dans le communiqué de presse).

Une évolution du plan de financement nous a, actuellement, été soumise.

La Collectivité de Corse serait sollicitée en tant que principal financeur, initialement à hauteur de 40 %, pour à priori passer à 55 %.

On passerait alors d'une sollicitation de 4 420 240 €, à 6 077 830 € pour la Collectivité de Corse (+ 37,5%).

La contribution de la communauté de communes du Sud-Corse serait alors envisagée à la baisse (- 37,5%) en passant de 4 420 240 € à 2 762 650 €.

Ce débat sur le chiffrage (car les chiffres que vous évoquez sont différents des nôtres) de ceux qui ont été communiqués dans la presse locale par le président de la communauté des communes, devra être poursuivi et, ce, d'autant qu'ils devront être délibérés.

L'autre cofinanceur sollicité, à hauteur de 20 %, à savoir le CNDS « Equipement » devra également faire partie de ces échanges visant à définir les périmètres et les capacités d'intervention de chacun avec, ici, toute la difficulté qu'un dossier validé au niveau régional, pour un financement au titre du CNDS, n'est pas certain d'être retenu ensuite, au niveau national. Nos récentes expériences passées conduisent donc à une certaine prudence.

Quant au choix, comme vous l'évoquez, annoncé par le président de la communauté de communes qui, dans l'hypothèse où la Collectivité de Corse n'apporterait pas son aide, envisagerait de recourir à l'emprunt afin de réaliser rapidement cet équipement, il relève du principe de sa libre administration.

Pour votre information, je vous rappelle que le territoire de la communauté de communes du Sud-Corse a bénéficié récemment d'aides, de l'ex-Collectivité territoriale de Corse, sur des projets communaux :

- Votre commune, à hauteur de 62 400 euros en 2017 pour la création d'un skate park,

- La commune de Portivechju, de 949 688 €, toujours en 201, au titre de la première tranche de la restructuration du COSEC, et cette même somme devant être affectée, en 2018, au titre de la seconde tranche.

Dans un budget d'investissement contraint de la Collectivité de Corse en matière d'équipements sportifs (pour 2018 : 2 540 000 euros en autorisation de paiement, dont 61 % pour le COSEC Portivechju, pour 2 106 000 € en crédits de paiement) il nous appartiendra de faire des choix dans un souci d'aménagement équitable entre les différents territoires et (vous le savez eu égard à l'état général de nos installations sportives) les besoins sont, malheureusement, trop nombreux dans toute la Corse : 98 dossiers déposés, je vous l'ai dit précédemment.

Actuellement, dans nos services, ce dossier est en cours d'instruction et, comme évoqué, il fait l'objet d'échanges tout à fait classiques, compte tenu de son importance et de son début de programmation qui, semble-t-il, est prévu pour 2019.

Espérant avoir répondu à vos attentes, je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.



## **Le Président TALAMONI**

La question suivante est posée par Rosa PROSPERI au nom du groupe « Corsica libera ».

### **Question orale n° 2018/E6/044 déposée par Mme ROSA PROSPERI au nom du groupe « Corsica libera » : Acquisition et destination future du couvent Santa Catalina de Siscu.**

## **Mme ROSA PROSPERI**

M. le Président du Conseil exécutif,

En janvier 2017, « Corsica libera » s'élevait contre la mise en vente sur le site « Le bon coin » du domaine sur lequel est édifié le couvent de Siscu, et en appelait à la mobilisation des citoyens et à la vigilance des professionnels.

Cette opération spéculative visait à vendre, au plus offrant, un bien majeur du patrimoine de la Corse, tout en interdisant à de jeunes agriculteurs de s'installer sur leur terre et d'y vivre de leur travail.

En effet, le très controversé gérant de la SCI Santa Catalina avait engagé, en 2014, un recours contre l'arrêté préfectoral autorisant la création de l'AFP de Siscu, lequel sera annulé pour des motifs de forme par le tribunal administratif de Bastia, en décembre 2016, obérant bien sûr le processus d'installation de quatre ou cinq jeunes agriculteurs.

La détermination de « Corsica libera » avait alors contribué à contrecarrer ce projet puisque, dès le mois de février 2017 (un mois après), le conseil municipal de Siscu faisait part de sa volonté d'acquérir le couvent et autorisait le maire à rechercher des financements pour cette acquisition.

Il y a quelques jours, le maire de Siscu a annoncé que la Collectivité de Corse entendait s'engager dans cette opération et a précisé qu'une expertise judiciaire aurait été demandée. Il est utile de rappeler néanmoins que le 29 mai dernier, un juge d'instruction parisien a ordonné la saisie du domaine appartenant à la SCI Santa Catalina, dans le cadre des poursuites pénales dont fait l'objet son propriétaire.

Le maire de Siscu a également évoqué un certain nombre de projets qui pourraient être envisagés pour l'exploitation du couvent, ainsi que

l'exploitation du domaine de 12 ha, inscrit dans une zone agricole remarquable.

En l'absence de dispositifs indispensables à la protection de notre patrimoine foncier et alors que des terres, des maisons, des biens à caractère historique et même des édifices religieux sont tous les jours proposés à la vente et demeurent inaccessibles aux Corses, cette question est fondamentale.

Concernant plus spécifiquement le domaine Santa Catalina sur lequel est édifié le couvent, pourriez-vous, M. le Président du Conseil exécutif, nous faire savoir :

1). Quelle est votre position sur cette acquisition, et quels moyens la Collectivité de Corse entend-elle mettre en œuvre pour permettre à la commune de Siscu de la réaliser ?

2). Comment la Collectivité de Corse envisage-t-elle d'accompagner la commune de Siscu dans le choix des projets de valorisation du patrimoine bâti ainsi que du domaine agricole ?

Je vous remercie de votre réponse.

**Le Président TALAMONI**

Je vous remercie, Chère Collègue.

Le Président du Conseil exécutif va répondre à cette question. Vous avez la parole.

**Le Président SIMEONI**

Merci, M. le Président.

Madame la Conseillère, Cara amica,

Vous avez rappelé les faits qui ont conduit à la situation que nous connaissons aujourd'hui, je réaffirmerai pour ma part, et au seuil de mon propos, notre attachement à un certain nombre de fondamentaux.

Vous avez fait référence à des mouvements politiques, « Corsica libera », « Femu a Corsica », mais nous sommes également sur la même ligne

en ce qui concerne le Conseil exécutif de Corse et l'ensemble de la majorité territoriale.

Nous voulons garantir, chaque fois que c'est possible, le maintien de biens qui ont une importance symbolique, économique et culturelle forte au sein du patrimoine de la Corse et de son peuple. Nous l'avons fait, par exemple pour le château de Stopielle à Centuri, et nous nous apprêtons à le faire aujourd'hui pour le couvent Santa Catalina de Siscu et les parcelles foncières non bâties y attenant.

Je rappelle, vous l'avez fait, que, par exemple, des reliques provenant de terres saintes furent déposées dans la chapelle édifiée à l'emplacement du couvent actuel au XIIIème Siècle, elles y restèrent jusqu'en 1443, et que les bâtiments actuels sont inscrits aux monuments historiques et que l'église, qui appartient déjà à la commune, est classée.

Alors, les derniers évènements : le 7 juillet dernier, le maire de Siscu a confirmé publiquement, accompagné de son conseil municipal, son intention de faire l'acquisition du couvent qui est actuellement saisi par la justice. Nous ne sommes pas partie-prenante de cette procédure mais il nous a été indiqué qu'il y avait le risque d'une vente du bien aux enchères et donc, possiblement, son acquisition par un tiers au titre d'intérêts privés y compris donc, éventuellement, dans une logique qui pourrait être spéculative.

Afin d'interdire une telle évolution, que nous avons malheureusement déjà connue ailleurs, la commune a déposé auprès de la Collectivité de Corse, dans un premier temps de façon générale, et auprès de l'Office foncier de Corse, son président Jean-Christophe ANGELINI, un avant-projet qui envisage plusieurs options pour le devenir de ce bien, parmi lesquelles, la création d'un centre médical, la réalisation de logements sociaux ou, encore, l'installation du Parc naturel marin du Cap Corse et des Agriates. Ceux sont des éventualités qu'il convient d'affiner et qui ne sont pas, pour l'instant, finalisées.

En ce qui concerne la demande déposée auprès de l'Office foncier de la Corse, il est actuellement envisagé la possibilité d'acquérir ce bien de gré à gré. Un bien dont le montant est évalué par le service du domaine à 1,6 M€. Il y aurait donc un portage classique, de cinq ans maximum, par l'Office foncier de Corse avec, à terme, l'engagement de la commune de racheter le bien avec un financement qui reste là aussi à déterminer, qui pourrait être en partie participatif. C'est une idée qui a été émise par le maire de Siscu et qui pourrait également être accompagnée, dans le cadre d'un

projet d'intérêt public, par un soutien de la Collectivité, soit par l'Office foncier, soit, à titre d'autres exemples, par l'ODARC puisque vous avez rappelé qu'il y a 12 hectares de terres qui ont une forte potentialité agricole.

Je termine, en disant que nous allons être de plus en plus souvent confrontés à ce type de situation.

Stopielle hier, non finalisé vous le savez ; couvent de Siscu aujourd'hui ; d'autres, ailleurs encore. Nous réfléchissons à la création d'un fonds dédié à la sauvegarde du patrimoine. Ce travail est en cours mais, quoiqu'il en soit, nous réaffirmons aujourd'hui une volonté politique forte, avec la voix unie de l'ensemble de la majorité territoriale, pour dire que les biens qui ont une importance patrimoniale, architecturale, historique, culturelle et symbolique ne seront pas soumis à la logique des intérêts privés, et encore moins à la logique de dépossession et de spéculation, mais resteront dans le patrimoine public de la Corse et de son peuple. Et nous utiliserons toutes les voies de droit existantes, et nous en créeront si nécessaire d'autres, y compris à travers des instruments juridiques qu'il reste à inventer et à mettre en œuvre, pour qu'il en soit ainsi.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

## **Le Président TALAMONI**

La question suivante est posée par Julien PAOLINI de « Femu a Corsica ». Vous avez la parole, Cher Collègue.

**Question orale n° 2018/E6/047 déposée par M. Julien PAOLINI au nom du groupe « Femu a Corsica » : Gestion des risques liés à la pollution marine et côtière.**

## **M. Julien PAOLINI**

Merci, M. le Président.

M. le Président de l'Office de l'environnement,  
Chers collègues,

Avant d'exposer ma question, je souhaiterais revenir au 30 juin, date à laquelle une nappe jaunâtre de 45 km de long a été repérée en mer, au large de la Côte Orientale. Après analyse, il s'est avéré que cette nappe était constituée de boulettes de paraffine, une substance grasse dérivée du pétrole. Malheureusement, ces épisodes de pollution à la paraffine sont de plus en plus fréquents en France et partout en Europe.

A titre d'exemple, octobre 2014 : les Calanques de Marseille ; juin 2015 : le Finistère ; juillet 2017 : la Côte d'Opale et donc la Corse, en juillet 2018.

Bien que les autorités aient déployé sur les lieux des moyens matériels importants (hélicoptères, drones, bateau de dépollution, etc.), force est de constater que ces dispositifs se sont révélés totalement inefficaces.

En effet, les habitants de la Plaine Orientale et de l'Extrême Sud ont vu des blocs jaunes de taille variable se déverser sur les côtes pendant plusieurs jours, de Cervioni à Ventiseri et de Pinarellu à Santa Ghjulia.

Face à cette pollution, les communes et les riverains ont été dans l'obligation de procéder au nettoyage des plages. Pourtant, ces zones relèvent du domaine public maritime. Il incombait donc à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), notamment, de procéder à ce nettoyage. Si les plages les plus fréquentées ont, bien entendu, été nettoyées rapidement, de nombreux sites restent encore pollués à ce jour. Il revient donc à l'Etat de traiter cette pollution résiduelle.

Dans un communiqué, la préfecture maritime de la Méditerranée a préconisé trois points :

1. -d'éviter la baignade aux enfants,
2. -de ne pas ingérer la substance,
3. -de manipuler la substance avec des gants.

Contrairement à ce que j'ai pu lire dans certaines déclarations parues dans la presse locale, il est totalement improbable que la paraffine s'évapore toute seule, il est totalement improbable que la paraffine ne présente aucun risque pour l'environnement et il est totalement improbable que la paraffine n'ait aucun impact sur la faune et la flore. Bien au contraire, certains composés inertes peuvent se concentrer dans les écosystèmes, certains composés cancérigènes, comme les hydrocarbures aromatiques, peuvent être présents dans les dérivés de pétrole non raffinés, comme c'est le cas de cette paraffine. Et certains composés dangereux peuvent être libérés dans l'air avec la chaleur.

Il convient donc que la plus grande transparence soit faite concernant la toxicité des substances contenues dans cette paraffine.

Messieurs les Présidents, comme vous le savez, la Corse est particulièrement exposée à cette pollution d'origine maritime.

Aussi, après ce triste épisode, je souhaite vous interroger sur trois points :

1/ Des analyses de la composition chimique de la paraffine seront-elles prochainement publiées par les services de l'Etat ?

2/ Des études sur les impacts environnementaux liés à cette pollution seront-elles menées par les services de l'Etat ?

3/ A l'avenir, quels moyens pouvez-vous envisager afin que l'Etat assume ses responsabilités concernant la gestion, la sécurisation et, surtout, la réhabilitation des sites pollués ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher Collègue. Réponse du Conseil exécutif, François SARGENTINI.

**M. François SARGENTINI**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Conseiller,

Votre question soulève deux problèmes :

Le premier, c'est celui d'une pollution grave contre laquelle l'État a déployé des moyens inappropriés et dont on commence à mesurer, aujourd'hui, les conséquences.

Le deuxième, c'est le positionnement des moyens de lutte anti-pollution à Aiacciu qui laisse toute la Côte Orientale, Bastia et le Cap, la Balagne quasiment démunis en cas de besoin d'intervention en urgence.

Sur la pollution à la paraffine, nous constatons une incapacité des services de l'Etat à faire face à une situation peut-être rare, mais pas inédite, comme vous le rappelez, celle d'une pollution solide de boulettes d'un produit dérivé d'hydrocarbures. La préfecture maritime ne disposait pas, semble-t-il, de filets à mailles fines, qui seuls auraient permis de chaluter correctement ce type de polluant.

Seule, une faible partie a été récupérée, laissant à la mer le reste de la nappe dispersée, ensuite, par la tempête. Il est donc prévisible que cette défaillance, en amont, entraîne une pollution récurrente et de longue durée, les boulettes remontant au fil des tempêtes et continuant à se déverser sur les plages. Au-delà des conséquences visibles et des désagréments pour l'activité touristique, il faudra mesurer les impacts environnementaux de ce polluant : ce type de boulettes est susceptible d'être ingéré par la faune et d'intégrer, ainsi, la chaîne alimentaire.

Nous sommes surpris qu'aucune information ne nous ait été communiquée sur la composition chimique des polluants qui, de par leur structure même, contiennent forcément des dérivés d'hydrocarbures de type HPA, ni sur la gestion des déchets (lieu de stockage et mode de traitement) alors que l'Office de l'environnement de la Corse est gestionnaire du site Natura 2000 « Grand herbier de la Plaine Orientale », particulièrement concerné.

Nous ne devons pas sous-estimer la gravité de cette pollution qui démontre aussi une faiblesse du dispositif mis en œuvre concernant la coordination « terre / mer ».

Nous relevons l'indifférence des services de l'état à l'égard des maires de la Plaine, qui ont été livrés à eux-mêmes pour gérer la situation. C'est tout à fait anormal. Nous demandons à l'État de s'expliquer sur ces manquements.

Bien entendu, un dépôt de plainte est en cours, et l'Office se portera partie civile dans ce dossier.

Cet épisode très regrettable pose, à nouveau, la question des moyens anti-pollution disponibles pour la Corse, en particulier pour le canal de Corse extrêmement fréquenté par tous types de navires. Même avec la mise en place du rail de circulation, depuis mai 2016, les risques de pollutions accidentelles ou volontaires restent extrêmement forts.

S'y ajoute le risque lié au terminal méthanier de la Marana.

Or, nous constatons une absence totale de moyens de dépollution sur cette zone puisque le seul équipement immédiatement disponible est un barrage de 200 m pour le dépôt pétrolier de Lucciana.

La gestion des moyens nautiques de lutte anti-pollution relève du préfet maritime via le CROSS qui dispose de l'ensemble des navires de « l'Action de l'état en mer », notamment pour la Corse du Jason et de l'Abeille Flandres, et des moyens nautiques et du personnel du lamanage du port de Bastia.

Tous les autres moyens de lutte, de type barrages flottants, pompes et autres matériels d'intervention, sont stockés à Aiacciu. Le nord de la Corse est donc complètement dépourvu, l'acheminement des moyens pré-positionnés à Aiacciu étant dépendant du temps de mobilisation, de la localisation du sinistre, de l'accessibilité par voie routière, en bref des délais qui peuvent s'avérer catastrophiques en cas de nécessité d'intervenir en urgence.

Cette situation, régulièrement relevée auprès des préfets maritimes qui n'ont jamais apporté de réponse, n'est pas acceptable. Il est urgent de déployer, à Bastia au moins, les mêmes moyens qu'à Aiacciu, voire plus au regard de l'importance du trafic et des zones exceptionnelles qui sont concernées.

Il n'est pas, non plus, acceptable que nous ne soyons pas associés à la gestion de crise, sur notre territoire maritime et terrestre. Là, comme



ailleurs, il est temps de réécrire les règles : soyez sûr, Monsieur le Conseiller, que je m'y attacherai très rapidement.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif.

## **Le Président TALAMONI**

Nous avons une question de Jean-Louis DELPOUX pour le groupe « Per l'avvene ». Vous avez la parole, cher collègue.

### **Question orale n°2018/E6/043 déposée par M. Jean-Louis DELPOUX, au nom du groupe « Per l'avvene » : Grand Port – BASTIA- CORSE.**

#### **M. Jean-Louis DELPOUX**

MM. les Présidents,  
Mme la Présidente de l'Office des transports,  
Chers collègues,

Depuis la construction de la jetée Saint-Nicolas, en 1870, pour abriter le port de commerce de Bastia, les dimensions du bassin n'ont jamais été modifiées.

Dans sa configuration actuelle, le port de Bastia a atteint sa limite de faisabilité opérationnelle et n'est plus en mesure de faire face à la réalité du trafic maritime, sachant qu'en 2017, le port a accueilli 2,2 millions de passagers et 60 % des volumes du fret de Corse.

Les compagnies, acteurs portuaires et usagers, ont à plusieurs reprises tiré la sonnette d'alarme concernant la dangerosité du site liée à l'exiguïté du bassin, au cercle d'évitage limité, à l'insuffisance des quais, au manque de surface de stockage du fret, etc.

En juillet 2004, l'Assemblée de Corse approuvait le principe d'extension du port et retenait, en septembre 2007, après un débat public, le site de la Carbonite. Depuis, des études environnementales, techniques et financières ont été menées.

À titre dérogatoire, un arrêté préfectoral a autorisé, en mai 2013, la destruction d'habitats et d'espèces protégées en milieu marin pour permettre la réalisation du port sur le site de la Carbonite.

Dernière délibération en date, en septembre 2014, pour décider des modalités de gouvernance du projet et de la poursuite des études. Tous les groupes politiques avaient alors voté favorablement, à l'exception de « Corsica libera ».

Sur le plan financier, la concession du port devrait permettre d'envisager une participation financière, oscillant entre 70 et 80 %, nécessitant de trouver 20 à 30 % de financements publics.

La réalisation du nouveau port de Bastia est vitale pour la Corse à bien des niveaux, d'ailleurs le projet s'appelle « Grand port de Bastia-Corse », que ce soit en termes d'infrastructures, de transports stratégiques ou de développement économique. Sans oublier l'élan social qui en découlerait avec la création de milliers d'emplois induits par le chantier, d'une part, et les besoins de la nouvelle structure, d'autre part.

Depuis votre accession aux responsabilités, le dossier semble suspendu, plus aucune communication n'étant intervenue sur ce projet. Notre groupe, dans la continuité des votes exprimés par notre famille politique en faveur de la réalisation du Grand Port de Bastia sur le site de la Carbonite, souhaiterait connaître l'état d'avancement du dossier ainsi que vos objectifs en termes de calendrier.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue.

« Corsica libera », qui avait voté « contre », n'a pas changé d'avis à ce sujet.

La parole est au Président du Conseil exécutif pour parler pour l'ensemble de la majorité.

**Le Président SIMEONI**

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

M. le Conseiller,

Le projet de Grand Port de Basti, ou le projet de renouvellement des infrastructures portuaires de Bastia, présente en effet des enjeux stratégiques considérables, et pour Bastia, et pour la Corse.

Vous avez rappelé que le 25 septembre 2014, à l'époque, sur ma demande, j'étais alors conseiller d'opposition « Femu a Corsica », un

programme d'étude comportant notamment une étude spécifique de courantologie et hydro-sédimentaire et une étude géotechnique en mer permettant de préciser les conditions de fondation des ouvrages et donc le coût éventuel de l'ouvrage, a été voté.

Je voudrais vous dire, en forme de clin d'œil que, lorsque nous sommes arrivés en janvier 2016, ces deux études n'avaient pas encore été engagées. Donc, le temps qui a été perdu, à cette époque-là, ne nous est pas imputable, comme le reste du temps... Par contre, lorsque je suis arrivé, en tant que président du Conseil exécutif, j'ai engagé ces deux études.

La première, l'étude de modélisation a été confiée à un bureau d'études associé à un laboratoire international. La phase de recueil des données est achevée et un premier rapport de synthèse a été communiqué en juillet 2018 et a fait l'objet d'échanges techniques. Je pense que l'étude sera finalisée en septembre pour la production de documents de communication. Deuxièmement, en ce qui concerne les études géotechniques en mer pour lesquelles nous avons lancé le marché, les offres qui ont été reçues étaient très largement supérieures à l'évaluation qui a été faite par les services. Nous les avons donc relancées. Je précise, et ça avait été admis à l'époque, que le résultat de ces deux études est une condition nécessaire, même si non suffisante, à la réalisation d'un port à la Carbonite puisqu'il avait été acquis que, pour le cas où il y aurait eu des impacts environnementaux et écologiques sur la plage de l'Arinella, sur le delta lagunaire jusqu'à Casamozza, on aurait renoncé.

Deuxièmement, et toujours par rapport à ce temps que l'on nous impute mais qui n'est pas le nôtre, vous avez rappelé que le débat, en l'état, a commencé en 2002. A l'époque, nous n'avions aucune responsabilité, nulle part. Vous avez rappelé que le débat public a été conduit jusqu'à septembre 2017, nous n'avions aucune responsabilité, nulle part. Et je vous rappelle que ce débat public est devenu caduc en septembre 2015, avant que les nationalistes n'accèdent aux responsabilités à la Collectivité de Corse. Si ce débat est caduc, ce n'est donc pas de notre fait parce que, aussi bien à Bastia, lorsque nous étions aux responsabilités en 2014, ou ici, nous n'avons rien fait pour faire perdre du temps à ce projet. Donc, ça il faut le rappeler.

Mais faisons d'une difficulté une chance. Ce débat public, nouveau, qu'il faut faire au terme de la loi, il va permettre d'intégrer toutes les données nouvelles, et Dieu sait si elles ont changé depuis 2007 ! D'abord, vous l'avez dit, les évolutions du trafic passager. A l'époque, on se fondait sur une évaluation de 9 millions ou de 4 millions et demi et depuis plusieurs années,

on reste sur 2,2 millions. Par contre, et ça c'est important, c'est vrai que le fret augmente beaucoup, 60 %, vous l'avez rappelé.

Deuxièmement, notre stratégie de développement économique, c'est essentiel. On ne construit pas un port pour Bastia, on construit un port pour la Corse, et on construit un port par rapport aux besoins de la Corse. Je vous rappelle que le PADUCC, notamment mais pas seulement, a opté pour un développement économique et touristique durable et qu'aujourd'hui, cela se traduit également par le changement du rapport entre l'aérien et le maritime. En 2007 et en 2010, on était dans un rapport de 70 % de passagers transportés par le maritime et de 30 % par l'aérien. Aujourd'hui, et je parle sous le contrôle de Vannina BORROMEI, on est passé à 52 % pour l'aérien et 48 % pour le maritime.

Et puis, il y a également l'évolution des données techniques et technologiques, notamment en matière d'écoport et, quel que soit notre choix, il faut les intégrer.

Et enfin, je vous rappelle qu'il y a un élément qui est essentiel, c'est la complémentarité avec les autres infrastructures portuaires et je sais que, sur ce point, vous, M. DELPOUX, Jean-Charles ORSUCCI, hier Paul-Marie BARTOLI, les élus de L'Ile-Rousse, d'Aiacciu etc., sont attentifs à ce que nous ferons et à ce que nous ferons ensemble.

Alors, ce que je voulais vous dire, les évolutions techniques, par exemple, les digues flottantes et semi flottantes, ça a beaucoup avancé, c'est beaucoup moins impactant en termes environnementaux. Reste à savoir si on peut l'utiliser chez nous. Et, par exemple, par rapport à nos exigences, la commande publique, on souhaite qu'elle serve au maximum, dans le respect des règles, des entreprises locales.

Donc, tout ce travail-là qu'il faut faire, nous n'allons pas rajouter du temps, nous le faisons en temps masqué, concomitamment aux autres études qui ont été engagées dans le cadre du premier projet.

Même chose pour le financement. Vous avez parlé d'un financement assuré à 70 % par la concession. Ce n'est plus tout à fait le cas aujourd'hui. Vous savez, et ça a été dit récemment, que les CCI font l'objet d'un assèchement financier de la part de l'État, que leur statut va évoluer. Nous avons donc besoin de repenser le modèle économique du financement de ces infrastructures portuaires et nous avons besoin de le sécuriser.

Alors, à cet égard, un voyage est prévu (et vous serez invités, et tous les groupes de l'Assemblée seront invités) à Monaco, pour les aspects technologiques, à Calais, par rapport au nouveau port de Calais, il faut aller voir, des contacts ont été pris avec la Caisse des dépôts et consignations, il y a déjà eu des séances de travail, et avec la BEI, dans le cadre des nouveaux instruments financiers. Donc, on va réunir tout cela.

Je termine sur deux points importants : premièrement, dans le nouvel organigramme, on a mis en place une structure dédiée avec les moyens humains, sur les grands chantiers. Il y en a qui concerne par exemple Bunifaziu (je pense à la Caserne Montlaur), il y a les infrastructures portuaires de Bastia. C'est un signe aussi que nous voulons aller au bout dans ces éléments.

Et dernier élément, il y a un comité de suivi qui associe tous les acteurs, il sera ressaisi dès la rentrée avec toutes les données que je viens de vous évoquer, confirmées par des rapports.

A la fin de ce processus, à mon avis, il y aura quatre options, disons-le clairement. Il y aura la première, celle du statu quo, à mon avis elle est impensable.

Il y aura la deuxième, c'est le port de la Carbonite tel qu'il avait été envisagé initialement. Je l'ai dit publiquement, je pense que ce n'est pas adapté à nos besoins.

La troisième : le dédoublement du bassin actuel. Elle avait été évoquée à l'époque, elle avait été écartée. Il faut intégrer les nouvelles données technologiques, les nouvelles contraintes pérennes, et les soumettre au débat.

Et, de la même façon, il y aura une quatrième option : un port à la Carbonite qui ne soit pas le port initial et qui, lui aussi, intègre les nouvelles données technologiques, la multi modalité, les besoins en termes de fret, etc.

On va proposer tout cela tranquillement. On aura un débat qui permettra d'avoir tous les éléments. Il y en a un autre qui est parallèle, si on ne reste pas dans le statu quo, ce qui est notre option, que l'on prenne l'option dédoublement ou que l'on prenne l'option port à la Carbonite, ancien ou rénové, il y a la question du devenir de ce qui est actuellement le bassin du port de commerce. Oui, à notre avis, il faut aller vers une requalification. Une requalification, par exemple, dans le domaine de la plaisance ou de la grande plaisance, avec des emplois directs et indirects et avec, c'est aussi une idée

que nous avons avancée et que je confirme, un appel à projet international parce qu'il y a un enjeu économique, architectural, de sens de la ville.

Donc, tout cela on va le porter, nous, la Collectivité de Corse, avec vous, parce que cette réflexion c'est notre travail, associer bien sûr la ville de Bastia, les communes et la communauté d'agglomération, les autres collectivités et la Corse entière, et je termine par-là, parce que tout le monde connaît mon attachement à Bastia, mais je vous le dis encore une fois, dans ce domaine comme dans les autres, en matière portuaire, nous voulons faire des choix, des bons choix. Mais nous voulons le meilleur pour Bastia, pour Aiacciu, pour Lisula, pour Calvi, pour Bunifaziu, pour Purtivechju, pour Prupjà. En fait nous voulons le meilleur pour la Corse.

**Le Président TALAMONI**

Merci M. le Président du Conseil exécutif.

## **Le Président TALAMONI**

La dernière question va être posée par Anne-Laure SANTUCCI de « Femu a Corsica », qui n'est pas sans lien avec la question que nous venons d'aborder.

**Question orale n° 2018/E6/046 déposée par Mme Anne-Laure SANTUCCI au nom du groupe « Femu a Corsica » : Gestion des banquettes de posidonie.**

## **Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif, M. le Président de l'Office de l'environnement,

Comme vous avez pu le voir ces derniers mois, notre littoral ne cesse d'être attaqué. Opérations de spéculation, nous venons d'en parler, surfréquentation touristique, épisodes de pollution marine, mon collègue Julien PAOLINI vient d'en parler, érosion croissante sont autant de dangers auxquels la Corse doit, encore et toujours, faire face.

Ma question portera sur la problématique de la gestion des banquettes de posidonies. Cette problématique qui se veut plus discrète que celles citées précédemment, n'en est pas moins importante.

Espèce endémique et poumon de la Méditerranée, la posidonie est caractéristique de la biodiversité marine et littorale de la Corse. Son herbier, pôle de biodiversité, représente une zone, à la fois, de nutrition, de reproduction, de nurserie et de refuge pour près de 25% des espèces animales et végétales.

Elle est protégée au niveau international, communautaire et national par une réglementation qui s'applique à l'ensemble de son cycle biologique, et concerne donc également les banquettes. Ces dernières, je le rappelle, constituent un écosystème remarquable et jouent un rôle majeur dans la lutte contre l'érosion du littoral.

Cependant, les banquettes de posidonie sont aussi très souvent perçues comme une nuisance environnementale pouvant impacter la fréquentation de certaines plages et, en conséquence, le développement économique de communes du littoral.



En juillet 2014, le ministère de l'Environnement a publié une note concernant la protection de la posidonie. Celle-ci rappelle que le déplacement des banquettes reste possible tant qu'il n'engendre pas leur destruction. En outre, le Code de l'environnement pose le principe de l'interdiction de circulation des véhicules terrestres à moteur sur les plages appartenant au domaine public maritime, lorsque ces lieux sont ouverts au public, sauf si une autorisation préfectorale est délivrée.

Par conséquent, les communes ayant à gérer d'importants déplacements de banquettes de posidonie doivent déposer une autorisation spéciale de travaux auprès de la DDTM, au moins un mois avant le début des opérations. Pour autoriser ces travaux, le préfet doit alors s'assurer que les modalités de nettoyage des plages sont compatibles avec le maintien à long terme de l'habitat, et s'y opposer si ce n'est pas le cas.

Or, dans les faits, il semblerait que ce contrôle ne soit pas systématique, ce qui, de facto engendre des opérations d'enlèvement approximatives et agressives et porte atteinte à l'environnement.

A travers l'ensemble de ces éléments, nous constatons que d'importantes contraintes administratives, techniques et financières pèsent sur les communes concernées par cette problématique et viennent s'ajouter à leurs nombreuses spécificités territoriales. Je pense, notamment, aux communes cumulant les contraintes de territoires marins et montagneux.

M. le Président du Conseil exécutif, M. le Président de l'Office de l'environnement, pourriez-vous préciser dans quelles mesures la Collectivité de Corse et l'Office de l'environnement de la Corse peuvent intervenir et accompagner au mieux les communes de notre littoral dans la gestion des banquettes de posidonie et, ce, afin qu'elles puissent préserver le milieu naturel et la biodiversité, tout en garantissant un développement durable de qualité des plages fréquentées par le public ? Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Donc, la réponse de François SARGENTINI.

**M. François SARGENTINI**

M. le Président, Mme la Conseillère, comme vous le soulignez, d'importantes contraintes administratives, techniques et financières pèsent sur les communes concernées par la problématique des banquettes de posidonies.

Ces banquettes sont issues des feuilles perdues, en période automnale, par *Posidonia oceanica* qui n'est pas une algue, mais bien une plante à fleurs marine endémique stricte à la Méditerranée, protégée par des réglementations internationales et nationales sur l'ensemble de son cycle biologique.

Ces banquettes appelées également "laisses de mer" sont essentielles au fonctionnement de l'écosystème de bord de mer, car elles protègent cet espace du phénomène d'érosion en retenant les sédiments.

Néanmoins, la présence des « laisses de mer » est souvent perçue, par certains acteurs locaux, comme une nuisance impactant le développement touristique voire économique.

Plusieurs collectivités de Corse ont fait le choix de procéder régulièrement à leur ramassage, laissant, dans de nombreux cas, la plage à nu. Cette pratique n'est pas toujours effectuée par des méthodes adaptées et contribue à accentuer des problématiques environnementales importantes, comme l'érosion et, donc, le recul du trait de côte.

De nombreux organismes sont concernés par cette question, que ce soit sous un angle réglementaire, scientifique ou technique, ou encore en tant que gestionnaire des espaces concernés. Je pense, bien sûr, à l'Uffiziu di l'ambiente di a Corsica, à l'Università di Corsica, aux services de l'Etat que sont la DREAL, la DDTM, le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, l'Agence française pour la biodiversité ou, encore, le BRGM.

Ces diverses structures ont déjà collaboré de façon informelle, face aux difficultés récurrentes rencontrées par les communes et intercommunalités. Il est maintenant indispensable de constituer une sorte de « mission conseil » dont je compte prendre rapidement l'initiative, et où les services de l'Office, qui disposent de spécialistes dans ce domaine, auront toute leur place.

Son rôle sera d'être force de proposition, de définir une stratégie pour la Corse concernant la gestion des banquettes de posidonie, d'apporter les éléments administratifs et juridiques permettant aux collectivités locales de sécuriser leurs actions et leurs décisions relatives à la gestion du littoral, de leur proposer une aide technique et scientifique adaptée, leur permettant de concilier leurs missions de service public, la protection de l'environnement et le développement d'activités socio-économiques.

Par une note de cadrage, dont les éléments principaux ont déjà fait l'objet d'échanges, cette mission pourra donc sensibiliser les élus au problème

de la gestion des banquettes de posidonie et de l'érosion des plages, apporter aux maires tous les éclaircissements utiles sur leurs droits et obligations en la matière, proposer un protocole technique et juridique permettant un développement durable du littoral et, plus particulièrement, des plages.

Mme la Conseillère, j'espère que j'ai répondu à votre question.

**Le Président TALAMONI**

Merci M. le Conseiller exécutif. Donc, trois minutes de suspension pour le démontage du matériel de la télévision. Vous pouvez rester à vos place parce qu'on reprend vraiment dans trois minutes.

**La séance suspendue à 11 h 45, est reprise à 11 h 55.**

**Le Président TALAMONI**

Merci de regagner vos places, nous allons reprendre la séance.

Nous sommes en train de perdre du temps que nous allons regretter d'avoir perdu, samedi matin en particulier. Ceux qui tiennent à leur week-end seraient bien inspirés de regagner leurs sièges, parce qu'il commence vraiment à être compromis.

Nous allons procéder à l'appel.

**Mme Christelle COMBETTE**, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

**Le Président TALAMONI**

Le quorum est atteint.

Care culleghe, cari culleghi,

Prima, vogliu salutà u ritornu in l'emiciculu di u cunsigliere esecutivu è di l'amicu.

Francè, ai ritrovu a to piazza quì, cù e to funzione è tanti cartulari nant'à u to scagnu ch'ùn ai mai abbandunatu. Credu chì a to forza è u to curagiu ci ponu dà luce è fiatu per l'operata chè no purtemu tutti quì per a Corsica.

(Sciaccamanata).

Nanza di principia, vogliu che no pensemi a i nostri amichi greci, culpida di u focu e a e numerosi vitimi di l'incendi.

Dui anni fà, quandu aviamu u livellu di disimpiegù à u più altu, aghju iniziatu un travagliu cù imprese, istituti di furmazione, stituzione è sindacati à prò di l'impiegù locale, in u filu di a cartula firmata nant'à l'isula di La Réunion da u Primu ministru di l'epica, Manuel Valls. L'idea era d'accresce a leia trà i bisogni di u territoriu, trà l'attori ecunomici è quelli di a furmazione. Dopu un annu di scambii, ne simu ghjunti à a presentazione è à a signatura d'una cartula per l'impiegù locale firmata da l'istituti cunsulari è da i sindacati.

In una quistione scritta posta à u governu da u deputatu Paul-André Colombani d'ottobre scorsu, hè stata precisata a pusizione di u governu nant'à a quistione di a lingua corsa cum'è cumpetenza professionale. Permettite mi di ramintà chì a nostra Assemblea hà decisu dipoi u 2005 di purtà un prugettu sucetale à prò di u corsu, fendu di a lingua una cumpetenza professionale nurmale. L'hà ripetuta in u 2007 cù u Pianu strategicu d'asestu è di sviluppu linguisticu per a lingua corsa. L'hà ripetuta dinù in u 2013 cù u votu nant'à u prugettu di cuufficialità è in u 2015 cù a deliberazione nant'à u Pianu Lingua 2020.

A risposta di u governu ci presenta una visione stretta è ristretta di l'articulu primu di a custituzione è di a legge Toubon, fendu di u monolinguisimu francese un valore assulutu di pettu à i diritti linguistichi. U monolinguisimu vè dinù à l'incontru di a difesa di u nostru patrimoniu culturale è a so valorisazione in un andatura di sviluppu economicu. Eppure, a risposta di u governu dice :

« L'utilisation de la langue corse comme critère de valorisation, à compétences suffisantes pour l'accès à l'emploi local constitue une discrimination à l'embauche contraire à la Constitution » ;

« Cette prescription impérative du droit du travail français s'applique de la même manière à toutes les autres langues et cultures non françaises ».

In l'assenza di ricunniscenza d'una cumpetenza professionale, propiu perchè ùn currisponde micca à l'ideale di l'individuu monolinguu francese, ci vecu eiu, a vera discriminazione, u disprezzu, ci vecu ancu una tuntia à l'ora di a mundialisazione di i scambii culturali è cummerciali, da tantu ch'omu sà quantu una seconda lingua porta prestu à l'intercapisitura cù d'altre lingue è à d'altre cumpetenze linguistiche. Ne tengu per prova l'ultimu Cunsigliu corso-sardu quandu chì u corsu hà fattu di modu naturale da lingua di travagliu, di cummunicazione per un scontru internaziunale. A ponu accertà l'eletti di l'uppusizione chì ci anu participatu.

Mentre vulemu fà di u corsu, micca a sola lingua di l'isula, ma una lingua ricunnisciuta in l'isula, una lingua offerta à tutte è à tutti, una lingua di cittadinanza, u governu incalca nant'à a so situazione di duminazione, di minurazione, di chjuditura di i so spazii di spressione :

« L'application de tout critère d'embauche au plan local fondé sur la maîtrise de la langue corse, fût-ce un critère facultatif, ne peut pas être envisagée ».

Dunque in Francia, malgratu l'articulu 75-1 di a Custituzione chì ricunosce e lingue cum'è patrimoniù, malgratu a lege NOTRE chì ubbligheghja u Statu à rispettà i diritti culturali enunziati da a cunvenzione nant'à a prutezzione è a prumuzione di a diversità di e spressione culturale di u 20 d'ottobre 2005, u corsu vene messu à parità cù l'altre lingue di u mondu, fora di u francese, figura d'eccezzione.

Sta gestione di u nostru patrimoniù linguisticu, ma dinù di ciò chè no simu, sta vulintà di difende un identità francese esclusiva di tutte l'altre identità, sta vulintà di sguassà a nostra realtà culturale, v'è à l'incontru di tutte e decisione pulitiche o linguistiche di u Cunsigliu di l'Auropa, di l'Unione Aurupea, di l'Unesco è di l'ONU.

N'aghju parlatu à u Presidente Macron quandu ellu hè ghjuntu à scuntrà ci cù u Presidente di u Cunsigliu esecutivu. S'era ingagiatu quì, in a sala 5, à ricunosce a lingua corsa cum'è cumpetenza professionale. L'hà detta u lindumane in Bastia :

« Le bilinguisme, c'est le contraire de ce qui exclut ou ce qui discrimine. C'est le fait de voyager entre plusieurs univers linguistiques. C'est un enrichissement, une ouverture. La défense légitime de la langue corse ne doit donc pas relever d'une logique de l'entre-soi qui pourrait mener, par exemple, à la fermeture du marché du travail à qui n'est pas Corse ! Mais elle doit permettre de mieux s'enraciner à bon escient.

Je suis donc tout à fait favorable - j'ai d'ailleurs vu que certains le faisaient déjà - à ce qu'on puisse faire figurer comme compétence – je sais que vous y êtes attachés, Messieurs les Présidents – le fait de parler la langue corse, parce que c'est un plus ! »

U Presidente Macron s'era dunque ingagiatu di manera publica à ricunosce u corsu cum'è cumpetenza professionale è micca cum'è segnu d'origine etnica, culturale o religiosa cum'è l'avia fatta l'ANPE in u 2008. S'è no pigliemu professione aperte à l'usu di a lingua cum'è l'animazione à a televisiò o puru l'insignamentu, ci truvemu ghjente d'urigena furestera à presentà ci u tempu, o d'altre attee, cristiane o musulmane à insignà in scole bislingue. Quale hè chì pò tandu turnà à dì chì u corsu ùn hè una vera cumpetenza professionale cum'è l'altre ?

A palesanu i nostri scambii in st'emiciculu. Trà i funzionarii, i ghjurnalisti, è tutti l'attori di a Corsica, cum'elli ferianu à seguità i nostri scambii s'elli ùn parlavanu micca u corsu è u francese, u francese è u corsu,

inseme, circhendu di trapassà u cunflittu linguisticu, a diglussia è u risicu di sustituzione chì corre appressu à u corsu.

Per esse propiu onestu, ammenteraghju dinù un'altra frasa :

« Jamais je ne pourrai accepter qu'on réserve à celui qui parle la langue corse tel ou tel emploi ».

Ch'ellu fussi rassicuratu è rasserenu u Presidente Macron. A cumpetenza in lingua corsa ùn serà mai una cumpetenza abbastanza. Ma firmerà una cumpetenza necessaria à i scambii suciali in Corsica. Quessa, una risposta scritta d'un guvernù ùn la puderà mai cambià. Ùn cambierà mancu a nostra strada per u bilinguisimu di u populu corsu. S'è l'ideulugia di u Statu ci vene opposta à ogni passu chè no femu per a difesa di a Corsica, a nostra strada, nisun guvernù ùn la puderà mai cambià. Ch'elli fussinù rassicurati è rasserenati ancu i Corsi.

À ringrazià vi.

Nous allons donc examiner les points inscrits à l'ordre du jour dans l'ordre prévu par la commission permanente. Donc, nous sommes convenus hier en commission permanente exceptionnellement de déplacer une motion afin que François SARGENTINI puisse intervenir dans le cadre du débat sur ladite motion, elle sera examinée en début de séance au lieu de l'être avec les autres motions en fin de séance, comme nous le faisons d'habitude.

**MOTIONS / MUZIONE****Motion n° 2018/E6/061 déposée par le groupe « Femu a Corsica » :  
Mise en œuvre du plan des déchets - Avenir du site de Vighjaneddu****Le Président TALAMONI**

Donc, nous allons commencer par l'examen de cette motion. C'est Guy ARMANET qui présente cette motion pour le groupe « Femu a Corsica ».

**M. Guy ARMANET**

Merci Président. Donc, il s'agit d'une motion avec demande d'examen prioritaire, déposée par le groupe « Femu a Corsica », concernant la mise en œuvre du plan des déchets, l'avenir du site Vighjaneddu.

« CONSIDERANT que la création d'installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND) en Corse vient en complément du Plan d'action pour la réduction et le traitement des déchets voté par l'Assemblée de Corse le 27 mai 2016,

CONSIDERANT la stratégie actuelle de gestion des déchets proposée par le Conseil exécutif de Corse et partagée notamment par l'Etat, le SYVADEC et les intercommunalités, basée sur :

- 1) Le tri à la source généralisé, y compris pour les biodéchets, au porte à porte ou en points de regroupement pour augmenter très rapidement le niveau de tri, avec pour objectif 60 % de tri à cinq ans.
- 2) La création de centres de tri « multifonctions », permettant de maximiser la performance de tri et de stabiliser la fraction fermentescible des déchets ultimes.
- 3) L'ouverture de deux ou trois centres de stockage pour les déchets ultimes.
- 4) La maîtrise publique du service de gestion des déchets et l'utilisation préférentielle du train comme mode de transport.



CONSIDERANT qu'une telle stratégie a été approuvée unanimement par les représentants des intercommunalités, le SYVADEC, l'Etat et la Collectivité de Corse, lors d'une réunion qui s'est tenue à Corti le 6 juillet 2018 au cours de laquelle a été acté le principe d'une contractualisation entre les différents partenaires afin de concentrer les efforts et les moyens permettant de réaliser au mieux la stratégie définie en commun,

CONSIDERANT que le site d'enfouissement de Vighjaneddu est exploité depuis 2010, qu'il a déjà accueilli près de 450.000 tonnes de déchets et qu'il est demandé à la commune la poursuite de l'exploitation jusqu'à 2020,

CONSIDERANT les efforts réalisés par cette commune, reconnus et actés dans le protocole signé par l'Etat, la CTC et le SYVADEC le 24 août 2016, engageant moralement et politiquement les parties signataires et affirmant notamment que : « Le site de Vighjaneddu exploité par le Syvadec, également mis en service dans ce même contexte, ne sera pas exploité au-delà des capacités de l'actuel casier (horizon aux alentours de 2020). »

CONSIDERANT le projet de création d'une nouvelle ISDND sur la commune de Vighjaneddu dans le périmètre immédiat du centre existant,

CONSIDERANT que, compte tenu des engagements pris et des efforts fournis, ce projet, qui s'inscrit sur une durée longue, est rejeté par une majorité d'élus de l'intercommunalité concernée ainsi que par une large partie de la population,

CONSIDERANT l'avis défavorable donné par le Conseil exécutif de Corse le 21 mars 2017, dans le cadre de l'enquête publique diligentée par les services de l'Etat,

CONSIDERANT que la délibération n° 2017-03-021 du SYVADEC, en date du 29 mars 2017, en donnant un avis défavorable à ce projet, le prive de toute viabilité économique,

### **L'Assemblée de Corse,**

EMET solennellement un avis négatif au projet de création d'une nouvelle ISDND sur la commune de Vighjaneddu.

DEMANDE que cette décision soit intégrée au nouveau Plan territorial de prévention et de gestion des déchets en cours d'élaboration, ainsi qu'à toutes les orientations futures en matière de gestion des déchets ».

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Donc un « pour », un « contre », qui veut intervenir dans l'hémicycle parmi les membres de l'Assemblée ? Ensuite François SARGENTINI, au titre du Conseil exécutif, interviendra.

Vous avez la parole, M. LACOMBE.

**M. Xavier LACOMBE**

Merci, M. le Président. Tout d'abord, la première des choses, je pense qu'un sujet d'une aussi grande importance : « mise en œuvre du plan de déchets », préoccupe la Corse, tous les Corses, puisque ça touche directement : premièrement, les problèmes de santé publique, de résoudre cette situation par rapport aux déchets, et ça touche aussi le porte-monnaie de tous les Corses.

« Avenir du site du Viggianellu » : moi, je regrette un peu que cette question soit traitée sur une forme de motion. Je pense qu'il aurait été souhaitable que ça fasse l'objet d'un rapport, avec un véritable débat, et non d'une discussion un « pour », un « contre », avec un vote. Je pense que, très sincèrement, ça aurait dû faire l'objet d'un rapport étudié en commission, avec un véritable débat et de véritables discussions. Ceci étant le premier point.

Le deuxième point, je souhaiterais intervenir concernant... nous allons déposer un amendement, je pense qu'il est peut-être en cours de distribution. Pour que tout le monde en ait connaissance, je le présenterai...

**Le Président TALAMONI**

Le mieux c'est que vous le présentiez.

**M. Xavier LACOMBE**

Je peux le présenter ? Je vais le présenter. C'est un amendement qui concerne, essentiellement, deux points : c'est sur le premier point du deuxième « considérant », je vous le lis directement : remplacer les mots : « objectif 60 % de tri à cinq ans »...

**Le Président TALAMONI**

S'il-vous-plaît, je demande au porteur de la motion de bien écouter les amendements qui sont proposés, afin qu'il puisse donner ensuite sa

position sur les propositions d'amendements. Vous avez la parole, M. LACOMBE pour présenter vos amendements.

### **M. Xavier LACOMBE**

Je n'en ai qu'un. Donc, sur « l'objectif 60 % de tri à 5 ans », je tiens à rappeler que le plan qui avait été voté en mai était prévu initialement, première mouture sur trois ans, il a été reporté à cinq ans. Aujourd'hui, plus de deux ans se sont écoulés. Donc, objectif à cinq ans ramènerait à huit ans. Donc, soit on reste dans l'objectif des cinq ans, soit on décale. Ça, c'est le premier point.

Ensuite, moi je souhaiterais que l'on inscrive « ambition de parvenir à 60 % », à travers cet amendement, puisque nous sommes loin du compte des 60 % et j'aurai l'occasion de m'exprimer. Et s'il ne reste, justement, que trois ans, je pense très sincèrement, comme je l'avais dit, que nous ne les atteindrons pas. Donc, je maintiens cette position.

Deuxième modification : après le troisième « considérant », rajouter deux « considérants » ainsi rédigés :

« CONSIDERANT que, dans le cadre de cette stratégie, il avait été admis que la période transitoire commandait de traiter une partie des déchets résiduels hors de Corse (donc là, je parle bien de l'exportation de nos déchets), pour préserver nos capacités (bien évidemment) jusqu'à la mise en route opérationnelle de nouveaux équipements,

CONSIDERANT que l'exportation des déchets, (cela a fait l'objet de différentes discussions, nous avons tous acté d'un commun accord, d'ailleurs le SYVADEC a lancé un marché) dont il faut rappeler qu'elle ne constitue en aucun cas (et nous ne le partageons pas et nous ne le souhaitons pas, mais nous sommes obligés de nous en remettre à l'évidence et de nous protéger pour les trois ans à venir) une solution satisfaisante et pérenne, à un coût important que ne peuvent assumer, en l'état, ni le SYVADEC, ni les intercommunalités, lesquelles n'auraient d'autre choix que de le répercuter sur les contribuables ».

Si on devait envisager proportionnellement la part qui devait être exportée, je parle pour la CAPA, ça serait un surcoût pour l'année à venir d'un million d'euros environ. Donc, je vous laisse deviner l'augmentation sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Et, pour terminer, de rajouter un troisième article ainsi rédigé :

«DEMANDE (et nous avons eu une discussion, ce n'est pas la première fois) à ce que le Conseil exécutif de Corse prévoit (alors je ne sais pas de quelle façon et de quelle manière, mais cela avait été bien évoqué et à plusieurs reprises) les financements nécessaires au recours éventuel à l'exportation d'une partie de nos déchets résiduels, de manière à ce que cela ne soit pas supporté par les contribuables ».

Merci de votre attention.

### **Le Président TALAMONI**

Merci cher collègue. J'interroge le porteur de la motion avant de donner la parole à l'Exécutif sur les amendements qui viennent d'être présentés....

### **M. Romain COLONNA**

M. le Président, juste un mot pour Xavier LACOMBE : il a été dit qu'il n'y avait pas de débat suite à cette motion, mais la demande débat n'a pas été formulée en Commission permanente par son groupe non plus.

### **Le Président TALAMONI**

Oui, il peut y avoir un débat. M. LACOMBE, nous avons donc décidé, depuis plusieurs mois, qu'il serait possible (et d'ailleurs, c'est une demande qui a été formulée par l'opposition) de décider, en Commission permanente, qu'un certain nombre de motions feraient l'objet d'un débat, avec intervention de chaque groupe. Toutefois, cette motion-là ne fera pas l'objet d'un débat parce que la demande n'a pas été formulée en Commission permanente et, donc, cette motion n'a pas été retenue comme devant faire l'objet d'un débat général. De la même manière, d'autres motions ne feront pas l'objet d'un débat général parce que si on devait faire un débat général pour chaque motion, cela serait, évidemment, extrêmement lourd pour nos séances publiques.

Donc, il y a, en revanche, d'autres motions qui feront l'objet d'un débat général. C'est la nouvelle procédure que nous avons mise en place, à la demande des groupes de l'opposition, dont le vôtre.

**M. Xavier LACOMBE**

M. le Président, très rapidement, je pense que ce n'est pas sur la base d'une motion, sur un sujet aussi important, que le débat doit avoir lieu, je pense que c'est sur la base d'un rapport, je le dis très tranquillement. C'est pour cela qu'il n'y a pas eu de demande de débat en Commission permanente, parce que nous considérons que c'est sur la base d'un rapport, et aujourd'hui c'est une motion qui est présentée. Le président acquiesce ce que je dis, les choses sont dites, voilà.

**Le Président TALAMONI**

Pour l'instant, nous sommes saisis d'une motion et donc, nous allons demander au porteur de la motion ce qu'il pense des amendements proposés par M. LACOMBE.

**M. Guy ARMANET**

Merci Président. Juste pour repreciser le cadre, il s'agit bien évidemment, dans cette motion, du site de Vighjaneddu. Donc, dans les « considérants » on a retracé différents points, mais plutôt que d'épiloguer sur le sujet, je vais donner la parole à l'Exécutif, et notamment à M. SARGENTINI, qui répondra sur les différents points.

**Le Président TALAMONI**

La parole est à François SARGENTINI pour exprimer la position de l'Exécutif sur cette motion. Vous avez la parole.

**M. François SARGENTINI**

Merci M. le Président. D'abord, je voudrais répondre sur le fond de la motion. Je crois que les « considérants » posent les bases, je dirais, de la demande de vote qui est faite, au niveau de l'Assemblée de Corse, puisqu'on sait qu'on se retrouve avec une majorité d'élus de Vighjaneddu contre la poursuite de l'exploitation du site et que ce site, normalement, doit fermer en 2020. On sait très bien aussi que nous sommes dans un cadre aujourd'hui, notamment pour les trois années qui viennent, qui est extrêmement contraint et difficile et qu'il y a des discussions avec Vighjaneddu pour qu'il y ait une légère augmentation des possibilités d'enfouissement sur le site.

Mais concernant la question de la fermeture de 2020, je crois que tout le monde a pris l'engagement qu'elle doit être tenue. Donc, je crois que ce

« considérant »-là pose déjà la volonté des élus, je dirais, de la région concernée. Après, il y a eu les différents votes du SYVADEC, du Conseil exécutif qui ont été négatifs par rapport à la poursuite.

Donc, là-aussi, je crois qu'il faut que l'Assemblée réponde positivement à cette demande. Bien sûr, la réponse positive que nous faisons, par rapport à cette demande, n'enlève en rien notre volonté de travailler, y compris avec des privés.

Mais, aujourd'hui, et vous le savez très bien M. LACOMBE, nous sommes en train de travailler (et c'est la décision que j'ai prise lorsque je suis arrivé à la tête de l'Office de l'environnement), de faire en sorte que toutes les compétences, sur la question des déchets, soient réunies et que nous prenions des décisions en commun, chose qui n'existait pas avant puisque même s'il y avait des rencontres, elles n'étaient pas suffisantes pour porter ce projet.

Je rappelle aussi que ce projet... on aurait dû prendre des décisions il y a six, sept, huit ans, et nous les prenons aujourd'hui dans l'urgence. Mais il y a un travail de fond qui est fait, il y a un plan, effectivement, qui est en cours de réalisation (et vous êtes au courant M. LACOMBE) avec l'ensemble des services concernés, de l'Etat, du SYVADEC.

Je peux vous assurer que, de toute façon, à la rentrée (que ce soit en septembre, que ce soit en octobre), il y aura un rapport qui sera présenté sur la question et, bien sûr, nous aurons, à ce moment-là, un débat sur la question des déchets.

Donc, ce rapport va arriver, n'en doutez pas, et il y aura bien sûr un débat extrêmement important au niveau de ce rapport. Vous savez qu'aujourd'hui, il y a un travail de fond qui a été fait à tous les niveaux, vis-à-vis des communautés de communes, vis-à-vis des grands centres de tri ajacciens et bastiais. Nous sommes en train d'attendre, de la part des bureaux d'études, des réponses par rapport aux centres de tri secondaires, de leur positionnement. Nous sommes en train de travailler sur les centres de compostage et voir d'autres systèmes. D'un problème, en faire un atout, un atout économique, comme cela se passe aujourd'hui dans le monde entier.

Donc, ce travail de fond sera présenté au niveau du rapport et, bien sûr, après le vote de l'Assemblée, il sera adjoint au plan général qui a été voté, je crois, en 2016 par notre Assemblée.

Donc ce débat, M. LACOMBE, n'en doutez pas, il va arriver et il arrivera, et j'y tiens, pour que l'Assemblée l'ait et, à ce moment-là, chacun

pourra s'exprimer et voter en fonction des ressentis et des décisions à prendre pour la Corse.

Voilà tout ce que je pouvais dire par rapport à cette question.

Maintenant, par rapport à vos amendements, les deux amendements ou trois...

### **Le Président TALAMONI**

C'est le même amendement, mais il y a plusieurs points.

### **M. François SARGENTINI**

Vous en avez proposé trois, les deux premiers points proposés, nous sommes entièrement d'accord pour les adjoindre à la motion.

Par contre, pour ce qui est du financement, je crois que d'un point de vue structurel ce n'est pas l'Assemblée de Corse, mais c'est bien le SYVADEC et l'État que nous devons mettre à contribution. Nous aurons ces discussions avec le SYVADEC et avec l'État parce que, aujourd'hui, nous avons dans ce domaine beaucoup de retard à combler et, bien sûr, l'État ne peut pas se contenter de venir au niveau des réunions, ne peut pas être là uniquement dans le cadre des contrôles qu'il doit faire. Il doit aussi apporter sa contribution parce que c'est un atout important aujourd'hui... Ces demandes lui seront faites précisément.

Je rappellerai à l'Assemblée que les sommes à engager sont extrêmement importantes. Je crois que nous commençons à avoir les premiers chiffrages avec les bureaux d'études qui commencent à nous soumettre les propositions. Les sommes à engager vont être extrêmement importantes. Elles seront, certes, étalées sur les budgets de plusieurs années.

Mais il est tout à fait normal que, tous ensemble, nous demandions cette contribution de l'État parce qu'il doit prendre sa part dans la situation que nous avons à traiter.

Voilà tout ce que je peux vous dire pour le moment, M. LACOMBE, mais je sais qu'on se retrouvera pour le débat, à la rentrée. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci M. le Conseiller exécutif. Donc, il y a un seul amendement...

**M. François SARGENTINI**

Excusez-moi, bien sûr je demande à l'Assemblée de donner un avis favorable à la motion qui est présentée.

**Le Président TALAMONI**

Si je résume la position de l'Exécutif : avis favorable sur la motion, bien-sûr, je m'y attendais un peu. En revanche, s'agissant de l'amendement proposé par M. LACOMBE, il y a trois sections, c'est le même amendement mais il y a trois sections. Le Conseil exécutif donne un avis favorable pour les deux premières sections, un avis défavorable pour la troisième.

Donc je vais faire voter cet amendement par section, je vais le mettre aux voix, par section.

**M. Joseph PUCCI**

S'il vous plaît, en tant que maire de la commune citée, je préfère ne pas participer au vote et quitter l'hémicycle.

**Le Président TALAMONI**

C'est sage, c'est une bonne initiative...

**Le Président SIMEONI**

Si même Hyacinthe VANNI ne dit rien !

**Le Président TALAMONI**

Très bien. Donc, je vais faire voter par section, l'amendement proposé par M. LACOMBE.

**Première section :**

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**La première section est adoptée.**

***« Pour » :*** Les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera », « Per l'avvene »

***Abstentions :*** Les groupes « Andà per dumane », « La Corse dans la République »



Deuxième section :

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

La deuxième section est adoptée.

« **Pour** » : Les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera »,  
« Per l'avvene »

**Abstentions** : Les groupes « Andà per dumane », « La Corse dans la République »

Troisième section :

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

La troisième section est rejetée.

« **Pour** » : Le groupe « Per l'avvene »

« **Contre** » : Les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera »

**Abstention** : Les groupes « Andà per dumane », « La Corse dans la République »

Je vais mettre aux voix la motion ainsi amendée.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**La motion ainsi amendée est ADOPTÉE.**

Résultat du vote :

« **Pour** » : Les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera »,  
« Per l'avvene »

**Abstention** : Les groupes « Andà per dumane », « La Corse dans la République »

Rapport suivant.

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ASSESTU DI U TERRITORIU****Rapport n° 2018/247 : Convention Collectivité de Corse - Conservatoire du littoral relative à la gestion du domaine terrestre et maritime du conservatoire en Corse**

C'est François SARGENTINI qui va nous le présenter, vous avez la parole.

**M. François SARGENTINI**

Je vous remercie M. le Président. Donc, ce rapport traite de la convention entre la Collectivité de Corse et le Conservatoire du littoral qui mènent, tous les deux, une politique de protection des espaces naturels. Et ils ont pour ambition commune la constitution d'un réseau de sites naturels préservés et valorisés, partie intégrante des territoires. La biodiversité, la fonctionnalité écologique et hydraulique, le patrimoine culturel et paysager qu'ils abritent, doivent être protégés et mis en valeur.

En effet, le Conservatoire du littoral, établissement public national, créé par la loi du 10 juillet 1975, a pour mission de sauvegarder, en partenariat avec les collectivités territoriales, les espaces naturels côtiers et lacustres d'intérêt biologique et paysager.

Il a ainsi pu conduire en Corse, en partenariat étroit avec les collectivités locales et après avis du Conseil des rivages de Corse, une politique d'acquisition foncière volontariste qui a permis de constituer un domaine terrestre et maritime protégé de 19 660 ha répartis sur 71 sites et représentant 23 % du littoral corse. Sa stratégie à long terme 2015-2050 identifie environ 22 500 ha d'espaces littoraux justifiant une acquisition, au regard d'enjeux forts, de 13 000 hectares supplémentaires étant d'ores et déjà entérinée par le Conseil d'administration de l'établissement.

De même, la Collectivité de Corse a compétence pour mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles.

Dans le droit fil de son action en faveur de l'environnement, elle entend poursuivre et conforter l'engagement des deux ex-départements de la

Haute-Corse et de la Corse-du-Sud qui ont précédemment assuré la gestion et la préservation du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du littoral.

Ainsi, la Collectivité de Corse et le Conservatoire du littoral souhaitent-ils nouer un partenariat fort et durable, le Conservatoire confiant à la Collectivité de Corse la gestion de son domaine terrestre et maritime en Corse, par convention établie en application de l'article L. 322.9 du Code de l'environnement.

Le projet de convention ci-annexé, d'une durée de six ans renouvelable une fois, précise les engagements des deux parties.

Le Conservatoire et la Collectivité de Corse s'engagent conjointement dans un partenariat durable pour la gestion et la mise en valeur du domaine littoral et maritime du Conservatoire en Corse.

Au-delà du patrimoine naturel et matériel, ils travailleront en faveur du patrimoine culturel immatériel (langue, toponymie, traditions orales, pratiques sociales, savoirs faire etc...) de la Corse sur ces espaces. Ils s'engagent à promouvoir l'usage de la langue corse et à intégrer le principe de bilinguisme sur les supports signalétiques et d'informations à destination du public.

Les deux parties travailleront en étroite collaboration et œuvreront en concertation avec les communes et les acteurs du territoire. Ils communiqueront enfin sur les actions mises en œuvre sur les propriétés du Conservatoire du littoral.

La Collectivité de Corse mettra en œuvre les moyens humains et matériels, dans la limite de ses disponibilités budgétaires et des ressources mobilisables, afin de maintenir en bon état de conservation les terrains, les ouvrages et les bâtiments et à en assurer la surveillance et l'entretien courant. Elle poursuivra la professionnalisation des agents en charge de la gestion des espaces du Conservatoire du littoral et tiendra informé le Conservatoire des modalités de mise œuvre de la gestion.

Enfin, le Conservatoire du littoral s'engage principalement à poursuivre son action foncière dans le cadre de sa stratégie à long terme, à assurer pleinement les missions de propriétaire notamment : définition des objectifs et des programmes de gestion au travers des plans de gestion, définition et mise en œuvre de programmes de restauration des milieux naturels dégradés, d'aménagement et de mise en valeur des sites pour

organiser l'accueil du public dans les sites touristiques les plus attractifs, et valoriser le potentiel écologique, paysager et culturel des espaces littoraux.

La Collectivité de Corse pourra, par le biais de conventions, dans le cadre de dispositifs appropriés conçus à l'échelle de territoires, partager ou déléguer la gestion de certains secteurs spécifiques.

Les anciens départements avaient délégué, en partie, la gestion à l'Office de l'environnement pour le secteur de l'extrême sud et une partie du secteur de Portivechju, à l'association *Finocchiarola* pour le secteur de la pointe du Cap Corse, à la commune de Belgudè pour le site de Lozari.

En outre, une gestion partagée avec le syndicat *Elisa* pour les secteurs du sartenais, et avec la commune de Galeria pour le site de l'embouchure du Fangu était mise en œuvre.

Au regard des éléments qui précèdent, je vous propose d'approuver et de m'autoriser à signer le projet de convention de gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du littoral en Corse.

En outre, je vous propose de renouveler le principe de la délégation de gestion et de m'autoriser à signer les conventions de délégations de gestion

- avec le syndicat *Elisa*, pour le secteur du sartenais sur les sites suivants : Cala Barbaria (commune de Sartè), Zivia (commune de Sartè) et Campumoru Senetosa (communes de Sartè, A Grossa et Belvidè à Campumoru) ;
- avec l'Office de l'environnement de la Corse pour le secteur de l'extrême sud et les sites de Portivechj
- avec l'association *Finocchiarola*, pour une période transitoire (jusqu'au 31 décembre 2018) pour le secteur du Cap Corse
- avec la commune de Belgudè pour le site de Lozari.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Ce qu'il faut savoir, c'est que cette question est extrêmement importante parce que c'est la gestion de notre espace littoral et maritime. Donc, cette convention que nous sommes en train de passer, je crois que c'est quelque chose d'extrêmement important pour notre Assemblée. Je peux vous dire aussi que, assez rapidement, nous aurons une réunion avec les services de l'Assemblée et les services de l'Office de l'environnement pour bien définir

la ligne de partage entre le rôle des uns et des autres parce qu'effectivement, il risque d'y avoir des problèmes de croisement, des problèmes au niveau de la gestion et nous allons essayer de les redéfinir pour faire en sorte qu'on travaille au mieux pour préserver notre littoral qui est quand même un des joyaux de notre pays. Je vous remercie et je vous demande d'en délibérer.

### **Le Président TALAMONI**

Bien, merci Monsieur le Conseiller exécutif. Je précise que **la Commission du développement économique a émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce rapport**, je le dis sous le contrôle de la présidente de la commission...

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

Et aucune observation.

### **Le Président TALAMONI**

Et aucune observation, donc, n'a été formulée s'agissant de ce rapport et de cette convention.

La parole est à qui la demande ? Vous avez la parole.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président. Juste une remarque : nous avons la chance d'avoir dans cet hémicycle à la fois des personnes qui sont membres du conseil des rivages et j'ai l'honneur, moi, de siéger au conseil d'administration du Conservatoire du littoral, au niveau national.

J'aimerais qu'on profite de ce rapport pour souligner la nécessité d'avoir une réflexion, le Conseil exécutif a beaucoup insisté sur la protection et la mise en valeur.

Dans ce qui est la mise en valeur, moi j'aimerais aussi que nous nous penchions assez rapidement sur l'avenir de ce Conservatoire du littoral parce que nous sommes une région. Certes, peut-être qu'en PACA aujourd'hui lorsque des terrains appartiennent au Conservatoire du littoral, la question de savoir comment ils vont être gérés n'a pas une importance capitale dans la mesure où ces terrains mineurs et où la seule chose qu'ils ambitionnent c'est de pouvoir garder un poumon vert.

Pour nous, et je le dis ici sous le contrôle d'Anne-Laure puisque le président et la directrice, au niveau national, le reconnaissent bien volontiers, et quand je dis « nous », je prendrais en exemple une commune que je connais assez bien puisqu'il s'agit de la commune de Bonifacio, ce ne sont pas des petits territoires qui sont concernés, au contraire, et on est tous fiers, heureux et on souhaite tous encore que le Conservatoire du littoral puisse acquérir un maximum de terrains.

Sauf que, chez nous, la dimension « protection » c'est important, mais la dimension « mise en valeur » c'est aussi tout autant importante. Si on peut, à la rigueur, ne pas être d'accord avec un festival du type « Calvi on the Rocks », je dis : « très bien, OK, on peut réfléchir ». Mais si, j'insiste encore, et à chaque fois je le ferai, ça consiste à interdire une compétition sportive, un 12 novembre, avec cinq cents coureurs, j'invite encore une fois la Collectivité de Corse à réfléchir sur le devenir de ces terrains qui, chez nous (c'est 25 %, ça été rappelé à l'instant, demain ça sera peut-être 40 % de notre territoire), ont une vocation économique essentielle, une vocation économique dans la mesure où ces terrains peuvent être aussi des sujets de créations d'emplois pour cette fameuse mise en valeur. Mais qui dit créateurs d'emplois dit aussi : « quelles ressources et, est-ce qu'aujourd'hui, de façon dogmatique, on va s'interdire d'avoir une activité économique faite par les gestionnaires de ces terrains » ?

Je parle en termes de stationnement, en termes de toilettes, en termes, même demain peut-être, de ventes de produits dérivés liés au Conservatoire du littoral.

Toutes ces questions-là aujourd'hui, moi j'aime bien la gestion nationale, c'est sympathique, mais est-ce que l'on ne doit pas aller vers une autonomie de la gestion des terrains du Conservatoire du littoral, ici en Corse ? La question mérite d'être posée parce que, je le répète, la situation de la Corse pour les terrains du Conservatoire du littoral, n'est pas la même que celle de Dunkerque ou celle de Bordeaux.

Donc aujourd'hui, je nous invite à réfléchir à cette question parce qu'on va voter, sans état d'âme et au contraire dès demain, ce qui est proposé puisque, tout simplement, c'est la continuité de l'action des deux départements à travers la Collectivité de Corse, mais je crois qu'on doit mener une réflexion, ici localement, sur l'avenir de ces terrains parce que, je prends l'exemple, (j'en discutais avec des gens qui connaissent bien le sujet) sur les terrains de la Testa Ventilegne, il y a une réflexion à mener, et sur le maritime.

Donc voilà, moi je vous invite vraiment à réfléchir sur ces questions-là. Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Anne-Laure SANTUCCI a demandé la parole, vous l'avez.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Merci, M. le Président. Je complète les propos de M. ORSUCCI puisque nous en avons parlé, puisque j'ai l'honneur de présider le Conseil des rivages de Corse et que nous sommes donc présents au conseil d'administration du Conservatoire du littoral à Paris, nous avons eu cette discussion au mois de juin, il n'y a pas très longtemps.

Et je redis ce que j'ai dit, et je compléterai par ce qui a été fait déjà dans les deux premiers conseils des rivages que nous avons organisés depuis notre présidence, je redis par une phrase d'introduction : le coupable ce n'est pas celui qui protège, j'insiste là-dessus, parce que c'est aussi notre vision philosophique.

Nous avons discuté, en conseil des rivages, (je parle sous le contrôle des élus de l'opposition qui y siègent aussi) de ces problématiques, d'impact économique, de développement économique, d'évènements comme outils de développement économique, et nous avons décidé la mise en place d'une commission de travail, à la rentrée de septembre, au sein du conseil des rivages pour faire, non pas un règlement, mais une espèce de cahier des charges et de charte, pour savoir ce que nous voulons exactement et jusqu'où nous voulons aller dans l'exploitation événementielle des terrains du Conservatoire qui sont effectivement un outil de développement mais qui sont aussi à protéger. L'exemple ultime c'est la plage de l'Alga de la Rivellata.

Cette réflexion, elle sera partagée par tous et je pense que François ORLANDI portera la voix de Jean-Charles ORSUCCI à cette commission de travail et nous avancerons en trouvant un équilibre entre l'exploitation raisonnable que nous pourrions en faire, et la protection de ces lieux dont nous avons la charge.

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Je suggère à Mme la Présidente du conseil des rivages, peut-être, de ne pas participer au vote et même peut-être de s'absenter de l'hémicycle car il faut être prudent par les temps qui courent. Je sais que mon ami Hyacinthe, lui, tient absolument à ce que nous ayons des procès, c'est bien parce que ça va faire travailler des avocats, mais ça a aussi quelques inconvénients pour notre Collectivité.



François ORLANDI a la parole.

**M. François ORLANDI**

Merci M. le Président. Mes chers collègues, je souscris bien évidemment à tout ce qui a été dit et je m'associe à Jean-Charles ORSUCCI. Nous disons que nous allons signer et nous engager dans cette procédure.

Je porterai la parole de Jean-Charles et, si tu permets Anne-Laure, la mienne par la même occasion, tout simplement pour dire que dans cette démarche et dans l'esprit nouveau qui est la gestion des terrains du Conservatoire par une entité aujourd'hui régionale, nous avions hier deux départements qui avaient quand même une gestion, en tout cas une vision, assez parallèle, aujourd'hui il n'y a plus qu'une seule entité, donc peut-être pas grand-chose à harmoniser, mais quelque chose à structurer.

Et dans cette structuration, qui englobe la totalité des terrains de Corse, il faudrait peut-être, à travers le conseil des rivages ou à travers une commission, une structure, associer tous les acteurs potentiels de ces territoires. On peut les prendre territoire par territoire, mais on peut aussi, en effet, avoir, peut-être sous l'égide de l'Office de l'environnement, les représentants du monde agricole parce que, principalement, ce sont ces activités-là que l'on peut promouvoir sur les terrains du conservatoire mais également des acteurs du monde économique, bien évidemment les associations de protection de l'environnement et puis les acteurs locaux représentés par quelques élus, pas forcément tous les maires, mais peut-être avoir cette réflexion qui réunirait les représentants de tous les acteurs qui ont vocation à intervenir sur les terrains du Conservatoire du littoral, dans une politique régionale harmonisée. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Il y a d'abord Pierre GHIONGA et ensuite Anne-Laure SANTUCCI.

**M. Pierre GHIONGA**

Président, je peux y aller ?

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole.

### **M. Pierre GHIONGA**

Trois mots, le premier pour féliciter François SARGENTINI de la signature de cette convention, mais surtout d'avoir dit qu'il allait engager une réflexion sur la gestion de tous ces territoires, pour avoir une vraie harmonisation et des vrais chefs de files pour éviter toutes les superpositions de compétences.

Quant aux propos de Jean-Charles ORSUCCI, je suis d'accord pour le transfert du Conservatoire du littoral, ça fait longtemps que je l'ai dit à la Collectivité territoriale, mais je pense qu'il n'y a pas d'opposition entre protection et développement économique.

Moi, je suis très réservé sur l'utilisation, à des fins commerciales, de terrains protégés. La preuve que la protection fait du développement économique, c'est les Lavezzi et Scandola qui, grâce à la protection, ont vu leur fréquentation augmenter très nettement avec un impact minimum sur l'environnement. Jean-Charles, je te vois opiner du chef, mais on se souvient de la guerre des bateliers qui étaient opposés à la réserve des Lavezzi. Demande, maintenant, de supprimer la réserve, on verra ce qu'ils diront !

### **Le Président TALAMONI**

Anne-Laure SANTUCCI, vous avez la parole.

### **Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Pour compléter mes propos dans le sens de ce qui a été dit, je voulais dire que nous avons présenté aussi cette convention à la Chambre des territoires et nous allons organiser, à partir de la rentrée, une commission spécifique au sein de la Chambre des territoires, avec les communautés de communes et les maires pour, justement, présenter la démarche, la philosophie et l'améliorer.

Je voulais rajouter aussi que, au titre de la présidence du conseil des rivages, j'ai commencé un travail de rencontre auprès des agents, aujourd'hui de la Collectivité de Corse, qui travaillent, qui sont ce que l'on appelle les agents du littoral, qui sont des gens (pour ceux que j'ai rencontrés) assez exceptionnels, passionnés par leur travail et qu'il faudra accompagner dans leur formation et encourager à travailler toujours mieux sur ces espaces protégés qui sont le fleuron de la Corse.

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. M. Petr'Antone TOMASI.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, Président.

Juste un mot, en réponse, dans le prolongement des propos tenus par Pierre GHIONGA. Effectivement, on sait qu'il existe une sorte d'effet réserve dans ces espaces qui sont des espaces dédiés à la protection mais qui, de façon un petit peu paradoxale, parce qu'ils sont mis en valeur et qu'ils sont mis sous les projecteurs de ce label, entraînent une fréquentation accrue.

Alors, moi je crois qu'il faut être extrêmement prudent sur ces questions, notamment lorsque l'on prend pour exemple la réserve de Scandola et la réserve des Bouches avec les Lavezzi. Aujourd'hui, on a une problématique de surfréquentation à gérer et on ne peut pas dire que sur Scandola notamment, la fréquentation, la surfréquentation touristique, elle n'est pas un problème. Je crois que c'est d'ailleurs tout l'objet des discussions que nous avons eues notamment....

**Le Président TALAMONI**

Excusez-moi, il y a vraiment trop de bruit dans cet hémicycle. Pour les sténos, c'est très difficile, pour les orateurs, c'est insupportable. Il y a quelques minutes à tenir. Vous avez la parole M. le Conseiller.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, Président.

C'est tout l'objet des discussions que nous avons eues, il y a quelques jours seulement, à l'Office de l'environnement de la Corse, au niveau du gestionnaire qui est le Parc naturel régional, sur Scandola, dans le cadre du renouvellement du diplôme européen. Il y a la nécessité aussi de cadrer et de réglementer davantage ces espaces.

Donc l'équilibre, c'est un équilibre fragile et par rapport aux missions qui sont les nôtres et à la responsabilité que nous avons lorsque nous sommes gestionnaires, ou lorsque nous pilotons les procédures d'extension, comme sur Scandola avec l'Office, je crois qu'il faut que nous

veillions à ne pas avoir l'effet contraire de ce que nous recherchions et ne pas avoir, je dirais, une mise en tourisme trop importante de ces espaces qui sont des espaces extrêmement fragiles. Je crois que la réflexion aujourd'hui, y compris à travers l'ensemble des offices et agences, doit être plutôt, et est plutôt d'amener les flux, non pas sur ces espaces, certes remarquables qui souffrent de leur caractère exceptionnel et qui sont surfréquentés, mais vers d'autres sites qui, aujourd'hui, le sont beaucoup moins.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Donc, un mot de conclusion du conseiller exécutif en charge de ce domaine.

### **M. François SARGENTINI**

Deux mots.

On voit que cette question pose quand même un débat extrêmement important, et je vois que cela touche tous les Corses : la question et la gestion du littoral. Petr'Antone TOMASI vient de le rappeler, nous avons eu, au niveau de l'Office de l'environnement, un large débat par rapport au développement de la montagne où, là aussi, se posent beaucoup de problématiques.

Donc, je crois que, de toute façon, la question de la protection et la question du développement, c'est le devenir de notre pays. C'est le devenir de notre pays et je pense que de, toute façon, sur ces questions, ce sera in fine toujours à notre Assemblée de prendre les décisions finales.

Donc, il est certain que, aujourd'hui nous avons ce rapport qui passe pour contractualiser avec le Conservatoire du littoral. Jean-Charles ORSUCCI a posé la question de l'autonomie, mais il sait très bien que nous avons eu un débat sur la question de l'autonomie et qu'il n'a pas été positif. Il faut, certes, le poursuivre. Il faut, certes, qu'on ait la maîtrise, bien sûr, de l'ensemble de notre territoire, de notre développement et que ce soit tracé à travers notre Assemblée. Mais, aujourd'hui, je pense que c'est une première étape importante qui est franchie, je pense qu'il faut la soutenir et, bien sûr, nous allons, sur la question du développement, avec l'ensemble des personnes intéressées, mais aussi avec les associations, essayer de constituer... et l'Office de l'environnement, bien sûr, le fera puisque c'est de son ressort et de ses compétences, avec l'ATC et avec les autres agences et offices qui sont concernés...

Jean-Charles, je ne sais plus si c'est toi qui a fait référence à l'agriculture, effectivement, qui intervient... et c'est un débat, je le rappelle, que nous avons eu à l'époque, au niveau de l'ORDARC, lorsque j'avais rencontré le responsable du Conservatoire du littoral... Donc, on le voit, c'est un sujet très vaste. Jusqu'à aujourd'hui, c'est beaucoup de zones que nous avons réussi à protéger. Je crois qu'il faut maintenir cet axe mais, en même temps, notre pays a besoin de développement. Donc, il va falloir trouver l'équilibre pour faire en sorte que notre pays soit au mieux avec ses sites naturels qui, je le répète, sont quand même des joyaux. Il va donc falloir, tous ensemble, trouver le moyen de passer et de réussir le développement de la Corse.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif. Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Je vous remercie.

La séance est levée. Nous nous retrouvons dans l'hémicycle à 15 heures, sachant qu'à 14 heures, il y a des réunions qui sont prévues : la Commission des finances, une réunion entre les présidents de groupes et le Collectif « Patriotti ».

Nous nous retrouvons dans l'hémicycle à 15 heures précises, compte tenu de la lourdeur de notre ordre du jour. Merci.

**La séance est levée à 12 H 05 et reprise à 16 H 05.**

Allô, y a-t-il un pilote dans l'avion exécutif ? Mme la Conseillère exécutive, vous m'avez l'air bien seule.

M. le Conseiller exécutif, est-ce que vous êtes prêt à défendre votre rapport sur le PADDUC ?

**Le Président BIANCUCCI**

Je vais essayer de l'être.

**Le Président TALAMONI**

Donc, il s'agit du rapport n° 218. Vous avez la parole.

**Rapport n° 2018/218 : Procédure de modification du PADDUC pour le rétablissement de la carte des espaces stratégiques agricoles et l'intégration de la planification territoriale de l'intermodalité**

**M. Jean BIANCUCCI**

Très bien.

Je sais que c'est votre souci, essayer d'aller assez vite, mais autant que faire se peut, bien entendu.

Allora vi ringraziau d'essa quì numarosi parchì hè un cartularu maiò é un cartularu da no chì si poni raminta i niguziatti chì c'hè stati e a famosa nutata chè n'avemu passata tutti in seme.

Certi diciani, è sò vinuti quì in curidori, biiani un caffè, sparlaciavani chì un pianu di sviluppu avia da essa tirà da l'eria è chì ci saria statu necessità di ripiglià a discussione da u cumenciu à a fini. Quissu era un puntu di vista chì era sviluppatu, ma à tel puntu chì certi media ani cunsidaratu quandu c'hè statu u ghjudicamentu di u tribunale amministrativu anant'à l'esa chì era u pianu di acunsciamentu di sviluppu di u devuli di a Corsica chì era à l'eria.

Di sicuru, quand'eddu c'hè un problema cusì, chì si faci ? Hè simplici, si cunsulteghja comm'eddu s'hè cunsultatu tanti anni fà incù quiddi chì anu accumpagnatu u pianu d'acunsciamentu è di sviluppu chì c'anu cunsigliatu di bona manera.

Oghji, a problematica hè simplici, c'hè dui ghjuricamenti chì sò cascatti. Unu, cì semi appiddati, dunque ùn aghju micca da fà cumentariu quì, tutt'ognunu a sa, u ghjudicamentu chì cuncerna i Peri, eppò c'hé statu quiddu di i spazzii strategichi agriculi. Dunqua, emu consideratu chì hé vera : c'éra un picculu problema cuncernandu a cartografia è ùn si pudia micca dì chì ssa problematica quì si pudia piglià in contu senza vena davanti a l'Assemblea. Cì vulia per noi ch'ellu ci fussi un dibattitu è chì tutt'ognunu dessi u so parè.

Allora, oghji semi quì ma prima di vena, cì hannu cunsigliatu, apposta chì semu indè una procedura precisa, cì hannu detu, c'hè duie pussibilità : prima pussibilità é se vo vuleti tuccà u fondu, ma quilla allora ùn éra manc'appena a nostra vulintà, ma cunsiglii dati è se vo aveti à fà su travagliu quì, tandu hè a rivizioni di u pianu. Eppò si l'affari cum'eddu significheghja, u significatu di u ghjudicamentu porta chè anantu un prubema di forma, tandu si chjama una mudificazione. Quì semi a u paru di a regula è di a legge. Eppò atempu cì vulia dinò à metta in cunformità incu u pianu tarritorial di « l'intermodalità » è cì vulià dinò à suvità di sta manera quì l'evoluzioni di i duii leggi di modernizzazioni di l'azione publicà territoriale è l'affirmation des métropoles. Eppò una seconda legge chè vo a cuniscite chì hé a legge NOTRe.

L'articulu L4424.14.III di u codici generali di e culletività territoriali hé misu in opera è dunque c'hé ubligazione di intraduce si elementi di leggi anantu à l'intermodalità parchì u PADDUC, u pianu fussi à u livellu vulsutu.

Pà u restu, à chì ne semu ? C'hé satu 41 ricorsi contra à u PADDUC di particolari, di cumuni, di impresi, di l'unu è e di l'altri è un ferma oghji ch'à sa problematica di i spazzi strategichi agriculi à u livellu di a cartografia.

Cì voli dunqua à restituiscà sa carta di manera ch'eddu ùn vinissi più in discussioni è soprattuttu chì ùn fussi micca rimissa in causa in ghjustizia.

Come certi dicianu : basta à piglià a carta è mettala, vutà è pò l'affare hé simplici, ùn cappiimi micca perché ùn l'aveti micca fata. L'affare hé simplici, avemu à risponda à l'accortu parchì ùn c'hè bisognu di tanti chjachjari : semplicemente, se noi avemi fattu cusì, u ghjornu dopu, n'importa quale pudia rimeta in causa a cartografia ripigliata di sta manera quì.

Ùn semu micca noi chì a dimi, sò i nostri cunsiglii ghjuridichi è semu obligati quantunqua di fà di sta manera quì.

Allora chì prucedura ? A prucedura, l'avete anantu à i documenti. Cì rivenaremi doppu chì c'hé 24, 25 amendamenti chì no avemu purtati parchi a duscuzioni anant'una prublematica come quissa, cì vò à allargà a partecipazione. Dunqua, avemu pigliatu in contu certi pruposti, certi picculi critichi, avemu circatu di fà di manera chì su documentu quì, ch'adda firmà indè i decizioni di sa cullettività come un documentu determinanti fussi pigliatu in contu pà a maiò parti di i ciunsiglieri. Dunqua, c'hé una vulinta di sparta sa problematica incù tutti.

Hè vera chì piglià in contu sa manera di fà é fà dinò di manera chì a prublematica fussi accuciata da tutti. C'hé dunqua in pruposta un annu, ùn rivengu micca anantu à tutti i tapi, t'aveti a pruposta scritta indè i documenti chì sò statti rimissi è pò, aveti rimarcatu dinò chì c'hé un picculu mudificatu anantu à a pruposta chì cuncerna l'amandamentu in sa dimarchja quì.

Una volta chè noi avemi dettu, chè noi avemi parlatu di sta manera quì, ferma u fondu di a dimarchja.

Allora qualchi parolla. Sogu chì quì è cullà, cì rimpruvareghjini di metta à in periculu u PADDUC. A quistione chì mi pongu à su momentu quì hè di sappè se veramenti semi noi chì mittimu in periculu u PADDUC, u pianu, o s'eddi sò d'altri fendu com'eddi faciani. In tuttu casu, a quistioni si pò pone parchi si u cunsigliu quì è si i pruposti quì ùn sò micca boni, è quand'umo pigli in contu ciò chì hé fora di legge, à sappete ciò chì accade. Dunqua, noi vulemuà a lissessu tempu essa accumpagnati di su puntu di vista quì è ch'eddu ùn cì fussi micca rimissa in causa di i dicizioni chè no pigliemu.

Annant'à i 105 000 ettari di tarra agricole, comu si pò pinsà chì noi chì semi quì, chì venimu da luntanu, chì avemi straziatu, chì avemi cuntribuitu chì a tarra corsa fussi salva, comu si pò pinsà chì à un mumentu datu, cì pigliessa a scimughjina di di : quì avemi da lascià fà, incu un tale c'avemi da aranghjà è pò s'edd'ùn basta micca cusì, andaremu piu luntanu. Comu s'idea quì pò vene à in capu a certi ghjenti ? Noi, i nostri provi l'avemi fatti è cuntinuaremi malgradu i critichi, malgradu l'insulti parchi certi ghjenti insultani. Allora quissa ùn si pò micca addimetta.

Oghji, avemi fattu, tutti quiddi chì sò quì, l'eletti, eiu rispettu à tutti, un travagliu è quiddi chì c'erani nanzu dinò è su travagliu, vogliu ramintà chì un pianu di svilippu hé stattu vutatu in 2012 da tutti, da tutti l'eletti, qualunqua fussi a sensibilità. Oghji si veneria à di, certi naziunalisti o i naziunalisti, sò pronti à rimeta in causa si scelti maiò. Ma cì n'é unu ananzu, in curiddoriu chì m'ha dettu, ma sò sempri à u tempu des gardes rouges è di



quiddi di Polpot. Eiu, ùn é micca a me riflissione, ma mi possu intarrugà. Ùn vogliu micca intratene un discorsu, eiu pensu chì ni semi à i fatti, come ni semi à i fatti anantu à tanti cartulari. Cì à da vulè à cuntinuvà à travaglià pà u nostru paese, ùn dubbiteghju di nimu quì. Pensu chì si pò accuncià a somma, chì si pò travaglià incu tutti è pò si viramenti, à un mumentu datu cì sò chì sgarini, tandu si vidarà. Ma a nostra maggiorità, quì, a possu dì, hé determinata pà difenda no solamenti a tarra agricula, ma a tarra parchì a tarra hé u nostru sangui. Eccu !

### **Le Président TALAMONI**

Bien, donc le rapport de la Commission du développement, qui s'est réunie ce matin, est au tirage. L'avis est peut-être lu par Julie GUISEPPI, ce qui nous permettrait d'avancer, vous avez la parole.

### **Mme Julie GUISEPPI**

**Donc, l'avis de la Commission du développement a été réservé, dans l'attente de l'examen des amendements qui seront déposés jusqu'à la fin de la discussion devant l'Assemblée, M. le Président.**

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, la parole est à qui la demande sur ce rapport. Très bien, Mme MARIOTTI, vous avez la parole.

### **Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Mi scuserete, l'aghju da fà in lingua francese perchè hè dighjà assai difficile di capì cusì.

On ne va pas refaire la genèse, Jean BIANCUCCI l'a très bien expliquée. Donc, nous sommes là pour valider le principe et le mode de réactualisation de la cartographie des ESA sur la base, nous dit-on, j'allais dire enfin, de données 2016 qui seraient des données plus fiables puisqu'elles tiendraient compte des surfaces qui ont été en partie artificialisées.

Donc là, je vais quand même dire que quand on parle de surfaces artificialisées, et j'en parle en connaissance de cause, on parle souvent d'équipements même publics, ou de constructions qui ont été faites il y a plus de trente ans. Tout cela pour dire qu'on était quand même partis sur des bases qui n'étaient pas les plus favorables dans le cadre du PADDUC.

Alors, mon cher Jean, c'est vrai, il est dommage avant même que le début des débats, j'allais dire n'ait commencé, que le sujet fasse déjà polémique, mais je crois que c'est malheureusement l'histoire du PADDUC puisque quand Camille de ROCCA SERRA se laisse aller de temps en temps et nous raconte ce qu'il a vécu dans cet hémicycle, il y a quelques années, je crois que, malheureusement, les violences ne sont pas uniquement les violences de 2018, parce que ce sujet a été déjà polémique bien avant l'heure.

Avant de rentrer dans le sujet, moi je pense, à la lecture déjà du courrier que vous avez bien voulu nous joindre (de Mme la préfète), qu'il y a une explication de texte qui s'impose auprès des communes. Les communes ont besoin de savoir réellement quel est l'impact du jugement du tribunal administratif, puisqu'on nous dit « tout en annulant la carte des ESA, elle reste quand même opposable ». Donc, avouez que, quand on est en train de construire un document d'urbanisme, c'est quand même extrêmement compliqué.

Ensuite, en introduction, deux petites choses.

D'abord, Mesdames et Messieurs les Conseillers, j'attire votre attention pour ceux qui ne sont pas, ou qui n'ont pas de mandat d'élus locaux, que l'élaboration d'un document d'urbanisme, c'est une tâche extrêmement difficile. Et la caricature qui veut qu'il y ait d'un côté, les défenseurs vertueux de l'environnement, de l'agriculture et du pastoralisme, et de l'autre, les maires corrompus et spéculateurs, je dirai que, maintenant, cela suffit, u tropu stroppià. Il y a certainement peut-être des voyous, comme il y a des voyous dans toutes les strates de la société.

Donc, maintenant, en tant qu'élus de terrain, on commence à en avoir ras-le-bol, et je pèse mes mots, d'être systématiquement fustigés et considérés comme les spéculateurs de base. Donc les maires, Mesdames et Messieurs, ne sont pas moins vertueux que vous, conseillers au sein de cette Assemblée de Corse. Donc ça, je tenais quand même à le dire.

Ensuite, quelque chose que nous confirmons au sein de notre groupe, en tout cas oui il faut sanctuariser les zones agricoles, les zones agricoles à potentiel, c'est vital. Nous sommes même prêts à aller beaucoup plus loin et à travailler avec vous tous sur la possibilité, pourquoi pas, d'inciter les propriétaires de terres agricoles en friche à les mettre en valeur. Vaste sujet, mais on peut tout à fait contribuer à cette réflexion.

Ensuite, il faut arrêter de penser que, seuls, les espaces stratégiques, même s'ils sont vitaux, vont protéger les terres agricoles de la constructibilité. Dans les EPR (les espaces proches du rivage), si la Loi littoral est correctement appliquée, et croyez-moi, vous ne pouvez strictement rien construire, même pas un hangar agricole, ce qui quand même relève de l'absurdité la plus totale.

Alors, mon cher Jean, que nous inspire votre rapport ?

D'abord, l'expérience et le nombre, (excusez-moi) ridiculement bas, de PLU compatibles au PADDUC prouvent que les hypothèses qui ont servi de base de travail à la construction de la cartographie (la cartographie qui a été annulée) étaient erronées.

On ne va pas jouer sur les mots, est-ce que c'est 3 % d'espaces ou de marge d'erreurs ? 10, 20, 30, 40 ? Les cartographies n'étaient pas fiables. Donc oui, la révision de la cartographie s'impose.

Alors attention, déjà à ce stade, cette cartographie, capitalisons sur l'expérience, doit être faite sur le terrain et pas uniquement sur la base de photos aériennes. Cela est fondamental. Le travail est très important et ce sera le seul garant du réalisme de cette nouvelle cartographie. Donc, l'Agence de l'urbanisme doit, bien évidemment, l'intégrer et se doter des moyens dimensionnés pour qu'il puisse y avoir sur le terrain, avec chaque équipe municipale, une concertation.

Premier point. Oui, en effet, l'absence de cartographie peut entraîner des inégalités dans le traitement lors de l'instruction des permis de construire. C'est là que le contrôle de légalité a son rôle à jouer et j'ai bien noté, effectivement, M. le Président, que vous prévoyez une commission, un organe à définir pour jeter un œil, pour contrôler un petit peu tout cela. Bien évidemment, la concertation en amont avec les maires, je parle plutôt de maires que d'intercommunalités parce que vous insistez beaucoup sur les dix-neuf intercommunalités, mais j'attire quand même votre attention qu'à ce jour, il n'y a pas de SCOT valable et j'allais même dire qu'il n'y a pas de SCOT dans les tuyaux, puisque qui, mieux qu'un maire, peut connaître son territoire ? C'est donc un prérequis.

Ceci dit, nous avons plusieurs questions.

On a bien noté que la cartographie était annulée mais que le principe des ESA, et c'est très bien, demeure ainsi que leur superficie globale et l'affectation par commune.

Donc moi, je pose une question (j'attends que M. BIANCUCCI se rassoie, je lui pose une question) : comment est-on sûr de pouvoir conserver 105 000 hectares d'ESA quand on sait que cet objectif peut s'avérer, à certains endroits (j'essaie de mettre les formes) irréaliste ? Certains espaces ayants été mal calibrés, urbanisés (j'attire votre attention d'ailleurs que, dans certains cas, il y avait une certaine distorsion avec la Chambre d'agriculture sur la sélection de ces terres à potentiel), que faire si, après le tour des communes, l'objectif des 105 000 hectares n'était pas atteint ?

Alors là, j'attire aussi l'attention de tout le monde sur les risques pervers qui pourraient entraîner des classements absurdes. Attention !

Deuxièmement, évidemment on est pour les espaces stratégiques agricoles, encore faudrait-il qu'on définisse le modèle agricole qui va avec. Que veut-on faire ? Avec quels moyens ? Avec quelle eau ? Avec quelles ressources en eau ? Quelles filières développer ? Donc ça, c'est quand même effectivement le b.a.-ba. Donc, c'est notre deuxième remarque.

Troisième remarque, quid des communes, cela rejoint un peu ce que je vous disais au début qui, après justification, parce qu'on est vraiment dans la justification, ne pourront pas atteindre l'objectif d'ESA attribué. Est-ce que le système de compensation demeure d'actualité ?

Enfin, on parle de concertation. Comment comptez-vous procéder durant cette année transitoire avec les communes ? Et là, j'insiste sur le fait que de la méthodologie, de la clarté, de la méthodologie, dépendra le résultat.

Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, le grand moment de solitude de certains maires, au moment de l'enquête publique du PADDUC où, face effectivement à un rapport de 3 000 pages et un lien internet sur lequel les maires pouvaient déposer leurs observations, personnellement, je l'ai vécu comme un exercice extrêmement compliqué. On n'a pas tous les moyens, on n'a pas forcément envie de s'entourer des conseils d'un avocat. Résultat : quelque part, peu de résultats. Donc ça, ce sont nos remarques globales sur ce document.

J'ai également une remarque. On a beaucoup parlé de la loi ELAN dans cet hémicycle, la loi ELAN qui a quand même des conséquences, en

matière d'urbanisme, très importantes. Alors, je ne sais pas, et quitte à réviser le document, ne serait-il peut être pas judicieux d'attendre le vote de la loi ELAN pour une compatibilité avec cette dernière ? Parce que je sais, entre autres, qu'en termes de hameaux nouveaux, il risque d'y avoir un certain nombre de complications si la loi aboutit. Donc, cela, je dirai que ce sont nos réserves sur l'aspect des espaces stratégiques agricoles.

Enfin, il y a un volet de la modification du PADDUC qui a été un petit peu passé sous silence, c'est le volet transport. Moi, j'appelle de mes vœux, en tout cas je souhaiterais que les services de la Collectivité de Corse clarifient enfin les fuseaux. Quelle cohabitation entre le tram, le train, les voies de contournement, les extensions ? Parce que, là aussi, c'est quand même l'Arlésienne. On écrit, on n'a pas forcément de réponses, on a des extensions, on a des DUP qui datent de 2004, donc si je calcule bien, 2004 plus 10 ans = 2014, la DUP doit être caduque. Donc, il y a effectivement toutes ces questions auxquelles il faut répondre.

Donc, sur le fond, M. le Président et M. le Conseiller exécutif, oui nous souscrivons. Sur la forme, nous disons attention, il ne faut pas, effectivement, que cet exercice compliqué, je le concède, ne se solde par un résultat en dessous des attentes de chacun.

Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Donc, qui demande la parole ? Vous avez la parole M. CECCOLI.

### **M. François-Xavier CECCOLI**

Merci, M. le Président.

Ecoutez, un sujet encore une fois extrêmement compliqué avec, je pense quand même, la volonté de Jean BIANCUCCI de s'attaquer à ce que nous avons toujours considéré comme un problème de forme important.

Je voudrais d'abord revenir un petit peu sur les relations qu'ont pu avoir, en faisant profiter de mon expérience personnelle, les maires dans le déroulé de ce PADDUC qui, il faut le rappeler aussi, arrive d'une mandature plus ancienne, et même si on a eu de nombreux points de désaccord, saluer encore une fois les fonctionnaires qui ont eu à intervenir, les agents qui ont eu

à intervenir sur ces sujets-là. Je retiendrai vraiment les ESA comme quelque chose de... c'est l'archétype de ce document. Vraiment, pour le milieu agricole, si quelque chose devait être retenu dans le PADDUC, c'est vraiment les ESA. Je pense que, pour l'histoire de la Corse aussi, le futur le montrera, c'est un acte fondamental.

Donc, s'attaquer à ces problématiques des ESA, c'était un acte fondamental. Les fonctionnaires et les agents qui ont eu à traiter de ces sujets, l'ont fait dans des délais contraints et une véritable gageure parce que, encore une fois, on annonce des chiffres, on annonce des impacts sur les communes, il y a une cartographie, mais c'était un sujet extrêmement complexe.

Ensuite, une fois que l'on a dit cela et que l'on peut considérer que la première version du PADDUC est arrivée à son terme, il faut se montrer aussi critique. Dire que les élus n'ont pas été associés, c'est un peu se mentir. Quand les élus ont pris la précaution de demander et de rencontrer les services, cela a été fait. Mais c'est vrai que ce qui a pu être fait à une échelle de certaines mairies ne pouvait pas l'être, vu le positionnement, à l'échelle de l'ensemble des communes de l'île.

Donc, je crois qu'un des problèmes de la construction de cette cartographie, c'était effectivement que l'échange n'a pas sans doute été suffisant avec les différentes communes. C'est en tout cas ce qui semble avoir été relevé par les différents intervenants et puis, quelque part, par la décision de justice, ce qui explique de nombreuses choses. Encore une fois, on a eu à entendre que la cartographie pouvait être indicative, qu'il pouvait y avoir un certain nombre d'adaptations, mais certaines fois, les services de l'Etat font preuve de rigidité et c'est vrai que ce que l'on peut appeler un indicatif, eh bien, souvent, cela a été opposé aux communes comme étant quelque chose de ferme et de réel.

Donc, sur ce sujet-là, bien considérer en tout cas que ces notions d'ESA sont fondamentales.

Moi, je pense avoir bien compris, mais la question a été posée par ma collègue, si j'ai bien compris la réponse là-dessus, qu'effectivement, la notion d'ESA n'a pas été remise en cause, c'est simplement, à priori, la cartographie qui, elle, a été remise en cause dans son existence, dans sa tangibilité.

Voilà. C'est comme ça en tout cas que je l'ai vécu, mais s'il y a des finesses à nous apporter, au contraire, cela sera intéressant d'être sûr que tout le monde a bien compris.

Encore une fois, aujourd'hui décider, pour la majorité actuelle, de repositionner le débat avec les communes, je pense que, quelque part, c'est assez croustillant mais c'est aussi assez courageux parce qu'on voit bien que les salves de critiques ne manquent pas, mais j'en suis désolé encore une fois. On est en démocratie et le premier échelon du peuple, c'est quand même les élus de proximité que sont les maires et les conseillers municipaux.

Alors, bien évidemment, il ne faut pas tomber dans la gabegie, et on en est loin, du maire dictateur, parce ce que je vais vous dire une chose : aujourd'hui, que personne ne s'étonne que les PLU n'aboutissent pas, parce que quand on y met les différentes strates, la contrainte (parce que c'est une contrainte, elle est nécessaire, je viens de le dire, mais c'est une contrainte), le PADDUC, la Loi littoral, les différentes enquêtes qu'on est obligé de mener en matière de recensement, d'évolution des populations, de préservation, les enquêtes agricoles, eh bien, à l'impossible nul n'est tenu. Et je peux vous dire que ce n'est pas une volonté des maires, de ne pas à voir arrivé le PADDUC, parce que quand on est au RNU, croyez bien que le RNU, l'Etat ne fait pas de quartier là-dessus aussi, on a des décisions qui, des fois, laissent pantois.

Je signalerai certaines communes où, aujourd'hui, des permis sont annulés dans des hameaux historiques qui sont situés à 4 ou 5 km de la mer, parce qu'effectivement on qualifie ces hameaux de hameau qui ne sont pas nouveaux. Effectivement, ils ont quatre ou cinq siècles, ils ne peuvent pas être nouveaux, mais je ne suis pas sûr que c'était la volonté des législateurs d'en arriver à ces paramètres-là. Je vous parle de maisons et de maisons de personnels *chì sò nati custi, diceremu*.

Donc, c'est vrai qu'il y a la forme et le fond, et moi je crois qu'on a suffisamment demandé que, quelque part, les élus locaux soient associés. Encore une fois, on parle d'association, on n'est pas en train de dire que tout doit se décider au niveau des maires, on n'en est pas à ce statut-là. Le fait que les élus locaux puissent être associés d'une manière, M. le Président, qui reste sans doute encore à définir et à réfléchir mais, me semble-t-il, c'est une bonne chose. Donc, il faut avancer pas à pas, considérer que cette décision de justice, qui est une contrainte encore une fois, peut amener du bon. Vérifier, mais je crois, encore une fois... on a découvert les amendements et, également, les courriers de Mme la préfète qui semble donner à M. le président de l'Exécutif certaines réponses en matière de garantie sur la

période transitoire, me semble-t-il. Donc, ça aussi, ça peut être de nature, peut-être, à rassurer certaines personnes.

Je crois qu'il faut saisir cette occasion comme une chance, c'est en tout cas comme ça que nous pensons qu'on peut travailler le sujet.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Donc il y a une demande de prise de parole de Petr'Antone TOMASI. Vous l'avez.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil Exécutif, M. le Président de l'AUE, chers collègues,

C'est un rapport important que nous examinons aujourd'hui. Le débat a lieu dans l'hémicycle. Il agite, depuis quelques jours, l'ensemble de la société corse et je crois qu'au seuil de ce propos, il faut que les Corses comprennent bien ce que nous sommes en train de faire ou de ne pas faire.

Nous sommes ici à débattre de ce rapport, non pas parce que nous avons pris l'initiative de rouvrir le débat sur le PADDUC, sur son économie générale, sur le principe d'inconstructibilité des ESA ou sur l'objectif de préservation des 105 000 hectares, nous sommes ici parce que le tribunal administratif a annulé la cartographie, non pas, si je laisse de côté quelques hectares sur une commune, non pas au fond, mais pour une question de forme et de procédure.

Ceci nous conduit donc à entamer ce que les textes appellent une procédure de modification. La modification c'est quoi ? C'est que la carte n'existant plus, il faut la réintroduire dans le document. Cette procédure qui est différente de la révision, elle est la plus rapide et elle précise elle-même, en tout cas les textes précisent eux-mêmes que dans ce cadre, nous ne sommes pas là pour rediscuter et pour renégocier le PADDUC et les espaces stratégiques agricoles. Ça c'est au plan de la procédure.

Au plan des effets, soyons clairs. Certes, les ESA, en leur principe, existent. Donc, si un permis est délivré dans une zone qui correspond aux critères d'un espace stratégique agricole, il doit être refusé. Mais l'absence de



cartographie fragilise, et c'est dit dans le rapport, l'objectif de préservation des ESA parce qu'il crée une incertitude, incertitude qu'il faut aussi lier à un contexte important, attesté par les chiffres, du nombre de constructions en Corse, y compris depuis l'adoption du PADDUC.

Donc, ce que nous faisons ici, si c'est dû à une mécanique technique, normée, prévue par les textes, ce n'est pas neutre, non plus, politiquement.

Au seuil de mon propos, je veux rappeler que, au nom de notre groupe « Corsica libera », au nom de la mouvance que nous représentons, au nom des années de lutte et de combat pour la défense de la terre et des terres agricoles, dans cet hémicycle, et surtout, le plus souvent, en dehors de cet hémicycle, cette procédure ne saurait, en aucune manière, conduire à déroger au principe de préservation de ces espaces stratégiques agricoles et à leur inconstructibilité. C'est là, un principe que nous posons et dont nous nous poserons en garant durant l'ensemble du processus.

Je dois vous dire que nous avons reçu, ainsi que l'ensemble des conseillers à l'Assemblée, un rapport du Conseil exécutif, il y a de cela quelques jours. Nous l'avons examiné avec attention, nous y avons noté que le Conseil exécutif répondait pour partie aux obligations légales de la modification du PADDUC et nous avons fait aussi parvenir un certain nombre de propositions sur des éléments substantiels du rapport. Un débat s'est ouvert dans le cadre de la majorité territoriale, afin de l'enrichir et afin de le cadrer par rapport à ce que sont les fondamentaux partagés de notre combat politique.

Je dois dire qu'aujourd'hui, sans anticiper sur la discussion des amendements, mais si je m'exprimais uniquement sur le rapport initial, mon intervention serait, à cette heure, déjà anachronique. Donc, je préfère, à cette heure de nos travaux, envisager l'économie générale issue des propositions d'amendements portés par l'Exécutif et soutenus par la majorité territoriale.

Aujourd'hui, nous notons avec satisfaction ces évolutions et l'enrichissement du document. Alors, je vais en dire quelques mots, de la nouvelle version telle qu'elle sera, nous l'espérons, adoptée après les travaux de notre commission.

D'abord, je crois qu'il y a un effort de fait, en matière de sécurisation, de contrôle et de suivi de la cartographie, notamment à travers la création de ce comité de pilotage, pour les espaces stratégiques agricoles qui

va associer les élus de notre Assemblée et un certain nombre d'acteurs directement intéressés à la problématique, tout simplement pour mesurer quelle sera l'évolution de la cartographie, entre le début de la procédure et son approbation par le Conseil exécutif avant l'enquête publique.

Nous disons, c'est aussi notre apport au débat, que, selon nous, ce comité de pilotage doit être doté de moyens afin de pouvoir, effectivement, contrôler sur pièce l'évolution de cette cartographie, premièrement. Deuxièmement, qu'il a vocation, dans le temps, à continuer ces travaux, en tout cas c'est notre point de vue, tout simplement en se donnant les moyens d'examiner et de contrôler l'état de la délivrance des permis de construire et d'autorisation d'urbanisme en espaces stratégiques agricoles, d'en rendre compte au sein de cette Assemblée, d'en rendre compte publiquement et d'en tirer les conclusions qui s'imposent dans l'hypothèse (nous ne jouons pas, ni aux procès d'intention, ni aux prophéties auto réalisatrices) où des permis de construire seraient délivrés, dans la période, sur les espaces stratégiques agricoles.

En rendre compte est une chose et puis, il faudra se poser la question, nous la posons dans le débat et nous avons une idée sur le sujet, de savoir si, dans cette période transitoire où la cartographie n'existe plus, si dans cette période transitoire où ces ESA sont fragilisés, nous devons (et pour nous la réponse est oui) faire valoir nos intérêts et défendre le PADDUC face à ces permis qui seraient, peut-être, délivrés en zones agricoles. En un mot, en demandant, tout simplement, leur annulation.

Je crois que c'est une perspective qu'on doit avoir dans le débat sans quoi, avec ce comité de pilotage, on se paye de mots et on sera uniquement dans le constat et simplement, dans le déclaratif. Donc, aspect positif sur la création de ce comité, aspect positif, également, sur le format de la concertation.

Je dois dire que nous n'acceptons pas les procès d'intention qui nous sont faits en tant que nationalistes, de vouloir remettre en cause ces terres agricoles et de vouloir marchander quoi que ce soit.

En revanche, ce que nous disons, c'est que le nouveau format qui est proposé nous semble être le plus adapté. Pourquoi ? Eh bien, parce que, à compter du moment où on n'est pas dans une négociation avec les communes et intercommunalités, sur l'économie générale du document, l'instance qui est l'instance idoine pour être informée et pour émettre un avis sur la procédure, elle existe : c'est la Chambre des territoires que l'on élargie aux

intercommunalités qui n'y siègeraient pas. C'est une démarche qui est publique, c'est une démarche qui est transparente, c'est une démarche qui est démocratique où les élus de l'Assemblée siègent, où la presse est présente et où chacun peut constater ce qui se passe et comment évolue cette cartographie.

Je crois que c'est un point, aussi, important. Je remercie l'Exécutif d'avoir intégré ces propositions qui apportent une plus-value substantielle à ce rapport.

J'approche de la fin de mon propos, en revenant sur le fond de cette concertation et sur ce qui, dans le débat public, est apporté par les élus locaux, mais pas seulement. L'idée est de dire : « dans le cadre de l'élaboration du PADDUC, de son vote en 2015, il y a eu des erreurs matérielles et il y a eu la prise en compte et le classement en ESA (en espaces stratégiques agricoles) d'espaces qui étaient déjà, manifestement, artificialisés ».

Sur ce propos, on peut facilement admettre, en partie, une certaine légitimité au raisonnement. Alors, je vais rapidement rentrer dans le détail.

Les espaces artificialisés, au moment de l'adoption du document, il est admis que, parfois, le référencement était erroné au moment du vote du PADDUC. Pour autant, et donc dans ce cas-là, nous n'avons pas d'opposition de principe à ce que l'on corrige la carte, tout simplement. En revanche, là où nous avons une vigilance et une position de principe, au plan politique, et étique, serait de déclasser des ESA, des terres qui ont été urbanisées après l'adoption du PADDUC parce que, à ce moment-là, on serait dans le cadre d'une régularisation, à posteriori d'une situation qui ne serait autre qu'une fraude aux documents.

Donc, dans le cadre de ces travaux, dans le cadre de la Chambre des territoires, dans le cadre de ce COPIL, ce sont des éléments, des positions que nous comptons bien faire valoir.

Deuxième élément, il y a la question des erreurs matérielles et de terres qui auraient été, à tort, classées en ESA. D'abord, je remarque que la quasi-totalité des recours qui ont été formulés n'ont pas prospéré sur ce thème, il faut quand même le dire. En revanche, nous connaissons tous, et ça a été rappelé par certains de nos collègues, des hameaux historiques, des communes de montagne où il y a une distorsion entre la situation de la commune, la volonté pour des Corses et pour des jeunes corses de s'y installer, et la norme ou l'application de la norme, notamment par les services

de l'Etat. Ce sont des problèmes sur lesquels il faut se pencher, y compris dans le cadre de l'enquête publique et des débats qui s'ouvrent.

Mais, je voudrais quand même qu'on rappelle solennellement un détail, c'est que le PADDUC, lui-même, sans qu'on ait besoin de modifications, ni même de révision, prévoit des dispositifs de correction et d'autocorrection. Qui a la responsabilité des dispositifs de correction et d'autocorrection ? Disons-le tranquillement, on a souvent tendance à faire porter à la Collectivité de Corse la responsabilité de l'inconstructibilité, notamment dans ces hameaux ou dans ces communes.

Mais le PADDUC prévoit, lui-même, notamment quand on parle de hameaux historiques dans des communes d'une certaine importance, que les élus locaux, dans le cadre de l'élaboration de leur document d'urbanisme, aient la capacité d'adapter, par compensation, ce que dit le PADDUC. Donc, ne faisons pas dire à cette concertation, qui a été revue, normée, cadrée, ce qu'elle n'a pas vocation à être. Elle n'a pas vocation à être une renégociation, elle n'a pas vocation à être une remise en cause du PADDUC, elle a simplement vocation à opérer une information et un cadrage dans le cas de cette mise à jour.

Je termine, parce que j'ai dépassé de quelques minutes le temps de parole dédié à notre groupe, pour réaffirmer que, sur ce sujet et dans les instances qui ont été créées (ces instances de contrôle), nous ne permettrons jamais que soit dérogé aux principes que je rappelais à l'orée de mon propos, ceux de la défense et de l'inconstructibilité de ces espaces stratégiques agricoles, car il en va du modèle de société que nous voulons fonder.

Adossu a stu puntu, chì nimu ùn cuntesse nant'à noi pè scaglià è pè difende una visione di u sviluppu di stu paese chì si scarta di ciò chè nò purtemu da l'anne è l'anne.

### **Le Président TALAMONI**

À ringrazià vi. Donc, la parole est à Mme GIOVANNINI qui l'a demande.

**Mme Fabienne GIOVANNINI**

Merci, M. le Président.

MM. les Présidents, chers collègues

Je voudrais, pour ma part, rappeler ce que sont les ESA et pourquoi il a été avancé, ce concept d'espaces stratégiques agricoles, lors de l'élaboration du PADDUC.

Chaque année, près de 35 000 hectares de terres agricoles et naturelles sont urbanisés en France, 50 000 sont artificialisés pour réaliser des infrastructures de transport, 20 000 autres sont transformés en jardin de loisirs.

Or, la reconnaissance de l'importance de l'agriculture dans les questions d'alimentation et de santé, d'une part, et le besoin d'aller vers des circuits courts de commercialisation pour réduire la dépense énergétique, et lutter contre les dérèglements climatiques, d'autre part, rendent vitale la préservation de ces terres.

Les pouvoirs publics prennent conscience qu'elles sont une ressource non renouvelable et que la capacité à pouvoir nourrir l'humanité n'est pas acquise ad vitam aeternam.

Pour une île comme la Corse, cette conscience est encore plus indispensable. C'est pourquoi, au moment de l'élaboration du PADDUC, nous nous sommes fixés un objectif d'autonomie alimentaire à l'horizon 2040. Et pour atteindre cet objectif, nous avons évalué qu'il était nécessaire de consacrer au moins 105.000 hectares de terres à la mise en valeur agricole.

Ce défi est immense. Il est difficile car il suppose d'être offensif dans la formation des jeunes, dans la revalorisation des métiers agricoles, dans les outils à créer pour permettre aux agriculteurs de s'installer, mais il est encore plus difficile, car la pression foncière ne faiblit pas et que l'on a toujours les meilleures raisons du monde à vouloir consommer des terres agricoles : pour tracer une route, pour construire du logement, pour fixer des familles dans les villages, etc. Et pourtant, il faut pouvoir conserver l'objectif de 105 000 hectares.

Voilà l'enjeu de ce rapport : préserver ce potentiel et, progressivement, le plus rapidement possible, le mettre en valeur pour atteindre notre autonomie alimentaire.

Toutes les communes sont appelées à participer à ce challenge, de manière solidairement responsable, par le biais des quotas d'ESA qu'il leur est demandé de respecter.

Et pour que cela soit compatible avec leur projet de développement, des procédures sont en place, et Petr'Antone vient de le dire, des souplesses sont offertes : un diagnostic, par le biais de DOCOBAS, leur permettant en établissant leur projet agricole, de mieux faire accepter ensuite leur projet urbain.

Ainsi, c'est le maire, à l'appui de ce travail, qui fixe à la parcelle son zonage agricole, lors de l'élaboration de son PLU ou de sa carte communale, en fonction des critères de définition des ESA (pente inférieure à 15 %, irrigabilité des sols, etc). Pour en faciliter la représentation, il a été donné une cartographie. Cette cartographie est certes indicative, mais elle recense parfaitement les ESA de la commune en fonction de ces fameux critères.

S'il arrive que ces ESA aient été artificialisés de manière antérieure au PADDUC, ça ne rend pas la cartographie erronée puisqu'elle est indicative et que c'est le maire qui trace son zonage agricole. Il lui suffit alors de justifier cette artificialisation et d'en déduire la surface du quota qui lui est attribué, pour pouvoir corriger.

S'il arrive qu'il ait des besoins sur des ESA de sa commune, il lui faut en justifier la pertinence au moment de l'élaboration de son document d'urbanisme, et il lui est possible de déclasser cet espace, à condition de conserver la même surface par ailleurs, répondant aux critères de définition des ESA, tout en s'appuyant, si nécessaire, sur l'intercommunalité pour le faire.

C'est ce que nous avons expliqué inlassablement depuis l'adoption du PADDUC et que nous continuerons d'expliquer tout aussi inlassablement durant la procédure qui s'engage aujourd'hui.

Il y a eu des incompréhensions sur ce rapport, mais la volonté et l'état d'esprit de notre majorité est bien là.

Notre histoire, celle du nationalisme contemporain, commence dans le Fium'Orbu dans les années 60, par les luttes pour la mise en valeur des terres agricoles. Nous n'avons jamais cessé et nous ne cesserons jamais de nous battre pour cela.

Ceci dit, nous voulons entendre notre peuple lorsqu'il exprime ses inquiétudes, même si elles sont parfois jugées injustement formulées à notre rencontre, nous, nationalistes corses, qui avons sacrifié notre liberté, et parfois notre vie, per priservà a nostra terra.

Nous partageons ces inquiétudes et voulons ouvrir des espaces de débat d'autant plus aisément que, malgré la cartographie des ESA, lorsque celle-ci était en vigueur, il y a eu de très nombreux écarts dans de très nombreuses communes.

Quelques exemples, sans citer les communes en question, juste pour bien faire comprendre que c'est seulement notre volonté à tous qui nous permettra d'atteindre cette fameuse autonomie alimentaire :

- Un permis accordé pour cent cinquante quatre logements sur 5,4 ha d'ESA du PADDUC,
- 50 ha d'ESA au total consommés en moins de trois ans sur cette commune, sans passage devant la CTPENAF,
- Un permis déposé en mars 2018 sur un terrain de 4 hectares sur une autre commune,
- Un autre permis accordé, sur une surface de 1 ha pour quarante-six logements et une surface au plancher de 3 326 m<sup>2</sup> sur la même commune,
- Un autre permis accordé en avril 2018, toujours sur la même commune, pour un terrain de 9 190 m<sup>2</sup> pour réaliser un ensemble immobilier comprenant une résidence de tourisme, quatre villas et trois immeubles pour 5 493 m<sup>2</sup> de plancher, le tout sur un ESA du PADDUC de forte potentialité, sur un secteur dédié à la vigne,
- Autre permis dans une autre commune, sans PLU, donc relevant du RNU. Le PC a été déposé en novembre 2016 pour la construction de douze maisons individuelles sur une surface de 11.641 m<sup>2</sup>. Permis accordé le 22 mars 2017, sans passage en CTPENAF, alors que 80 % du terrain empiète sur un ESA du PADDUC,
- Nouvelle commune encore, toujours au RNU, un permis déposé en septembre 2016 pour une villa de 312 m<sup>2</sup> dans un ESA du PADDUC, mais aussi un ERC et en partie classé en Znieff de type 1. Avis favorable de l'État.

J'arrête là mon énumération, avec seulement cette précision : des nombreux permis déposés actuellement sur des ESA, sans construction encore

réalisée, alors qu'aucune autorisation individuelle d'urbanisme ne peut être accordée sur des ESA et ce, même sur un zonage constructible d'une commune dotée d'un PLU non encore rendu compatible. Plusieurs jurisprudences du tribunal administratif le confirment.

Pour conclure, le COPIL a du pain sur la planche, M. le Président.

La CTPENAF est aussi une commission déterminante.

Nous l'avons dit à l'État, nous ne cesserons de le lui dire, saisir cette commission pour des résidences principales dans nos petits villages de l'intérieur qui ont peu de pression foncière, tout en ignorant la consommation qui s'emballe sur les plaines et les zones littorales, c'est se moquer du monde. Le contrôle de légalité a un rôle déterminant dans la bonne application du PADDUC et il doit impérativement le tenir.

Sinon, nous délibérons pour rien dans cette assemblée.

Et nous notons, avec satisfaction, la réponse de Mme la préfète au courrier du président du Conseil exécutif qu'il avait adressé le 27 juin dernier.

Sur le calendrier, il sera possible de gagner quelques semaines, voire davantage, mais ce qui importe, c'est que ce contrôle de légalité renforce sa vigilance, notamment dans l'intervalle de l'adoption de la carte.

Ce qui importe aussi, c'est que les maires ou représentants de communes présents dans cet hémicycle, qui sont, tout autant que l'Exécutif, les gardiens du PADDUC et de ses grandes orientations, puissent en devenir les relais dans leur commune, dans leur région et auprès de notre peuple. Nous sommes tous responsables, ici, de la bonne application du PADDUC.

Et nous ne construirons pas l'autonomie alimentaire de notre île, en essayant de gratter des parts d'espaces stratégiques agricoles.

J'ai commencé mon intervention en rappelant qu'environ 100.000 ha de terres arables étaient consommés en France chaque année.

En Corse, avant PADDUC, plus de 23.200 ha ont été urbanisés ces trente dernières années, dont la moitié, 11.500 ha, sur des terres à potentialités agricoles, réparties à 61 % sur des terres cultivables et à 37 % sur les espaces pastoraux. Ces chiffres sont inquiétants eu égard à notre superficie globale.



Parallèlement, les zonages constructibles dans les PLU ont tendance à augmenter de 150 % par rapport à l'urbanisation existante. C'est un constat que nous avons fait, lors des assises du littoral en 2012, constat qui continue de se vérifier aujourd'hui.

Cette surévaluation des surfaces constructibles appelle, inévitablement, une surconsommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, mais aussi, au-delà de l'aspect purement quantitatif, leur fragmentation à travers l'éparpillement de l'urbanisation dans de trop nombreuses et trop vastes zones constructibles.

Alors, chers amis, j'en appelle encore une fois à notre responsabilité collective face aux générations qui viendront. Sachons, ensemble, préserver nos terres agricoles.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue.

Mme BOZZI a demandé la parole.

**Mme Valérie BOZZI**

Merci, M. le Président.

Quelques observations sur ce rapport :

Je suis un peu étonnée que Petr'Antone TOMASI parle d'éventuelles fraudes à la loi ou fraudes aux documents parce que, effectivement, ce qui a conduit le tribunal administratif à annuler la carte des ESA, c'est que la carte qui a été présentée, lors de l'enquête publique, était finalement différente de celle qu'a approuvé la Collectivité territoriale de Corse.

Donc, effectivement, on est clairement dans une fraude aux documents. Il n'y a pas eu de réelle concertation publique de la population sur la carte qui a été finalement approuvée, et c'est ce qu'a sanctionné le tribunal administratif. Ça n'est pas un simple problème de forme, c'est un document qui a été changé entre la concertation et le moment où il a été approuvé par cette Assemblée.

Donc aujourd'hui, par ce rapport, vous permettez de régulariser ce changement de carte et je vous félicite là-dessus. Nous avons, depuis le début de l'élaboration et de l'adoption de ce PADDUC, démontré que la carte qui était proposée, et celle qui avait été validée, n'était pas conforme à la réalité du terrain. Pas sur tout l'ensemble du territoire, mais sur une bonne partie, puisqu'il n'y a pas eu de visite de terrain et la carte a été élaborée sur la base de cartes datant des années 70. Et donc, entre-temps effectivement, il y avait eu des zones construites et des zones pour lesquelles il y avait eu des permis accordés.

Et il y avait également un problème d'application des critères, parce que c'est effectivement important de fixer les critères des espaces stratégiques agricoles, mais il faut que les cartes elles-mêmes représentent ces critères, notamment sur la pente des 15 %. Il y a de nombreux terrains qui ont été classés en espaces stratégiques agricoles et qui, finalement, avaient une pente supérieure à 15 % ou qui étaient entourés de constructions, et donc qui ne permettaient pas une exploitation agricole.

Aujourd'hui, nous sommes là pour relancer la concertation et je pense qu'elle doit être effective. Il faut que les communes et les intercommunalités soient associées, dès à présent, sur la nouvelle carte, et je crois que c'est dans ce sens-là que vous souhaitez œuvrer. Et je déposerai deux amendements pour que la concertation soit la plus large possible entre les communes et intercommunalités, la plus efficiente parce qu'on a dit que lorsque le PADDUC a été élaboré, les communes ont été concertées, en tout cas, moi, je n'en ai pas souvenir. Mais je pense qu'aujourd'hui, on peut rectifier cette situation.

Alors, vous avez souhaité maintenir le chiffre de 105 000 ha inconstructibles, par idéologie certainement. Malgré le fait qu'il a été démontré que certains espaces stratégiques agricoles avaient été artificialisés, vous voulez maintenir ce chiffre-là, mais il faut surtout que ces ESA soient exploitables ou puissent l'être. Parce que c'est bien de vouloir sanctuariser, et je crois que, là-dessus, nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut que les zones qui sont effectivement agricoles ne puissent pas être construites, mais il faut permettre aux agriculteurs d'exploiter, parce que, sur ces 105 000 ha, il faudrait déjà savoir combien sont réellement exploités, ou combien pourraient le devenir dans les années à venir, si les infrastructures d'irrigation seront réalisées.

Toute cette étude-là devra être faite, à mon sens, durant cette nouvelle concertation, pour qu'on ait une vision plus globale et plus

pertinente de la réalité des espaces stratégiques agricoles réellement exploitables et qui pourraient intéresser des agriculteurs et qui ne seraient pas simplement un leurre pour geler des terrains, de manière artificielle. Parce qu'il y a, effectivement, la surexploitation des terrains constructibles, mais il y a, aussi, le risque de surestimer les espaces stratégiques agricoles. Il faut que ceux qui seront débattus, lors de cette concertation, finissent par un document efficace et efficient pour l'agriculture en Corse.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Jean-Charles ORSUCCI a la parole.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président.

Je vais donc réagir par rapport à ce rapport, sachant que je n'ai pas organisé mon propos, tout simplement parce que, grosso modo, on en a débattu au sein du groupe et je connaissais la philosophie de ce dernier vis-à-vis de ce rapport. Mais il était important que nous entendions les uns et les autres s'exprimer.

Juste quand même rappeler que nous sommes, nous, dans ce groupe, et cela ne va pas vous surprendre, très fiers de ce PADDUC, de ce qu'il a été et de ce qui a été fait par Paul GIACOBBI et Maria GUIDICELLI, la majorité de l'époque (majorité qui avait été étendue à la majorité d'aujourd'hui).

D'ailleurs, je vais être assez cohérent, il est logique que nous nous retrouvions assez facilement dans les propos de Petr'Antone TOMASI ou de Fabienne GIOVANNINI, dans les remarques qui ont été les leurs concernant la nécessité absolue de protéger le potentiel agricole de notre île. C'est 105 000 ha. Lorsque je dis cela, aujourd'hui, je le dis vraiment avec force puisque, que ce soit Marie-Hélène PADOVANI qui a voté ce document avec moi, Tony POLI, François ORLANDI ou Cathy COGNETTI qui ont été partie-prenante de la majorité de Paul GIACOBBI, en Haute-Corse, ou Catherine qui me faisait là, remarque encore, il y a quelques jours, de son attachement à cette vision de protection que nous devons avoir.

Nous, nous pensons que ce document :

1. Il a été grandement validé, parce qu'on oublie de le dire quand même, par les juridictions. Oui, nous sommes là, aujourd'hui, pour corriger une décision de justice. Mais je vous rappelle qu'on nous annonçait les foudres juridiques en nous disant que ce document ne passerait jamais les fourches caudines du tribunal administratif. Aujourd'hui, la démonstration inverse a été faite, puisqu'aujourd'hui, dans ses grands principes, ses principes fondamentaux (les 105 000 ha, la qualité des terres agricoles...), tout cela a été validé par le tribunal administratif et nous nous en félicitons.

Malheureusement, je veux le dire ici aussi, vous rencontrez, vous majorité territoriale aujourd'hui (c'est rare que je parle de la mairie de Bonifacio, mais je vais le faire quand même), ce que j'ai pu connaître dans une expérience un peu similaire à la vôtre : celle d'une arrivée aux responsabilités, en 2008, dans une configuration qui correspond pratiquement à la vôtre, avec une majorité de gens de gauche, de gens de droite, de nationalistes qui portaient un projet politique qui allait dans le sens de ce que nous avons défendu dans le PADDUC.

Et puis, face aux associations, vous le savez, qui ont eu des positions légitimes, des positions qui ont été nécessaires, qui le sont et qui le seront encore demain, elles sont dans leur rôle, cela ne nous fait pas toujours plaisir, la manière dont c'est porté est difficile...

J'ai observé ce matin, Jean, ta réaction, ta façon de présenter les choses. J'ai senti que tu avais été quand même un peu touché, comme j'ai pu l'être, moi, par le passé, de ces attaques qui feraient de nous des gens qui auraient trahi la cause qu'ils ont toujours défendue.

Je le dis, nous allons soutenir le rapport de l'Exécutif parce que nous l'avons défendu, ce PADDUC, en 2015, nous avons défendu ses grands principes.

Oui, ce n'est pas la position des associations pour l'environnement et je le répète, ils ont le droit d'avoir une position différente, mais notre position n'est pas non plus celle de la majorité de 2004 à 2010.

Il y a, je crois, un espace. Je crois qu'il y a un équilibre entre les positions des associations pour l'environnement et les positions qui ont été encore réaffirmées, qui sont portées aussi par certaines personnes, dans cet

hémicycle, et que je respecte, mais qui ne sont pas les nôtres, qui ne sont pas les nôtres.

Aujourd'hui, nous pouvons voter ce rapport. Pourquoi ? Cela a été dit par les uns et par les autres, oui parce que Mme la préfète (et moi, je ne fais pas de défiance à l'État sur le sujet, bien au contraire) nous a rassurés. Elle sera vigilante quant au maintien des espaces stratégiques agricoles. Et nous serons vigilants quant au maintien des espaces stratégiques agricoles, la majorité territoriale et son exécutif, et l'État.

Si ces deux collectivités importantes sont vigilantes, pourquoi y aurait-il des dérapages ? Pourquoi les uns et les autres ne seraient-ils pas vertueux ? Moi, au contraire, je vais donner quitus à l'État et à l'Exécutif pour se comporter de façon exemplaire sur le sujet.

Nous avons à modifier ce document, parce que, effectivement... Et là aussi, je dis à la majorité qui, après avoir tant attendu, est aux responsabilités et fait preuve de pragmatisme, je le pointerai dans ce rapport et je le pointerai dans d'autres rapports, je me félicite que vous n'ayez pas de position dogmatique. Je vous fustige lorsque vous avez des positions dogmatiques, je ne peux que me féliciter lorsque vous faites preuve de pragmatisme.

Lorsque je fais campagne électorale aux législatives et que je me rends dans le village de Moca Croce où la mairesse me montre les espaces stratégiques qui entourent son village, je me pose la question : comment, avec l'application de la loi Montagne, avec des espaces stratégiques agricoles qui entourent son village, peut-elle imaginer le développement économique de ce village, alors que l'on revendique, en permanence, le développement de la ruralité ?

Je dis oui, là nous devons faire preuve de pragmatisme, et c'est cela que nous attendons, et dont on espère que la majorité territoriale va faire preuve. C'est vraisemblablement dans cet axe-là que vous nous proposez aujourd'hui, non pas une révision, mais une modification. Après, il en va de la responsabilité.

Fabienne vient de le rappeler, il y a des maires ici, il y a des représentants de collectivités, si on n'a pas compris, en Corse, qu'aujourd'hui, les espaces stratégiques agricoles étaient fondamentaux pour l'avenir de la Corse, alors on n'a rien compris.

D'ailleurs, je vous le dis très tranquillement, aujourd'hui (et j'en parlais dernièrement avec le président TALAMONI), je le vois sur le terrain de ma petite commune qui, quand même, a certains attraits pour les uns et les autres. Le développement du vignoble, je peux vous dire qu'il intéresse beaucoup de monde. Il intéresse beaucoup de monde ailleurs, et pas seulement des Corses. Le potentiel agricole de la Corse est gigantesque, les enjeux y seront très importants demain. Ne croyez pas que, parce qu'on a mis 105 000 ha d'espaces stratégiques agricoles, que ces espaces stratégiques n'ont aucune valeur. Nous allons devoir revenir dans cet hémicycle pour réfléchir à comment on met en valeur, là-encore, ces territoires, comment on fait en sorte que ce soit des Corses qui les exploitent, et qui les exploiteront dans les années à venir ? C'est celui-là, le nouveau challenge, que nous allons devoir relever tous ensemble. Je vous le dis, je le ressens au niveau de la commune.

A l'inverse, oui, je trouve que c'est bien de donner comme challenge à chaque maire de maintenir ces espaces stratégiques agricoles et d'avoir cette ambition-là.

Donc, aujourd'hui, de ce que nous voyons, nous avons l'impression tout simplement, M. le Président, d'être dans la logique de ce que nous avons fait ensemble, de façon inversée, nous étions la majorité de l'époque, vous étiez l'opposition. Vous avez soutenu notre document parce qu'il était bon, nous soutiendrons, aujourd'hui, cette mesure parce qu'elle est bonne, parce qu'elle va dans l'intérêt de la Corse.

Et j'appelle chacun à la raison, chacun à nos idées, parce que nous diaboliser aujourd'hui, à travers un vote sur ce rapport, nous mettre en difficulté, je le dis aussi, nous faire échouer sur cette question fondamentale qu'est l'aménagement du territoire, c'est ouvrir la boîte de Pandore et le retour aux responsabilités de gens qui ne se contenteront pas de faire ce que nous faisons aujourd'hui, et de façon mesurée et intelligente, mais nous risquons, et nous prenons le risque, de permettre un retour de gens qui veulent, oui, la bétonisation de la Corse, et ça, nous ne le voulons pas.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Ce brevet de pragmatisme délivré par l'opposition à notre majorité territoriale m'inquiète un peu, pour tout dire...

Je donne la parole à qui la demande. M. LACOMBE, vous avez la parole.

## **M. Xavier LACOMBE**

Très rapidement, je crois qu'il ne reste que quelques minutes, ma collègue s'est exprimée. D'ailleurs, je voudrais souligner que, au moment où elle tenait ses propos, les maires que j'observais ont acquiescé certains de ses propos, puisqu'ils relevaient de la compétence et, justement, du pragmatisme d'un maire lors de l'élaboration de documents d'urbanisme, comme cela vient d'être dit.

Qui est mieux placé, et c'est d'ailleurs le but de mon intervention, qu'un maire aujourd'hui ?

Qui est le plus grand garant, aujourd'hui, du PADDUC, si ce n'est le maire de la commune ?

Qui est face aux administrés qui viennent sans cesse franchir la porte de la mairie pour demander le terrain constructible ? Je vous pose la question, mes chers collègues.

Qui sont les mieux placés, aujourd'hui, que les maires pour répondre et faire appliquer le PADDUC ?

Est-ce que ce ne sont pas les maires qui dissuadent, aujourd'hui, de déposer des permis ? De déposer des certificats d'urbanisme ?

Est-ce que ne sont pas les maires, aujourd'hui, et je ne veux pas me prendre pour exemple, qui sont allés jusqu'au point et ont eu le courage de mettre douze et treize refus sur des demandes de permis de construire ?

Alors, il est bien facile de paraphraser dans son fauteuil, idéologiquement porté, sûrement, de bon sens et de bonne volonté, mais à un moment donné, il faut être sur le terrain, il faut être face à la difficulté. Parce que quandu ghjunghje un paisanu à dî mi « vogliu un pezzu pè fà a casa pè u me figliolu », ci vole à risponde !

Et quand on vient me dire « mais mon grand-père, à la démobilisation, il a acheté le terrain, en 1943, et il l'a payé jusqu'à 1960 en allant piocher les vignes et, aujourd'hui, mon petit-fils veut faire la maison et il ne peut pas la faire, donc il va aller vivre ailleurs, dans une autre commune ». Et là, la dimension humaine, je pense qu'elle a été oubliée.

Ce que je voulais vous dire, très rapidement, et je rebondis sur ce que dit mon collègue Petr'Antone et j'y souscris, mais je mettrais un bémol : quand on dit « les hameaux anciens ou nouveaux » (avec le jeu de mots de mon ami CECCOLI) « quand ici, c'est en ESA, tout le tour d'un village est considéré en ESA puisque c'était des jardins anciens cultivés ». C'est vrai, avà ùn c'hè più nimu. Ma prochaine vocation, je la connais, je vais ouvrir un magasin au village di rustaghje è di zappone, je pense que je peux fermer le soir même, nimu ùn ne hà da cumpra, a vi dicu franca...

Alors là, quand on me parle de revitalisation de l'intérieur et qu'il y a quatre permis, au village, qui sont refusés... de gens du village, sur leurs terrains familiaux, mà comu femi ?

Alors là, on accepte et on concède que cela pourrait être construit. Et tout à l'heure, le maire de Viggianellu a acquiescé aux propos de Marie-Thérèse MARIOTTI en disant « c'est vrai, nous ne sommes pas là pour bétonner, nous aussi nous aimons notre terre, nous n'avons pas vendu notre sang, parce que nous n'avons pas vendu notre terre ».

Eh bien, nous aussi, on veut la protéger !

Eh bien, nous aussi, on aime notre Corse !

Eh bien, nous aussi, on veut la défendre !

Mais, à un moment donné, je crois qu'il y a une hypocrisie. Quand certaines terres n'ont pas été mises en ESA et qu'aujourd'hui, on vient nous dire « ah nous, mais c'est vrai qu'ici, on pourrait construire mais il faut compenser par des ESA », qui ne le sont pas actuellement, là il y a une véritable hypocrisie ! Et c'est en ce sens-là, que l'artificialisation de certaines terres, on peut le regretter, je suis le premier à le regretter... Dans ma tendre adolescence, je me promenais dans des endroits et je traversais...et j'ai vendangé dans des vignes où, aujourd'hui, il y a des maisons. Oui, je le regrette. Même quand je me déplace en voiture, dans ma commune, je me dis « quì, c'era a vigna d'un tale, hè mortu, ùn c'hè più nimu, avà c'hè trè case ». On le regrette, c'était mieux avant, eh oui ! Mais la nostalgie du temps passé, on va la garder, pour combien de temps encore ?

Donc, aujourd'hui, toutes ces terres artificialisées, et c'est là où est le problème pour les maires, et ce n'est pas le maire de Peri qui parle, c'est l'ensemble des maires. Je ne m'en fais pas le porte-parole, je ne suis pas missionné, mais quand j'en discute (et je parlerai essentiellement pour quelques maires de la CAPA, et d'autres maires amis, et certains siègent ici), aujourd'hui, ces terres artificialisées ne devraient pas rentrer dans le comptage



des ESA, elles ne devraient pas. Oramai, ce ne sont plus des ESA. Et quand je vois, encore aujourd'hui, la carte des ESA du PADDUC, où je vois des maisons, des piscines, des parkings sur des ESA...

Donc, si nous sommes là, aujourd'hui, pour débattre de cette nouvelle procédure de modification, comme le disait Maître Valérie BOZZI, c'est bien parce qu'il y a eu, à un moment donné, usurpation sur la cartographie.

Et le tribunal administratif, aujourd'hui, a jugé, il ne faut pas en faire fi. Et ce n'est pas pour le plaisir de contester quoi que ce soit, mais quand vous voyez que, sur un parking d'une pharmacie, c'est un ESA, andareti voi à piantà è a pona, et j'achète la récolte avant la production.

Donc, encore une fois, je crois qu'il y a un équilibre à trouver. Mais ce que je veux dire, c'est que, à un moment donné, il y a le nombre d'hectares d'ESA, suite à l'erreur de la cartographie, qui est erroné. Voilà ce que disent les maires. Ce n'est pas pour consommer ou pour satisfaire, ce n'est pas pour bétonniser, ne croyez pas.

Je pense qu'il y a une certaine conscience politique et les maires ont une certaine valeur, ce n'est pas, électoralement, pour gagner quelques voix. Mais bien sûr, comme nous le faisons tous dans l'hémicycle, ici, s'ellu si po arragnà, emu da arragnà qualcosa, d'una manera. Mais quand les gens viennent vous voir et vous disent « Comment ! J'ai trois ou quatre parcelles de terrain sur ma commune et aucun de mes enfants ne peut faire une maison ! Je ne demande pas le terrain constructible, je demande à ce que mon fils puisse avoir un permis, chez lui, sur sa commune ! ». Qui est là pour répondre ? C'est le maire qui répond et qui se fait apostropher dans la rue et à chaque manifestation au village.

Eh bien oui, aujourd'hui, il y a des maires qui ont cinq, six et sept demandes de permis, au village, et qui ne peuvent pas construire. Je parle bien des gens du village, pour des résidences principales, même si je n'ai pas de position particulière sur les résidences secondaires, parce que u corsu ch'hè ubligatu d'andà à travaglià in Marseille, il a une résidence secondaire au village, qui est sa maison familiale et natale comme dans tous les villages. Après, les appellations et les considérations, ça peut faire débat...

Donc moi, ce que je voulais tout simplement dire, c'est : voilà ce qu'il faut prendre en compte. Parce qu'on nous dit tout le temps : « oui, mais le maire a le droit », comme le disait Mme la présidente,

Fabienne GIOVANNINI, dans l'élaboration de son document, « le PADDUC le prévoit ». Oui, mais en compensation, alors que ça ne devrait pas l'être puisque ce ne sont pas des ESA et ils ont été classifiés en tant qu'ESA. Pourquoi demander la compensation ? C'est le premier point.

Le deuxième point dans ce rapport, bien évidemment, comment serait-il possible, aujourd'hui, d'avoir un PADDUC sans cartographie ? C'est impensable ! Il fallait la faire ! D'ailleurs, cinq mois après le jugement du 1<sup>er</sup> mars, nous débattons aujourd'hui de ce rapport. Bien sûr, qu'il faut une cartographie et nous le saluons !

Ce qui manque peut-être à ce rapport, puisqu'il y aura un travail qui sera fait avec chaque commune, il n'y a pas de méthodologie annoncée, de quelle façon ? Comment ? Il n'y a pas vraiment une procédure qui nous est annoncée. Les maires se demandent « mais comment on va faire ? On va rencontrer ? On va aller à la rencontre ? On va venir ? » Il aurait été souhaitable de décliner, de manière claire, la façon dont les choses allaient se passer, pour ne plus perdre de temps.

Ensuite, un autre point : quand je vois sur le rapport, cela a été légèrement modifié, « une fois que cela sera rendu, les communes auront quinze jours pour valider et se prononcer ». Comment voulez-vous que le maire d'une petite commune, en quinze jours, réunisse le conseil municipal, fasse deux ou trois séances de travail d'élaboration d'un PLU ? Il faut quand même le temps de travailler, d'observer et de voir ce qu'il y a à faire. Donc, je pense que, là-aussi, il faut prendre en compte le travail de terrain, réellement. C'est encore un point.

Pour terminer, je crois que les maires, et encore une fois, je ne suis pas le porte-parole, je n'en ai pas la mission, je vous rassure, je ne suis pas président de l'Association des maires mais, encore une fois, je pense que tous les maires sont assez responsables, veulent conserver leur commune, la protéger, ont le souci, plus que d'autres, d'être en compatibilité avec le PADDUC, tout simplement pour avoir leurs documents d'urbanisme qui puissent aboutir. Donc, croyez-moi, les inquiétudes et les soucis des maires sont plus grands que ce que l'on pense ! Et je ne voudrais pas, de manière dite ou non dite, que l'on puisse penser, ou laisser penser, que les maires sont uniquement ici pour faire leurs petites affaires en pensant aux municipales de 2020. Non ! Ce n'est pas vrai ! Ce n'est pas vrai, et je ne le laisserai pas dire.

Ensuite, et je terminerai là-dessus, concernant la commune de Peri, je ne me suis jamais exprimé, et je ne le ferai pas tant que les procédures de recours ne seront pas terminées.

Je vous remercie de votre attention.

**Le Président TALAMONI**

Merci. S'il n'y a plus de demandes de prise de parole, peut-être que Jean BIANCUCCI va brièvement synthétiser...

**M. Jean BIANCUCCI**

Je vais essayer d'être rapide. Je l'ai été tout à l'heure dans la présentation...

**Le Président TALAMONI**

Modérément rapide... Encore un petit effort, M. le Président de l'AUE !...

**M. Jean BIANCUCCI**

Il me semblait avoir fait un parcours conforme à vos recommandations...

D'abord, je vais essayer de le faire au niveau chronologique, mais je souhaiterais aussi, sur un dossier aussi important, que le président de l'Exécutif s'exprime aussi.

Brouhaha.

C'est pour ne pas rester seul dans la fosse aux lions...

Je vais essayer de répondre, d'une manière simple, aux uns et aux autres. D'ailleurs, j'ai remarqué que si Marie-Thérèse MARIOTTI a, elle, posé des questions, d'autres n'ont pas posé de questions, ils y ont été de leur réflexion propre, souvent d'ailleurs un peu à côté du sujet qui nous préoccupe, mais ça n'est pas grave.

D'abord, je voudrais vous dire, parce que cela a été un peu oublié, que le CESEC, qui s'est réuni et qui a été saisi, comme c'est la règle, de cette

problématique de la cartographie, a rendu un avis favorable. Donc, je vais lire son avis parce que c'est quand même important et tout à l'heure, le président était là, c'est dire l'attachement et l'importance qu'a ce dossier pour le Conseil.

Donc : « le CESEC accueille favorablement la procédure de modification du PADDUC, il approuve la demande de concertation entamée par la Collectivité.

Le CESEC demande que le processus soit sécurisé par des mesures de contrôle renforcé, notamment sur l'instruction des permis de construire... ».

Vous voyez bien que c'est une préoccupation partagée. Donc, le CESEC est favorable à la procédure de modification.

Marie-Thérèse insiste sur le fait, et elle a raison je crois, que c'est un sujet qui est malheureusement polémique. Et si les choses se faisaient peut-être dans le calme et la concertation, ce serait beaucoup mieux en tout cas. Moi, je suis d'accord avec elle, il faut que nous échangions.

Pour ce qui concerne, bien sûr, les ESA. Il y a à discuter mais, aujourd'hui, l'objet ne porte pas là-dessus. On considère, et on doit considérer, que les ESA ont été décidés.

M. ORSUCCI, notre collègue, a insisté avec force en revendiquant cette paternité du PADDUC. Je pense que la paternité, on la porte à plusieurs. On a tous œuvré, et heureusement parce que cela a donné, au bout du compte, un vote extrêmement majoritaire.

Donc, en ce qui concerne les 105 000 ha, est-ce qu'il y a des distorsions ? Moi, je ne me hasarderai pas sur ce plan-là parce qu'il y en a peut-être, ou il y en a sans doute, mais il va falloir, à un moment donné ou à un autre, que l'on s'y retrouve parce qu'il s'agit aussi d'avoir des documents d'urbanisme incontestables, et nous sommes là, au niveau de l'Agence, pour aider les communes à stabiliser, à aboutir sur le travail effectué, concernant les documents d'urbanisme.

Vous insistez aussi sur le volet transport, mais c'est l'objet, justement, du schéma régional qui va nous permettre d'intégrer cette dimension d'intermodalité, mais aussi de réfléchir sans doute, vous parlez de fuseaux... Effectivement, il y a un travail qui, de toute façon, se fait (je me tourne vers Vanina) de manière très constructive.

Je crois qu'il n'y a pas là, de sujets véritablement de discorde puisque les grandes lignes sont tracées et nous aurons, à la fois, dans les mois qui viennent, mais aussi dans la concertation sur le terrain, à parler de ce schéma d'intermodalité des transports.

J'ai écouté, bien entendu, François-Xavier CECCOLI, on est, il faut le reconnaître, très souvent d'accord. La consultation des élus, vous insistez, comme d'autres élus ici, elle est prévue avec un élément modificatif dont on aura à parler tout à l'heure.

Il faut insister aussi sur le fait qu'il y a un comité de suivi, c'est-à-dire il n'y a pas uniquement la décision que l'on prend aujourd'hui, mais tout au long du parcours, il y aura donc nécessairement, d'abord à rendre compte, et puis à évaluer. Je crois que c'est extrêmement nécessaire.

Petr'Antò insiste, et il a raison, sur l'importance du rapport. Il rappelle aussi, et il a raison, qu'on n'est pas dans le débat sur le PADDUC. Le débat sur le PADDUC a, bien entendu, eu lieu. On aura peut-être l'occasion d'y revenir, je ne sais pas, mais ce n'est pas aujourd'hui que l'on doit revenir sur le fond, parce que si on y revenait, à ce moment-là, on ne serait plus dans la même procédure. Donc, il s'agit, là-aussi, de rester, si je peux m'exprimer ainsi, dans les clous. Et, bien entendu, de ce fait, il n'y a pas de remise en cause du PADDUC et je ne pense pas que ce soit le souhait de ceux qui sont ici.

Il a dit beaucoup de choses et il s'est demandé si nous avons, en tout cas il fallait se poser la question, à intervenir en s'opposant à ce que l'on pourrait supposer, peut-être avec des informations qui ont été données par Fabienne GIOVANNINI et qui sont certainement vraies, et qu'il faudrait aussi que l'on partage, parce que ce sont des informations importantes, peut-être graves aussi, c'est vrai. Mais cela ne nous empêche pas de faire de l'avant. On doit considérer aujourd'hui que, malgré les distorsions possibles, il faut qu'on aboutisse à une indiscutabilité de nos documents et notamment de la cartographie, et c'est l'objet des discussions aujourd'hui.

Et puis, Fabienne GIOVANNINI a rappelé, c'est vrai, un certain nombre de choses que l'on va retrouver dans le document qui a été approuvé en 2015.

Mme BOZZI donc, est-ce qu'il y a un changement de cap ? Je vous dirais non parce que l'objet de ce rapport, et la réunion, et la session d'aujourd'hui ne portent pas là-dessus. Vous souhaitez, sans doute, un

changement de cap, c'est peut-être votre objectif mais, aujourd'hui, il s'agit de rentrer dans une conformité par rapport à un document qui a été remis en cause et qui est la carte des ESA.

Relancer la concertation, vous insistez là-dessus. Écoutez, sur le principe, on ne peut pas être d'avis contraire. Sur les ESA réellement exploités, etc., cela demande un travail de fourmi. C'est peut-être quelque chose qu'il faut, bien entendu, aborder. En tout cas aujourd'hui, ça n'est pas tout à fait l'objet, même si je peux comprendre que le problème soit soulevé.

Jean-Charles, bien entendu, tu es fier du PADDUC, comme nous sommes nombreux, ici, à être fiers du PADDUC, parce que, au bout de trente ou quarante ans, on a réussi, qu'on le veuille ou non, a diciaraghju in corsu, à accuncià a soma, et de belle manière d'ailleurs, il faut le dire.

Donc, chacun reste dans son rôle, très bien. On partage cette nécessité aussi que ce le soit. Vous évoquez une position d'équilibre. Cette position d'équilibre ne peut pas venir en contradiction avec nos fondamentaux. On ne peut pas rechercher l'équilibre à tout prix, il faut que l'équilibre soit en conformité avec ce à quoi nous croyons le plus profondément et surtout, bien entendu, l'aménagement et le développement de la Corse tels que conçus par le PADDUC.

Donc, je le dis, s'il s'agit de tordre le cou à certains fondamentaux, il ne faudra pas nous compter avec. S'il s'agit de trouver des solutions, mais nous le faisons tous les jours à l'Agence, nous recevons des élus et dans le cadre des documents d'urbanisme, nous les conseillons et nous essayons de rectifier souvent des erreurs qui sont commises dans la procédure ? et puis, nous le ferons, nous continuerons à le faire parce que c'est notre rôle. Là, on recherche des équilibres et on peut les trouver, bien entendu.

Pas de diabolisation, je suis d'accord aussi.

Xavier LACOMBE insiste en disant : « qui est le mieux placé pour défendre le PADDUC, si ce n'est les maires ? » On peut être d'accord avec lui. Il y a quand même, c'est vrai, des choses qui nous interpellent parce que, là-aussi, il n'y a pas uniformité et, au contraire, il peut y avoir pas mal de distorsions. Mais l'objet de la réunion, aujourd'hui, n'est pas tout à fait de parler de cela et, bien entendu, la problématique des permis de construire et des villages qui sont en situation de désertification, on la partage, mais il faudra aussi plus que la partager, y trouver remède.

Je crois qu'on a essayé, dans la précédente mandature, avec la définition de « mode d'intervention en zone montagne », c'est sans doute des propositions imparfaites mais nous continuerons, bien sûr, à les enrichir.

Donc, vous le voyez, en tout cas sur quelques mots, si vous le permettez Président, qu'il y a consensus. Maintenant, il ne s'agit pas, non plus, de dire une chose et de faire le contraire. Il faut absolument qu'on soit, à la fois, dans les clous juridiquement, et ce sera le cas, mais aussi en paix avec nos engagements, notre conscience, et la volonté de faire en sorte que la Corse aille vers une société apaisée de développement et d'aménagement durable. M. le Président.

### **Le Président TALAMONI**

Bien ! Vous avez la parole, M. le Président.

### **Le Président SIMEONI**

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Puisque le président de l'AUE m'y invite fort obligeamment, je vais dire en effet quelques mots complémentaires.

C'est un débat qui est à la fois technique et juridique, bien sûr, mais aussi fondamentalement politique, et personne ne s'y trompe. È d'altrundu emu capitu quand'emu intese à Jean BIANCUCCI fà a so prima intervensione, sana sana in lingua corsa, mi si pare, ma forse mi possu sbaglià o Ghjuvà, ch'i ghjera dinò una manera di risponde à quelle o quelli ch'anu vulsutu, o micca, vede ind'è a nostra dimarchja custì una forma di rinunciù o di tradimentu. È ùn si pudiva micca d'è altrimenti che in lingua nustrale, cum'è l'hà dettu Petr'Antò dopu, cum'è l'hà dettu Fabianna, cumu l'emu dettu ind'è e nostre reunione interne à a maggiurità è cum'è a pinsemu à ogni stonda, ch'è ùn si pò micca cuncepisce o imaginà che no possimu scaglià di ciò ch'è face è costituisce u solcu prufundu di a nostra dimarchjà.

Dunque noi, simu figlioli d'issa terra, simu eredi di una lotta ch'hà radicata ind'è a difesa di a terra è ùn c'hè nimu ch'è po pinsà, o fà nice di pinsà che no pudiamu esse capaci di tradisce o di scaglià per raportu à, micca solu ciò che no femu, mà ciò che no simu.

Donc, si je dis quelques mots, au-delà de l'aspect technique et juridique, c'est aussi parce que nous avons vécu quelques jours curieux et

paradoxaux, à la fois encensés par Aline CASTELLANI, critiqués vivement par des gens auxquels nous restons humainement et politiquement souvent très proches, et même réveillés nuitamment par des SMS ou des appels de collègues élus nous disant « o zitè, c'hè qualcosa ch'un va micca ».

Donc, si cela était comme cela, c'est qu'il y avait matière, à la fois, à discussion, à réflexion et, certainement, à clarification. Et le débat d'aujourd'hui, c'est aussi l'occasion de la réaffirmation et de la clarification, avec un texte, il faut le dire aussi, qui a évolué entre le moment où nous l'avons transmis et le moment où nous allons, tout à l'heure, nous apprêter à le débattre en sa forme amendée, et peut-être à le voter, ou pas.

Donc, cette discussion s'est nourrie de ce qui a été dit et écrit, elle s'est nourrie également, et je voudrais le rappeler, du débat extrêmement riche que nous avons eu devant le CESEC, un débat interactif, un débat à l'occasion duquel, ayant eu à préciser notre pensée, non pas à la modifier, à préciser notre pensée, nous avons compris également qu'il fallait sans doute en préciser également l'expression. Et donc, c'est en cet état là, que nous venons vers vous, vous dire :

Premièrement, et je souhaite que cela soit dit fortement et solennellement, il y a des évolutions dans le rapport, il y a des améliorations, en tout cas ce que nous, Conseil exécutif et majorité territoriale, ensemble, nous considérons comme des améliorations, mais il n'y a pas d'évolution par rapport à ce qu'était ce rapport, et par rapport à ce qu'il exprimait, tout simplement parce que ce rapport est la traduction de l'engagement constant, indéfectible que nous avons, historiquement, pour la défense de la terre corse et, particulièrement et singulièrement dans cette affaire, pour la défense des espaces stratégiques agricoles.

Donc, il faut le dire très tranquillement et très sereinement.

Vous dire aussi, rapidement, que nous sommes en l'état de jugements du 1<sup>er</sup> mars 2018 qui, sur trois points essentiels, ont confirmé juridiquement le PADDUC.

Premier point : le principe de la libre-administration et de subsidiarité. Oui, le PADDUC peut intervenir dans les conditions dans lesquelles il intervient, sans porter atteinte au principe de libre-administration, notamment tel qu'il est exercé par les maires.



Deuxième point, validé par les jugements, c'est que l'équilibre entre développement et protection est trouvé par ce document et que l'un, ne se fait pas au détriment de l'autre.

Et troisième point : oui, les 105 000 ha d'ESA sont légitimes et justifiés en leur principe et en leur quantum.

En tout cas pour nous (et je me tourne aussi vers le groupe de Jean-Charles ORSUCCI, aujourd'hui dans l'opposition, et pour nous nationalistes, hier dans l'opposition mais ayant soutenu le PADDUC et, aujourd'hui, dans la majorité), ce sont des aspects positifs des jugements qui sont intervenus dont je précise que, puisqu'il n'y a pas eu d'appel, ces aspects ont, aujourd'hui, autorité de choses jugées.

Par contre, il y a eu, effectivement, deux infirmations :

Une, qui concerne la commune de Peri, on le rappelle pour mémoire parce que c'est important, parce que, dans la plaine de Peri, ce sont les ESA qui ont été annulés. Donc, théoriquement aujourd'hui, en l'état de ce jugement qui est exécutoire, vous avez la capacité, vous maire (je m'adresse à Xavier), de délivrer des permis dans des zones qui étaient anciennement considérées comme des ESA, sauf que... mais je vais y venir après, pour d'autres raisons...

Et puis, il y a la cartographie. Tout à l'heure, il a été dit, par Maître BOZZI, notre collègue et amie Valérie, « fraude », non, pas du tout ! Erreur technique ! Vous pouvez avoir une autre appréciation, mais c'est qualifié ainsi par le jugement. Il y a une première carte, qui a été présentée, lors d'une phase de l'enquête publique, et une deuxième, qui a été présentée lors de la deuxième phase, avec des espaces stratégiques plus réduits. Et le juge a dit : « les gens qui se sont fiés à la deuxième carte n'ont pas pu savoir que, puisque c'était la première qui comptait être appliquée par la collectivité, ils pouvaient être possiblement concernés par des ESA. Donc, ils n'ont pas été garantis dans leurs droits et, donc, on annule la cartographie ». Et, ainsi, on arrive au débat d'aujourd'hui.

Très rapidement et très clairement, me semble-t-il, parce qu'au-delà des débats techniques qui sont complexes, il me semble que les enjeux de ce dossier, finalement, sont assez simples.

Premièrement, on nous a dit : « vous pouvez ou vous pourriez vous contenter de prendre la cartographie initiale, de la remettre et de l'adopter

dans des formes simplifiées ». Nous avons envisagé cette éventualité pour savoir si elle était possible juridiquement.

Que nous a répondu le cabinet SOLER-COUTEAUX, qui a accompagné, depuis le début, le PADDUC, et c'est à ce titre qu'il revient ici, dans le cadre du même contrat ?

Il nous a dit : « c'est impossible, juridiquement il n'y a que deux chemins : soit la révision, soit la modification.

La révision, c'est si vous voulez porter atteinte à des éléments substantiels du PADDUC, ou les modifier.

La modification c'est si vous voulez rester dans un changement, qui est un changement très léger, qui concerne la cartographie ».

Et donc, nous avons choisi, très logiquement, la voie de la modification et ce choix aurait déjà dû suffire à informer celles et ceux qui s'interrogeaient sur notre volonté, et sur l'ampleur de la discussion que nous souhaitions ouvrir, pour tirer les conséquences du jugement sur notre intention. Nous avons choisi le chemin qui est le chemin sécurisé juridiquement mais qui conduit uniquement à remplacer la cartographie annulée.

Deuxième inquiétude. On nous a dit : « vous avez une procédure qui est trop longue ». Cette procédure, elle est incompressible, pour l'essentiel. Nous l'avons réduite au maximum, mais lorsque l'on met bout à bout tout ce que le législateur impose, on arrive à onze mois. Nous, nous avons voulu (et je me tourne vers les intervenants), et nous le disons et nous l'assumons aujourd'hui encore très clairement, ajouter une phase, certes courte mais qui, politiquement et symboliquement, est importante, en permettant d'associer à la consultation, de façon directe et individualisée, notamment les maires, non pas pour venir discuter avec eux, sur un coin de table, de la modification substantielle, ou de la régularisation a posteriori de constructions intervenues sur les ESA mais, tout simplement, je le dis encore une fois très clairement, par principe, nous refusons de considérer les maires de Corse comme des adversaires du PADDUC. Il peut y avoir des maires, et c'est leur choix, qui sont des adversaires de notre vision du PADDUC. Lorsque nous allons discuter avec eux, nous allons acter le désaccord. Nous n'allons pas nous arranger, de façon confidentielle, nous allons acter un désaccord.

Et puis, je voudrais rappeler que, sur les trois cent cinquante (et plus) maires de Corse, il y en a trente, en tout, qui ont choisi de faire des recours. Et il y en a beaucoup plus qui ont pu relever des erreurs, ou ce qu'ils considéraient être des erreurs dans la cartographie et qui, pour autant, n'ont pas fait le choix d'introduire un recours.

Et donc, nous, nous considérons que ces maires, et les autres aussi, il faut leur permettre de faire valoir leurs observations, non seulement dans le cadre des procédures rappelées par Fabienne GIOVANNINI, qui existent, qui sont peut-être insuffisamment connues ou insuffisamment comprises, d'où l'œuvre de pédagogie. Mais, également, comme nous nous y étions engagés, y compris lors de la campagne électorale, et toutes et tous, en disant : « lorsque nous aurons une occasion de rectifier des erreurs, qui sont des erreurs grossières et évidentes, nous le ferons » parce que c'est une forme de respect pour ceux qui le disent, et c'est aussi une façon de crédibiliser le document et la cartographie à laquelle nous croyons.

Donc, je dis très clairement à celles et ceux qui ont cru pouvoir, ou devoir s'inquiéter de cette phase, que cette phase, nous en avons posé et les termes et le contenu.

Le contenu, il est simple. Il est de permettre, premièrement (cela a été rappelé), de prendre en compte des artificialisations antérieures et, manifestement, non prises en compte suite à des erreurs, qui sont des erreurs évidentes.

Je prends un exemple, qui a été cité tout à l'heure : il y a, par exemple, ou il peut y avoir, cela nous a été dit par certains maires, à l'échelle de la cartographie du PADDUC, des espaces classés en espaces stratégiques agricoles et qui, depuis vingt ans ou vingt-cinq ans, supportent des constructions, ou même, supportent des ouvrages publics, des routes de la Collectivité territoriale.

Refuser de prendre en compte cette artificialisation-là, c'est exposer la cartographie nouvelle à un recours qui ne pourrait que prospérer, et il est normal de s'autoriser à le faire. En sens inverse, la période de discussion que nous allons ouvrir va être aussi l'occasion de recenser les artificialisations qui sont intervenues, depuis l'adoption du PADDUC, sur des espaces stratégiques agricoles, de recenser des permis de construire, et des constructions qui sont intervenues depuis l'adoption du PADDUC alors qu'elles n'auraient pas dû intervenir. Et donc, nous allons avoir, ensemble, de façon contradictoire, un examen de ces situations.

Pourquoi et comment en est-on arrivé là ? Et comment met-on en jeu, et en place, la compensation qui est prévue par les textes ?

Voilà ce à quoi va servir la période de concertation.

Alors, nous avons entendu « l'améliorer », c'est l'objet d'un des amendements, il y a, au début de cette période (période courte qui va durer deux mois), une première réunion de la Chambre des territoires élargie, notamment aux intercommunalités qui ne sont pas présentes dans la Chambre des territoires. Et à l'occasion de cette première réunion, il va y avoir le rappel de la règle du jeu, ce que nous venons de dire aujourd'hui : « de quoi allons-nous discuter et qu'allons-nous faire ensemble ? » Et puis, à la fin de la période de deux mois, il y aura un rendez-vous avec la Chambre des territoires, à nouveau, dans le même format, pour faire le constat partagé des éléments que nous aurons recueillis.

Et pour me tourner vers Xavier, bien sûr que ces deux mois-là ne suffiront pas à épuiser toutes les situations ou à les appréhender. Mais je rappelle que, y compris dans le cadre de cette procédure, après le dépôt du premier rapport, il y aura une nouvelle période d'enquête publique, et que cette nouvelle période d'enquête publique va permettre à tous les citoyens, et y compris aux maires, de faire valoir leurs observations sur le rapport qui aura été proposé par le Conseil exécutif et validé par l'Assemblée de Corse.

Ce qui est très important, c'est de comprendre qu'il ne peut pas y avoir de dérive ou de dérapage, parce qu'il y a un triple filtre :

1/ Le filtre de la Chambre des territoires,

2/ Le comité stratégique que nous avons choisi de réactiver (il existait). Nous vous proposons une composition qui permet, à la fois, d'impliquer tous les groupes de l'Assemblée (c'était le comité stratégique de l'époque et puis il y avait le comité de suivi qui, lui, laissait de côté les élus mais intégrait toutes les associations, tous les agriculteurs, etc.), nous faisons un mixte pour que, au terme de la première période de consultation et, après encore, on ait un document contradictoire qui permette de confronter et de discuter, ensemble, du recensement que nous aurons effectué.

3/ Et puis, le troisième filtre, c'est qu'en l'état de cette consultation, le Conseil exécutif va proposer un rapport avec la cartographie que nous proposerons. Cette cartographie va être discutée en séance publique, devant l'Assemblée de Corse. Elle va être votée, ou pas. Et elle va être soumise à

enquête publique, à l'occasion de laquelle les uns et les autres pourront encore faire leurs observations.

Donc, nous sommes dans un cadre qui est clair et qui, selon nous, Conseil exécutif et majorité territoriale respecte absolument, et notre volonté d'avoir un dialogue serein, y compris au prix des désaccords avec les maires, mais des maires que nous voulons respecter, je le dis encore une fois, et, en même temps, d'être en stricte cohérence avec les exigences du texte et avec la cartographie que nous, nous avons défendue, et avec les objectifs politiques que nous, nous défendons.

Dernier point. L'inquiétude, elle vient de quoi ? (et je termine) C'est que, effectivement, il y a eu un mouvement d'artificialisation des terres, des espaces stratégiques agricoles avec des délivrances de permis sans qu'il y ait eu de sanction. C'est la raison pour laquelle, et je le rappelle, j'ai écrit à la Mme la préfète de Corse, pour lui dire « voilà ce qu'est notre interprétation de la portée de l'annulation ». Alors, cela peut paraître un peu technique, mais un mot.

La cartographie, qui est la représentation spatiale indicative des espaces stratégiques agricoles, est annulée, mais j'écris, le 26 juin, à la préfète en disant : « le concept d'espaces stratégiques agricoles, lui, est toujours valable, les critères de définition des espaces stratégiques agricoles sont toujours valables, et l'autorité qui est saisie d'une demande de permis de construire, indépendamment de l'annulation de la cartographie, doit vérifier si les terrains qui ont vocation à supporter la construction envisagée présentent, ou pas, le caractère d'espaces stratégiques agricoles. Et s'ils sont des espaces stratégiques agricoles, le permis ne peut pas être délivré ».

Et la préfète de Corse me répond, et c'est la première fois que les services de l'État le disent aussi clairement : « M. le Président, votre analyse est la bonne, vous avez raison. Dès lors que des espaces ont été identifiés espaces stratégiques agricoles, y compris dans le cadre de la cartographie annulée, même si celle-ci, actuellement, n'a plus de valeur juridique, l'autorité qui instruit doit vérifier. Et si elle constate, qu'effectivement, il s'agissait d'espaces anciennement qualifiés de « stratégiques agricoles », elle doit refuser ». Et la préfète m'écrit : « lorsque nous serons service instructeur, nous refuserons et lorsque nous exercerons le contrôle de légalité, si un permis a été délivré sur un ESA, nous sanctionnerons ».

Quelques-uns, ici, dans cette Assemblée, prendront cet engagement comme suffisant.

A la place qui est la nôtre, et avec l'expérience qui est la nôtre, nous donnons acte à Mme la préfète de Corse de cette prise de position publique, nous ne sous-estimons pas son importance, mais nous disons que nous jugerons sur pièce et nous interpellons solennellement la représentante de l'Etat pour qu'elle exerce ce contrôle de légalité. Et, de la même façon, à travers les éléments que nous collecterons, à travers le comité de pilotage, la CDPENAF, etc., eh bien nous verrons si cela est respecté et nous verrons, nous nous donnerons les moyens de faire respecter s'il y a carence.

Donc, voilà en quel état nous venons, aujourd'hui devant vous, avec la certitude et la sérénité de celles et ceux, je parle pour le Conseil exécutif et pour la majorité territoriale, qui se situent dans le droit-fil des engagements que nous avons pris et que nous continuerons, bien évidemment, à défendre et à faire respecter. Et il me semble aussi que, y compris dans les modalités techniques améliorées que nous vous proposons, en tenant compte des critiques qui ont été apportées, y compris lorsqu'elles l'ont été, selon nous, selon des formes excessives ou injustes, en tenant compte du débat qu'il y a eu devant le CESEC, en tenant compte du débat interne que nous avons eu avec nos groupes de la majorité, avec le président de l'Assemblée de Corse, de façon apaisée, en disant : « là, il faut améliorer, là, les choses ne sont pas suffisamment précises, etc. », en tenant compte, aussi, de ce que vous, vous avez dit, l'opposition, mais pas pour faire des concessions sur l'essentiel, non, mais par rapport à une certaine philosophie politique, oui je le répète.

Et donc, ce texte et ce rapport, et cette délibération, premièrement : ils sécurisent juridiquement, deuxièmement, au plan politique, ils sont dans la continuité de notre combat, constant, pour la défense des 105 000 hectares d'espaces stratégiques agricoles qui sont un plancher qui a vocation à être dépassé si nous continuons à faire ce que nous devons faire, parce que nous sommes persuadés que nous pouvons encore continuer à recenser de très importantes terres qui ont vocation à devenir espaces stratégiques agricoles.

### **Le Président TALAMONI**

Merci M. le Président du Conseil exécutif.

Alors, nous avons un travail en commission qui va démarrer et nous allons poursuivre nos travaux en séance publique, de façon à essayer de ne pas perdre de temps et d'éviter, ainsi, de déborder, non pas sur le samedi matin, ce qui semble acquis, mais sur le samedi après-midi, voire la nuit du samedi au dimanche ! Malheureusement, ça pose un petit problème statutaire, de déborder trop. S'agissant d'une session extraordinaire, elle est limitée à 48 heures, je le regrette profondément mais, a priori, ça serait vendredi minuit

ou samedi 10 heures. Nous pouvons, éventuellement, ne pas aller dormir avant 10 heures, samedi.

Bon, sur ces perspectives (perspectives qui doivent vous réjouir), nous allons, non pas suspendre la séance...

**M. Petr'Antone TOMASI**

Président, je pense que vous pouvez tirer jusqu'à samedi 11 heures 30, c'est-à-dire l'heure à laquelle vous avez fait l'appel puisque les questions orales ne font pas parties de la séance publique.

**Le Président TALAMONI**

Exactement, donc nous avons jusqu'à samedi 11 h 30 pour finir. C'est faisable, à condition que nous ne dormions pas trop cette nuit et que nous ne dormions pas du tout la nuit prochaine. Voilà.

Alors, donc la commission va se réunir salle 2, j'imagine. Pendant ce temps, nous allons continuer à travailler.

La séance est suspendue trois minutes.

**La séance suspendue à 18 h 05**

**La séance est reprise à 18 h 40.**

**Le Président TALAMONI**

Merci de regagner vos places, nous allons travailler pendant que la commission se réunie, nous allons continuer l'ordre du jour.

**RAPPORTS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

**Rapport n° 2018/208 : Répartition des membres de l'Assemblée de Corse au sein des collèges chargés de l'élection des sénateurs.**

**Le Président TALAMONI**

Donc, il y a un rapport très important, c'est le rapport 208, vous le connaissez bien maintenant parce qu'il revient à chaque séance de l'Assemblée de Corse, depuis des mois, des années : « la répartition des membres de l'Assemblée au sein des collèges chargés de l'élection des sénateurs ».

Donc j'interroge les groupes sur l'état de la réflexion, s'agissant de cette question importante. Vous avez la parole.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

M. le Président, il me semble que c'est une affaire interne à la majorité. Les autres groupes ont fait leur répartition nord-sud et il me semble qu'il appartient, désormais, aux deux groupes de la majorité de s'entendre sur cette répartition. Donc, faites une réunion de la majorité et essayez de vous entendre une bonne fois pour toutes.

**Le Président TALAMONI**

Ecoutez, moi j'interviens en tant que président de l'Assemblée de Corse, et en tant que président de l'Assemblée de Corse j'ai un problème, c'est ce rapport qui revient régulièrement, donc j'interroge l'Assemblée, les différents groupes.



**M. Petr'Antone TOMASI**

Président, pour être tout à fait honnête, nous n'avons pas en tête la nature exacte du problème, mais si la nature du problème concerne des répartitions nord-sud, je crois que nous avons, dans nos groupes respectifs, un certain nombre d'élus qui ont la double nationalité et qui pourraient, aisément, basculer d'un collège à l'autre.

**Le Président TALAMONI**

Le tout c'est qu'ils le fassent maintenant, donc qu'ils basculent, s'il faut basculer.

Donc j'interroge le Conseil exécutif, brièvement, sur l'opportunité de renvoyer ce rapport pour la 1231<sup>ème</sup> fois...

**Le Président SIMEONI**

Mil diu centu trente une, mil diu centu trente diu...

**Le Président TALAMONI**

A moins, bien entendu, que vous soyez en mesure de régler le problème demain soir, mais j'en doute, malheureusement.

**Le rapport est donc renvoyé une nouvelle fois.**

Bien. Je vais vous présenter deux ou trois rapports, parce qu'ils concernent des choses importantes mais, en tout cas, des rapports qui pourront être traités assez rapidement. Je demande donc à nos collègues de regagner leur place.

**Rapport n° 2018/251 : Colloque sur les conséquences de la guerre de 14-18 en Corse (Accademia corsa di i vagabondi, novembre 2018).**

On va aller très vite. Les conséquences de la guerre de 14-18 en Corse, c'est une banalité, aujourd'hui, de dire que ces conséquences ont été totalement désastreuses. Nous arrivons, en novembre, au centenaire de la fin de cette guerre et le moment nous a paru opportun pour organiser un colloque scientifique, lequel aura pour objet d'évaluer, de la façon la plus précise possible, et avec une méthodologie et des orientations épistémologiques précises, ces conséquences, s'agissant bien sûr des chiffres concernant les morts et les blessés puisqu'on on sait qu'à cet égard, des polémiques ont existé depuis des dizaines d'années. On peut imaginer de réactualiser le livre d'or, cette réactualisation serait sans doute nécessaire, compte tenu de cas soulevés de soldats oubliés.

Alors, ce serait une démarche sans doute de long terme, mais une communication pourrait être faite au moment du colloque, sans doute en novembre.

Les conséquences démographiques, économiques, sociales, les conséquences sociétales (question de la dévitalisation de l'intérieur, du monde rural), les conséquences politiques, conséquences culturelles et linguistiques, conséquences en termes d'imaginaire collectif.

Donc, il y aurait un travail considérable à réaliser et il faut, pour cela, qu'un comité scientifique soit constitué dans les semaines à venir, à l'initiative de *l'Accademia corsa di i vagabondi* qui est l'académie de la Collectivité de Corse. Ce comité lancera un appel à contribution puis sélectionnera les communications autorisées à être produites lors du colloque. C'est ce que l'on fait, évidemment, pour tous les colloques scientifiques.

La Collectivité territoriale de Corse, elle s'appelait de cette façon à l'époque, a organisé en 2013-2014 des colloques internationaux sous l'égide de la même académie, donc ce sont des choses que nous savons faire parce que nous l'avons déjà fait.

Donc, le rapport dit également que, de façon plus globale, il semblerait naturel que notre Collectivité participe activement aux commémorations du centenaire de la fin d'un conflit mondial qui a eu, tout particulièrement en Corse, des répercussions considérables, marquant durablement plusieurs générations.

Voilà le rapport sur lequel je vous demande de bien vouloir délibérer. **Le Conseil exécutif a-t-il un avis ? Oui, favorable.**

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Petr'Antone TOMASI, vous avez la parole.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Merci Président. Rapidement, c'est un sujet important. Effectivement, nous arrivons, au mois de novembre, à la fin des commémorations du centenaire de la guerre de 14-18. C'est un conflit qui a touché l'ensemble des familles corses, qui a eu des conséquences, vous l'avez rappelé, importantes sur notre société.

Je crois qu'il est importante que la Collectivité de Corse, ès-qualité, s'engage fortement dans la commémoration de la fin de ce centenaire. Et je crois qu'il faut lancer, parallèlement à ce colloque scientifique, une action pour perpétuer la mémoire et que ce centenaire ne marque pas simplement la fin d'un cycle, mais permette d'avoir une approche mémorielle, au niveau de ce conflit, et de la période contemporaine que notre Collectivité pourrait piloter, et je crois que ce serait tout en son honneur.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Pierre GHIONGA, vous avez la parole.

**M. Pierre GHIONGA**

Président, bien évidemment je me félicite de l'organisation de ce colloque. J'espère que l'on n'oubliera pas la catastrophe concomitante qu'a été la grippe espagnole.

**Le Président TALAMONI**

Tout à fait, cela doit faire partie, aussi, des orientations à soumettre aux chercheurs. Mais, encore une fois, la liste que j'ai donnée n'est pas une liste exhaustive, elle n'est jamais exhaustive d'ailleurs, dans un tel cas.

S'il n'y a pas d'autres demandes de prises de parole, je vais demander à Hyacinthe VANNI de me remplacer pour le vote, compte tenu du fait que je suis président de l'Accadèmia, même si c'est l'Assemblée qui m'a élu président de l'Accademia, deux précautions valent mieux qu'une.

Mon cher collègue, prenez ma place et faites voter sur ce rapport, si vous voulez bien.

**M. Hyacinthe VANNI remplace le président TALAMONI, le temps du vote.**

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien, on va passer au vote.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Le président TALAMONI reprend la présidence.

**Le Président TALAMONI**

Rapport suivant.

## **COMMUNICATION SUR LA REUNION DU CONSEIL PERMANENT CORSO-SARDE EN DATE DU 10 JUILLET 2018**

C'est une communication rendant compte de la réunion du conseil permanent corso-sarde du 10 juillet dernier.

L'Assemblée de Corse et le Consiglio regionale di Sardegna ont délibéré, en avril et mai 2016, en faveur de la constitution d'un conseil permanent corso-sarde. Cette instance a vocation à favoriser les convergences entre nos deux îles. Elle se compose, outre des deux présidents, des représentants de tous les groupes politiques des deux assemblées. Il est prévu qu'elle se réunisse, alternativement en Corse ou en Sardaigne, selon un rythme semestriel.

J'ai eu l'honneur et le plaisir, avec Gianfranco GANAU, président du Consiglio regionale della Sardegna, de coprésider la troisième séance de ce Conseil, le 10 juillet dernier, à Bunifaziu, en présence des délégations de nos Assemblées respectives mais, également, de trois représentants de notre Assemblea di a giuventu, venus, à la fois, en suivre les travaux et présenter à nos amis sardes leur institution novatrice. J'ajoute que le maire de Bunifaziu participait également à nos travaux.

Six thèmes étaient à l'ordre du jour.

Une partie d'entre eux avaient vocation à échanger les informations ou rapprocher les points de vue sur des enjeux fondamentaux.

Au niveau institutionnel, le président GANAU a d'abord présenté les démarches organisées par son Conseil concernant la commémoration du 70<sup>ème</sup> anniversaire du statut d'autonomie de la Sardaigne et, ensuite, l'initiative engagée à la fin 2017, visant à obtenir un référendum populaire demandant la reconnaissance du fait insulaire par la constitution de la république Italienne.

De mon côté, je rapportais notre démarche politique, en vue d'obtenir, au-delà de l'inscription de la Corse à l'occasion de la révision constitutionnelle en cours, non seulement la reconnaissance de notre position d'insularité, mais aussi le pouvoir d'adapter les textes à ces spécificités, dans le cadre d'un statut d'autonomie.

Au niveau des politiques publiques, les élus corses et sardes se sont livrés à des présentations croisées de la loi sur la langue sarde et du projet de statut de coofficialité de la langue corse, des cadres de compétences et d'actions dans le domaine de l'éducation, des cadres de compétences dans le domaine social avec, s'agissant de la Corse, les expérimentations engagées à l'initiative de l'Assemblée (« revenu de base », « territoire zéro chômeur de longue durée » et « charte de l'égalité hommes/ femmes »).

Enfin, ses représentants ont pu exposer les modalités d'organisation et de fonctionnement de notre Assemblea di a giuventu.

A cet égard, j'ai invité le président GANAU à venir assister à la prochaine séance de cette Assemblea di a giuventu, afin que nos partenaires sardes, s'ils le souhaitent, puissent s'en inspirer pour créer chez eux quelque chose de similaire.

D'autre part, je lui ai aussi proposé de venir à Aiacciu le 12 octobre 2018, lors de la journée de travail dont le thème est l'emploi et l'évolution du travail. Pour rappel, à cette occasion, seront présents le principal créateur du dispositif « Territoire zéro chômeur de longue durée », l'ancien député Laurent GRANDGUILLAUME, ainsi que Marc DEBASTIAT, principal responsable, au niveau national, du dispositif « Revenu de Base ».

Les autres thématiques avaient des visées plus opérationnelles.

La première concernait la problématique de la protection des bouches de Bunifaziu qui a été exposée par l'Ufficiu di l'ambiente. Il s'agit de poursuivre la démarche initiée à partir de la réserve des Bocche et du parco della Maddalena, devenue parc international marin, pour l'étendre à l'ensemble des côtes du sud de la Corse et du nord de la Sardaigne, tout en conférant aux deux collectivités principales, de véritables prérogatives de gestion.

A cet effet, le Conseil permanent, à l'unanimité de ses membres, a approuvé une résolution afin d'initier un travail commun sur cet enjeu majeur qui, corses et sardes, nous concerne de la même façon.

La seconde portait sur la Charte européenne relative à l'égalité hommes/femmes : le Conseil permanent a adopté, à l'unanimité, le principe de la signature conjointe de cette charte, entre élus sardes et élus corses, afin d'inscrire cette démarche commune au service d'un noble objectif de parité, dans le renforcement des liens européens.

Aussi, revient-il, aujourd'hui, à l'Assemblée de Corse de mettre en application ces décisions prises lors du Cunsigliu pirmanentu Corsu / Sardu du 10 juillet dernier.

C'est pourquoi, je soumetts à votre approbation deux rapports : l'un portant sur le principe d'initier un acte d'union pour mener un travail commun sur l'enjeu majeur de la protection des bouches de Bunifaziu, l'autre relatif à la signature conjointe de la Charte européenne relative à l'égalité hommes/femmes.

Par ailleurs, il convient de préciser que la densité de l'ordre du jour n'a pas permis d'évoquer plusieurs sujets, et non des moindres. Aussi, et comme cela est prévu dans le règlement intérieur du Conseil permanent, une seconde réunion aura lieu courant novembre, en Sardaigne.

Je conclurai, en soulignant le fait que la participation de représentants de tous les groupes avec une même motivation aura été cette année à l'honneur de notre Assemblée.

Je vous remercie.

**Rapport n° 2018/263 : Ratification de la cosignature corse et sarde décidée lors du Conseil permanent corso-sarde du 10 juillet 2018 de la Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes.**

Alors, il y a donc, comme je vous l'annonçais dans cette communication, la ratification, qui vous est proposée, de la cosignature corse et sarde, décidée lors du Conseil permanent corso-sarde du 10 juillet 2018, de la Charte européenne pour l'égalité femmes/hommes. Alors, nous avons déjà délibéré en mai dernier, vous vous en souvenez, sur cette charte et, il s'agit là de délibérer sur le principe d'une signature conjointe des institutions corses et des institutions sardes.

Donc, je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**J'interroge le Conseil exécutif sur ce rapport ? Favorable.**

Je donne la parole à qui la demande ? Personne ne la demande.

Je mets aux voix la ratification de cette cosignature.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**



**Rapport n° 2018/264 : Ratification de la délibération adoptée lors du Conseil permanent corso-sarde en date du 10 juillet 2018 et relative à la protection des Bucchi di Bunifaziu.**

**J'interroge donc le Conseil exécutif ? Favorable.**

Je demande aux membres de l'Assemblée s'ils souhaitent intervenir ? Non.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Je crois que nous avons épuisé la petite liste des rapports que je soumettais à l'Assemblée. Je vous remercie.

Nous allons poursuivre, j'interroge l'Exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

A votre convenance.

**Le Président TALAMONI**

Bien, mais si nous continuons à nous faire des politesses, nous n'allons pas avancer.

Les affaires européennes.

**AFFAIRES EUROPEENES - AFFARI AUROPEANI**

**[Rapport n° 2018/259](#) : Prise en charge des frais d'organisation de la 38<sup>ème</sup> assemblée générale de la Commission des îles de la Conférence des régions périphériques maritimes, à Bastia les 12 et 13 juillet 2018.**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président. C'est un compte rendu à la fois organisationnel et financier, le contenu strictement politique vous sera donné dans les détails, au mois de septembre, dans le cadre du rapport que je fais, de manière semestrielle, sur la conduite des affaires européennes et internationales par le Conseil exécutif.

La Commission des îles s'est réunie à Bastia les 12 et 13 juillet derniers. Elle couvrait quatre thématiques importantes : les enjeux de la politique de cohésion après 2020, dont nous avons déjà parlé au sein de cet hémicycle, la question de l'accessibilité et du transport dans les îles, la question du tourisme durable et des solutions à apporter dans le cas de pressions anthropiques très fortes en milieu insulaire, et la question de la transition énergétique dans les îles.

Donc, ce sont des thématiques, vous voyez, que nous partageons communément avec d'autres îles de l'Union européenne.

Je rappelle que la Commission des îles est une des commissions géographiques de la Conférence des régions périphériques et maritimes dont nous faisons partie. Le président SIMEONI est d'ailleurs président de la Commission des îles et a été, à cette occasion, réélu président pour une durée d'un an.

La délibération s'inscrit dans la continuité de la délibération du 26 janvier 2017 qui autorisait le président de l'Exécutif, et moi-même, à signer tous les accords de coopération et déclaration découlant de la mise en œuvre de la politique européenne et internationale, et dans la lignée, également, de la délibération du 7 juin 2018 qui porte affectation des crédits pour l'organisation de cette AG de la Commission des îles, à Bastia.

Je donnerai, dans le détail, l'ensemble des éléments très positifs qui sont sortis de cette Commission des îles, au mois de septembre. Je regrette de n'avoir pu réaliser, dans les délais impartis pour la tenue de cette session, le rapport qui s'imposait à mon sens, mais sachez qu'il y a eu une déclaration politique très, très importante, qui s'intitulera donc « la déclaration de Bastia », qui a été transmise au Conseil de l'Europe et à la Commission européenne, pour que la voix des îles soit entendue dans les négociations qui sont en cours pour la prochaine politique de cohésion, poste 20-20.

Alors, en tant qu'organisateur de cette assemblée générale, en tant que région hôte, nous avons dû organiser l'assemblée générale conjointement au secrétariat exécutif de la Commission des îles, avec une prise en charge des dépenses d'organisation, la mobilisation, aussi, de personnels de la Collectivité de Corse. Ces dépenses sont prises en charge sur le programme 2221 : « coopération internationale du budget de la Collectivité ». Les dépenses portent essentiellement sur la traduction simultanée en six langues, c'est ce qui coûte, vous le verrez, le plus cher d'ailleurs, les pauses-café, la visite du parc international marin du Cap-Corse et des Agriate, une animation musicale lors d'un dîner de gala, pour un coût total de 32 218, 67 €, toutes taxes comprises.

Je rappelle que cette Commission des îles a réuni plus de quarante-cinq personnes, les représentants élus des territoires insulaires européens. Les prochaines échéances de la commission, c'est la présentation des activités développées dans le cadre de la CRPM et de la Commission des îles, mais aussi de la Commission inter méditerranéenne. La prochaine réunion de la Commission des îles aura lieu à Funchal, à Madère, du 17 au 19 octobre prochains, c'est ce qui a été décidé à Bastia, ce mois-ci.

Donc, nous vous prions de bien vouloir délibérer sur les montants qui sont affectés à l'organisation de cette manifestation. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a sans doute un rapport oral de la Commission des affaires européennes ? Qui fait le rapport ?

**M. Petr'Antone TOMASI**

**Il n'y a pas de rapport oral puisque la Commission des affaires européennes n'a pas été réunie.**

**Le Président TALAMONI**

D'accord. La Commission des finances et de la fiscalité.

**Mme Anne TOMASI**

**M. le Président, la Commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable.**

**Le Président TALAMONI**

Très bien. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Il n'y en pas. Donc, je mets ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

**Le Président TALAMONI**

Comme il n'y a pas la Commission du développement, peut-être faudrait-il examiner le dossier 246 un peu plus tard.

Donc nous en revenons au sport et à la jeunesse.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Président, nous souhaiterions que ce rapport puisse être examiné un peu plus tard.

**Le Président TALAMONI**

D'accord. Donc, que nous reste-t-il en stock, M. le Secrétaire général ? Les questions diverses. Voulez-vous prendre le dossier 209, M. le Président de l'Exécutif ? Très bien.

**QUESTIONS DIVERSES - QUESTION DIVERSE**

**Rapport n° 2018/209 : Attribution d'un véhicule de fonction par nécessité absolue de service au directeur de cabinet du président du Conseil exécutif de Corse.**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, M. le Président.

**Le Président SIMEONI**

Vous avez le texte qui sert de fondement à cette demande en précisant que la puissance maximale autorisée est de 7 chevaux fiscaux et que, lorsque le véhicule de l'administration est mis à la disposition d'un agent qui l'utilise à des fins, à la fois, professionnelles et personnelles, l'utilisation privée du véhicule constitue un avantage en nature soumis à cotisation sociale.

Je rappelle qu'en matière de voitures de fonction ou de service, nous mettons progressivement en place un certain nombre de diminutions et de restrictions qui ont déjà été significatives d'un point de vue de l'impact. Là, ça a été demandé par le directeur de cabinet qui est contraint de se déplacer beaucoup dans toute la Corse, notamment pour me représenter.

**Le Président TALAMONI**

Merci, donc sur ce rapport, il y a un rapport de la Commission des finances.

**M. Anne TOMASI**

Je vous remercie, M. le Président.

**M. Xavier LACOMBE** a souhaité savoir si la non-inscription actuelle du directeur de cabinet du président du Conseil exécutif, sur la liste des emplois ouvrant droit à une voiture de fonction, témoignait qu'il s'agissait de la première fois qu'un véhicule était attribué spécifiquement à ce poste.

**Mme Marie-Laure LEPIDI** a répondu par l'affirmative, indiquant que, jusqu'à présent, les véhicules du pool étaient utilisés dans ce cadre.

Elle a, par ailleurs, précisé que, conformément au Code de la sécurité sociale et au Code général des impôts, l'utilisation privée du véhicule sera soumise à cotisations sociales et fiscales.

**Votre Commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable au rapport du président du Conseil exécutif**

*(Non-participation : M. François ORLANDI*

*Abstentions : Mmes Valérie BOZZI et Isabelle FELICIAGGI).*

**Le Président TALAMONI**

Merci. Je donne la parole à qui la demande ? Personne ne l'a demandé.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Rapport suivant.

**Rapport n° 2018/237 : Mise à disposition à titre gracieux de personnel de la Collectivité de Corse auprès du Syndicat d'énergie de la Corse-du-Sud.**

M. le Président, vous avez la parole.

**Le Président SIMEONI**

Ce rapport a pour objet de vous proposer d'entériner la mise à disposition, à titre gracieux, auprès du Syndicat d'énergie de la Corse-du-Sud, d'un fonctionnaire de la Collectivité de Corse appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

Donc, mise à disposition classique. Le Syndicat gère les conditions de travail de cet agent, prend les décisions relatives à ses congés annuels, en informe la Collectivité de Corse. La Collectivité gère, quant à elle, les congés maladie, les accidents de service. Les dépenses de traitement et charges sociales afférentes à l'emploi de l'intéressé sont supportées par la Collectivité de Corse. Et nous continuons d'exercer sur cet agent, le pouvoir disciplinaire.

Une mise à disposition qui prendra effet, si vous en êtes d'accord, à compter du 1<sup>er</sup> août 2018, pour une durée de trois ans. Je précise qu'avant, il y avait plus d'agents qui étaient mis à disposition du Syndicat de l'énergie.

**Le Président TALAMONI**

M. PUCCI, vous avez la parole.

**M. Joseph PUCCI**

Président, étant donné que je suis président du Syndicat d'énergie de Corse-du-Sud, je ne participe pas au vote et je quitte l'hémicycle.

**Le Président TALAMONI**

Parfait, c'est beaucoup plus prudent. C'est vrai que tout cela à un petit côté un peu ridicule, je le concède à mon ami Hyacinthe VANNI mais, malheureusement, « *dura lex, sed lex* ». Ça nous ennuie de faire cela, mais on ne peut pas faire autrement.

Principe de précaution, me dit Serge qui est toujours très sage dans ses conseils. Voilà.



Bien. Donc, nous allons mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Rapport suivant.

**Rapport n° 2018/238 : Rectificatif concernant le nombre de représentants titulaires du personnel siégeant au CHSCT.**

Vous avez la parole, M. le Président.

**Le Président SIMEONI**

Le nombre de représentants passe, si ma mémoire est bonne, de quinze, initialement voté par erreur, à dix représentants titulaires et dix représentants suppléants, par application des textes régissant la matière.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Pas de rapport de commission, pas de demandes d'intervention. Je mets le rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

**Le Président TALAMONI**

Rapport suivant, le 248, vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Je voudrais demander à ce que les rapports soient examinés plus tard, le 248, 249, si c'est possible. Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

A votre guise. Nous passons donc au rapport 250, si le Président du Conseil exécutif veut le présenter.

**Le Président SIMEONI**

On fait les trois, ensemble.

**Le Président TALAMONI**

Très bien. Donc, nous en arrivons au rapport 258.

**Le Président SIMEONI**

C'est un package, il va avec les autres.

**Le Président TALAMONI**

Est-ce que le rapport 260, fait partie du package ? Non. Donc, rapport 260.

**Rapport n° 2018/260 : Modification de la délibération n° 2018/027 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 relative au fonctionnement des groupes politiques de l'Assemblée de Corse.**

**Le Président SIMEONI**

On peut le passer, oui ! C'est pour vous montrer que nous avons enfin, après des décennies d'inaction, un contrôle de légalité particulièrement pointilleux, puisque nous avons été saisis...

**Le Président TALAMONI**

C'est pour notre bien.

**Le Président SIMEONI**

C'est pour notre bien ! Donc, une lettre pertinente de Mme la préfète qui nous a fait remarquer que nous avons surévalué les crédits par rapport aux textes applicables, en anticipant un texte qui doit rentrer en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Et donc, au lieu de 745 896,75 € initialement affectés au fonctionnement des groupes politiques, je vous propose une coupe sombre, qui va vous conduire à bénéficier seulement d'une somme 742 316,45 €, soit près de 3 000 € en moins.

**Le Président TALAMONI**

C'est touchant quand même cette attention de l'administration préfectorale, ça fait chaud au cœur de sentir qu'on n'est pas seul !

**Le Président SIMEONI**

Ne soyez pas taquin, je vous rappelle que nous sommes diffusés sur les réseaux sociaux et que ça pourrait être mal interprété et nous coûter, in fine, beaucoup plus cher.

**Le Président TALAMONI**

Bien. Alors, sur ce rapport du président du Conseil exécutif, y a-t-il d'autres commentaires, outre ceux que je viens de faire et que je maintiens, bien entendu ?

### **M. Hyacinthe VANNI**

Il pourrait y en avoir beaucoup des commentaires. Moi, je pense qu'il ne faut pas que l'on tombe dans un excès de zèle, même nous, même sur le rapport précédent, sur l'attribution de la voiture de fonction, c'est statutaire, je ne vois pas pourquoi ça passe devant l'Assemblée. On n'a pas besoin de rentrer dans cet espèce de formalisme de « laver plus blanc que blanc ». Il y a des textes, ils s'appliquent. En ce qui concerne le rapport de tout à l'heure, je ne suis pas intervenu mais, là, j'interviens, vraiment ça frôle le ridicule !

### **Le Président TALAMONI**

Je suis entièrement d'accord avec vous, c'est la raison pour laquelle j'avais proposé, pour ma part, que notre Assemblée se déclare constituante et le problème aurait été réglé. Mais, malheureusement pour l'instant, même la majorité territoriale ne me suit pas sur ce point, à l'exception, bien sûr, du groupe « Corsica libera ».

Alors, en attendant, nous essayons de nous conformer aux textes qui nous sont imposés.

Donc, sur ce rapport, est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole ? Il mérite des commentaires, ce rapport quand même ! Moi, je trouve que les groupes d'opposition pourraient se manifester sur un rapport aussi intéressant. Non ? Donc, on le met aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Rapport suivant.

**Rapport n° 2018/261 : Modification de la délibération n° 2018/026 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 relative aux taux légaux applicables pour le calcul des indemnités de fonction du président de l'Assemblée de Corse, du président du Conseil exécutif de Corse, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers exécutifs**

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Il y avait un texte obscur de la DGCL qui avait échappé au service de la DRH, un texte qui précisait que « les montants calculés au titre de l'année 2018, ne devaient pas être majorés de l'indice prévu par le texte principal, mais maintenus dans les limites des montants indemnitaires de 2017 ». Donc, il y a une diminution des indemnités qui varient, de 10 € à 15 €, selon le type de mandat, et 38,05 € brut pour les deux présidents.

**Le Président TALAMONI**

Y a-t-il, sur ce rapport, des demandes de prises de parole ? Il n'y en a pas. Je le mets aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Rapport suivant.

**Rapport n° 2018/262 : Individualisation de crédits en faveur de l'acquisition de logiciels et outils web auprès de l'entreprise ESRI France.**

Vous avez la parole, M. le Président.

**Le Président SIMEONI**

ESRI France, c'est le principal fournisseur de logiciels sur les systèmes d'informations géographiques. Je rappelle qu'on en a trois, un par collectivité ayant fusionnée et que c'est, bien sûr, un enjeu majeur que de réussir à construire un outil aujourd'hui, en tout cas rapidement unifié, avec une bonne cartographie pour les cartes, mais c'est une aide précieuse à la décision et à l'évaluation des politiques publiques.

Donc, au titre des besoins internes de cette démarche de mutualisation, l'acquisition de logiciels dans un cadre commun, est indispensable.

Et donc, dans le cadre d'une vision unifiée de l'usage de l'environnement de ces logiciels, nous vous proposons de m'autoriser à mobiliser un groupe de travail qui mobilisera l'ensemble de nos fonctionnaires intervenant dans ce cadre et à mobiliser, ou à pré mobiliser les crédits, à travers une affectation de 480 000 €, et de travailler à un marché qui sera un marché mutualisé dans le cadre du processus de fusion entre les trois sites.

**Le Président TALAMONI**

J'interroge l'Assemblée, y a-t-il des demandes de prises de parole sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Nous venons de terminer les questions diverses, sauf que nous avons quand même sauté un certain nombre de rapports que nous serons obligés de reprendre.

**EAU – ASSAINISSEMENT  
ACQUA - RISANAMENTU**

**Rapport n° 2018/212 : OEHC - Programme d'investissement hydraulique N1311 sous maîtrise d'ouvrage Collectivité de Corse 2018.**

Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

**M. Xavier LUCIANI**

Merci, M. le Président. Simplement un rapport qui concerne ce programme d'investissement hydraulique sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité, bien sûr.

Il s'élève à 7 150 000 €. Nous devons donc récupérer 4 165 000 €. 3 M€ ont déjà été affectés par anticipation, en janvier, sur les opérations d'Ocana, sur le renforcement de la canalisation du Fiumorbu, la deuxième tranche qui est donc celle qui part des Trevadine pour venir sur Alzitone. Donc, on double les canalisations. Et, bien entendu, l'amélioration des transferts entre la PO Nord et la PO sud, en passant par Tagliu Isulacciu, donc le fameux surpresseur qui va essayer d'accélérer les transferts de volumes d'eau entre Casamozza et le Fiumorbu.

Ces trois opérations s'élèvent à 7 150 000 €. On doit donc récupérer, si possible, les 4 165 000 € restants de crédit.

**Le Président TALAMONI**

Merci M. le Conseiller exécutif. Il y a un rapport de la Commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Je vous remercie, M. le Président.

**M. Xavier LACOMBE** s'est prononcé favorablement sur ce rapport.

Anticipant la question que M. Xavier LACOMBE n'a pas eue le temps de poser, **M. Xavier LUCIANI** (président de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse) a précisé que le surpresseur et le réservoir de Sarrola



vont être mis en service dans les prochains jours, après qu'EDF ait procédé aux raccordements nécessaires. Ce surpresseur va permettre d'irriguer 150 hectares agricoles supplémentaires, et d'autres réseaux pourront ainsi être ouverts vers Valle di Mezzana et Peri, ainsi que vers Afa et le Golfe de Lava.

Il a rappelé que le processus d'extension était en bonne voie, que les études de tracés sont en cours à partir de l'antenne de Sarrola, qu'à 1,5 km de « l'Atrium », il y a 150 hectares d'oliviers et que 2 M€ ont été investis sur l'extension vers Afa, Lava et la Plaine de Peri.

En fin d'année, sera actée une programmation pour 2019.

**La Commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport.**

*(Non-participation : M. François ORLANDI).*

**Le Président TALAMONI**

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole sur ce rapport ? Il n'y en pas. Je vais le mettre aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Rapport suivant.

**Rapport n° 2018/213 : Acquisition de parcelles cadastrées section A 410 et A 524 lieu-dit « Stirpiccia » et « San Piuvanacciu » sur la commune de Tagliu è Isulacciu.**

**M. Xavier LUCIANI**

Chers collègues, dans la poursuite de ce programme d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la CdC, c'est donc l'acquisition des parcelles qui vont permettre la construction du surpresseur qui, pour vous donner une idée, se situe à peu-près entre le pont du Fiumaltu et le Parc Galéa. Donc là, c'est uniquement l'acquisition des parcelles.

Je peux vous donner quelques indications, notamment concernant le propriétaire, M. BATTAGLINI, qui a donné son accord à l'amiable, qui est conseiller municipal de Belgodère (je précise quand même) et je salue, en passant, le président de l'ODARC qui a suivi l'affaire.

Voilà, au départ, on avait une autre parcelle en vue, mais on a eu des contraintes financières qui ont fait qu'on a dû se rabattre sur cette parcelle-là, qui est tout aussi intéressante.

Voilà, c'est uniquement un terrain de 3 000 mètres carrés à peu-près, pour une valeur de 5 000 €, stratégique pour nous.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif. Donc, il n'y a pas de rapport écrit, mais je suppose qu'il y a un rapport oral ?

**Mme Anne TOMASI**

**Avis favorable de la Commission des finances et de la fiscalité, M. le Président.**

**Le Président TALAMONI**

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Rapport suivant, il est volumineux.

**Rapport n° 2018/224 : Modification de la composition et des règles de fonctionnement de la Commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Etang de Biguglia-Chjurlinu.**

Vous avez la parole.

**M. Xavier LUCIANI**

Il ne faut pas se fier à l'épaisseur, contentons-nous des premières pages...

**Le Président TALAMONI**

Vous me rassurez !

**M. Xavier LUCIANI**

Je précise, parce que vous avez le contenu complet du SAGE. La seule chose que l'on nous demande aujourd'hui, c'est de modifier la composition de la commission qui était, jusqu'à présent, de trente membres mais, avec la fusion, nous passons à trente-cinq membres, si mes souvenirs sont bons, avec notamment la suppression, bien sûr, des représentants du Conseil départemental de la Haute-Corse, mais l'intégration de deux représentants supplémentaires de la communauté d'agglomération de Bastia et de la communauté de communes de Marana-Golu, d'un représentant de la communauté de communes de Nebbiu-Conca d'Oru, ainsi qu'un représentant d'Acqua publica, la régie des eaux des pays Bastiais et de l'Agence française pour la biodiversité, l'AFB.

Voilà, il s'agit uniquement de prendre acte d'une nouvelle composition de la Commission locale de l'eau, qui passe de trente à trente-cinq membres.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Alors il y a, sur ce rapport, un rapport de la Commission du développement mais les membres de cette commission ne sont pas dans l'hémicycle, donc je vais simplement vous donner lecture de l'avis qu'elle a rendu : « **la Commission du développement a émis un avis favorable sur ce rapport, à l'unanimité des membres présents** ».

Voilà, il n'y a pas photo. Qui demande la parole ? Vous avez la parole, M. ORLANDI.

### **M. François ORLANDI**

Merci, M. le Président. Je salue le travail qui est fait dans le cadre des travaux du SAGE, et notamment des commissions locales de l'eau. Je voulais simplement, un petit peu par expérience, dire combien cette instance est importante et, malheureusement, combien elle n'est pas prise en compte par un certain nombre d'acteurs locaux, notamment de communes qui, à mon avis, appréhendent mal l'impact des travaux du SAGE et surtout ses conséquences en matière d'urbanisme, en matière d'occupation des sols, en règle générale.

Je crois qu'une des tâches les plus importantes qui sera dévolue, ça sera véritablement de motiver, d'amener les acteurs, parmi les plus importants, à participer à ces travaux. J'avoue que, pendant des années, j'ai été assez surpris de voir le peu d'enthousiasme et le peu d'intérêt que certains ont manifesté. Donc, je ne doute pas des capacités du président LUCIANI à mobiliser, sur ces sujets, les protagonistes qui un jour regrettent de ne pas avoir participé aux travaux parce que les conséquences s'imposent.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ? Il n'y en a pas. Je mets rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Rapport suivant.

**Rapport 2018/239 : Amélioration des transferts d'eau entre la Plaine Orientale nord et la Plaine Orientale centre - Tranche 1 - Surpresseur de Tagliu Isulacciu.**

Vous avez la parole.

**M. Xavier LUCIANI.**

«Torn'à Vignale, chì ghjè un bellu paese »

Donc, c'est la suite logique des rapports précédents. Nous avons ajouté, tout à l'heure, des parcelles permettant la construction de ce surpresseur. Là, nous sommes carrément dans le montant prévisionnel de l'opération de ce surpresseur qui s'élève, en totalité, à 2 M€.

Cela permet, je le précise encore une fois, d'augmenter, de manière considérable, le transfert d'eau entre la réserve de Gaza et de Golo, vers la Plaine Orientale centre et, donc plus tard, vers le sud, dès qu'on aura un surpresseur de taille sur Bravone.

Donc, c'est uniquement sur ce surpresseur, stratégique pour nous, sur lequel on vous demande de délibérer, en termes de plan de financement.

Est-ce que j'ai autre chose à dire, si ce n'est que, il y aura une tranche 2, bien sûr, puisque ça c'est la tranche 1. La tranche 2 concerne toutes les canalisations recalibrées, donc on aura du 1000 carrément sur les transferts, de manière à pouvoir transférer en une semaine 1 à 2 millions de mètres cubes, au moment opportun, c'est-à-dire en hiver quand on a de l'eau dans les fleuves.

Voilà, c'est une opportunité qui nous permet quand même, je le dis, d'économiser quelque part une retenue pratiquement.

**Le Président TALAMONI**

Merci M. le Conseiller exécutif. Il y a un rapport de la Commission des finances, et Mme TOMASI a la parole pour le présenter.

**Mme Anne TOMASI**

A ringrazià vi ò gio Presidente.

**M. François ORLANDI** a interrogé le président de l'OEHC sur l'aménagement hydraulique du Cap Corse et sur la façon dont l'Office pourra

sortir la région de la problématique de l'eau, surtout en période de forte sécheresse.

Il a souhaité que, en concertation avec l'Office d'équipement hydraulique de la Corse, la Communauté de communes du Cap Corse et les trois ou quatre communes concernées, une réflexion s'engage sur l'ensemble de la problématique de l'eau.

**Le président LUCIANI** (président de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse) a fait observer, qu'à l'initiative de M Pierre CHAUBON, président de la Communauté de communes du Cap Corse, une réunion doit se tenir le 30 juillet prochain afin de réfléchir sur un schéma hydraulique pour l'ensemble de la microrégion.

Lors des Assises de l'eau, il a rappelé qu'avait été acté le fait d'élaborer une multiplicité de schémas hydrauliques au sein d'un grand projet de restructuration des infrastructures corses.

Il a précisé que le Cap Corse était une des quatre régions méritant une attention particulière, avec le Grand Bastia, l'Extrême-Sud et la Balagne. D'autre part, une réflexion s'engagera sur la région de l'Ouest Corse.

**La Commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport**

*(Non-participation : M. François ORLANDI).*

**Le Président TALAMONI**

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Vous avez la parole, M. CECCOLI.

**M. François-Xavier CECCOLI**

Merci. Simplement pour souligner que, une année comme l'année dernière, en matière de sécheresse majeure, ce genre d'outil est devenu indispensable et constitue vraiment un élément majeur pour les agriculteurs de la Plaine (je dirai) sud, en cas de difficultés. Le Golo est, aujourd'hui, je parle sous le contrôle du président, quasiment la seule source de nature à représenter des réserves très importantes et le nœud gordien que représentait cette station, j'ai envie de dire d'alimentation, de pompage, c'est vraiment très important.

Donc là, vous nous avez présenté le projet de la station elle-même, et on en parlait ce matin en commission, vous pensez que le réseau sera terminé pour quand, si je peux me permettre ?

**M. Xavier LUCIANI**

Normalement, si tout va bien, on devrait avoir un surpresseur opérationnel à l'été 2019. On a avancé en temps masqué parce qu'on savait qu'on allait vers l'acquisition de ces parcelles, et donc les ingénieurs ont quand même accéléré. Bien sûr, derrière, il y aura la tranche 2 qui est tout aussi importante parce que, derrière, on va essayer de mailler. Moi, je parle souvent d'autoroute de l'eau, c'est une image qui me semble bien parler de la situation, entre Casamozza, vous l'avez souligné, qui est le principal pourvoyeur de la ressource en Corse (en tous les cas dans le nord), jusqu'à Ventiseri pratiquement, avec donc, un relai à Tagliu, un relai sur Bravone, et je précise quand même (parce que l'heure n'est pas aux annonces mais comme on inaugure Sarrola) la plus grande station de pompage de Corse, qui est à Alzitone, est aujourd'hui pratiquement opérationnelle, c'est le PEI, c'est les plus grandes pompes et, ça va nous permettre.... rappelez-vous le rapport maîtrise d'ouvrage CdC, l'augmentation du transfert entre Trevadine et Alzitone, on a donc une interconnexion aujourd'hui, qui va nous permettre, sur les deux ans à venir, de sécuriser un peu plus encore, la principale activité de la Plaine Orientale.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, il n'y a pas d'autres demandes de prises de parole. Nous allons mettre aux voix ce rapport.

**Mme Marie-Anne PIERI**

M. le Président, s'il-vous-plaît, c'est pour préciser la non-participation de Marie-Thérèse MARIOTTI puisqu'elle est maire de la commune de Taglio Isolaccio, et elle est en commission.

**Le Président TALAMONI**

Mais si j'ai bien compris, elle s'abstient sur les deux rapports ?  
D'ailleurs, elle ne participe pas, elle n'est pas là. Nous en prenons note avec soin.

Donc, je mets le rapport 239 aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**



Toujours avec Xavier LUCIANI, mais dans un registre différent, lingua è cultura corsa.

**LANGUE ET CULTURE CORSES  
LINGUA È CULTURA CORSA**

**Rapport n° 2018/253 : Individualisation de crédits dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Collectivité de Corse et le réseau CANOPE, Académie de Corse.**

Vous avez la parole, M. LUCIANI.

**M. Xavier LUCIANI.**

Donc, on est dans un rapport classique : l'aide à la production d'outils didactiques, pédagogiques, pour l'enseignement du Corse, on est dans une convention d'objectifs et de moyens qui nous lie à CANOPE, le nouveau nom du CRDP (Centre régional de documentation pédagogique) depuis deux ans.

CANOPE, donc, produit des outils pour les écoles, les collèges et lycées notamment. Les trois opérations que nous avons retenues sont liées notamment aux filières bilingues, et pas seulement. Donc, la première, c'est une opération qui permet de mettre en place une méthode d'apprentissage de la lecture en deux langues. Nous nous sommes inspirés du modèle Catalan. Donc, une méthode d'apprentissage de la lecture en corse qui permet, pour les sections bilingues et les classes immersibles qui commencent à s'ouvrir, d'avoir un apprentissage de la lecture en corse. Ça c'est la première opération.

La deuxième opération est dans la même continuité pédagogique, des livrets mathématiques de la collection Hatier - Cap Maths, non pas du CP au CM1, mais du CP au CM2, il y a une erreur dans le document. Bien sûr, c'est dotation gratuite pour toutes les écoles bilingues et libre accès et téléchargement sur les sites de CANOPE. C'est donc, à côté de la lecture, l'apprentissage des mathématiques en langue corse avec, bien entendu, une collection revisitée et surtout réactualisée, avec les programmes en vigueur.

Le troisième document, c'est la rédaction d'une méthode d'apprentissage niveau A1 du cadre européen de référence. C'est un document qui est destiné surtout à la petite enfance. C'est un des axes majeurs qui sera développé notamment en septembre par la Direction de la langue

corse, en direction vers la préscolarisation qui est un peu moindre en termes de coût, mais l'ensemble s'élève quand même à 250 000 €. Nous avons fait un effort supplémentaire par rapport à l'an dernier, en termes d'investissement, sur les trois outils didactiques que je vous présente.

Je précise quand même, pour conclure (je regarde mes collègues enseignants), que nous avons un souci, je le dis ici, (nous allons en parler la semaine prochaine, je pense), parce que nous avons, aujourd'hui, une quarantaine de postes de professeurs des écoles bilingues qui ne sont pas pourvus à l'heure où je parle. Je l'ai signalé à Mme la rectrice que j'ai rencontrée l'autre jour. Je pense qu'il y a un souci qui va, je pense, faire beaucoup de bruit à la rentrée si les services de l'Etat n'y prennent garde, nous les avons averti. Quarante classes de filière bilingue sans professeur d'éducation bilingue, ça ne peut pas marcher et, en tous les cas, ça contredit et ça compromet tous les efforts que nous faisons de notre côté pour valoriser et promouvoir cet enseignement.

Je m'arrête là, je ne parlerai pas du secondaire, ça fera peut-être l'objet d'une communication la semaine prochaine mais, en tous les cas, vous dire que, par rapport à ce que nous faisons ici, il ne faudrait pas que l'Etat fasse le contraire, en quelques sortes, et coupe les moyens humains afférents à ce projet.

J'ai oublié de donner l'avis du CESEC :

« **Le CESEC** compte-tenu, d'une part, des différentes conventions qui lient l'Etat à la Collectivité de Corse, qui prévoient une aide à l'édition d'ouvrages pédagogiques destinés au développement du bilinguisme dans le milieu scolaire notamment, d'autre part, du bien-fondé des trois opérations présentées dans le présent projet de délibération, **émet un avis favorable** ».

### **Le Président TALAMONI**

Nous nous joignons naturellement aux considérations développées par Xavier LUCIANI, s'agissant de la politique actuellement menée par les services de l'Etat par rapport à la langue corse. Et il faut saluer aussi le travail de CANOPE, qui est un travail de grande qualité, qui nous a d'ailleurs été récemment présenté par sa responsable.

Donc, il y a un amendement de forme sur lequel nous allons voter, un amendement rédactionnel. Alors, en fait, il y a deux amendements rédactionnels mais, d'abord, on va voir le rapport de la Commission de la culture. Vous avez la parole, Mme SANTUCCI.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Il y a un rapport de la Commission de la culture, nous n'étions pas très nombreux, mais nous étions présents.

**M. COLONNA** a souligné le travail important réalisé par le réseau CANOPÉ. Il a souhaité avoir le détail du montant financier des différentes rubriques, notamment celle dont le total est de 175 760 euros.

**Les services** ont précisé que la somme de 175 760 euros concerne les traductions des manuels de mathématiques, du CP au CM2, qui ont été choisis par les enseignants, et l'achat de droits.

**M. COLONNA** a ensuite demandé si, dans le comité de pilotage auquel il est fait référence, il y avait présente la Collectivité de Corse.

**Les services** ont précisé, effectivement, que la Collectivité de Corse était associée à l'Éducation nationale.

J'ai **moi-même** demandé s'il y avait des enseignants dans ce comité de pilotage.

**Les services** ont répondu que les enseignants étaient représentés par les inspecteurs.

**J'ai** indiqué qu'il était important d'y associer ce que l'on appelle les conseillers pédagogiques, ceux qui sont au plus proche du terrain et des besoins des enseignants.

Certains enseignants souhaitent la réédition d'outils qui sont extrêmement importants et qui ne sont pas réédités.

J'ai aussi parlé des écoles immersives de maternelles qui vont s'ouvrir à la rentrée, sur l'ensemble du territoire, et pour lesquelles il y a une carence énorme en termes d'albums bilingues.

J'ai également demandé si on pouvait trouver un rééquilibrage entre CANOPÉ 2A et CANOPÉ 2B.

**Les services** ont répondu d'une part, que c'était la première année que l'Education nationale était associée au comité de pilotage, à la demande de la Collectivité de Corse (donc, des fois on est sympathiques et gentils) sur l'immersion des actions qui vont être proposées, en particulier sur le site de Ghisonaccia, pour l'équipement pédagogique et matériel,

S'agissant des CANOPÉ 2A et 2B, depuis la refonte du CRDP, les services ont expliqué qu'il y avait en fait un seul CANOPÉ, il n'y avait pas de « bi » départementalisation.

**M. COLONNA** a souhaité avoir de nouvelles précisions portant sur les aspects financiers.

**Les services** ont précisé qu'une grosse partie du financement est consacré à l'achat et à l'impression de manuels car, bien souvent, l'élève écrit sur le manuel (en fait ce n'est pas un manuel, c'est un fichier, mais ce n'est pas très grave) qui n'est pas réutilisable.

J'ai **moi-même** fait observer qu'à partir du moment où la Collectivité de Corse finançait, elle pouvait essayer de faire prendre en compte un certain nombre de demandes, et signalé qu'un courrier de la Collectivité de Corse concernant la dotation numérique pour le premier degré, qui s'élève quand même à 88 000 euros, avait été transmis dans les écoles (il est arrivé exactement le 20 juillet dans les boîtes mails professionnelles). Donc, évidemment, les écoles ayant fermé le 9 juillet, les enseignants n'auront que quelques jours, à la rentrée, pour pouvoir monter leurs dossiers et les envoyer à la Collectivité.

**M. COLONNA** a signalé une erreur dans le projet de délibération qui a été transmis. En effet « pour la traduction complète des divers documents de la collection Cap Maths, du CP au CM2, constituant une progression pédagogique cohérente en accord avec les nouveaux programmes de 2016 : fichiers, manuels de l'élève, dictionnaire de mathématiques et matériel photocopiable pour la classe », il s'agit de 175 760,00 € et non, comme c'est écrit dans la délibération, de « 75 760,00 € ».

**Mis aux voix avec cette modification, le rapport de la Commission de la culture a fait l'objet d'un avis favorable, à l'unanimité.**

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Vous avez la parole, M. LUCIANI.

### **M. Xavier LUCIANI**

Président, sur les financements, encore une fois, on ne peut pas maîtriser l'ensemble du dispositif, vous avez bien compris. Rien que les droits de Hatier, donc la traduction et l'adaptation du titre, s'élèvent à 35 000 €. C'est énorme, les droits, déjà, représentent pratiquement un quart de la somme des dépenses. L'impression, c'est 107 000 €, il y a quand même 49 000 exemplaires qui sont imprimés, je précise, donc pratiquement 50 000 exemplaires. Reste après, bien sûr, une partie des frais qui sont sur la traduction qui intègre la variété linguistique parce que l'ouvrage n'est pas fait en Corse-du-Nord ou en Corse-du-Sud, il est fait pour les enfants du Nord et du Sud et, donc, il y a la prise en compte de la variété linguistique dans le document, ce qui est important aussi, donc cela remonte un petit peu le coût mais, dans d'ensemble, c'est vrai qu'il y avait des erreurs dans les chiffres transmis.

Pour parler de l'immersion, on a commencé déjà à donner un plus en termes d'équipements aux espérances immersives parce qu'il y a, comme le soulignait Mme SANTUCCI, quand même un effort considérable de la part des enseignants de l'équipe pédagogique pour monter un projet immersif, c'est une nouveauté en Corse. Je prends le cas de GHISONACCIA, il y a quand même six classes, il y a pratiquement deux cents élèves. Pour GHISONACCIA, c'est très bien en espérant qu'il y ait, à l'avenir, beaucoup plus d'engouement. Là-dessus, on mettra quand même un point d'honneur à équiper convenablement ces classes, parce que, derrière, il y a quand même tout un engagement du monde enseignant qui a besoin de ce soutien-là.

Pour le reste, je répète quand même que le document a été transmis quand même plus tôt que ça. On me donne la date du 16 juin, mais peut-être qu'il y a une erreur d'une quinzaine de jours, peu importe. Ceci dit, j'ai fait remonter la remarque. Il y a un petit point, un peu en liaison avec ce qu'on a dit tout à l'heure, c'est le manque de coordination, en tous les cas le manque d'informations émanant de la part du rectorat qui parlait très volontiers de cogestion à l'arrivée du directeur LACOMBE et qui a totalement oublié aujourd'hui de nous informer sur bon nombre de problématiques. Voilà, ça c'est important de vous le dire. Nous avons redemandé à Mme la rectrice, l'instauration d'un conseil académique territorial tel que voté à l'époque de Pierre GHIONGA dans l'article (je ne me rappelle plus du numéro de l'article), Pierre, c'était dans « A lingua 2020 ».

**Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, il y a deux demandes de prise de parole dans le cadre de la discussion générale. Jean Martin MONDOLONI et Mme TOMASI.

Donc, Jean-Martin MONDOLONI a la parole.

M. Jean-Martin avec galanterie !

**Mme Anne TOMASI**

À ringrazià vi, caru amicu è caru cunsiglieru.

Era ghjustu pè dì chì per un prublema di cunflittu d'interessu, ùn participeraghju micca à u votu.

**Le Président TALAMONI**

D'accordu, hè intesa. Pudete ancu sorte, se mi possu permette.

Alors, Jean-Martin MONDOLONI.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Donc, très rapidement, M. le Président.

Sur le rapport proprement dit, sauf à saluer la qualité des travaux du CANOPE, que tous les professionnels connaissent bien et que tous les bénéficiaires peuvent apprécier, il n'y a pas grand-chose à ajouter sinon qu'il faut continuer à aider cette entité qui fournit un travail d'ingénierie pédagogique d'excellence.

Mais Xavier LUCIANI, en marge de ce rapport, a évoqué un certain nombre de difficultés dans le primaire qui se poursuivent dans le secondaire. Donc, ça a été esquissé et ça a été à peine effleuré.

Moi, je pense que le temps est venu de tirer profit, autant que faire se peut, de la nomination de la nouvelle rectrice pour mettre un certain nombre de choses à plat. Il y a un souci, on ne va pas attendre la rentrée et tirer je ne sais quel bénéfice politique de situation de conflit, parce qu'à l'arrivée, ce sont des élèves à qui on doit un enseignement bilingue, pas seulement parce que nous l'avons décidé, parce que la ministre de l'époque l'avait acté tout simplement et parce qu'il s'agit d'une volonté, y compris du législateur.

Xavier a évoqué les difficultés au primaire mais, à l'arrivée, ces difficultés sont nécessairement impactables sur le régime du secondaire. J'avais dit, il y a trois ans, d'ailleurs en présence de la ministre, au ministère, qu'il y aurait une difficulté, entre la volonté affichée de généraliser le bilingue au primaire, et la montée en charge, en termes de formation, des incidents dans le secondaire, parce que, mécaniquement, les élèves à qui on offre, à prétendu généralisation, du bilingue au primaire, arrivent au secondaire.

Seulement, si vous n'avez pas formé, entre-temps, des enseignants dans le secondaire, et c'est ce qui se passe parce qu'on est à l'année N + 3 maintenant, inévitablement et mécaniquement, à l'année N + 3, les enseignants ne peuvent pas accueillir, dans des conditions, pas seulement réglementaires mais j'allais presque dire morales, au regard du contrat moral qui est passé avec les familles, dans de bonnes conditions, les élèves et dispenser un enseignement bilingue. La question de fond, à mon avis, qu'il faut poser Xavier, et cela concerne aussi Josepha, c'est : « qu'est-ce qu'on entend par enseignement bilingue ? »

Il faut que ce soit parfaitement codifié, cela ne peut pas être une espèce de, j'allais presque dire de « gloubi-boulga » mais l'expression est désormais galvaudée, en tout cas une espèce de... on est dans la confusion des genres, dans la mesure où l'on vous dit « c'est 50 % corse, 50 % français ». Il y en a qui vont, et je fais partie de ceux qui considèrent que seules les pratiques d'immersion peuvent relever d'un véritable bénéfice, et pédagogique, et cognitif, mais tout cela n'est pas codifié.

Cela fait que, selon des établissements, et je le dis parce que je rends témoignage de ce que je vis à travers les établissements, cela dépend trop, et beaucoup trop, de la volonté des chefs d'établissements. Selon l'appétence du chef d'établissement pour cette discipline et cette volonté, à la fois partagée par les services de l'Etat en leur temps et, de façon pérenne, par cette Assemblée, on arrive à des situations qui vont de moins l'infini, à plus l'infini. On ne peut pas avoir des disparités sur le territoire quant à une volonté, encore une fois, qui est partagée et par l'Etat, et par la Collectivité de Corse.

Donc, tirons bénéfice de l'arrivée de la nouvelle rectrice, et vous pouvez compter, en tout cas, sur le concours de notre groupe pour vous accompagner dans cet effort si le besoin se faisait sentir.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Donc s'il n'y a pas d'autres... Donc, deux mots.

### **M. Xavier LUCIANI**

Moi, je suis totalement d'accord sur l'analyse, ce n'est pas surprenant.

J'ai rencontré la rectrice, le 11 juillet dernier, longuement. Je n'ai pas voulu, ici, épiloguer sur l'ensemble des problématiques exposées. Nous avons balayé, bien sûr, le premier degré avec notamment, je le précise quand même, le fait qu'il y a un concours des professeurs des écoles qui prévoyait quinze recrutements standards et quinze recrutements bilingues ; on se retrouve avec vingt standards et dix bilingues.

Donc, il y a, de la part de l'Etat, une espèce d'OPA qui a été lancée, qui a, en quelque sorte, bouleversé le recrutement et qui met, en quelque sorte, en très grande difficulté la filière bilingue. Ça, on le lui a fait remarquer, on a dit que nous n'accepterons plus, à l'avenir, ce type de recrutement, même si, bien entendu, on nous rétorque une absence de vivier. Mais le vivier, tu l'as évoqué, c'est simplement le fait qu'à un moment donné, une faillite, on leur a dit aussi, dans le secondaire, de cet enseignement bilingue qui fait qu'on ne produit pas, en bout de course au BAC, suffisamment d'élèves corsophones pour pouvoir nourrir les bancs de l'université et former, derrière, toute une cohorte d'enseignants qui aient la nouvelle compétence, c'est important.

Je vous donne une idée, en Corse, il y a 8 % des élèves qui sont en LV2 en terminal, au Pays Basque, ils sont pratiquement à 75 % par endroit. Cela veut dire qu'à un moment donné, il y a les chefs d'établissements peut-être, mais il y a, forcément, une autre dynamique à inventer au niveau du secondaire. Le plan de formation du secondaire, nous l'avons demandé pour les disciplines non linguistiques (DNL), on attend encore. On avait même dit au recteur LACOMBE que nous étions prêts à y injecter la même somme que nous mettons au primaire, c'est-à-dire, en gros 250 000 € par an pour ce grand plan de formation. Donc, on attend toujours de ses nouvelles.

Pour le reste, je pourrais évoquer la convention qui n'est pas respectée sur bien des points. Nous, nous insistons sur le fameux article 11 de cette convention que l'Etat a signé, et qui prévoyait donc l'installation du CAT. A l'heure où l'on parle, nous n'avons ni CAT, ni même réunion du



fameux conseil académique des langues régionales. Donc, encore une fois, on est en panne. Cette lettre, je l'ai adressée à la rectrice, avec le bilan de l'entretien et avec les demandes.

Alors, je pourrais être beaucoup plus long sur les demandes du Conseil exécutif, mais je peux vous en donner quelques-unes, j'en ai à peu près une vingtaine, notamment se mettre en conformité avec le plan « Lingua 2020 » qui avait été voté avec la fermeture en sifflet du concours standard et le recrutement à 100 % d'un CRPE qui soit bilingue.

Le développement de l'enseignement immersif, notamment en maternelle, on a les premières expériences, la généralisation, qui n'est pas encore actée dans le primaire, du bilinguisme, la création d'autres centres d'immersion linguistique dans l'île, notamment dans le Sud, parce qu'il y a plusieurs variétés linguistiques à développer et à mettre en relief, le plan exceptionnel pour le secondaire DNL, donc disciplines non linguistiques pour les professeurs volontaires, on l'a redemandé, rien pour l'instant.

Une véritable mise en œuvre, et là je me tourne vers Anne-Laure SANTUCCI, d'une liaison beaucoup plus forte entre l'école et le collège, et entre le collège et le lycée pour, justement, booster tout ce qui se fait en matière d'enseignement extensif et bilingue. Nous avons demandé, je précise parce qu'il y en a encore, un CAPES qui soit bivalent. Cela permet aussi, quelque part, de corriger les carences et les manquances, je dirais, de moyens humains, au service de la langue corse, dans le secondaire.

On a demandé aussi, c'est prouvé ailleurs, dans un maximum de collèges, de développer la formule d'enseignement bilingue à minima, de type EMILE, le fameux enseignement d'une matière intégrée à une langue étrangère qui a été recommandé notamment par le Conseil d'Europe et par la Commission européenne. Donc, tout ceci a été posé. On a même demandé, à un moment donné, qu'on puisse avoir des intervenants qui ont un statut très précaire dans le primaire et qu'on puisse en faire des animateurs linguistiques territoriaux et les basculer aussi dans la formation de personnels communaux pour les crèches et haltes garderies, de manière à avoir une continuité ainsi, dès la petite enfance.

Je rappelle quand même que nous avons financé, l'an dernier, avec CANOPE « Ò chjù » qui est justement la bible, on dirait maintenant, des crèches et haltes garderies, et des petites sections en maternelle.

Voilà, donc toutes ces revendications-là sont posées depuis un moment, nous les avons réitérées, par lettre, à la rectrice le 11 juillet. Nous

attendons un retour sur les chiffres, parce que nous n'avons pas beaucoup de chiffres à disposition, et nous allons surtout demander, à un moment donné, qu'on mette en place de véritables procédures d'évaluation, des cohortes, notamment au sortir du primaire, au sortir des cycles, parce qu'il faut aussi évaluer, à un moment donné. On ne peut pas, nous, être le principal bailleur de fonds et ne pas avoir, en retour, des chiffres et, en quelque sorte, les moyens d'une remédiation en cas d'échecs ou d'erreurs sur la stratégie.

Voilà. Je voulais le dire parce que c'est un travail en temps masqué qu'on n'évoque pas souvent, mais j'en profite avec les remarques de Jean-Martin pour dire que, finalement, il y a là-dessus, je pense, de nombreux points de convergence.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif. Donc Vannina.

### **Mme Vannina ANGELINI-BURESI**

Normalement, le conseiller exécutif clôt la discussion générale. De toute façon, je voulais souligner moi aussi que nous étions d'accord, évidemment, avec Jean-Martin MONDOLONI, il y a bien d'autres choses à dire, mais cela sera pour une prochaine fois.

### **Le Président TALAMONI**

Très bien. Nous aurons l'occasion d'y revenir de toute façon, très certainement, s'agissant d'un sujet de cette importance.

Donc, nous allons voter sur les amendements.

Un amendement rédactionnel de pure forme, mais enfin il faut quand même voter.

**Remplacer CM1 par CM2.**

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

**L'amendement est adopté à l'unanimité.**

Ensuite, un amendement concernant la délibération : non pas 75 760 €, mais 175 760 €, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Alors :

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement est adopté à l'unanimité.**

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité.**

**FORMATION PROFESSIONNELLE  
FURMAZIONE PRUFESSIUNALE**

**Rapport n° 2018/252 : Plan d'investissement des compétences (PIC)**

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Président, pour la formation professionnelle, je souhaite ne pas participer.

**Le Président TALAMONI**

Et vous quittez l'hémicycle. Parfait, nous en prenons note, ce sera mentionné au procès-verbal. Même chose pour Nadine NIVAGGIONI. C'est bon, les autres restent. Donc, même chose pour M. POZZO di BORGO.

Un peu de silence pour entendre la présentation de ces rapports importantissimes, notamment le 252.

C'est Josepha GIACOMETTI qui va nous présenter ce PIC.

Alors, j'attire l'attention des orateurs, notamment des orateurs du Conseil exécutif, sur le fait que notre session est surchargée et donc, quelle que soit l'importance des dossiers, il va falloir essayer d'être concis. Je ne dis pas ça particulièrement pour vous, Mme la Conseillère exécutive, pas du tout, mais je le dis pour l'ensemble de nos collègues et des membres de l'Exécutif.

Voilà, vous avez la parole.

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Bien sûr, M. le Président, je ne le prends pas du tout à titre personnel, puisque vous me connaissez très peu, donc vous ignorez, bien sûr, que j'ai tendance parfois à parler beaucoup !

Donc, je vous remercie.

Alors, en quelques mots, en essayant de respecter la consigne du président, vous savez, notre majorité, le Conseil exécutif, dans le cadre de sa

politique territoriale relative à l'éducation et à la formation, a mis au centre de son projet la nécessité de s'engager ....

### **Le Président TALAMONI**

Trop de bruit pour les sténos, trop de bruit pour l'oratrice.

### **Mme Josepha GIACOMETTI**

...la nécessité de s'engager et de mettre au centre les questions d'orientation, de formation et d'éducation. Et pour cela, de saisir les leviers nécessaires, qu'ils soient d'ordre financier ou autres, et nous mettons en place toute une stratégie.

Alors, dans cette stratégie, il y a une annonce, un objectif affiché par le grand plan d'investissement du Gouvernement et, à cet effet, il propose un plan d'investissement dans les compétences, donc ce fameux (PIC), en vue de former et d'accompagner un million de demandeurs d'emploi et un million de jeunes peu qualifiés et éloignés du marché du travail.

Alors, tout comme je l'avais dit à l'époque où nous avons contractualisé, dans le cadre du plan 500.000 et plan 1 million à l'époque, sous la présidence HOLLANDE, j'avais dit que nous n'étions pas dans la course au plan et que nous souhaitions, non pas nous afficher en entrée quantitative en formation, mais bien dans le qualitatif.

Je réitère ce qui peut paraître une évidence mais qui, parfois, lorsqu'il faut courir après les différents plans gouvernementaux, même s'ils peuvent être un levier financier important, font que nous perdons de vue des objectifs et qu'il nous faut certainement ne pas les perdre. Nous avons eu ce débat l'autre jour en CREFOP avec les partenaires sociaux, avec les représentants des services de l'Etat et avec les élus qui étaient présents, et il est important d'accrocher ce plan d'amorçage, mais il est aussi important que ce plan d'amorçage s'inscrive dans une stratégie globale et que nous prenions le temps nécessaire pour être efficaces sur ces questions.

Donc, comme je le disais, un plan d'amorçage sur le plan financier. Il comporte deux phases, d'abord sous forme de convention financière, pour l'année 2018, qui fait donc l'objet du présent rapport, puis un pacte territorial d'investissement, et ce sera bien là où il faudra fortement travailler dans les compétences pour la période 2019/2022, qui devra être élaboré dans les prochains mois.

Alors, notre volonté, puisque quelques incertitudes demeurent quand même dans le champ très large de la formation professionnelle, puisque vous savez que nous allons être très fortement impactés par la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel, qu'elle va venir fortement bouleverser le paysage de la formation, que nous avons, à cet effet, fait remonter, avec le président du Conseil exécutif, au Premier ministre, puis à la ministre du Travail, nos préconisations, nos réserves sur cette loi, sur l'impact qu'elle pourrait avoir sur notre territoire puisque, non seulement sur le fait que nous ne voudrions, et nous ne renoncerons pas à être dépossédés de nos compétences, nous le disons très clairement, que nous souhaitons pouvoir les exercer pleinement et qu'on doit nous donner les moyens de les exercer. Et surtout aussi, dans le cadre de ce plan, que le fait de confier, aux branches professionnelles, la gestion et la mise en œuvre de la formation professionnelle (je caricature un petit peu pour replacer le sujet) pouvait, en Corse, se constituer quand même une difficulté puisque celle-ci n'était peu ou pas représentée. Donc, qu'il fallait, bien évidemment, entendre, et que nos centres de formation avaient quand même un caractère assez spécifique, et qu'il fallait entendre nos spécificités. Nos députés...

### **Le Président TALAMONI**

Il y a un brouhaha incroyable. Ecoutez, il faudrait essayer d'écouter Josepha GIACOMETTI, parce que c'est, quand même, un sujet très important. Les sténotypistes ne peuvent pas travailler. Ecoutez, un petit effort, il reste une heure à tenir.

### **Mme Josepha GIACOMETTI**

Bientôt, c'est l'heure du dîner !

Donc, comme je le disais, j'élargis, pourquoi ? Pour que l'on comprenne bien que ce plan d'amorçage, pour nous, est un levier que nous saisissons mais nous souhaitons y apporter tout le qualitatif possible et nécessaire.

Alors, je l'ai dit, il se déroulera en deux phases. L'objectif, c'est de pouvoir acter des entrées en formations supplémentaires. Donc, sur la base de 1036 formations sur lesquelles nous sommes engagés, aller à 649 formations financées supplémentaires et, donc, avoir un saut qualitatif en matière de financement.

Ensuite, comme je vous le disais, un comité de pilotage sera constitué pour mettre en phase la deuxième phase importante dans

l'engagement pour un pacte territorial d'investissement où là, nous devons être mobilisés, puisqu'il nous faudra proposer des dispositifs innovants en termes de formation. Je crois que la Corse a une carte à jouer puisque sa spécificité, ses différentes spécificités font que nous pouvons proposer des dispositifs innovants en matière de suivi, en matière d'orientation, en matière de formation, beaucoup plus adaptés aux besoins du territoire et des entreprises et que nous pouvons, je l'espère à travers ce plan, être performants.

Mais je le répète encore une fois, il ne s'agira pas, pour nous, de nous contenter de courir après des plans successifs, mais bien de les adapter aux besoins de notre territoire, et ce sera tout l'enjeu du pacte que nous aurons prochainement l'occasion de travailler et de vous présenter.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Donc, s'agissant de ce dossier sur le PIC, il n'y a pas de rapport écrit. En revanche, il y a peut-être un rapport oral de la Commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

**Rapport favorable de la Commission de la culture, à l'unanimité.**

**Le Président TALAMONI**

Et des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

**Idem, rapport favorable de la Commission des finances, à l'unanimité.**

Non-participation de M. ORLANDI.

**Le Président TALAMONI**

Donc, j'interroge, est-ce qu'il y a des demandes de prise de paroles ?

Mme Christelle COMBETTE a la parole.

**Mme Christelle COMBETTE**

Merci, M. le Président.

Donc, ce plan, comme vous l'avez rappelé Mme la Conseillère exécutive, est destiné aux jeunes peu qualifiés, aux demandeurs d'emplois de très longue durée.

Lorsque l'on sait, justement, que le taux de chômage des personnes non diplômées est de 18 % alors qu'il est de 5,6 pour les diplômés, il est évident, essentiel, d'intégrer ce plan pour favoriser les parcours de formation et optimiser l'offre de formation.

Le seul petit bémol que nous ferons, justement, sur la présentation de ce plan, c'est qu'à ce stade de la phase d'amorçage, on a l'impression que vous êtes restée dans les grandes lignes et qu'on n'est pas rentré, justement, dans la répartition et le type des formations supplémentaires puisqu'effectivement, j'ai assisté à la réunion du CREFOP, mardi, vous annoncez, en plus de la base du socle des formations, à peu près 650 formations supplémentaires.

Donc, dans la mesure où la phase d'amorçage est sur 2018, que nous sommes déjà à la fin du mois de juillet, pourquoi n'avons-nous pas ces précisions et le détail sur les formations supplémentaires ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas, donc la réponse de Josepha GIACOMETTI.

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Merci.

Alors effectivement, vous avez, Mme la Conseillère, assisté, l'autre jour, au débat en CREFOP, et nous avons eu le même type de débat lorsqu'il s'était agi de s'engager dans le Plan 500 000 formations, je l'ai rappelé en préambule de mon propos, sous la présidence HOLLANDE. Il avait fallu s'engager vite pour pouvoir ensuite, bien entendu, procéder, par cette recette attendue, dans un plan plus ambitieux. A l'époque, il y avait déjà eu de la part des prescripteurs de ces formations, puisque nous produisons un plan de



formation par voie de marchés, des prescripteurs y répondent pour pouvoir faire en sorte que les personnes en besoin de formation s'y inscrivent. Donc, on nous avait posé les mêmes questions de démarrage.

Je dois dire que nous étions dans le même état d'esprit, c'est-à-dire de saisir cette opportunité, et on nous avait alertés sur le fait que nous n'arriverions pas à remplir les objectifs et, d'ailleurs, nous en étions nous-mêmes également inquiets. Nous avons très largement rempli les objectifs du Plan 500 000 et 1 million. En revanche, les recettes ont tardé à arriver puisque nous avons eu l'annonce que nous percevrions les recettes du Plan 500 000, puisque nous en avons atteint les objectifs, nous les avons même dépassés en termes d'entrer en formation, puisque la Corse a été le territoire qui a le mieux répondu aux objectifs du plan et que nous percevrons les recettes cette année, enfin plus d'un an et demi après avoir tenu nos engagements.

Donc, même chose pour ce plan d'amorçage. Bien sûr, nous vous tiendrons informés rapidement de la mise en œuvre de ces entrées en formation, mais elles sont déjà en cours. Et puis, surtout, nous avons été saisis... je l'ai dit la dernière fois, et c'est pourquoi aussi, en préambule de mon propos également, j'ai rappelé dans quel état d'esprit nous étions, dans le cadre de ce plan d'amorçage pour le futur pacte territorial pour l'investissement des compétences, c'est que si nous décidions (parce que nous avons une crainte quant à notre possibilité de mettre en œuvre les formations) de ne pas saisir cette opportunité du Pacte d'amorçage avec l'Etat, nous pourrions le décider, nous renoncerions donc à cette possibilité de levier financier et, ensuite également, nous renoncerions à la phase 2 qui est quand même la plus intéressante, c'est celle du travail qualitatif sur les nouvelles formations que nous pourrions mettre en place.

Il est vrai que nous avons été saisis quasiment à la fin juin. Donc il a fallu très vite réagir. Il a fallu décider si nous décidions de renoncer, parce que les choses pouvaient paraître périlleuses, ou si nous décidions de saisir cette opportunité en nous disant qu'ensuite, nous pourrions nous engager dans ce Pacte et tenter d'innover. C'est ce que nous avons fait.

Nous allons nous en servir comme un levier, et c'est pourquoi il nous fallait, malgré des calendriers serrés, relever. J'espère que nous réussirons, mais vous ne manquerez pas de nous le dire si nous échouons. Je ne sais pas si nous réussirons, si vous le soulignerez mais, en tout cas, si nous échouons, je pense que vous n'y manquerez pas ! Nous espérons y arriver et nous espérons ensuite pouvoir, grâce à ce Pacte parmi d'autres outils que nous déploierons, et j'aurai l'occasion de vous en présenter deux autres au cours de cette session, réussir le pari de l'innovation en termes de compétences pour

des publics qui, vous l'avez dit, sont très éloignés, sont des jeunes parfois très en difficulté où nous pouvons, je le crois, mettre en place des dispositifs pour aller les chercher très clairement, pour les accompagner, pour les suivre et pour les amener vers l'emploi, vers un emploi qui leur corresponde, en ayant acquis des compétences qui leur permettent de s'insérer dans le monde du travail, parce que c'est bien ça notre objectif au final.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Josepha GIACOMETTI a répondu, donc nous allons mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Le rapport suivant est le rapport 255.

**Rapport n° 2018/255 : Accompagnement renforcé vers l'entreprise**

Mme GIACOMETTI garde la parole.

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Je vous remercie, M. le Président.

Alors, justement, nous venons d'en parler, vous le voyez, nous activons les leviers financiers et les possibilités d'innover et nous mettons en œuvre, avec les compétences qui sont les nôtres, tous les dispositifs, à échelle des territoires, que nous pensons pouvoir être efficaces pour l'accompagnement renforcé de publics souvent très éloignés de l'emploi, vers l'entreprise.

Pourquoi ? Puisque beaucoup d'entre vous le répètent souvent, et beaucoup d'entre nous le répètent, cette fameuse équation entre les besoins en formation, les publics en recherche d'emplois et les besoins non pourvus des entreprises.

Alors, si cette équation était si simple à résoudre, beaucoup s'y sont essayé, beaucoup ont tenté d'y parvenir avec un petit peu de réussite, quelques échecs. Nous essayons, à notre tour aussi, avec beaucoup d'humilité puisque, je le crois, il faut savoir en garder, dans ces domaines, comme en tous d'ailleurs.

Donc, dans le cadre de nos compétences en matière de formation professionnelle, il nous est apparu, en tout cas, indispensable de mener une politique de formation offensive qui mette la priorité sur la montée en qualification, si je peux m'exprimer ainsi, et sur l'accompagnement vers l'emploi durable, et nous nous sommes dit qu'à l'échelle de la Corse, quand je parlais de la nécessité de mettre en place des dispositifs innovants, il fallait regarder par le prisme de nos territoires, puisque nous sommes une petite île, que nous avons un tissu entrepreneurial composé de petites, voire très petites entreprises et que, donc, il fallait descendre à l'échelle la plus pertinente, en tout cas, autant que nous le pouvions. Nous avons initié, avec le président de l'ADEC, il y a quelques semaines, une tournée des territoires où nous avons inauguré par Portivechju, n'y voyez aucun chauvinisme de mon voisin de gauche...

### **Le Président TALAMONI**

Nous n'y pensons même pas.

### **Mme Josepha GIACOMETTI**

Mais, tout simplement (vous voyez, je vais défendre, par des critères très objectifs le choix de la région de Portivechju), parce qu'il y avait des acteurs de l'emploi, de la formation et des chefs d'entreprises qui avaient, de manière empirique, une certaine habitude à travailler ensemble, et qu'il y avait aussi des publics souvent très éloignés de l'emplois et des chefs d'entreprises qui avaient besoin de compétences et qui, parfois, devaient avoir recours à de l'embauche extérieure. Et nous nous sommes dit, avec tous les acteurs, tous les partenaires autour de la table (Mission locale, Pôle Emploi, chefs d'entreprises, les CFA, chambres des métiers, chambres de commerce, communautés de communes, représentants de la communauté de communes), que nous pouvions en faire un territoire test pour, à l'échelle du territoire, tenter de penser des dispositifs, et le voici, nous vous le présentons avant de continuer notre tournée dans les autres territoires de Corse.

Donc, première étape, il s'agit d'évaluer les besoins des entreprises et les traduire en termes de compétences professionnelles, aider l'entreprise, l'accompagner puisque, souvent, il a été fait le reproche que l'entreprise n'est pas suffisamment associée en amont au processus de formation, recruter les publics, par le biais du service public territorial de l'orientation, en tant que coordinateur du réseau des conseillers en évolution professionnelle (puisque vous savez que nous avons hérité de cette compétence) et puis, ensuite, opérer un suivi et une évaluation, un accompagnement mensuel de chaque stagiaire qui sera effectué, durant les six premiers mois dans l'entreprise, et six mois après le recrutement, une évaluation sera réalisée en tenant compte des critères suivants qui sont donc listés dans le rapport.

A chaque étape du processus, les partenaires mettront en œuvre leurs compétences respectives et mobiliseront, pour un public, comme vous le voyez, restreint, les dispositifs les plus pertinents. Donc, ce dispositif, nous vous proposons si vous en acceptez le principe, de le mettre à l'expérimentation dès septembre prochain, sur le territoire de Portivechju, avec l'ensemble des partenaires (d'ailleurs que je salue, qui doivent peut-être nous écouter s'ils s'ennuient un peu), sur le territoire du grand Portivechju, je dirai, (comme on dit le grand Ajaccio n'est-ce pas, je fais un glissement qui n'est pas tout-à-propre au territoire, mai bon !) et qui, ensuite, pourra être transposé s'il fonctionne à d'autres territoires.

J'ai oublié de préciser, pour conclure, M. le Président, ne vous inquiétez pas, que, bien-sûr, sera composé un comité de pilotage, avec l'ensemble de ces acteurs, pour assurer le suivi et, nous espérons, un retour et un maintien dans l'emploi par le fait que ces publics auront été formés pour les attentes des entreprises sélectionnées.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Donc, il n'y a pas de rapport écrit, en revanche, il y a certainement un rapport oral de la Commission de la culture. Vous avez la parole.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

**Très rapidement, vote favorable de la Commission de la culture, à l'unanimité.**

**Le Président TALAMONI**

Merci. Est-ce que quelqu'un demande la parole ? Oui, vous avez la parole.

**Mme Christelle COMBETTE**

Merci, M. le Président, Mme la Conseillère exécutive,

Donc, nous nous félicitons de voir que vous mettez l'entreprise au centre de votre démarche. C'est vrai que les entreprises sont, quand même aussi, toutes créatrices de richesses et d'emplois, il est donc juste et légitime de les associer à ce projet.

Le constat, vous l'avez fait dans le rapport, vous en avez parlé oralement, est inquiétant : 22 000 demandeurs d'emplois et, parallèlement et paradoxalement, 5 000 offres d'emplois qui ne sont pas pourvues et qui contraignent les entreprises, soit à rester en sous-effectifs, soit à aller recruter à l'extérieur de l'île, ce qui est quand même regrettable, compte tenu du fort taux de chômage.

Donc, le manque important de connaissance des personnes en recherche d'emplois pénalise la compétitivité de nos entreprises dans un contexte économique qui est déjà tendu. Il est donc essentiel de s'assurer que

les formations existantes correspondent bien à leurs besoins en compétences et de les créer, si ce n'est pas le cas.

En revanche, nous regrettons, tout de même, que dans votre rapport il y ait une évaluation des candidats en langue corse. C'est, selon nous, un critère qui est discriminatoire et qui risque de freiner, justement, vos objectifs et d'éliminer certains candidats qui pourraient être techniquement compétents au détriment de leur capacité à s'exprimer dans notre langue régionale. Alors, si j'avais l'esprit un petit peu tordu, je verrais, en cette démarche, le contournement de la charte pour l'emploi local qui n'a trouvé que très peu d'écho au sein des entreprises qui, justement, se sont senties contraintes, notamment par ce critère.

### **Le Président TALAMONI**

Oui, je pense que les entreprises en question se sont surtout senties contraintes par les mensonges de la préfecture et de la DIRECCTE qui ont fait croire à un certain nombre de chefs d'entreprises qu'ils ne pourraient plus prétendre à des fonds européens, alors que, sur le plan juridique, cette argumentation est totalement fallacieuse et, je dirai, elle est même délirante. Donc, il y a eu un certain nombre de manœuvres qui ont trouvé un écho, y compris en dehors de la préfectorale. Je n'en dirai pas plus.

Bien, ceci étant dit, la parole est à qui la demande avant la réponse de Josepha GIACOMETTI.

Donc, la réponse de la conseillère exécutive et ensuite nous passons au vote.

### **Mme Josepha GIACOMETTI**

Alors, Monsieur le Président, vous avez, en partie, rappelé ce que je souhaitais rappeler. Donc, je ne le ferai pas, vous l'avez très bien fait. Effectivement, c'est un certain nombre de manœuvres qui continuent à s'opérer, qui, peut-être, tentent de dissuader, et ce n'est pas du tout une façon, si vous aviez l'esprit tordu, de le penser.

Moi, je le dis très directement, c'est une façon d'inscrire, de manière très claire, la langue corse (le président l'a rappelé, ce matin, dans son discours) comme une compétence à part entière qui ne vient pas ni en concurrence, ni en discrimination. Nous n'allons pas exclure des personnes qui seraient compétentes pour l'emploi au titre de notre langue mais, bien au contraire, l'inscrire comme un « plus ». Et je dois le préciser, puisque ce

dispositif s'est construit avec l'ensemble des partenaires, il a été aussi accepté par l'ensemble de ces partenaires.

Donc, ce n'est pas quelque chose que nous avons imposé et, d'ailleurs, nous n'en n'avons pas besoin. Je crois qu'aujourd'hui, on nous accuse d'être parfois dogmatiques et avancer une idéologie sur la langue corse. C'est, je crois, aujourd'hui, plus ceux qui y résistent, parfois trop par idéologie, qui se comportent avec dogmatisme.

Je crois qu'aujourd'hui, très naturellement, la langue corse fait partie des compétences, doit faire partie du panel de compétences qui doivent être offertes. S'il le faut, ces personnes qui sont très éloignées de l'emploi et en recherche d'emploi, nous les accompagnerons, comme pour les autres compétences, à l'acquisition de leur langue, si, bien entendu, elles en ont besoin. Les choses vont se faire de manière tout à fait naturelle et il ne faut plus opposer, avoir une opposition de principe à quelque chose qui, je crois, coule de source et, en tout cas, a coulé de source pour ceux avec qui nous avons eu le plaisir de préparer ce rapport.

### **Le Président TALAMONI**

Donc, merci, Jean-Christophe ANGELINI voulait ajouter un mot, toujours au titre de l'Exécutif.

### **M. Jean-Christophe ANGELINI**

Oui, merci M. le Président. Mesdames et Messieurs, chers collègues, deux ou trois idées simples.

Confirmer tout d'abord, avec beaucoup de respect, le propos du président TALAMONI. Nous avons eu, effectivement, à instruire au sein des services de l'ADEC, un certain nombre d'aides aux entreprises, lesquelles entreprises, parce que signataires, pour certaines, de la charte de l'emploi local dont je vais rappeler, ici, qu'elle n'a été, à aucun moment, soumise à délibération, se sont donc vues reprocher formellement le dit acte et ont eu à en subir les conséquences. Je pense à l'une d'entre elles, ce n'est quand même pas neutre d'en reparler, il s'agit de Qwant qui a eu des difficultés alors même que l'entreprise, aujourd'hui, a pignon sur rue (nous étions d'ailleurs présents à l'inauguration de ses nouveaux locaux parisiens, ces dernières semaines). Donc, c'est dire, à un moment donné, l'absurdité d'une forme de pensée qui nous conduit, y compris en matière économique, aux pires difficultés alors même, encore une fois, que ce n'était pas du tout le but recherché.

Mais, ceci étant posé, à titre principal, Josepha l'a rappelé, nous avons entrepris donc de faire le tour des territoires. C'est une démarche qui correspond à une attente et c'est une évidence, mais autant la rappeler, on ne peut pas déconnecter sérieusement les enjeux de formation professionnelle des enjeux de territorialité et de développement économique à l'aune, notamment, du rapport que nous avons voté ici, sur l'articulation entre les EPCI, le monde consulaire et le Conseil exécutif, singulièrement, pour le sujet qui nous occupe, entre les services de Josepha GIACOMETTI et ceux de l'ADEC. Ce sujet-là est enclenché et vous sachant, Mme la Conseillère, très sensible aux questions liées à la formation, nous vous rendons attentive au fait que nous aurons besoin, pour aller au bout de l'évolution engagée dans tous les territoires, d'un engagement plein et entier de l'ensemble des groupes, car s'il est un sujet qui ne saurait souffrir de connotations partisans ou de querelles entre nous, c'est bien celui de la formation des hommes.

Donc, ne tentons pas (à rebours de ce qui, souvent, est reproché aux uns et aux autres, et ce n'est pas à vous que je m'adresse, mais en général), de connoter idéologiquement un dossier qui, pour ce qui nous concerne, est traité techniquement, et dans l'intérêt de la jeunesse. C'est le point fondamental.

La difficulté à laquelle nous sommes confrontés, que vous connaissez aussi, pour les uns ou les autres, c'est que nous trouvons face à nous des champs de compétences qui, pour l'essentiel, ne sont pas dans le giron de cette Assemblée (il en existe, mais ils sont à tout le moins des champs partagés) et obéissent à des réglementations et des contraintes qui sont extrêmement sévères. On sait bien, aujourd'hui, qu'en matière, par exemple, de formation des hommes, le territoire de Portivechju, dont il a été largement question, ne peut pas se projeter parce qu'il ne nous est pas permis, à titre d'exemple, d'expérimenter le CDI du saisonnier auquel je crois, on est tous favorables, qui relève de l'évidence mais qui, à cadre juridique constant, relève de l'acrobatie. Idem pour d'autres sujets que je n'aborderai pas ici.

Donc, on voit bien les difficultés, que l'on a dans les territoires comme celui-là, à projeter une offre de formation qui corresponde à la réalité fondamentalement volatile du marché du travail parce que soumis à une saisonnalité extrêmement forte, à des besoins de formations extrêmement limités et donc, conjuguer l'ensemble de ces impératifs, souvent contradictoires, relève d'un pari que nous avons voulu relever.

Donc, nous, nous pensons qu'en allant au bout de la logique, en vous soumettant ce rapport, comme Josepha l'a fait, nous allons nous donner les moyens d'une offre qui corresponde, réellement, aux parcours et aux attentes des territoires.



C'est simplement ce que je voulais préciser avec trois derniers points.

Vous connaissez le taux de précarité et de pauvreté dans l'île, il est passé (et Dieu sait qu'on ne s'en félicite pas !) sous la barre des 20 %, pour la première fois depuis longtemps. Il y a encore trop de personnes en grande difficulté dans ce pays (50/60 000) mais on a, aujourd'hui, des taux tendent à être rationalisés, et le terme est un peu barbare, pardon.

Deuxièmement, vous avez vu les chiffres sur l'emploi qui sont tombés ce matin. Le chômage continue de reculer. En 2012, nous étions sous la barre des 10 %, nous continuons de nous y maintenir, avec un recul d'un point sur le dernier trimestre. Ce qui signifie, a contrario, que si la politique de l'emploi venait, au moins pour l'essentiel, à nous être confiée, nous pourrions, très sereinement, aller au bout d'un certain nombre de prérogatives et, m'adressant à Petr'Antone TOMASI, et au propos qui a consisté à territorialiser une partie des compétences, notamment de la DIRECCTE, nous aurions quelques moyens supplémentaires pour aller au bout de compétences qui, aujourd'hui, ne sont que trop partiellement transférées, lorsqu'elles le sont.

Dernier point et enfin, on a, y compris sur le front de l'emploi saisonnier, une forme d'amélioration. Donc, c'est le moment, le moment d'aller au bout de ce rapport proposé par les services de Josepha et, si vous le validez, d'enclencher une action qui, espérons-le, permettra d'avoir, y compris en matière d'emploi saisonnier, des résultats qui soient des résultats plus durables et plus vertueux, notamment et surtout, pour nos jeunes mais, également, pour nos TPE qui sont, par ailleurs, confrontées à d'autres fléaux qu'il serait trop long d'évoquer ici, on y reviendra.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a eu la conclusion du Conseil exécutif, on vote...

(M. Jean-Martin MONDOLONI demande la parole pour une explication de vote)

...donc, à ce moment-là, on va faire cela pour tous les débats, cela veut dire qu'on fait deux discussions générales. L'explication de vote, je pense qu'à un moment donné, elle a été déjà donnée pour votre groupe ou, sinon, elle aurait dû l'être plus clairement. Sinon, sur chaque rapport, on fait deux débats : on en fait un avant l'Exécutif et un après l'Exécutif, et puis l'Exécutif encore une deuxième fois ! Moi, je veux bien mais ce n'est pas la

procédure. Vous ne pouvez pas prétendre que c'est la procédure !

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Je respecte la procédure M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Vous, vous êtes dans cet hémicycle depuis longtemps !

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Je respecte la procédure. Simplement, à l'avenir, il y a, sinon une position, en tout cas une note d'ambiance qui est donnée par rapport à ce qu'on nous propose. Il y a une explication de l'Exécutif qui peut nous convaincre d'aller dans le sens de l'Exécutif, alors que nous ne l'étions pas au préalable, et je pense que cela mérite une explication de vote.

**Le Président TALAMONI**

Acceptons-en l'augure ! Mais si nous acceptons d'entrer dans ce système-là, dans cette procédure-là, cela veut dire que nous doublons, pour chaque rapport, la discussion générale, tout simplement. Cela n'est pas possible, enfin, je ne sais pas, à moins que vous le souhaitiez. Mais, à ce moment-là, on peut en discuter en Commission permanente, on en discute et puis, après, on en discutera en séance publique.

Bien, je mets ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

L'explication de vote, si vous avez été convaincu par les explications brillantes de la conseillère exécutive et du conseiller, président de l'ADEC !

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Nous allons voir ce rapport n° 257.

**Rapport n° 2018/257 : Individualisation de crédits en faveur des instituts de formation paramédicaux.**

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Il s'agit simplement de l'individualisation des subventions de fonctionnement des instituts paramédicaux puisque, vous le savez, notre Collectivité finance chaque année les instituts de formation paramédicaux, Pour l'année 2018, il s'agit d'affecter des différentes subventions attribuées par notre collectivité.

Donc, pour l'institut de formation d'aides-soignants d'Aiacciu, 661 000 €, et de Bastia 357 000 €.

Alors, j'explique la disparité, la différence de coût en tout cas, qui s'explique par la prise en charge des loyers de l'institut d'Aiacciu, donc de fait, la dotation semble plus importante, la subvention est donc plus importante. Ensuite, l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture d'Aiacciu et de Bastia et l'institut de formation d'ambulanciers pour Aiacciu et Bastia, l'engagement financier total de notre collectivité s'élève à 1 506 000 €.

**Le Président TALAMONI**

Alors, il n'y a pas de rapports écrits des commissions, en revanche, il y a certainement un mot de la Commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

**Avis favorable de la Commission de la culture, à l'unanimité.**

**Le Président TALAMONI**

Et la Commission des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

**Avis favorable de la Commission des finances.**

**Le Président TALAMONI**

Merci. Qui demande la parole sur ce rapport ? Personne.

Très bien, je le mets aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Et la série des rapports sur la formation professionnelle est épuisée.

**Le Président TALAMONI**

Nous en arrivons, toujours avec Josepha GIACOMETTI, à la culture et au patrimoine, et au rapport 219.

**Mme Josepha GIACOMETTI**

M. le Président, simplement, s'il est possible de passer le rapport 230 puisque qu'il serait un peu plus dans la continuité des rapports que nous venons d'aborder, puisque il s'agit, alors je ne sais pas dans quoi il a été placé, il s'agit donc de la création d'une cellule de veille prospective et d'ingénierie de formation.

Donc, dans la continuité des sujets que nous avons abordés...

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole sur ce sujet.

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – RECHERCHE  
INSIGNAMENTU SUPERIORE - RICERCA**

**[Rapport n° 2018/230 : Création d'une cellule de veille prospective et d'ingénierie de formation](#)****Mme Josepha GIACOMETTI**

Merci.

Alors, de nouveau, problématique de l'emploi et de la formation. Il s'agit, ici, de créer, puisqu'il avait été évoqué notamment dans le contrat, le CPRDFOP (contrat de plan et de formation et d'orientation professionnelle), le renforcement de l'observation emploi/formation, puisque nous venons de l'évoquer au fil des deux précédents rapports, bien entendu, nous constatons tous une inadéquation entre l'emploi, les besoins en formation et les besoins des entreprises.

Donc, nous vous proposons de créer, au sein de notre Collectivité, puisque la Collectivité est coordinatrice, chef de fil et pilote, en termes de formation professionnelle, elle est pilote en termes d'orientation, et qu'il nous faut coordonner, vous l'avez vu à l'instant avec le rapport que nous avons

porté, je peux dire, avec Jean-Christophe ANGELINI, la nécessité de pouvoir bénéficier d'un observatoire, en tout cas d'une cellule de veille et de prospectives sur ce sujet de la formation.

Il ne s'agit pas de tout internaliser à la Collectivité, puisque l'Université de Corse (et j'en profite pour saluer le travail que nous avons eu, avant-hier, en commission, lors de la présentation de la future carte de formations), se penche aussi sur cette problématique de l'ingénierie de formation, de traduire les formations en compétences puis en métiers. Alors, il ne s'agit pas, ici pour nous, de tout internaliser, mais d'être un catalyseur et un coordinateur des questions de formations et d'emplois.

Alors, recueil et analyse des besoins en compétences, en formations, au regard des besoins économiques des territoires, en tentant d'anticiper et accompagner les mutations économiques, en éclairant les décideurs pour l'élaboration de la carte des formations, parce que nous avons aussi, et nous devons l'exercer pleinement aujourd'hui, le devoir d'élaborer et d'arrêter. Or, je le crois trop, aujourd'hui, nous nous contentons d'arrêter la carte des formations, d'élaborer le programme annuel de l'AFPA à destination des demandeurs d'emplois, d'élaborer les marchés de formations professionnelles en faveur des demandeurs d'emploi de notre collectivité, d'accompagner la mise en œuvre du pacte régional d'investissement des compétences (dont nous avons voté le plan d'amorçage, il y a quelques minutes), d'informer les acteurs du service public territorial de l'orientation et des conseillers en évolution professionnelle, et que nous pensons que, jusqu'à maintenant, nous ne nous sommes pas, en interne, suffisamment dotés pour pouvoir assumer, pleinement, les compétences qui sont les nôtres.

Alors, la nécessité de pouvoir assumer pleinement ces compétences, de coordonner les différents acteurs de l'emploi et de la formation en Corse, de pouvoir assurer la montée en compétences nécessaires et, enfin, de nous inscrire, je l'espère, avec cette cellule de veille et de prospective, rendre effective la coordination et assurer, nous l'espérons, une meilleure adéquation entre les besoins en emplois et en compétences, les secteurs stratégiques, en tout cas que nous avons pointés comme étant des secteurs stratégiques en termes d'action économique, en termes de tourisme, de transition énergétique dans tous les secteurs que nous qualifions de secteurs-clés pour le développement de notre île, en espérant que nous pourrions accompagner, par une carte de formations qui nous permette d'avoir les personnes compétentes et, je dirai, correctement bien formées pour ce que nous voulons porter, en termes de développement, cette cellule.

Cette cellule se propose d'être le catalyseur pour renforcer la remontée et l'analyse des besoins en formation.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Donc, il y a un rapport écrit de la Commission de la culture qui peut être présenté, de façon succincte, compte tenu de l'heure et de l'ordre du jour. Vous avez la parole donc, Mme la conseillère territoriale rapporteure.

### **Mme Anne-Laure SANTUCCI**

**Mme Catherine RIERA** a souligné qu'il s'agissait d'un dispositif très utile qui répond aux attentes et elle espère qu'il portera ses fruits. Elle a souhaité savoir si les représentants des entreprises font partie des partenaires extérieurs concernés.

**Mme Josepha GIACOMETTI** a indiqué qu'effectivement, les entreprises seront représentées via les chambres consulaires : chambres des métiers, artisanat, commerce, agriculture.

**J'ai** souligné également qu'il s'agissait d'un outil utile et que ce besoin d'ingénierie répondait à des besoins, notamment parce que l'appareil de formation ne répondait pas toujours aux attentes du terrain.

J'ai souhaité savoir combien de personnes participaient à cette cellule de veille.

**Mme Josepha GIACOMETTI** a répondu que, pour l'instant, il y avait trois personnes, ce qui était un chiffre réaliste, mais que, par la suite, il pourrait y avoir une montée en compétences en fonction des besoins.

**La Commission de la culture a émis un avis favorable, à l'unanimité.**

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Qui demande la parole ? Personne. Je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**



Est-ce que l'on continue avec la culture et le patrimoine ?

Très bien, donc rapport n° 219.

**CULTURE ET PATRIMOINE  
CULTURA È PATRIMONIU /**

**Rapport n° 219 : Tarification des prestations et produits proposés à la vente à « A casa di Roccapina »**

**Mme Josepha GIACOMETTI**

« A casa di Roccapina » qui est une maison de sites et un lieu d'interprétation de découvertes et d'observation appartenant au conservatoire du littoral et dont la gestion a été concédée, depuis 2012 par l'ex-Département de la Corse-du-Sud et, de fait, à la Collectivité de Corse au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Donc, c'est un établissement incontournable du dispositif d'animation des territoires. Nous avons la volonté, je le dis en marge de ce rapport, de revoir l'ensemble de notre politique de valorisation de nos sites et musée. Bien sûr, « A casa di Roccapina » s'inscrira dans cette volonté de renouveler les outils de médiation, et il apparaît, en tout cas pour ce rapport-là, puisque je profitais d'une légère incise, nécessaire de mettre en conformité l'arrêté portant tarification de « A casa di Roccapina » en incluant de nouveaux produits et ouvrages et en en soldant d'autres qui sont devenus, aujourd'hui, désuets.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Sans doute un rapport oral de la Commission de la culture ?

**Anne-Laure SANTUCCI**

**La Commission de la culture a émis un avis favorable.**

**Le Président TALAMONI**

Un rapport oral de la Commission des finances, Mme TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

**Avis favorable, également, de la Commission des finances.**

**Le Président TALAMONI**

Merci. Est qu'il y a des demandes de prises de paroles ? Il n'y en a pas. Je mets le rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

**Rapport 2018/236 : Site archéologique de Cuccuruzzu à LIVIA –  
Fonctionnement de la régie de recettes : nouveaux tarifs d’ouvrages mis  
en vente à la boutique du site archéologique de Cuccuruzzu**

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Vous avez déjà tout dit dans le titre.

**Le Président TALAMONI**

Très bien, je mets aux voix.

Il y a d’abord un rapport de la Commission de la culture.

**M. Petr’Antone TOMASI**

Il doit être extrêmement étayé je suppose, M. le Président !

**Le Président TALAMONI**

Comment la Commission de la culture a pu écrire trois pages là-dessus, mais bon. Je donne la parole à la rapporteure de la Commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Alors déjà, cette critique de la Commission de la culture...

**Le Président TALAMONI**

Au contraire, c’était un éloge de son intelligence.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Alors, si vous pouviez me donner le numéro, parce que j’ai des dizaines de feuilles.

**Avis favorable, bien entendu, de la Commission de la culture.**

**Le Président TALAMONI**

Merci. Je n’attendais pas moins d’imagination. Donc, quelqu’un a demandé la parole, c’est Petr’Antone TOMASI.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Président, ce n'est pas une intervention au fond, mais plutôt un point d'ordre pour rebondir sur les débats que l'on a en Commission permanente. J'ai un attachement tout personnel à Cucuruzzu et à Roccapina, mais notre règlement intérieur permet des délégations à la Commission permanente, je crois que les questions de tarification relèvent, précisément, de ce que l'on ne doit pas traiter en séance publique, quand on a x rapports inscrits à l'ordre du jour, et ça permettrait de désengorger nos travaux.

### **Le Président TALAMONI**

Ecoutez, je crois que cette question devait être soulevée en séance publique, comme elle a été soulevée à l'occasion de la Commission permanente.

Et à cet égard, je suis dans l'attente de la réponse du Conseil exécutif à la lettre que je lui ai adressée sur le sujet important des délégations à la Commission permanente. Il serait, effectivement je crois, à la fois intéressant, en termes de méthode, d'économie de temps pour la séance publique, mais également de démocratie, compte tenu du fait qu'à la Commission permanente où toutes les tendances de notre Assemblée siègent, qu'un certain nombre de choses soit déléguées à la Commission permanente, conformément, d'ailleurs, à ce que nous avons demandé, de façon consensuelle, à l'occasion du débat sur la loi, puisque la loi a prévu ces délégations, à notre demande.

Et il s'agit, à présent, d'en tirer les conséquences puisque, pour une fois, la loi a suivi le vœu consensuel que nous avons formé.

Voilà. Donc, à cet égard, je crois que la remarque de Petr'Antone TOMASI était frappée au sceau du bon sens.

### **Le Président SIMEONI**

Il y a eu une première réponse et il y a la nécessité d'un échange, le principe d'une réflexion n'est pas contesté. Simplement, quand on faisait le bilan, les coûts et avantages d'une répartition qui ne serait pas très affinée, on disait qu'il y avait un certain nombre de lourdeurs inhérentes au fonctionnement de la Commission permanente qui risquaient de générer des inconvénients qui, peut-être, avaient été insuffisamment perçues.

Mais on en parle quand vous voulez, cet été, au mois d'août par exemple.

**Le Président TALAMONI**

Par exemple, je suis à votre disposition, mais je pense en tout cas qu'il faut échanger, que ce soit oralement ou que ce soit par écrit, mais il faut donner quand même une suite à la demande que nous avons, nous-mêmes, formulée.

**Le Président SIMEONI**

Je le comprends.

**Le Président TALAMONI**

Pour une fois que nous avons été entendu par Paris, je crois qu'il faudrait célébrer cette occasion historique...

**Le Président SIMEONI**

Oui, autour d'un buffet, par exemple.

**Le Président TALAMONI**

Et puis, une réponse à ma correspondance, accessoirement. Merci, M. le Président du Conseil exécutif...

Voilà, je me permets d'insister parce que je crois que c'est une question qui n'est pas uniquement technique, mais qui est aussi politique. Et, sur ce point-là, je pense que les groupes d'opposition, pour une fois, ne me contrediront pas, pour une fois.

**M. Pierre GHIONGA**

Président, une intervention sur ce rapport. Je me suis étonné, en commission, que ces rapports mis en vente, ne soient pas bilingues et la conseillère exécutive s'était engagée à faire un amendement au nom du Conseil exécutif que je ne vois pas, ou que je n'ai pas vu.

**Le Président TALAMONI**

L'amendement est intégré au rapport.

**M. Pierre GHIONGA**

Je ne l'ai pas vu, excusez-moi.

**Le Président TALAMONI**

Il a été intégré au rapport.

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Donc, j'en avais fait part oralement à la commission qui en avait pris note et qui, normalement, l'avait intégré. Alors, il est soit dans le rapport de commission mentionné : « amendement du Conseil exécutif », soit, bien sûr, il s'agissait simplement (juste pour le rappeler si ça n'est pas mentionné au rapport) de s'engager dans la production bilingue, comme nous l'avons fait, et je l'avais rappelé, pour le site d'Aleria, la production des ouvrages pédagogiques en version bilingue ou, du moins, une version corse, une version française, puisque les versions françaises étant déjà imprimées, nous pouvions nous engager dans une version corse, tout simplement.

**Le Président TALAMONI**

Je n'aurais jamais pensé que ce rapport allait nécessiter autant de débat.

Vous avez la parole, Mme la rapporteure de la Commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Comme j'ai subi la pression du président de l'Assemblée, j'ai fait vite, donc c'était bien noté, je lis la conclusion : **à l'unanimité, la Commission de la culture a adopté un amendement au rapport** demandant qu'une version en Corse de ces albums soit éditée. **Mis aux voix, ainsi amendé, le rapport a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité.**

**Le Président TALAMONI**

Vous voyez qu'il y était, l'amendement.

Bien, donc l'amendement a été intégré, nous allons voter sur le rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Alors, on me dit que le tirage n'est pas encore prêt pour les amendements, donc je crois que nous allons suspendre pour dîner.

**Le Président SIMEONI**

Permettez, on peut passer l'avenant sur Orezza, il y a le DGA, M. PINELLI qui est là et qui doit repartir et prendre la route.

**Le Président TALAMONI**

D'accord. Rapport 246.

**Rapport n° 2018/246 : Avenant de prolongation du contrat de concession de l'exploitation de la source territoriale d'Orezza.**

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif, pour le présenter.

**Le Président SIMEONI**

C'est un dossier que nous connaissons, notamment pour l'avoir évoqué, lors de notre dernière session, à travers une question orale.

Donc brièvement, je vous rappelle qu'un contrat de concession, en date du 18 décembre 98, a été conclu entre d'une part, le Département de Corsica suprana et, d'autre part, une société, la SNEEMO, pour une durée de quinze ans à compter de sa signature.

Il y a eu un avenant qui est intervenu. Et le contrat de concession de l'exploitation de la source territoriale d'Orezza arrive à expiration le 23 août 2018.

Alors, il y a eu un processus qui a été initialement mené par le Département de Haute-Corse pour préparer à la fois la sortie du contrat actuellement en cours et le lancement de la procédure pour le nouveau contrat, avec un certain nombre de difficultés juridiques, sur lesquelles je ne reviens pas.

A compter du 2 janvier 2018 (l'entrée en vigueur de la nouvelle collectivité de Corse), les services de celle-ci ont pris la suite et ont, bien sûr, placé ce dossier en haut de la pile, eut égard à son importance économique et symbolique. Simplement, il apparaît aujourd'hui que, bien évidemment, nous ne sommes pas dans les délais pour formaliser et engager la nouvelle procédure et donc, nous proposons un avenant qui sera un avenant limité, et nécessairement limité à une durée d'un an.

Une durée qui nous permettra, d'une part, de continuer à garantir la continuité du service pendant ce très court terme et, d'autre part et concomitamment, de poursuivre et/ou engager toutes démarches utiles dans le cadre de la préparation du futur cadre contractuel avec, au-delà de ses aspects, une proposition qui est faite à votre Assemblée, saisir la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, aux fins de production d'un rapport relatif aux retombées économiques directes et indirectes souhaitées pour la région de Castagniccia et l'ensemble du territoire insulaire, dans le cadre du futur contrat.



Et, je précise, enfin, que le CESEC a, sur ce dossier, comme sur beaucoup d'autres que nous qu'allons évoquer dans le cadre de cette session, produit un avis, avis argumenté extrêmement intéressant, par lequel le CESEC, d'une part, s'affirme favorable au principe de la prolongation de la convention d'exploitation des eaux d'Orezza pour une durée d'un an et, d'autre part, demande à être associé aux travaux destinés à évaluer les retombées économiques directes et indirectes souhaitées par les gens de Castagniccia, et l'ensemble du territoire insulaire.

Et il va de soi que le Conseil exécutif de Corse émet un avis favorable sur cette demande, et que le CESEC sera saisi directement, par mes soins, aux fins de préparer un rapport et de nous accompagner pendant l'année de l'avenant, qui sera aussi une année de préparation du futur contrat.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Il y a deux rapports que l'on va présenter, peut-être, de manière un peu synthétique, sans exercer de pression sur les rapporteurs.

Julie GUISEPPI va nous présenter le rapport de la Commission du développement.

### **Mme Julie GUISEPPI**

**Mme Paola MOSCA** a salué la présentation de cet avenant estimant que ce dernier va dans le sens des engagements pris par le président du Conseil exécutif de Corse dans la réponse apportée aux deux questions orales posées par elle-même et par M. Jean-Martin MONDOLONI.

De son point de vue, l'adoption de cet avenant est de nature à garantir la continuité d'exploitation des eaux d'Orezza ainsi que le temps nécessaire à la mise en œuvre du futur cahier des charges en y associant la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

S'agissant précisément de la mission de production d'un rapport confiée à la commission, **Mme Rosa PROSPERI** a souhaité savoir si la commission aurait préalablement connaissance d'un état des lieux synthétique afin de garantir une meilleure efficacité de ses travaux.

**M. Jean PINELLI**, directeur général adjoint, a répondu par l'affirmative, précisant qu'une synthèse du dossier, en cours d'élaboration,

reprenant les volets juridique, économique et foncier. serait communiquée aux membres de la commission.

**La Commission du développement a émis un avis favorable sur ce rapport, à l'unanimité des membres présents**

**Le Président TALAMONI**

Merci Mme la rapporteur. Il y a également un rapport de la Commission des finances, Mme TOMASI a la parole.

**Mme Anne TOMASI**

**M. François ORLANDI** a félicité le Conseil exécutif d'avoir trouvé une solution juridique.

Il a remercié le Conseil exécutif et la Collectivité de Corse de poursuivre les travaux entrepris par le CD 2B pour remettre en route un site dans une situation compliquée.

**M. Jean-Martin MONDOLONI** s'est montré satisfait du temps de réflexion proposé par le Conseil exécutif, temps de réflexion auquel participera la Commission du développement. Il a souhaité que les membres de la Commission des finances soient associés à cette réflexion.

Cette proposition pourra faire l'objet d'un amendement en séance.

**Le président Guy ARMANET** a exprimé son adhésion à cette proposition.

**La Commission des finances a émis un avis favorable.**

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la rapporteure. Donc, y a t-il des demandes de prises de parole ? Vous avez la parole, M. ORLANDI.

**M. François ORLANDI**

Merci, M. le Président. Juste un point peut-être, dans le cadre de la procédure de prorogation de la DSP, sur lequel il faudra être vigilant, c'était les six mois qui étaient demandés pour bénéficier du droit de visite sur le site, et de la transmission des données.

Compte tenu de cette prorogation, qui démarrerait au mois d'août, et de la fin de la concession, je pense qu'il faudrait demander que ces six mois soient transformés en un an, ça sécuriserait la procédure juridique, un petit peu par expérience, parce qu'on avait quand même eu beaucoup de difficultés à obtenir un certain nombre de documents nécessaires à la préparation d'une nouvelle délégation, en tout cas d'un nouveau contrat.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président ORLANDI. Jean-Martin MONDOLONI, vous avez la parole.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Pour faire suite à nos échanges en Commission des finances, simplement, compte tenu de l'intérêt que nous manifestons les uns et les autres pour ce rapport, et du fait qu'il existe, de facto, une relation financière entre l'autorité délégante et le futur délégataire, j'ai pensé qu'il serait de bon aloi que les membres de la Commission des finances soient associés à la réflexion qu'a amorcée le président, via la Commission du développement, ça vaut amendement.

### **Le Président TALAMONI**

Très bien. Un mot de synthèse et de réponse du Président du Conseil exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

Sur la question de l'expert, il est prévu dans l'avenant, ça a été transmis à notre co-contractant actuel pour l'inviter à signer, s'il le souhaite, qu'on supprime le délai et que l'expert puisse être saisi directement, à notre initiative, en cas de difficulté, en espérant qu'il n'y en ait pas et je pense que c'est l'état d'esprit des deux parties, donc de ce côté-là, c'est sécurisé.

Et bien sûr, je ne vois que des avantages, le Conseil exécutif ne voit que des avantages à ce que la Commission de finances soit également associée aux travaux que nous allons mener, dans le cadre de l'année avenir.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Je vais mettre l'amendement de la Commission des finances aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement de la Commission des finances est adopté à l'unanimité.**

Je mets aux voix le rapport, ainsi amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport, ainsi amendé, est ADOPTE à l'unanimité.**

Nous allons interrompre pendant une heure, nous nous retrouvons à 22 heures, un dîner nous attend.

**La séance suspendue 21 h, est reprise à 22 h 40.**

**Le Président TALAMONI**

Nous allons examiner les amendements qui ont été élaborés, de manière consensuelle, en commission cet après-midi.

**Amendement n° 1 déposé par le Conseil exécutif.**

Je pense qu'il y a beaucoup d'amendements, il y a beaucoup d'autres sujets et donc, je pense qu'à partir du moment où le consensus est acquis, on peut aller très vite. C'est ce que mon prédécesseur appelait « les amendements mitraillettes », oui, Dominique BUCCHINI... Non pas à la mitraillette, à la mitrailleuse ! Vous avez la parole, M. BIANCUCCI.

**M. Jean BIANCUCCI**

L'amendement n° 1 a reçu un avis favorable de la commission. Vous l'avez sous les yeux et donc, on ne va pas reprendre amendement par amendement.

Donc, amendement n° 1, avis favorable de la commission.

Amendement n° 2.

**Le Président TALAMONI**

Non, non, on va les examiner un par un, et on va les voter un par un.

**M. Jean BIANCUCCI**

Je pensais qu'on allait voter au mortier !

**Le Président TALAMONI**

Je rappelle, pour ceux qui ne sont plus dans le bain, parce qu'il y a eu le dîner, ça, ce sont les amendements au rapport initial. Que l'on soit bien clair.

**M. Jean BIANCUCCI**

Je vais être encore plus précis, Président, puisque la question m'a été posée. C'est le rapport qui est parvenu en temps et heure aux conseillers, c'est-à-dire il y a une douzaine de jours.

### **Le Président TALAMONI**

Evidemment. Le 11, précise le secrétaire général, évidemment parce que nous sommes toujours dans les délais respectueux des textes.

L'amendement n° 1 qui vient d'être présenté, avec brio, par le conseiller exécutif.

### **M. Jean BIANCUCCI**

De manière exhaustive.

L'avis de la commission est favorable. Est-ce que il y a un orateur « contre » ? Non. Nous allons le mettre aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 1 est adopté.**

Amendement n° 2.

### **M. Jean BIANCUCCI**

L'amendement n° 2, je vous laisse la lecture. La commission a rendu un avis favorable.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Sur cet amendement n° 2, y a-t-il un intervenant « contre » ? Il n'y en a pas. Je le mets aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 2 est adopté.**

Je vois des signaux émanant du Conseil exécutif. Est-ce que ces signaux pourraient être matérialisés par une intervention en bonne et due forme, de façon à ce que je sache s'il faut poursuivre en la forme.

### **Le Président SIMEONI**

C'était les premiers stigmates de l'endormissement !

**Le Président TALAMONI**

Bien. Donc, je dois en conclure que tout va bien et nous poursuivons !

Je voyais des gestes désespérés qui me désespéraient personnellement également.

Nous en sommes à l'amendement n° 3.

**M. Jean BIANCUCCI**

L'amendement n° 3 a reçu un avis favorable de la commission.

**Le Président TALAMONI**

Très bien. L'amendement n° 3 est mis aux voix à moins que...  
Personne ne veut intervenir ?

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 3 est adopté.**

Amendement n° 4.

**M. Jean BIANCUCCI**

L'amendement n° 4 identique pour l'avis de la commission qui est favorable.

**Le Président TALAMONI**

Y a-t-il un intervenant « contre » ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix l'amendement n° 4.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 4 est adopté.**

Amendement n° 5.

**M. Jean BIANCUCCI**

L'amendement n° 5, identique, un vote favorable de la commission.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Y a t-il un intervenant « contre » ? Il n'y en a pas.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 5 est adopté.**

Amendement n° 6.

**M. Jean BIANCUCCI**

Avis de la commission favorable.

**Le Président TALAMONI**

Quelqu'un intervenant « contre » ? Non. Je le mets aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 6 est adopté.**

Amendement n° 7.

**M. Jean BIANCUCCI**

L'amendement n° 7, il y a d'abord un sous-amendement qui est la suppression d'une partie du texte qui était faite par la commission. L'avis est favorable.

**Le Président TALAMONI**

D'accord. Vous avez sous les yeux la partie qui est supprimée ? Oui, d'accord. C'est les trois lignes avant la fin du texte ?



**M. Jean BIANCUCCI**

C'est ça.

**Le Président TALAMONI**

Très bien. Je mets aux voix le sous-amendement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le sous-amendement est adopté.**

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 7 sous-amendé est adopté.**

Amendement n° 8.

**M. Jean BIANCUCCI**

Il y a de nouveau un avis favorable de la commission.

**Le Président TALAMONI**

Pas d'intervenants « contre » ? Je le mets aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 8 est adopté.**

Amendement n° 9.

**M. Jean BIANCUCCI**

Il s'agit d'un amendement qui a recueilli un avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Y a-t-il une intervention « contre » ? Non. Je le mets aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 9 est adopté.**

Amendement n° 20

**M. Jean BIANCUCCI**

Avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Est-ce qu'il y a un intervenant « contre » ? Il n'y en a pas. Je le mets aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 20 est adopté.**

Amendement n° 10

**M. Jean BIANCUCCI**

Il s'agit d'un rajout, le mot « limité » à la phrase : « une procédure simplifiée eu égard à son objet ». Donc, on rajoute « limité », avec avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Interventions « contre » ? Il n'y en a pas.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 10 est adopté.**

**Amendement n° 11**

**M. Jean BIANCUCCI**

L'amendement n° 11 a recueilli un avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Intervention « contre » ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix  
l'amendement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 11 est adopté.**

**Amendement n° 12.**

**M. Jean BIANCUCCI**

L'amendement n° 12 a recueilli un avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Intervention « contre » ? Il n'y en a pas. Je le mets aux voix

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 12 adopté.**

Amendement n° 13.

**M. Jean BIANCUCCI**

L'amendement n° 13 a été sous-amendé. Une partie a été supprimée de : « c'est pourquoi la procédure de modification a été adaptée à l'évolution projetée », c'est supprimé. Donc, un sous-amendement avec une décision favorable de la commission.

**Le Président TALAMONI**

Très bien je vais mettre le sous-amendement aux voix pour commencer.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**M. Pierre-José FILIPPETTI**

Excusez-moi, Président, la phrase est supprimée sur la deuxième partie, parce que sur le document qu'on a, elle est supprimée sur la première partie, donc sur le premier projet alors qu'elle est supprimée sur la modification. C'est juste par rapport au document qu'on a sous les yeux. Jean l'a très bien dit, de toute façon, c'est juste sur la forme.

**Le Président TALAMONI**

La phrase n'est pas supprimée dans la première partie du texte, mais dans la seconde, c'est-à-dire que c'est une modification de la modification, en réalité ? Tout le monde a compris ? Très bien. Je mets aux voix ce sous-amendement que tout le monde a en tête

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 13 ainsi sous-amendé est adopté.**

Amendement n° 14**M. Jean BIANCUCCI**

L'amendement n° 14 a été sous-amendé. Il s'agit d'une part, d'une modification sur un article, la réintégration de la cartographie, et on supprime une partie qui suit, c'est en tout début, « ne fait que rétablir le document dans son état ». Il s'agit de restaurer « leur transcription spatiale répondant aux critères du PADDUC », qui remplace.

Avis favorable de la commission.

**Le Président TALAMONI**

Il y a un sous-amendement qui vient de nous être présenté par Jean BIANCUCCI. Je vais mettre aux voix ce sous-amendement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 14 sous amendé et adopté.**

Amendement n° 16**M. Jean BIANCUCCI**

Là aussi, cela n'est pas noté, mais il y a un sous-amendement. Il faut rajouter à EPCI « à fiscalité propre ».

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un sous-amendement que je vais mettre aux voix « à fiscalité propre ».

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le sous-amendement est adopté.**

Je mets aux voix l'amendement sous-amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 16 sous amendé et adopté.**

Amendement n° 17.

**M. Jean BIANCUCCI**

Avis favorable de la commission.

**Le Président TALAMONI**

Pas d'interventions « contre » ? Je mets aux voix l'amendement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 17 est adopté.**

Amendement n° 18

**M. Jean BIANCUCCI**

Avis favorable de la commission.

**Le Président TALAMONI**

Pas d'interventions « contre » ? Je mets aux voix cet amendement n°18.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 18 est adopté.**

Amendement n° 15.

**M. Jean BIANCUCCI**

Là, il s'agit de rajouts et de modifications qui ont été effectués par la commission avec un avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Il y a un sous-amendement, il y a plusieurs modifications. On considérera que l'ensemble de ces modifications constituent un seul sous-amendement que vous avez sous les yeux.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le sous-amendement est adopté.**

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 15 sous-amendé est adopté.**

Amendement n° 26

**M. Jean BIANCUCCI**

**Il tombe.**

Amendement n° 19.

**M. Jean BIANCUCCI**

Il est sous-amendé avec un avis favorable de la commission.

**Le Président TALAMONI**

Sur le schéma, la date change.

**M. Jean BIANCUCCI**

Le 29 juin devient le 6 août puisqu'il ne peut pas y avoir de décisions antérieures au vote de cette Assemblée.

**Le Président TALAMONI**

Je demande de préciser si c'est bien dans les deux cas parce qu'en fait, il y a deux schémas.

**M. Jean BIANCUCCI**

Il y a en a une qui tombe, puisque c'est celle qui a été fournie dans le premier document que vous avez reçu il y a dix jours. La deuxième amende la première.

**Le Président TALAMONI**

Parfait. Donc, nous votons le sous-amendement relatif au deuxième schéma. Nous votons sur ce point.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le sous-amendement est adopté.**



Je mets aux voix l'amendement n° 19 ainsi sous-amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 19 sous-amendé est adopté par l'Assemblée de Corse.**

Amendement n° 25.

**M. Jean BIANCUCCI**

**L'amendement n° 25 tombe.**

Amendement n° 21.

**M. Jean BIANCUCCI**

L'amendement n° 21 porte sur une légère modification avec avis favorable de la commission.

**Le Président TALAMONI**

Il y a un sous-amendement. Il y a un amendement de forme, mais un sous-amendement à l'amendement. Je pense peut-être qu'on a oublié un « vu » qu'il faut transformer en visa, si je ne me trompe pas. D'accord ?

Au premier vu, au premier visa, ajouter notamment les articles L-44-24- 10 et...

**M. Jean BIANCUCCI**

C'est cela.

**Le Président TALAMONI**

On est d'accord ? En fait, l'amendement concerne les trois points, c'est-à-dire les trois « vu » qui se transforment en trois « visa ».

Je mets aux voix le sous-amendement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le sous-amendement est adopté.**

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 21 sous-amendé est adopté.**

Amendement n° 22.

**M. Jean BIANCUCCI**

L'amendement n° 22 a recueilli un avis favorable de la commission.

**Le Président TALAMONI**

Y a-t-il une intervention « contre » ? Non. Je mets aux voix cet assemblément.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 22 est adopté.**

Amendement n° 23.

**M. Jean BIANCUCCI**

L'amendement n° 23 a recueilli un avis favorable de la commission.

**Le Président TALAMONI**

Y a-t-il une voix hostile à cet amendement ? Non. Je mets aux voix cet amendement

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 23 est adopté.**

Amendement n° 24

**M. Jean BIANCUCCI**

De nouveau, un avis favorable de la commission.

**Le Président TALAMONI**

Une intervention « contre » ? Non. Je mets aux voix cet amendement n° 24.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 24 est adopté.**

Nous avons donc épuisé la liste des amendements. Il me reste à mettre aux voix le rapport ainsi sous-amendé et amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité.**

Je suis allé un peu vite en besogne ! Il n'est pas adopté à l'unanimité. Si je ne le fais pas, on va me reprocher demain de ne pas aller assez vite. C'était pour voir si vous suiviez !

**Le rapport ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité des suffrages exprimés.**

(NPPV du groupe « Per l'avvene »).

Je vous remercie.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

Je demande aux services après consultation... mà cosa c'hè ?  
Ùn sentu micca. Nous ne comprenons pas ce que vous dites.

**Mme Josepha GIACOMETTI**

La dame demande, « est-ce qu'on peut passer le volley » ?

**Le Président TALAMONI**

Ah ! D'accord. Le volley avant l'enseignement supérieur.  
Pour vous être agréable, nous allons passer le volley prioritairement.

**JEUNESSE – SPORTS**  
**GHJUVENTÙ – ATTIVITÀ SPURTIVE**

**Rapport n° 2018/ 235 : Attribution d'une subvention hors guide des aides sport au bénéfice de l'Association sportive GFCA volley-ball pour la saison 2018-2019.**

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Merci, Président.

Comme vous l'avez annoncé, ce rapport concerne l'attribution d'une subvention hors guide des aides au GFCA volley.

La question de l'avenir du club avait été évoquée il y a quelques mois, au sein de votre Assemblée, et nous avons précisé, en réponse à une question formulée par un des groupes de l'opposition, que nous ne souhaitons nullement la mort du club.

En effet, les résultats prestigieux obtenus par l'équipe d'Antoine EXIGA, et le rayonnement de son club sur les scènes nationales et européennes, ne font aucun doute.

Pour n'évoquer que la saison 2017/2018, le club a été demi-finaliste des Play off, quatrième de ligue 1 masculine, finaliste de la super coupe de France et quart de finaliste de la coupe d'Europe.

Nous sommes conscients que, dans l'univers du sport professionnel, le volley-ball ne jouit pas des mêmes avantages que le football, notamment sur les droits de télévision et, par conséquent, pas des mêmes ressources. A ce titre, notre Collectivité a toujours accompagné l'association, en particulier depuis son accession à l'élite.

Aujourd'hui, avec la fusion des collectivités, et l'aide importante en matière, de subventions publiques, dont le GFCA volley a besoin, nous nous tournons vers votre Assemblée afin d'octroyer une subvention exceptionnelle, d'un montant de 300 000 euros, pour que ce club puisse entamer sa nouvelle saison parmi l'élite.

Evidemment, cette dotation doit rester exceptionnelle, afin que l'on ne s'inscrive plus dans un système qui permet une attribution annuelle hors guide des aides, l'exception n'étant plus une exception quand cette dernière devient systématique.

A ce titre, nous avons d'ailleurs informé le président, après lui avoir rappelé les différentes prises de position passées du président du Conseil exécutif, qu'à partir de la saison 2019/2020, son club ne disposerait, dorénavant, que des 180 000 € prévus dans le cadre du guide des aides sport, montant auquel il faudra ajouter la somme perçue au titre du marché de communication.

A la lecture du budget prévisionnel 2018/2019, nous observons que le président du club et son équipe entrent très progressivement dans la logique de la Collectivité qui consiste à tendre vers la suppression des aides exceptionnelles pour ne plus financer qu'en conformité avec le règlement des aides en vigueur, et via le marché de communication.

Dans la structure du budget prévisionnel du club, on peut remarquer avec l'hypothèse d'un marché de communication maintenu à un montant équivalent de celui de l'année passée, ce qui semble envisageable compte tenu des conditions de compétition et du rayonnement qui reste identique pour la saison 2018/2019, ligue A, coupe d'Europe.

On note également une très légère augmentation du sponsoring et une diminution, d'environ 113 000 €, du budget, ce qui permet de faire baisser la part de financement de la Collectivité. Moins 302 758,75 €, en valeur numéraire, par rapport à la saison précédente, un passage des aides publiques attribuées par la Collectivité de Corse, de 65,09 % du budget pour 2017/2018, à 50,32 % pour 2018/2019.

A l'évidence, il existe d'autres possibilités encore non exploitées, d'autres également à améliorer sur lesquelles la Collectivité pourrait se proposer d'accompagner le club, si ce dernier le souhaite.

Nous disposons donc d'une année pour réussir, ensemble, ce challenge.

En conclusion, nous pouvons noter que la dynamique de la baisse de l'attribution des aides publiques est enclenchée et doit, par

conséquent, se poursuivre pour atteindre l'objectif d'un strict financement organisé sur la base du règlement des aides.

Aussi, je vous propose d'allouer, à titre exceptionnel pour 2018/2019, la somme des 300 000 €, somme qui complétera le montant perçu au titre du marché de la COM, et les 180 000 € de subventions accordées dans le cadre des aides des sports.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la conseillère exécutive. Il y a un **rapport de la Commission de la culture.**

### **Mme Anne-Laure SANTUCCI**

**M. Romain COLONNA** a souligné que le sujet est complexe, sensible, que l'on avait bien intégré le fait que nous étions dans une phase de transition suite à la création de la Collectivité de Corse. Il a rappelé que le nouveau règlement des aides relatif au sport, adopté récemment par notre Assemblée, pour l'ensemble des activités sportives, qu'elles soient associatives, professionnelles ou non, était marqué par un souci d'équité et de juste répartition.

Dans le contexte budgétaire contraint qui est celui de notre Collectivité, il a souligné que ce que l'on donne en plus à l'un, c'est ce qu'on enlève à l'autre. Dans ces conditions, il a réfuté, de manière catégorique, tout procès d'intention qui attribuerait, par exemple à la nouvelle collectivité, la volonté de sanctionner tel ou tel club, plutôt que tel autre.

En outre, dans le cadre des concertations qui auront lieu à l'automne, concertations organisées par la conseillère exécutive chargée du sport, avec l'ensemble du monde sportif, il conviendra, selon lui, de définir et de faire émerger une économie pour l'ensemble du sport.

**J'ai moi-même** rappelé que la Collectivité a accompagné, depuis trois ans, tous les acteurs du monde sportif, que ce soit les associations de bénévoles, les clubs semi-professionnels ou professionnels. La volonté de la Collectivité est bien d'accompagner les clubs sportifs. Des rencontres, des échanges, se font faits depuis, déjà, trois ans.

En mai 2018, un règlement des aides a été adopté. Ce règlement définit, pour le sport de compétition, un certain nombre de paramètres, de contraintes concernant les aides publiques. Nous avons, en particulier, arrêté le montant des aides, pour les clubs professionnels, à 180 000 euros pour ceux qui sont en première division, ligue A, et à 120 000 euros, maximum, pour ceux qui sont en deuxième division, ligue B.

Donc aujourd'hui, on nous demande, une dernière fois, une aide exceptionnelle. Nous comprenons, et allons l'accepter, mais elle dépose un amendement à ce rapport qui demande à préciser qu'il s'agira de la dernière année d'aide exceptionnelle.

Notre collectivité a déjà largement accompagné les acteurs, ils connaissent le nouveau règlement et, à l'avenir, il est nécessaire de ne plus se retrouver dans des délibérations accordant des aides exceptionnelles, dérogatoires au règlement.

**Mme Chantal PEDINIELLI** a considéré, également, que dans la mesure où l'on a adopté un règlement des aides au sport, on ne devrait pas revenir sans cesse pour demander des subventions exceptionnelles. En ce qui la concerne, elle ne participera pas au vote de la délibération, mais est favorable à l'amendement proposé par Mme SANTUCCI.

**M. Pierre-Jean LUCIANI** a précisé que le GFCA volley-ball est le seul club de volley corse qui représente l'ensemble de la région corse, qui est en « pro » et joue même au niveau européen.

Grâce à cette aide exceptionnelle, cette année, il pourra repartir, mais si on suit ce qui vient d'être dit, l'an prochain, le GFCA volley-ball disparaîtra puisqu'il n'aura plus de moyens financiers suffisants, en particulier parce que, à la différence des clubs professionnels de football, il ne bénéficie pas de droit TV.

En réponse, **Mme Anne-Laure SANTUCCI** a récusé le fait que sa proposition d'amendement ait pour but de faire disparaître le club. Nous accompagnons les associations sportives, depuis trois ans, en essayant de donner un certain nombre de pistes mais en étant, aussi, fidèle à notre règlement des aides voté en assemblée. Elle a rappelé que le club bénéficiait, également, d'une aide de 250 000 euros, au titre de la communication. Enfin, elle a insisté sur le fait que les clubs sportifs, comme le GFCA, devaient commencer un travail de prospection pour obtenir des partenariats privés.



**M. Romain COLONNA** a récusé l'idée qu'il y aurait une volonté, de la part de la majorité territoriale, de faire disparaître le GFCA volley-ball. On accompagne le club depuis des mois, voire quelques années. Avec cette nouvelle aide on lui donne le temps de se mettre en recherche de différents financements car on ne peut pas concevoir que son seul financement soit celui de la Collectivité de Corse, au-delà de ses capacités.

**Mme Muriel FAGNI** a fait part de son optimisme sur la capacité du club à trouver d'autres partenaires financiers.

**Mme Laura-Maria POLI**, s'exprimant au nom de son groupe, a précisé que c'est la troisième année que l'on entend que c'est la fin des subventions exceptionnelles. Qui dit exceptionnel, dit, en principe, que ça ne se reproduit pas tous les ans, sauf que c'est encore le cas cette année.

Elle est d'accord avec l'amendement proposé par Mme SANTUCCI, en signalant qu'il y a déjà eu des rencontres avec les clubs professionnels, ces deux dernières années, pour acter notamment les limites de l'intervention financière de notre collectivité et l'impossibilité de maintenir, tous les ans, un système d'aide exceptionnelle. Il y a aussi des associations et des clubs sportifs qu'on souhaite aider car ils sont pénalisés par un manque de moyens.

Pour le moment, en commission, son groupe ne participera pas au vote.

**La Commission de la culture a émis un avis favorable à l'amendement** qui précise que « *Cette subvention exceptionnelle est attribuée pour la dernière année.* »

Mis aux voix, cet amendement a été adopté.

*Résultat du vote :*

(« **Contre** » : M. Pierre-Jean LUCIANI

« **Pour** » : les autres conseillers).

**Mis aux voix le rapport de l'Exécutif, ainsi amendé, a été adopté par la Commission de la culture.**

*Résultat du vote :*

(**Non-participation** : M. Pierre-Jean LUCIANI, les groupes « *Corsica libera* », « *Per l'avvene* »

« **Pour** » : les autres conseillers).

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Nous avons aussi un rapport de la Commission des finances.

### **Mme Anne TOMASI**

**M. Petr'Antone TOMASI** indique que son groupe émet des réserves quant à cette subvention, suite à l'adoption récente du guide des aides sport, par respect des règles d'équité en matière d'attribution de subventions.

Il observe également que, suite à ce cas particulier, d'autres demandes pourraient parvenir à la Collectivité, soit d'autres clubs, soit d'autres branches du GFCA. Au-delà de cette question, il estime que la convention afférente ne comprend que des contreparties assez faibles et donc incitatives, notamment en matière de formation.

**M. Jean-Martin MONDOLONI** a précisé que son groupe ne prendrait pas part au vote en commission. Il a estimé qu'il n'était pas envisageable de travailler en exception. Il a indiqué que ces questions sont évoquées depuis de nombreuses années et a rappelé le satisfecit général ayant suivi l'adoption du règlement définitif des aides.

Il a également observé, en vertu du principe de réalité, que les élus sont confrontés à une situation relevant d'un dilemme cornélien. En effet, s'ils sont conscients de l'impact de cette subvention sur le GAZELEC volley, ils estiment que ce signal peut irriguer d'autres clubs et associations moins visibles.

Enfin, il souhaite savoir si un amendement sera déposé, comme cela a été précédemment évoqué au sein d'autres commissions, afin de clairement signifier qu'il s'agit bien de la dernière exception.

**M. Louis POZZO DI BORGIO** a rappelé que plusieurs réunions ont eu lieu, entre mai 2016 et mai 2017, en présence du président du Conseil exécutif et des clubs professionnels auxquels il a été spécifié que le modèle économique devrait évoluer car il ne pourrait pas être maintenu ainsi dans le temps. Toutefois, au vu des délais récents, les élus sont aujourd'hui contraints d'intervenir pour sauver le club.

En réponse à M. MONDOLONI, M. POZZO di BORGIO a précisé qu'un amendement serait effectivement déposé.

**M. Antoine POLI** a observé que la majorité territoriale a été accusée, à maintes reprises, de vouloir condamner le volleyball. Cette idée était parfaitement infondée et cette subvention exceptionnelle marque, au contraire, la volonté forte de sauver cette discipline et ce club.

Il a précisé qu'il s'agit, dans ce rapport, d'une exception qui a vocation à le rester, l'amendement qui sera déposé le prouve. Il a indiqué qu'il existait un danger que d'autres clubs tentent de s'engouffrer dans cette brèche, mais a rappelé qu'il s'agira, pour les élus, d'être vigilants.

**Mme Isabelle FELICIAGGI** a observé que le volley est un sport qui attire des supporters de toute la région ajaccienne, voire au-delà. Elle a espéré que le club comprendra la nécessité de trouver de nouvelles formes de financement et, tout en rappelant l'enjeu sportif important lié au GFCA volley, elle a remercié les élus d'avoir fait le choix de le sauver.

**M. Petr'Antone TOMASI** a rappelé que plusieurs clubs professionnels se trouvaient en difficulté. Concernant les résultats sportifs du GFCA volley, il a précisé que si de tels moyens étaient donnés aux GFCA handball, ce dernier pourrait également redevenir professionnel. Il a donc regretté qu'une brèche soit ouverte et craint que d'autres ne suivent.

**Mme Isabelle FELICIAGGI** a souhaité rappeler que le GFCA handball a également fait l'objet d'aides publiques et ce club se trouve sur la bonne voie pour reconquérir ses lauriers perdus. Dans ce cadre, elle a indiqué qu'il n'était pas cohérent de mettre en concurrence différentes disciplines et différents clubs.

En réponse, **M. Petr'Antone TOMASI** a précisé que ne pas mettre les associations en concurrence commençait par leur assurer une égalité de traitement. Il a également observé que le GFCA handball avait réalisé un gros effort sur la formation, leur centre d'entraînement devenant pôle espoir.

En conclusion, le **président Guy ARMANET** a indiqué comprendre l'ensemble des points de vue exprimés et a rappelé qu'il s'agit d'un ultime effort à faire dans ce cadre.

### **La Commission des finances a émis un avis favorable**

*(Non-participation des groupes « Corsica libera », « Per l'avvene » et « Andà per dumane »).*

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Nous avons ce rapport, nous avons un amendement d'Anne-Laure SANTUCCI. La discussion générale est ouverte, la parole est à qui la demande. Oui, M. COLONNA.

### **M. Romain COLONNA**

Merci, M. le Président. Merci à l'Exécutif pour la clarté du propos.

Je voudrais, pour ma part, revenir quelques instants sur un procès d'intention qui nous a été fait, qui est pour le moins désagréable, comme quoi nous voudrions, en tout cas de la part de la majorité territoriale et de l'Exécutif, tuer le club. Des propos qui ont été tenus, notamment, par le maire d'Ajaccio, qui ont été relayés, d'une certaine manière, dans cet hémicycle, comme quoi il y aurait presque un shadow cabinet comme ça, où nous nous réunirions nuitamment pour savoir comment nous pourrions tuer le club, le GFCA et les intérêts d'Ajaccio.

Il a été démontré, je ne vais pas refaire la démonstration ici, que l'histoire, notamment du PEI, du CPER, démontrait que depuis quelques années, sous des majorités de droite ou de gauche, Ajaccio n'avait rien eu et, depuis que les nationalistes avaient accédé au pouvoir, l'erreur avait été très largement réparé. Ça, c'est pour les financements hors sports, notamment routiers. S'agissant du sport, nous avons été élus, notamment pour mettre de l'équité dans toutes les politiques publiques.

Mme la conseillère exécutive s'est attachée, et tôt dans la mandature, à élaborer un plan des aides sportives qui est équitable, qui correspond à des règles et on nous demande, finalement, de faire preuve d'iniquité et d'enlever un petit peu aux uns, pour donner un petit peu plus aux autres. Ça oui, c'est l'iniquité.

Or nous, nous avons été élus, je le répète, pour mettre de l'équité dans toutes nos politiques publiques. On nous fait ce procès d'intention comme quoi nous voudrions tuer Ajaccio. Regardez, ces rangs, le dernier rang là-haut, vous avez beaucoup d'Ajacciens dans la majorité territoriale. Est-ce que vous pouvez imaginer, une seule

seconde, est-ce que le maire d'Ajaccio peut imaginer une seule seconde, et ses relais ici dans l'Assemblée, que nous voudrions tuer le GFCA Ajaccio ? Il a simplement été dit, depuis des années, qu'il y avait des subventions qui étaient données de telle ou telle manière et que maintenant, nous allons rétablir un certain nombre de règles, et que nous allons accompagner l'ensemble des clubs sportifs professionnels, ou non professionnels, dans le cadre de l'élaboration d'une économie du sport et de plus de justice.

Je vous demande simplement, avant de continuer la discussion, de prendre en compte le caractère totalement grotesque, et je pèse mes mots, de ce procès d'intention qui est fait à la majorité territoriale et à l'Exécutif, par rapport à Ajaccio. Je vous le dis d'autant plus volontiers que je vis à Ajaccio et que nous sommes beaucoup à vivre à Ajaccio, ici. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. D'autres demandes de prise de parole ?

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, Président.

Nonobstant les procès d'intention qui n'ont pas été reliés, ou relayés, par quelques membres de mon groupe que ce soit, on ne peut pas faire comme si ce dossier ne posait pas de problèmes. Il en pose un, et plusieurs, de forme et de fonds.

Le premier, il est évident, c'est qu'on a, collectivement, adopté un règlement d'aides sur une des bases principales, un des piliers de ce règlement d'aides, l'équité. L'idée, c'était de dire qu'il fallait un règlement d'aides parce que, précisément, d'exception en exception, on nourrissait mécaniquement des iniquités et ce qu'on donne aux uns, on ne peut pas le donner aux autres parce qu'on travaille à moyens constants, en tout cas de façon contrainte.

La deuxième chose, c'est qu'on s'est dit, à un moment donné, lorsqu'on a voté ce règlement d'aides, que la tendance, en tout le cas le souffle qui devait traverser ce règlement d'aides, c'était de dire « qu'est-ce qu'on peut faire davantage pour les clubs amateurs, compte tenu de la fonction sociale qu'ils véhiculent ? » Non pas en contradiction, non pas de façon exclusive par rapport aux clubs professionnels qui ont une

visibilité et, donc, qui ont un accès plus direct et plus facile au sponsoring et à l'initiative privée qui peut les accompagner.

Quelque part, ça contrevient à ce qu'on s'est dit collectivement et ce qui a motivé le consensus et l'unanimité qui s'en est dégagée.

Pour nous, ça pose problème, parce qu'on s'en est pris plein les gencives, l'année dernière, lorsqu'on a eu l'outrecuidance de dire qu'il fallait sortir de régimes exceptionnels lorsqu'il s'est agi des échecs, même si, à la fin des fins, évidemment, nous avons contribué à donner la subvention que ce sport cérébral mérite, au moins, autant que d'autres.

Le quatrième problème, il faut qu'on se dise les choses, c'est qu'évidemment, il y a dans la tentation sur ce qu'on pourrait appeler une jurisprudence. A partir du moment où on ouvre une exception pour les uns, il est évident qu'il y a la tentation, pour les autres, de vouloir faire exception aussi. On ouvre une brèche. D'autant, je ne sais plus qui l'a dit, mais c'était fort légitime, à partir du moment où vous injectez un demi-million d'euros dans n'importe quelle association, dans n'importe quel club, dans n'importe quelle entité sportive et associative, évidemment que vous les faites monter en gamme.

Donc, bien sûr que le volley a un sens, bien sûr que le volley est une exception dans le paysage sportif corse, mais il y a d'autres structures, d'autres entités qui mériteraient, et ils feraient les preuves qu'en injectant les mêmes sommes et en bénéficiant des mêmes soutiens, elles pourraient rayonner de la même façon.

Ceci étant posé, je parlais de dilemme cornélien, à un moment donné, il faut sortir de ce dilemme. Il n'y a pas d'autres façons, pour nous, de sortir de ce dilemme, que de faire le pari de la confiance, la confiance, à la fois, à l'exécutif sur le thème pour solde de tout compte, c'est la dernière fois, et la confiance que mérite le club, dans la façon dont nous devons l'accompagner pour sortir de ce modèle. A la fin des fins, nous allons sortir de ce dilemme et nous voterons, pour solde de tout compte, pour ce rapport, en faisant la démonstration y fine, qu'évidemment, personne ici, pas plus nous que d'autres, a vocation à s'ériger en fossoyeur de ce club.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Je ne suis pas sûr que le parallèle avec les échecs soit tout à fait opportun, je pense que ce n'est pas les mêmes effets sur la

société corse, sur le milieu scolaire. Voilà. Je n'ai rien contre le volley, mais je crois que ce n'est pas tout à fait la même chose. Voilà.

Il y a pas mal de demandes d'intervention. Je ne sais pas si les services ont vu qui avait levé le doigt en premier mais, déjà, Pierre GHIONGA, je sais qu'il est galant et qu'il va laisser la parole aux dames ! Mme FELICIAGGI.

### **Mme Isabelle FELICIAGGI**

Merci, Président.

Je trouve qu'on va un petit peu loin, ce soir. Les procès d'intention contre le maire d'Ajaccio qui défend un petit peu, le club fleuron de la ville, et lorsque j'entends qu'il y a certainement des élus ajacciens, je ne les entends pas beaucoup prendre la défense d'Ajaccio, dans certains dossiers.

Je voudrais juste rappeler, lors de la Commission des finances, les propos du rapporteur qui m'ont marquée (je dois être peut-être la seule à les avoir retenus), que les clubs de volley n'ont pas de droits de télévision. Donc, ils sont sponsorisés, dans la France entière, à 60 % par des subventions publiques. Le club de volley d'Ajaccio est subventionné à 63 %. Donc, on n'est pas très loin des moyennes nationales.

C'est tout ce que je voulais dire et c'est quand même un détail qui n'est pas des moindres. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Il y avait Mme BOZZI qui a demandé la parole et ensuite, Pierre GHIONGA.

### **M. Pierre GHIONGA**

M. le Président, je pense qu'il faut changer un petit peu de registre, on n'est pas en campagne électorale pour les municipales, ni d'Ajaccio, ni de Corte, ni d'ailleurs pour l'instant.

Donc, pour avoir été, avec Michel CASTELLANI, un des plus ardents défenseurs de la subvention exceptionnelle au Sporting, je suis pour cette subvention et je suis contre son caractère exceptionnel parce que je pense qu'on n'est pas dans le cadre sportif stricto sensu. Un club

professionnel, c'est autre chose. C'est un vecteur de sport, c'est vrai, c'est aussi un spectacle et un vecteur d'image de la Corse. Donc, je pense que ces subventions, il ne faut pas les prendre dans le cadre des subventions aux clubs sportifs, mais créer une autre ligne où on subventionnera ces entités.

Voilà, M. le Président, c'est pour cela que je m'opposerai à l'amendement déposé par Anne-Laure SANTUCCI et je voterai pour la subvention exceptionnelle.

### **Le Président TALAMONI**

Il va falloir trouver de l'argent alors ! Mme BOZZI a la parole.

### **Mme Valérie BOZZI**

Merci, Président.

Pour ma part, j'avais interpellé la majorité, lors de la dernière session, sur ma crainte de la mort du club au regard de la perte de subvention. Aujourd'hui, je dois féliciter, effectivement, la conseillère exécutive pour avoir pris conscience de la situation exceptionnelle et, à situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle. Aujourd'hui, le club GFCA de volley est le seul club corse qui nous permet de jouer dans une compétition européenne. C'est donc une situation exceptionnelle. La présentation qui a été faite, et le rapport justifie tout à fait cette situation exceptionnelle au regard des résultats, au regard de la création de cette Collectivité unique également, de la crainte réelle avérée de ce club qui est parti de rien et qui, aujourd'hui, nous permet de rayonner au niveau de l'Europe. Aujourd'hui, tenir compte de cela est courageux pour la conseillère exécutive. Je voulais effectivement la féliciter d'avoir pris cette décision. Je crois que la Corse entière peut se féliciter d'avoir un club qui nous fait rayonner en compétition européenne.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Très bien. Muriel FAGNI et ensuite, Petr'Antone TOMASI.

### **Mme Muriel FAGNI**

Merci, Président. Je voudrais simplement réagir aux propos qui viennent d'être tenus sur les Ajacciens qui ne défendaient pas les



dossiers sur Ajaccio. Soi aiaccina et je suis obligée de répondre. J'aime ma ville.

Ce matin, la démonstration a été faite, par Vanina BORROMEI, qui est la présidente de l'Office des transports, sur les raisons pour lesquelles ça a pu être reporté. Les rapports sont objectifs. Concernant le volleyball et M. EXIGA, en tant qu'ajaccienne, effectivement, je connais bien aussi et je suis attachée à ce club comme d'autres, ici présents, le sont. Je rejoins les propos de mon collègue, Romain COLONNA, et je ne peux pas laisser passer cela. Evidemment, personne ne veut la mort de ce club et, croyez-moi, on est très attentifs au dossier, et nouvellement élue, je n'ai pas fait partie des autres mandatures, mais j'entends bien que rien n'a été fait. Etant citoyenne, j'ai toujours écouté. Rien n'a été fait, jusqu'à maintenant, pour la ville d'Ajaccio et, depuis deux ans, trois ans bientôt, des efforts ont été faits. Voilà. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Petr' Antone.

**M. Petr' Antone TOMASI**

Je crois que Pierre-Jean LUCIANI avait demandé la parole avant.

**M. Pierre-Jean LUCIANI**

Hè malignu, il veut avoir le dernier mot !

**Le Président TALAMONI**

Comme vous êtes suspicieux.

**M. Pierre-Jean LUCIANI**

Non, je connais mes amis !

Je voulais simplement ajouter, et je rejoins les propos de notre présidente de groupe sur l'essentiel et donc, je ne reviendrai pas là-dessus. Loin de moi l'idée d'accuser qui que ce soit de vouloir la mort du GFCA volley. Je ne pense pas avoir tenu ces propos en commission, mais s'ils ont été interprétés comme ça, peut-être, mais ce n'était pas mon propos.

D'abord, je n'ai pas à défendre le maire d'Ajaccio puisque je ne suis pas un élu ajaccien, je suis un ancien élu du Conseil départemental mais pas d'Ajaccio. Donc, je ne vois pas pourquoi je m'immiscerai dans les affaires privées ou publiques de la mairie.

Ceci étant dit, je rappellerai à notre ami, le président de l'Exécutif, que, l'an dernier, on s'est retrouvés ensemble à Paris pour défendre d'autres clubs autres que le volley. On les a bien défendus puisque vous les avez aidés.

Maintenant, c'est vrai que le manque d'argent peut-être à cause de moi aussi, je bats ma coulpe mais, en même temps, l'argent que je ne vous ai pas donné, vous auriez pu les donner au GFCA volley, peut-être à d'autres, c'est vrai. Mais bon, c'est déjà du passé. On n'en parle plus aujourd'hui. Si c'est cet argent-là qui vous manque, je bats ma coulpe parce que peut-être que vous auriez pu les aider un peu plus.

Pour ce qui est de l'an prochain, on verra parce qu'il n'y a pas que le volley, peut-être que d'autres clubs seront en déficit, ou auront besoin qu'on remonte à Paris. Moi, je n'y serai pas, mais autres y seront peut-être, n'est-ce pas, M. le Président de l'Exécutif ? Peut-être que l'an prochain, vous serez obligé, à nouveau, d'être entendu par la commission pour savoir si vous pourrez aider le GAZELEC ou l'ACA. On l'a fait l'an dernier, ça a marché. Cette année, ils n'ont peut-être pas eu besoin. Le volley en a eu besoin. Vous verrez l'an prochain, avec le volley, s'il peut continuer parce que vous allez être comme moi, et on se voit souvent au Palatinu, même votre père est un fervent supporter du GFCA volley.

J'ai voulu défendre un club, non pas ajaccien, un club corse parce que ça rejaillit sur toute la Corse, et pas que sur Ajaccio et ses environs, c'est un club de volley qui représente la Corse. Quand on va sur le continent, ou jouer la demi-finale de la coupe d'Europe, il représente la Corse, il ne représente pas Ajaccio. Donc, pour cette année, c'est très bien. Je n'ai pas à vous remercier pour le club, mais je m'en félicite aussi. È pò un antru anu, comme on dit en Corse, Diu ha fatu è pò farà.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. La parole à Petr'Antone TOMASI, pour le groupe « Corsica libera ».

**M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, Président.

A titre de propos liminaire, en ce qui nous concerne, en tant qu'élus de la Corse, nous ne souhaitons la mort ni du GFCA volley, ni du GFCA football, ni de l'ACA, ni du Sporting, ni du handball club de Corte, ni même du FC Niolu dont on peut, par ailleurs, regretter la rétrogradation administrative en régional 4, mais nous sommes, ici, pour faire respecter des délibérations que nous avons prises communément. Le scepticisme que l'on a développé en commission, sur cette proposition, est précisément issu de la grande satisfaction que nous avons manifestée à l'époque de l'adoption du règlement d'aides présenté par la conseillère exécutive Lauda GUIDICELLI.

Je crois qu'on est face à une situation exceptionnelle, c'est un fait, mais nous partons du principe, en ce qui nous concerne, que dans la situation que nous connaissons, nous avons eu à faire preuve de beaucoup plus de fermeté à l'égard de clubs qui, c'est vrai, ne jouent pas aujourd'hui la coupe d'Europe, clubs qui ont un rayonnement plus limité mais qui ont une utilité sociale certaine.

Je me souviens d'arbitrage douloureux que nous avons eu, notamment pour la répartition des crédits CNDS où nous avons dû, à contrecœur, exclure y compris des clubs qui avaient une action sociale déterminante dans des régions rurales et de montagne. Nous avons dû réduire, et de beaucoup, des aides de clubs qui, en termes d'impact et de licenciés, étaient très largement supérieurs au volleyball. Il faut quand même avoir en tête, on citait les échecs, on peut citer d'autres sports.

Aujourd'hui, le volley, 300 licenciés au niveau de la ligue, je crois qu'en termes de ratio, pour un club qui, aujourd'hui, est premier de cordée, puisqu'il est le seul club de première division corse à jouer la coupe d'Europe, ça doit derrière, lorsqu'on investit des sommes à hauteur de 800 000 €, avoir des contreparties qui soient des contreparties beaucoup plus importantes parce que, sinon, comment peut-t-on expliquer, vis-à-vis des Corses, de l'ensemble du monde sportif, ce que nous sommes en train de débattre ici ? Je crois que c'est extrêmement compliqué.

Face à la situation, certes exceptionnelle, je crois qu'il faut quand même qu'on s'interroge. On a eu à traiter d'autres situations exceptionnelles. Je ne souhaite pas personnaliser les débats sur tel ou tel

club, mais il y a quand même un club, dont la part CNDS vit une situation tout à fait extraordinaire, exceptionnelle, qui a fait une demande d'aide de 250 000 € sur le CNDS et à qui on a appliqué strictement (l'ancien club professionnel) les règles qu'on s'était posées, qui a eu, sur les 250 000 €, 4 000 € d'aide CNDS avec, pourtant derrière, des contreparties et des engagements en termes de formation, en termes de création d'une section féminine, en termes d'impact social.

Donc nous, face à ce rapport, c'est à première vue, les éléments que l'on veut aussi porter devant les Corses.

Que faisons-nous à cette heure ? D'abord, à la lecture de la convention, quand on s'apprête, peut-être, à faire un effort de cette ampleur, je crois que la convention qui nous lie ne peut pas rester aussi incitative. La convention dit « la Collectivité de Corse invite ou incite les clubs bénéficiaires à s'engager dans un certain nombre d'actions ». Non. Quand on reçoit une aide exceptionnelle de cette ampleur, le club bénéficiaire s'engage à mettre en place un certain nombre d'actions et, derrière, il y a un suivi qui est opéré par le politique. Ça, c'est un élément qui doit être fondamental et il faut qu'on retrouve, dans ces engagements, les grandes lignes de ce qu'on a inscrit au règlement d'aides qui vaut pour tous, et qui est opposable à tous. Sinon, lorsque l'on vote le règlement, on se paie de mots et ce n'est pas possible.

Et puis, il y a quand même une affaire qu'on doit avoir dans un coin de l'esprit. Effectivement, on ouvre une brèche, je m'excuse, on ouvre une brèche. Il n'est pas insensé de penser que plutôt qu'une subvention, face à une situation exceptionnelle, on puisse réfléchir à quelque chose qui s'apparenterait à une avance remboursable, remboursable simplement par déduction sur un certain nombre d'années avec un lissage des sommes auxquelles le club est éligible au titre du règlement d'aides.

Il y a un certain nombre d'amendements, en surplus de celui qui est avancé par le groupe « Femu a Corsica », et qui nous convient, qui ont été déposés auprès du secrétariat général. Je crois qu'on ne peut pas voter ce rapport comme si c'était quelque chose de normal, comme si on était face à une dichotomie entre ceux qui veulent sauver le club et ceux qui veulent tuer le club, et il faut qu'on discute, et c'était le sens de notre intervention en commission, et de notre non-participation en commission. Il faut qu'on ait un échange un peu plus approfondi, avec la majorité des groupes et le Conseil exécutif, pour affiner cette position.

C'est à cette condition qu'on produira l'effort pour le GFCA volley, et pour la pratique de ce sport, en respectant l'ensemble des acteurs et les associations, et les clubs du monde sportif à qui l'on a demandé de faire des efforts, et qui font des efforts.

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, M. ORSUCCI.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président.

Ça va est être difficile pour moi de m'exprimer après Petr'Antone TOMASI, ça fait deux fois dans la journée où la première fois, tout à l'heure, je n'avais pratiquement rien à retirer de ce qui a, ou avait été dit et c'est encore, une nouvelle fois, ce qui va se passer à l'instant, et je le ferai sûrement avec beaucoup moins de brio.

Je n'ai pas eu la chance de participer aux commissions puisqu'il s'agissait de la Commission du sport et de la Commission des finances, mais il se trouve, qu'en plus, le hasard du calendrier a voulu que ce matin, je pose une question dans le domaine sportif, et ça me donnera aussi l'occasion, puisque ce n'est pas toujours le cas, de pouvoir rebondir aussi sur une réponse qui a été formulée par l'Exécutif de Corse. Je ne vais pas être très long, ne vous inquiétez pas, M. le Président.

Effectivement, on a voté, il y a très peu de temps, et non pas il y a vingt ans, dix ans, où sous une autre mandature, on a voté avec une majorité qui nous a expliqué que, justement, on n'avait pas été capables, nous, par le passé, lorsque nous étions aux responsabilités, d'être transparents, clairs, d'avoir le courage de. On a été les méchants qui avions voté peut-être une subvention pour le Sporting, et Pierre, je réagirai aussi à ton propos, mais pour une conclusion qui est diamétralement opposée.

C'est vrai qu'en votant, il y a deux mois, et en nous félicitant du travail qui a été fait par l'Exécutif, excusez-moi, je suis forcément aujourd'hui très surpris de voir arriver cette délibération pour créer l'exception. Je le dis d'autant plus volontiers que, ce matin, j'ai interpellé l'Exécutif territorial pour la mise en place, sur un territoire qui n'a pas... donc, je crois que pour partir de Bonifacio, il faut une heure pour aller à

Propriano, il va me falloir deux heures pour aller à Corte ou pour aller à Bastia, il ne semble pas illégitime que le territoire de l'extrême-sud ait droit à une piscine.

Je m'attendais, parce que je le précise à l'Exécutif, mon intervention de ce matin n'était pas sur commande de Georges MELA, malgré tout le respect que j'ai pour lui, humainement, je m'entends très bien, mais je m'attendais, je vous le dis sincèrement, à une réponse... Je pensais que l'Exécutif territorial allait me dire « 13 M€, mais attendez, c'est largement au-dessus de ce que peut prétendre un territoire de 20 000 personnes » et je vous aurais donné raison, sans hésiter. Je vous aurais donné raison, ce matin, si vous m'aviez répondu « revoyez votre copie, 13 M€ ». Non, vous avez préféré, ce matin, me répondre « ORSUCCI, maire de Bonifacio, tu as eu 60 000 €, alors regarde, passe un peu ta route ». Excusez-moi, mais je n'ai pas trouvé ça très sympathique parce que j'étais plutôt enclin à soutenir la majorité territoriale sur le point qui aurait dû être le sien ce matin.

J'ose espérer que nous nous retrouverons parce que, derrière la réponse de ce matin, j'insiste, ce n'est pas Georges MELA, car lui, il a déjà pris la décision de la payer, coûte que coûte, sur le dos des contribuables bonifaciens ou de Figari, ou de Pianottoli. Ce n'est pas la Collectivité de Corse qui va payer, c'est le contribuable qui va payer et ça, je trouve que ce n'est pas normal.

Aujourd'hui, nous sommes face à un club qui va toucher, mine de rien, 300 000 € d'un côté, 250 000 € de l'autre. Excusez-moi, Mme FELICCIAGGI, moi aussi j'ai beaucoup de respect pour le GFCA volley, et je suis fier de ses résultats au niveau national, de sa présence au niveau européen mais, quand même, excusez-nous, on est en droit de se poser quelques questions.

Oui, Pierre, tu te trompes, j'étais le premier à prendre la parole pour sauver le Sporting club de Bastia et tu vois bien que je ne suis pas dans une vision campaniliste de l'extrême-sud, sauf qu'il me semble avoir vu souvent sur les terrains de Corse, dans le Niolu, en Balagne, à Calvi, à Corte, à Bonifacio, des jeunes qui revêtaient la tenue du Sporting club de Bastia, avoir chez nous une émulation autour du sport, du football. Est-ce qu'aujourd'hui, on a les mêmes résultats vis-à-vis du volley ? Je vous pose la question. Aujourd'hui, on parle de qui, quand on parle du volley en Corse ? Je vous le dis sincèrement.

Il ne s'agit pas de fustiger ? Je suis très fier de ce qu'a fait M. EXIGA mais, aujourd'hui, comme l'a dit si bien Petr'Antone TOMASI, est-ce que la vraie question ce n'est pas d'exiger que ce club aille dans les territoires, que ce club soit présent, encore sûrement davantage, aux Salines ou au Finosello ? Est-ce que ce n'est pas celle-là, la question que nous devons nous poser, quand on va donner 600 000 € et quand on va serrer les vices à d'autres, ailleurs ? C'est celle-là, la question que je me pose. Est-ce qu'aujourd'hui, cette participation à la coupe d'Europe génère, en Corse, du lien social ?

J'aurais plutôt tendance à vous dire qu'on s'est, peut-être même, trompé par le passé en aidant les clubs professionnels fortement, qu'aujourd'hui, c'est plutôt la jeunesse de Corse qu'il faut aider fortement et sur laquelle il faut mettre un maximum d'argent, c'est peut-être celle-là la solution.

Aujourd'hui, c'est peut-être le jeune MAURIZZI à qui il faut payer l'ensemble de ses déplacements, parce qu'il rayonne et il va rayonner encore dans l'Europe entière. Est-ce qu'on s'est posé la question sur le rôle des échecs, excusez-moi, Président. D'ailleurs, tout à l'heure, j'ai cru que vous mettiez en avant le GFCA volley contre les échecs. C'était l'inverse que vous faisiez, et je vous donne acte aussi de cela.

Je vous fais la réflexion, quand on nous dit, aujourd'hui, pourquoi j'ai voulu attendre aussi la fin des débats, vous comprenez dans certaines régions, les clubs sont financées à 60 %. Est-ce qu'aujourd'hui, la Corse c'est la Bretagne ? Est-ce qu'aujourd'hui, en termes financiers, la Corse c'est l'Alsace Lorraine ? Est-ce que vous croyez que nous avons, aujourd'hui, les mêmes obligations et les mêmes devoirs ? C'est aussi une question que nous devons nous poser.

Je ne vous le cache pas, c'est compliqué dans notre propre groupe, il y a des Ajacciens qui ont envie de voter ce rapport, et d'autres personnes qui pensent à l'intérêt de la Corse et qui sont en train de se poser des questions, qui demanderont, d'ailleurs, une suspension de séance après avoir entendu tout le monde.

Je le répète, je crois qu'aujourd'hui, la vraie philosophie qui est à développer, c'est que, peut-être exceptionnellement, il faut aider ce club, mais je pense qu'il faut être beaucoup plus exigeant, comme la dit Petr'Antone, sur les exigences que nous avons vis-à-vis de ce club et,

véritablement, avoir des retombées en terme social, ce que nous n'avons pas, aujourd'hui, avec le volley. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. M. CASALTA a la parole.

### **M. Jean-François CASALTA g**

Merci, Président.

Chers collègues, deux mots sur ce dossier. Je crois qu'on est tous ici, ce soir, des élus de la Corse. On n'est pas des élus ajacciens, balanins, bastiais. Evidemment, nous sommes issus de nos régions et nous les aimons passionnément, mais je pense qu'il faut prendre du recul, et voir l'intérêt général de l'ensemble de l'île. C'est le premier point.

Le second point, c'est que c'est un dossier qui est très particulier, dans la mesure où on peut être d'accord avec l'ensemble des orateurs qui ont pris la parole ce soir, au soutien, plus ou moins affirmé, de ce dossier, de cette subvention qui devrait être votée pour le GFCA volley. Pourquoi ? Parce qu'évidemment, les gens qui disent « il y a un règlement des aides, et ce règlement des aides doit valoir pour tous, il ne peut pas y avoir d'exception, on ne peut pas faire deux poids et deux mesures ». Nous le comprenons tous.

Les gens qui disent, également, « ce dossier est un dossier très particulier » et peu importe l'intention, c'est un problème factuel, M. le Président, chers collègues. Si, aujourd'hui, cette subvention n'est pas votée, demain le GFCA volley met la clef sous la porte, peu importe l'intention qui anime les uns et les autres. Voilà, c'est comme ça.

Donc, il faut que nous nous déterminions, devant cette échéance, qui est une échéance décisive, et qui peut être létale pour ce club.

J'ai entendu beaucoup de choses. Le GFCA volley, c'est tout d'abord une famille, c'est Antoine EXIGA, mais pas seulement ; il y a aussi Jeff, il y a aussi Dumè, il y a aussi tout leur staff, tous les gens qui ont œuvré à la réussite et au développement de ce club. Le GFCA volley, on l'a dit, n'a pas les mêmes droits que les clubs de football, il n'a pas de droits TV. C'est une réussite qui est importante au plan



européen, une élite nationale au plan français, une élite européenne puisqu'il dispute la coupe d'Europe. Le GFCA volley, il ne faut pas l'oublier aussi, à chaque match important, le Palatinu est rempli, plusieurs milliers de personnes. Ça génère, évidemment, un lien social, ça crée un engouement à Ajaccio, je le sais, mais je suppose, également dans toute la Corse.

Ce qu'il faut faire, ce qui est nécessaire de faire, et je peux partager l'avis de Petr'Antone TOMASI qui dit qu'il faut quand même qu'il y ait des obligations, et que ces obligations soient satisfaites, ça s'entend, ce qui s'entend aussi, c'est qu'il faut que ce qui a été dit ce soir, c'est important parce que c'est dit, au contradictoire de tous, en séance publique. Cette subvention qui devrait être votée, qui va être votée, je l'espère, eh bien c'est la dernière fois et ça va, justement, dans le sens de l'amendement qui a été produit en commission et qui a été exposé par Anne-Laure SANTUCCI en disant « voilà, cette subvention exceptionnelle sera votée pour la dernière fois. Aujourd'hui, nous prenons acte que c'est le règlement des aides qui devra s'appliquer pour le futur ». Une fois que ça a été dit en séance publique, tout le monde en aura pris conscience.

C'est la raison pour laquelle je souhaite que, véritablement, on puisse aider une dernière fois le GFCA volley, au vu de tout ce qu'il représente, non seulement pour le territoire ajaccien et pour la CAPA mais, également, pour la Corse et qu'ensuite, il prenne acte pour l'avenir, que cette subvention soit la dernière.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue.

Je crois que nous avons fait le tour de la question. Lauda GUIDICELLI va peut-être donner deux mots de conclusion et après quoi, nous allons passer au vote.

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Merci, M. le Président.

Pour rebondir, on n'est pas dans un débat d'ajacciens, bonifaciens, bastiais ou quoi que ce soit, je pense que nous sommes des

élus de la Corse et que, aujourd'hui, on a décidé de faire un effort par rapport à la situation particulière de la fusion des collectivités et de l'intérêt que revêt le GFCA volley, au niveau du sport et de l'élite qu'il incarne dans cette discipline.

Juste pour dire deux mots à M. ORSUCCI, le débat n'était pas sur la piscine. Je vois que je vous ai contrarié, mais il me semble que la réponse est dans ma question orale, parce que je vous dis de revoir la copie, tout simplement.

Merci à Valérie BOZZI pour son intervention, comme quoi j'ai entendu et, évidemment, on n'est pas là pour maltraiter les clubs, mais surtout les aider. Mais, évidemment, on a fait un effort, ça restera exceptionnel, comme son nom l'indique, et on accompagnera évidemment, si le club en est d'accord, dans une recherche de modèle économique adapté aux sports professionnels, et de haut niveau, notamment c'est ce que j'avais dit lors du règlement des aides, à l'automne prochain.

J'entends les propos de Petr'Antone TOMASI et, évidemment, plutôt que de dire « invite », peut-être la rédiger dans le sens d'un engagement avec un cadre à définir, puisque j'entends, par rapport au nombre de licenciés, pas forcément avec une section féminine, ou des missions à destination des plus jeunes, ce qui peut être évoqué avec le GFCA volley, qui avait été évoqué lors des différentes discussions qu'il y a eu depuis les derniers mois. Je pense que, si on accompagne le club, ça peut être aussi un des accompagnements.

Après, vous dire qu'on reste quand même dans l'exceptionnel, je tiens à le redire très solennellement. L'amendement proposé par Anne-Laure SANTUCCI peut, peut-être devenir un amendement d'autres groupes, s'ils le souhaitent, afin d'acter vraiment le caractère exceptionnel pour cette année et, l'année prochaine, revenir à la normalité, si on peut dire comme ça, c'est-à-dire règlement des aides et, évidemment, le marché de communication.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

**M. Hyacinthe VANNI**

Ce n'est pas pour intervenir, c'est juste pour demander une suspension de séance de cinq minutes, de façon à ce qu'on se mette d'accord sur le caractère exceptionnel et définitif, et qu'on rédige un amendement qui va dans ce sens, ou qui puisse faire consensus, qu'on soit d'accord sur un certain nombre de choses pour que ce dossier soit voté, mais avec les réserves des uns et des autres, de façon à ce qu'on soit d'accord.

**Le Président TALAMONI**

La suspension de séance avait déjà été demandée par Jean-Charles ORSUCCI, elle est de droit. Donc, elle sera cependant brève, compte tenu de l'heure tardive. Vous l'aurez évaluée à quel nombre de minutes, n'excédant pas cinq ? Cinq minutes de suspension de séance.

**La séance est suspendue à 00 h. Elle reprend à 00 h 15.**

**Le Président TALAMONI**

Merci de regagner vos sièges. Si vous voulez bien vous asseoir à vos places respectives. C'est pire que l'Assemblée des enfants !

J'interroge les porteurs de motions pour savoir s'ils se sont mis d'accord. Qui présente les amendements ? Je crois que les amendements initiaux ne sont pas maintenus. Ils sont maintenus ? Faut-il les faire distribuer ou pas ? Non. Tout ce travail pour rien, et des forêts dévastées.

La parole est à Mme SANTUCCI.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Simplement, à l'amendement présenté précédemment auquel se sont associés l'ensemble des groupes, en dehors de celui de Mme BOZZI, la proposition d'amendement : on a juste ajouté un mot : « cette subvention exceptionnelle et définitive est accordée pour la dernière année ». C'est juste le terme qu'on a ajouté sur l'amendement.

**Le Président TALAMONI**

Donc, ça, c'est à partir de votre amendement ? D'accord. C'est le premier amendement.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

La deuxième partie, le travail que nous avons amendé, c'est sur la convention, toujours l'ensemble des groupes, en dehors de celui de Mme BOZZI. C'est Petr' Antone qui va vous les lire.

**Le Président TALAMONI**

Très bien. La parole est à Petr' Antone TOMASI.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Excusez-moi, on ne vote pas d'abord l'amendement n° 1 ?

**Le Président TALAMONI**

Ce sont des amendements séparés. On va voter d'abord l'amendement de Mme SANTUCCI et, ensuite, on présentera celui de M. TOMASI. Il n'est pas modifié, finalement, votre amendement ?

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

L'amendement de l'ensemble des groupes présents.

**Le Président TALAMONI**

D'accord. C'est votre amendement initial qui est pris en charge par l'ensemble des groupes.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Qui est sous-amendé par l'ensemble des groupes.

**Le Président TALAMONI**

Alors, sous amendé, est-ce que vous voulez nous rappeler la différence qu'il y a entre votre amendement...

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Il y a juste : « cette subvention exceptionnelle et définitive est accordée pour la dernière année ».

**Le Président TALAMONI**

On ajoute « et définitive », c'est le sous-amendement.

**Le Président SIMEONI**

Excusez-moi, ça veut dire quoi « subvention définitive » ? C'est redondant.

**Le Président TALAMONI**

Définitive, elle est définitivement exceptionnelle.

**Le Président SIMEONI**

C'est redondant, je ne comprends pas le sens.

**Le Président TALAMONI**

C'est vrai que vous avez dû travailler rapidement, et à une heure tardive, mais ce n'est pas du Maupassant. Je pense qu'effectivement, il y a un problème, c'est redondant. C'est le mot « définitive », on ne sait pas à quoi ça correspond.

(Brouhaha)

« Subvention définitive », ça pourrait vouloir dire qu'elle ne peut pas être remise en question, mais enfin, si nous la votons.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Ecoutez, à cette heure tardive, on va faire très simple, l'amendement n'est absolument pas changé, « cette subvention exceptionnelle est accordée pour la dernière année » et il est voté à l'unanimité, sauf le groupe de Mme BOZZI.

**Le Président TALAMONI**

« Cette subvention exceptionnelle est accordée pour la dernière année ». C'est l'amendement initial de Mme SANTUCCI qui est repris par l'ensemble des groupes, sauf « La Corse dans la République ».

### **Le Président SIMEONI**

Je remarque que cette procédure expéditive permet au coupable de rester inconnu !

### **Le Président TALAMONI**

Nous allons mettre aux voix cet amendement qui, finalement, n'est pas sous-amendé, ça ira plus vite.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 1 est adopté à la majorité :**

#### **Résultat du vote :**

« **Pour** » : Les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera », « Per l'avvene », « Andà per dumane »

« **Contre** » : Le groupe « La Corse dans la République ».

Maintenant, Petr'Antone TOMASI va nous présenter un autre amendement qui est soutenu par les mêmes groupes, c'est cela ?

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Tout à fait, Président. Pour que le secrétariat général suive, le groupe « Corsica libera » avait déposé des amendements. L'un d'entre eux est retiré, face au fait majoritaire des groupes s'étant réunis. C'est celui qui concerne l'avance remboursable, l'amendement n° 1 qui est donc retiré.

L'amendement suivant, il vous est proposé, à l'article premier du projet de convention, de remplacer les mots « peuvent notamment concerner » par le mot « concernent ». Pour que vous y voyiez plus clair, la convention dit « les missions liées à l'insertion sociale par le sport peuvent notamment concerner ». Nous vous proposons la rédaction suivante : « ces missions liées à l'insertion par le sport concernent » : et la liste qui est afférente. Ça, c'est le premier amendement.

### **Le Président TALAMONI**

Nous allons mettre aux voix cet amendement n° 2 tel qu'il vient d'être présenté à l'instant par M. TOMASI.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 2 est adopté à la majorité :**

#### **Résultat du vote :**

« **Pour** » : Les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera », « Per l'avvene », « Andà per dumane »

« **Contre** » : Le groupe « La Corse dans la République ».

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Amendement suivant, toujours relatif à l'article premier de la convention et toujours soutenu par les groupes « Corsica libera », « Femu a Corsica », « Andà per dumane » et « Per l'avvene ».

A l'article premier du projet, remplacer les mots « la Collectivité de Corse incite fortement » par « le bénéficiaire s'engage à conduire ». Ce qui donnerait dans le texte...

### **Le Président TALAMONI**

On ne l'a pas, celui-là.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Si, si, c'était le n° 3, c'est à l'article 1<sup>er</sup>.

Pour que les choses soient claires dans l'esprit de tous, actuellement la convention dit : « d'autre part, la Collectivité de Corse incite fortement les clubs bénéficiaires de son aide, à conduire, en complément de leur fonctionnement habituel, des actions de promotion de la discipline, de formation et d'éducation ». Nous proposons la rédaction substitutive : « d'autre part, le bénéficiaire s'engage à conduire, en complément de son fonctionnement habituel, des actions de promotion de la discipline, de formation et d'éducation des jeunes ».

**Le Président TALAMONI**

En fait, c'est nouveau, nous ne l'avons pas.

**M. Petr'Antone TOMASI**

A cette heure tardive, considérez qu'il est présenté oralement, Président.

**Le Président TALAMONI**

Vous voulez le répéter s'il vous plaît ?

**M. Petr'Antone TOMASI**

A l'article premier du projet de convention, est substituée à la rédaction suivante : « d'autre part, la Collectivité de Corse incite fortement les clubs bénéficiaires de son aide, à conduire, » etc., par la rédaction suivante : « d'autre part, le bénéficiaire s'engage à conduire, en complément de son fonctionnement habituel, des actions ...

**Le Président TALAMONI**

Moins vite, parce que les services sont en train de noter, quand même, pour le procès-verbal.

**M. Petr'Antone TOMASI**

En fait, c'est très simple...

**Le Président TALAMONI**

Pour le procès-verbal, que l'on sache demain, ce que nous avons voté ce soir.

**M. Petr'Antone TOMASI**

A la place de « la Collectivité de Corse incite fortement les clubs bénéficiaires », c'est remplacé par : « le bénéficiaire s'engage à conduire... », etc.



### **Le Président TALAMONI**

L'idée est très simple à comprendre, mais il faut quand même que les mots soient... Très bien, tout le monde a entendu et tout le monde est d'accord ? On va le vérifier.

Je mets aux voix cet amendement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

Là, vous avez voté deux fois, une fois « pour », une fois « contre » ! Vous êtes « contre ». Bien, d'accord.

**L'amendement n° 3 est adopté à la majorité, avec le vote « contre » de « la Corse dans la République »**

#### **Résultat du vote :**

« **Pour** » : Les groupes « *Femu a Corsica* », « *Corsica libera* », « *Per l'avvene* », « *Andà per dumane* »  
« **Contre** » : Le groupe « *La Corse dans la République* ».

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Troisième amendement, cosigné par les mêmes groupes, relatif au préambule de la convention, en son alinéa 3. La rédaction actuelle est la suivante : « en adéquation avec les orientations de la politique sportive régionale et pour promouvoir le sport de haut niveau, la Collectivité de Corse souhaite soutenir financièrement l'association GFCA volleyball, club évoluant dans l'élite nationale ». Il vous est proposé de compléter cette rédaction par les mots suivants : « en contrepartie de l'engagement de celui-ci dans des actions de formation et d'insertion ».

### **Le Président TALAMONI**

Très bien, nous allons le mettre aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

(Brouhaha)

**M. Petr'Antone TOMASI**

Très bonne proposition, M. le Président du Conseil exécutif.

**Le Président TALAMONI**

Nous allons mettre aux voix le sous-amendement du président du Conseil exécutif à l'amendement des groupes.

Qui est pour remplacer « territoriale » par « régionale » ?

Qui est « contre » ? Qui est « contre » ?

(Brouhaha)

Cher collègue, je crois que vous vous êtes trompé en votant. Je crois que vous avez voté pour de mauvaises raisons, mais vous avez voté « contre ».

Qui s'abstient ? Non-participation ? Très bien.

**Le sous-amendement du président du Conseil exécutif est adopté.**

A présent, je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

**L'amendement n° 4 sous-amendé est adopté à la majorité.**

**Résultat du vote :**

« **Pour** » : Les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera », « Per l'avvene », « Andà per dumane »

« **Contre** » : Le groupe « La Corse dans la République ».

**M. Petr'Antone TOMASI**

Il y a un dernier amendement à l'article 3 de la convention : Modalités de paiement de la subvention. Il vous est proposé d'ajouter la phrase suivante : « un suivi de l'application de la présente convention s'effectuera avant chaque versement devant la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé ». Il y a deux versements qui sont conditionnés par un certain nombre d'éléments, notamment la remise d'un rapport d'activité, etc. Il vous est

proposé d'ajouter : « un suivi de ces conditions devant la commission dédiée, avant chaque versement ».

**Le Président SIMEONI**

Pas une remarque sur le fond, mais sur la répartition des prérogatives. C'est au Conseil exécutif d'exercer ce contrôle. Nous pouvons, si vous le souhaitez, nous engager à vous présenter le rapport qui permet de vous assurer de la réalité de ce que les engagements ont été tenus, mais ça ne peut à être la commission qui exerce le contrôle.

**M. Petr'Antone TOMASI**

M. le Président de l'Exécutif, il me semble que les commissions et que les instances parlementaires ont pour rôle de voter les délibérations et d'en contrôler l'exécution. Donc, je ne vois pas d'incohérence à ce qu'une commission demande des éléments de suivi. Evidemment, que l'administration territoriale qui est placée sous votre responsabilité a une mission de contrôle, mais il est tout à fait normal, dans tous les parlements qui se respectent, que les commissions puissent contrôler l'action du Conseil exécutif et l'application des délibérations.

**Le Président TALAMONI**

Ben oui !

**Le Président SIMEONI**

Je pense qu'on est d'accord, mais qu'on ne le formule pas de la même façon. C'est nous qui recueillons les informations, et nous vous les transmettons pour que vous puissiez exercer votre contrôle.

**Le Président TALAMONI**

Voilà ! C'est exactement ce que nous comprenons tous.

**Le Président SIMEONI**

Ce n'est pas ce qui est rédigé.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Ce qui est rédigé, c'est que « un suivi est opéré devant la commission », un suivi est effectué devant la commission. Ça ne remet

pas en cause les prérogatives du Conseil exécutif et de l'administration territoriale. « Un suivi de l'application de la présente convention s'effectuera avant chaque versement devant la commission de l'éducation, » etc.

### **Le Président TALAMONI**

Sur le texte que nous avons, il y a marqué « après » pas « avant », mais bon !

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Vous avez totalement raison mais, après discussion avec l'ensemble des groupes, l'amendement est à modifier...

### **Le Président TALAMONI**

C'était juste pour vérifier. Très bien. Chacun a compris ce dont il s'agit, y compris le Conseil exécutif qui est favorable. Chacun s'est mis d'accord avec ses arrière-pensées, comme disait l'autre, et à présent, nous allons voter sur cet amendement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 5 sous-amendé est adopté à la majorité.**

#### **Résultat du vote :**

« **Pour** » : Les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera », « Per l'avvene », « Andà per dumane »

« **Contre** » : Le groupe « La Corse dans la République ».

Nous allons donc mettre aux voix...

### **M. Pierre GHIONGA**

Président, est-il possible de scinder le vote ? Premièrement, sur la subvention, et le deuxième vote, sur le caractère exceptionnel parce qu'on est emmerdés. Je parle crument !

### **Le Président TALAMONI**

Compte tenu de l'heure tardive...

**M. François-Xavier CECCOLI**

Si vous me permettez, je voudrais traduire les propos de mon collègue. L'idée, si vous en êtes d'accord, serait de voter tous ensemble sur le versement de l'aide cette année... (brouhaha)... laissez-moi terminer, l'idée serait de voter, si ça peut intéresser tout le monde, à l'unanimité, le versement de l'aide sur cet exercice et, dans un deuxième temps, marquer le désaccord sur le fait que la majorité concède que ça sera définitif.

**Le Président TALAMONI**

Personnellement, je n'y suis absolument pas favorable.

**Mme Valérie BOZZI**

Dans ce cas, nous allons déposer un amendement.

**Le Président TALAMONI**

Mais, c'est votre droit le plus strict.

**Mme Valérie BOZZI**

Merci. L'amendement est le suivant. Pierre...

**M. Pierre GHIONGA**

La Collectivité de Corse accorde une subvention de 300 000 € à l'Association GFCA volley club.

**Le Président TALAMONI**

J'interroge le Conseil exécutif, que pensez-vous de cet amendement ?

**Le Président SIMEONI**

Je suis « contre ».

### **Le Président TALAMONI**

Nous allons mettre aux voix cet amendement qui ne bénéficie pas du soutien du Conseil exécutif.

Qui est « pour » ?

De temps en temps, il vous arrive d'être « pour ».

Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

Alors, non-participation : Le groupe de M. MONDOLONI.

**L'amendement du groupe « La Corse dans la République » est rejeté.**

(« **Pour** » : Le groupe « La Corse dans la République »).

Nous allons à présent mettre aux voix le rapport ainsi amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

**Le rapport ainsi amendé est ADOPTE à la majorité.**

*Résultat du vote :*

(*Abstentions* : Le groupe « La Corse dans la République »

*NPPV* : Le groupe « Per l'avvene »).

Je vous remercie. Nous suspendons la séance jusqu'à demain matin. Reprise à 10 heures. Nous avons réussi à commencer à 10 h 30, c'est-à-dire avec seulement une demi-heure de retard. Demain matin, nous allons essayer de ne commencer qu'avec un quart d'heure de retard, ça veut dire qu'à 10 h 15, on sonne et on commence à travailler. Pour ceux que ça intéresse, dont je fais partie, la Commission « migrants » se réunit demain à 9 h 30, salle 5.

**La séance est suspendue à 00 h 35.**